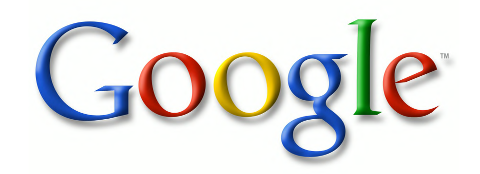


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

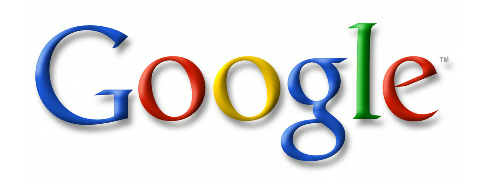
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

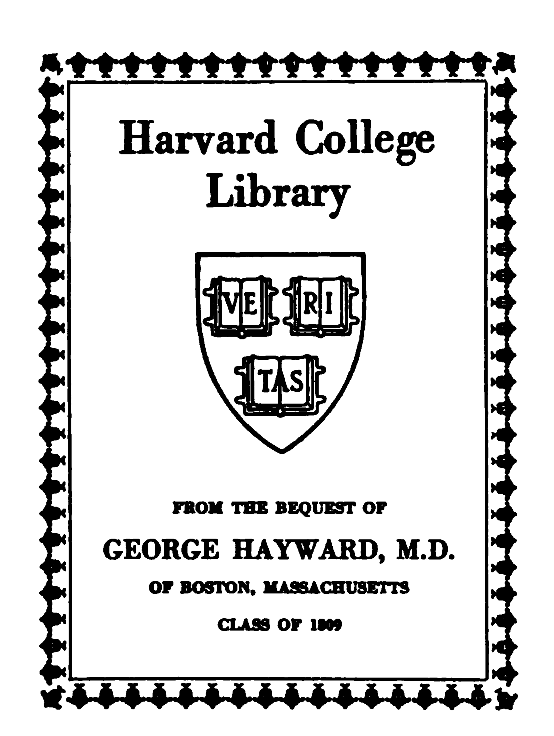
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



LSoc 1621.22


Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
GEORGE HAYWARD, M.D.
OF BOSTON, MASSACHUSETTS
CLASS OF 1809

23½.82

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-TROISIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-TROISIÈME



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVIII

LSoc 1621.22

1868. June 30
Hayward Fund.
$3.38

PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

DE

L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT LES ANNÉES 1857-1860.

PREMIÈRE SECTION.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS.

DEUXIÈME SECTION.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE; RAPPORTS SUR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES MISSIONS ET ENTREPRISES SCIENTIFIQUES; COMMUNICATIONS DIVERSES.

TROISIÈME SECTION.

ACTES ACADÉMIQUES DU 1er JANVIER 1857 AU 31 DÉCEMBRE 1860.

QUATRIÈME SECTION.

DÉLIBÉRATIONS, ACTES, FAITS DIVERS RESSORTISSANT AUX ATTRIBUTIONS, À LA JURISPRUDENCE, AUX TRAVAUX DE L'ACADÉMIE, À SES RELATIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER.

CINQUIÈME SECTION.

SECOND SUPPLÉMENT AU RECUEIL DES MÉMOIRES

DE L'ANCIENNE ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES.

PREMIÈRE SECTION.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS.

Prix fondé par M. Louis Fould; délibérations et décret y relatifs.

Dans le courant de l'année 1856, M. Louis Fould avait notifié à l'Académie son projet de fonder sous ses auspices un prix de *vingt mille francs*, qui serait décerné, suivant certaines formes, à l'auteur ou aux auteurs d'un *traité des arts du dessin, embrassant leur histoire jusqu'au siècle de Périclès, et comprenant les arts industriels dans leur rapport avec les beaux-arts.* Le jugement du concours devait être remis à une commission mixte, formée de membres de l'Académie des inscriptions, de celle des sciences et de celle des beaux-arts.

L'Académie, après de longues délibérations, s'étant mise, sur tous les points, d'accord avec M. L. Fould, accepta, dans sa séance du 16 janvier 1857, sous réserve de l'autorisation du Gouvernement, la fondation proposée, en excluant du concours ses propres membres. Elle arrêta que des remercîments seraient adressés au fondateur du prix, et que le concours serait nommé de son nom.

Le vendredi, 30 janvier, les Académies des sciences et des

beaux-arts firent connaître leur adhésion à la délibération de l'Académie des inscriptions, tant pour l'acceptation du prix fondé par M. L. Fould que pour la non-admissibilité des académiciens au concours.

Le 3 avril, la commission, composée de MM. le comte Beugnot, Lenormant, Villemain et le duc de Luynes, qui, dès l'origine, avait connu de l'affaire, et à laquelle fut adjoint M. Mohl, comme membre de la commission administrative, M. Guigniaut ayant été désigné pour remplacer M. de Luynes absent, reconnut l'entière conformité avec les dispositions précédemment arrêtées, du projet d'acte de donation transmis par le notaire de M. L. Fould, lequel fut en conséquence adopté par l'Académie. L'acte conforme, daté du 20 avril, fut adressé en expédition légalisée à M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir l'autorisation du Gouvernement pour l'acceptation régulière et définitive de la donation.

Le 31 juillet, fut communiqué à l'Académie, par un message de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 29, le décret rendu par l'Empereur, le 18 juillet, le conseil d'État entendu, autorisant, dans l'article 1er, l'Académie des inscriptions et belles-lettres « à accepter la donation de vingt mille « francs faite par M. Louis Fould, pour la fondation d'un prix « qui sera décerné suivant les conditions énoncées en l'acte no- « tarié ci-dessus mentionné... »

Enfin, dans la séance du 25 septembre, l'Académie délégua M. Naudet, son secrétaire perpétuel, pour notifier son acceptation et signer les actes nécessaires à la délivrance de la donation.

Dans sa séance publique annuelle du 7 août 1857, l'Académie mit au concours, pour l'année 1860, le prix fondé par M. Louis Fould, dont elle publia pour la première fois le

programme arrêté par elle, conformément aux dispositions adoptées. (Voir ci-après, troisième section, § 3.)

Une lettre de M. le président de l'Institut, communiquée dans la séance du 7 janvier 1859, en annonçant le retour de l'époque triennale du prix fondé par le décret du 14 avril 1855, avait invité l'Académie à choisir, conformément à la décision prise par l'Institut, le 9 avril 1856, une commission de trois membres chargés de proposer, dans l'ordre de ses travaux, la découverte ou l'ouvrage qu'elle aurait jugé digne de ce prix.

Prix triennal, fondé par l'Empereur, transformé en prix biennal. Décret qui en règle définitivement l'organisation.

L'Académie s'était mise en mesure de satisfaire à cette invitation; mais ses opérations et celles des autres Académies furent suspendues par suite de modifications annoncées dans la constitution du prix triennal, puis par des difficultés graves survenues au sujet du prix biennal, tel qu'il y avait été substitué par le décret du 11 août 1859.

Le 10 décembre 1860, M. le ministre d'État informa les Académies qu'un décret du 5 du même mois avait transféré dans ses attributions le service de l'Institut impérial de France, et, le 22 décembre, il leur notifia le décret rendu par l'Empereur, sur son rapport, le même jour, en considération du vœu exprimé par l'Institut, et portant, article 1er :

« Le prix biennal de vingt mille francs institué par notre « décret du 11 août 1859 sera attribué tour à tour, à partir de « 1861, à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou « à servir le pays, qui se sera produite pendant les dix dernières « années dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune « des cinq Académies de l'Institut impérial de France. Il sera dé- « cerné en notre nom par l'Institut, dans sa séance publique « du 15 août, sur la désignation successive de l'Académie fran- « çaise, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de

« l'Académie des sciences, de l'Académie des beaux-arts, de « l'Académie des sciences morales et politiques.

« Cette désignation devra être sanctionnée par la majorité « des suffrages des cinq Académies réunies.

« Le prix ne pourra, en aucun cas, être partagé. »

Décret relatif à l'organisation de l'École d'Athènes. Observations de l'Académie. Lettre du Ministre sur l'exercice du patronage maintenu à l'Académie sur cette École.

Dans la séance du 21 octobre 1859, fut communiquée une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 18, par laquelle M. le ministre, renvoyant à l'examen de l'Académie le mémoire d'un membre de l'École française d'Athènes, lui notifiait pour la première fois un décret du 9 février précédent, relatif à l'organisation de cette école et portant :

« Art. 4. L'examen pour l'admission à l'École française d'A- « thènes porte sur la langue grecque ancienne et la langue la- « tine, sur les éléments de la paléographie et de l'archéologie, « sur la géographie et l'histoire de la Grèce et de l'Italie an- « ciennes.

« Cet examen est subi devant une commission à laquelle sont « adjoints deux membres de l'Académie des inscriptions et bel- « les-lettres, et qui est présidée par un inspecteur général de « l'enseignement supérieur.

« Art. 6. Chacun des membres de l'ordre des lettres est « tenu d'envoyer, avant le 1er juillet de la deuxième ou de la « troisième année de son séjour en Grèce, un mémoire sur un « point d'archéologie, de philologie ou d'histoire, choisi dans un « programme de questions rédigé par l'Académie des inscrip- « tions et belles-lettres, et agréé par notre ministre de l'instruc- « tion publique.

« Ces mémoires sont l'objet d'un rapport de l'Académie à « notre ministre de l'instruction publique. L'Académie est in- « vitée à rendre compte de ce rapport dans sa séance publique

« annuelle, où sont également annoncées les questions inscrites « au programme des travaux de l'École pour l'année suivante.

L'Académie, après avoir satisfait, dans sa séance du 25 novembre, à la demande de M. le ministre, par la lecture et l'adoption du rapport de sa commission de l'École française d'Athènes sur le mémoire qui avait été renvoyé à son examen, décida qu'avant de passer outre, son profond regret serait exprimé à M. le ministre de se voir dépouillée, par l'article 4 précité, de l'attribution concernant l'examen préalable des candidats à l'École, attribution étroitement liée dans l'esprit et dans la lettre du décret du 7 août 1850, aussi bien que pour le complet exercice du patronage littéraire dont il l'a investie sur l'École française d'Athènes, à celles qui lui sont maintenues; qu'ensuite M. le ministre serait prié de lui donner une interprétation de l'article 6 du nouveau décret, qui lui rende possible de se conformer aux dispositions de cet article, et de concilier le rapport qui doit être adressé à l'administration sur les travaux de l'École avec le compte rendu public qu'elle est invitée à faire du résultat de ces travaux, et qu'elle ne peut faire honorablement, comme elle l'a fait jusqu'ici, que dans la plénitude de la juridiction qui lui est dévolue par son institution même.

Le secrétaire désigné pendant l'absence du secrétaire perpétuel se rendit, par les ordres de l'Académie, auprès de M. le ministre de l'instruction publique, et remit dans ses mains une lettre exposant le résultat de la délibération, en y joignant les observations et explications verbales nécessaires. M. le ministre, obligé par diverses circonstances de retarder sa réponse, autorisa provisoirement l'Académie à procéder suivant les formes ordinaires pour le rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes, destiné à être lu dans la séance publique

annuelle du 2 décembre 1859, ce qui fut fait en prenant acte des assurances données par M. le ministre pour l'interprétation du décret du 9 février.

Le 13 janvier 1860, fut communiquée à l'Académie une lettre officielle de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 12, renfermant l'interprétation demandée et ainsi conçue :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Vous avez bien voulu m'entretenir personnellement des dis- « positions du décret du 9 février 1859 relatif à l'École fran- « çaise d'Athènes, et, dans une lettre du 27 novembre dernier, « vous m'avez exposé les vœux de l'Académie.

« Je suis heureux de trouver l'occasion de renouveler l'assu- « rance que je vous avais donnée de vive voix. Le patronage de « l'Académie des inscriptions et belles-lettres intéresse au plus « haut point, à mes yeux, l'avenir de l'École d'Athènes, et mon « intime désir est que ce patronage soit efficacement exercé.

« Le décret du 9 février demande à l'Académie un rapport « direct au Ministre de l'Instruction publique. Ainsi est offert « à cette savante compagnie un moyen sûr de faire connaître « régulièrement à l'autorité responsable de la bonne direction « de l'École d'Athènes, non-seulement l'avis de l'Académie sur « le mérite des travaux que les membres de l'École ont produits, « mais encore sa pensée entière sur les besoins de l'institution « elle-même, sur son organisation et les améliorations qui y « peuvent être introduites.

« Mais, d'accord avec moi, Monsieur le Secrétaire perpétuel, « vous avez reconnu l'utilité de distinguer dans ce rapport les « points qui sont en quelque sorte la confidence de l'Académie au « Ministre, et qui touchent à des intérêts administratifs, d'un « autre côté, ceux qui sont du ressort de la science et qui, par

« l'organe de l'Académie, entrent dans le domaine de la publi-« cité. L'article 6 du décret du 9 février n'a pas eu d'autre but « que de perpétuer cette distinction.

« L'Académie, sous une double forme, continuera donc « l'exercice de son salutaire patronage, d'une part, en présen-« tant au Ministre, dans un rapport spécial, ses observations sur « tout ce qui concerne l'École, sa direction, son régime, et les « mesures à prendre pour accroître son utile influence; de « l'autre, en rendant compte, dans sa séance publique, avec « toute l'autorité et l'indépendance qui lui appartiennent, des « travaux soumis à son jugement.

« Je désire vivement, Monsieur le Secrétaire perpétuel, en « consacrant ici cette interprétation, satisfaire aux vœux de « l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont je serai tou-« jours heureux de pouvoir reconnaître le concours si précieux.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assu-« rance de ma haute considération.

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

« Signé : ROULAND. »

L'Académie ordonna la transcription de cette lettre sur ses registres, la considérant comme une garantie nouvelle du patronage qu'elle est appelée, depuis 1850, à exercer sur l'École française d'Athènes et sur les travaux de ses membres.

Rapport et confirmation de l'arrêté concernant l'ordre des séances et celui des lectures.

Dans la séance du 28 janvier 1859, M. le président rappela et fit confirmer par l'Académie l'arrêté réglementaire du 5 mars 1841, concernant l'ordre des séances, qui était tombé en désuétude, particulièrement l'ordre des lectures.

Cet arrêté réglementaire, qui n'a point été inséré dans

l'Histoire de l'Académie, tome XIV, première partie, 1839-1844, est ainsi conçu :

« A l'avenir, et à dater de ce jour, les séances seront ou-« vertes à trois heures précises, la liste de présence sera lue « immédiatement, et M. le secrétaire perpétuel, après avoir « inscrit sur cette liste tous les membres présents, à la fin de « cette lecture, qui auraient négligé de signer, en fera aussitôt « la clôture.

« Lorsque le procès-verbal aura été lu, discuté et adopté, « on procédera aux élections de membres ou de correspondants « qui auraient été appointées et annoncées pour le jour de la « séance par billets à domicile; on donnera ensuite lecture des « lettres, rapports, etc. dont la communication à l'Académie « aura été reconnue urgente par le bureau ou mise à l'ordre « du jour de la séance; mais, hors ces deux cas, aussitôt après « l'adoption du procès-verbal, on passera à la lecture des mé-« moires, et chaque séance sera terminée par la lecture de la « correspondance ordinaire, les présentations de livres, les « rapports jugés non urgents, les communications ou proposi-« tions de même nature. »

Décision relative à la publication des actes de l'Académie, et à la liste des mentions honorables accordées au Concours des Antiquités de la France.

Un incident grave s'étant produit au sujet du concours des Antiquités de la France, en 1858, et d'une publication irrégulière et inexacte des résultats de ce concours, il fut reconnu qu'aucune communication régulière des actes de l'Académie au public ne peut être faite que sous son autorité et par son secrétaire perpétuel. En outre, vu la difficulté représentée d'assigner des rangs bien déterminés dans le grand nombre de mentions très-honorables ou simplement honorables, décernées, sur la proposition de la commission annuelle, dans le

concours dont il s'agit, il fut décidé qu'à l'avenir les mentions honorables, décernées à la suite des mentions très-honorables, seraient proclamées dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs des ouvrages que la commission a distingués. Cette décision fut exécutée à partir du concours de 1859.

Exposition instituée des ouvrages offerts après leur présentation aux Académies.

Dans la séance du 16 décembre de cette même année, M. le président ayant représenté combien la mention, faite dans chaque séance, des ouvrages offerts, est nécessairement rapide et fugitive, et combien il importe que ces ouvrages viennent à la connaissance de ceux qu'ils peuvent et doivent intéresser, soit dans l'Académie, soit dans le corps entier de l'Institut, l'Académie, sur sa proposition, adopta les résolutions suivantes :

1° Les livres, brochures, cartes, etc. offerts en don, seront, pendant huit jours, à partir de la lecture du procès-verbal de la séance où ils ont été présentés, exposés dans un des cabinets de la bibliothèque, où tout membre de l'Institut pourra en prendre connaissance.

2° Le secrétaire perpétuel communiquera cette disposition aux quatre autres Académies, en les invitant à prendre une mesure analogue et réciproque pour les ouvrages qui leur sont offerts.

Les autres Académies firent connaître leur adhésion.

A cette occasion, et pour compléter cette mesure, fut réclamée de nouveau la mise en vigueur de l'arrêté réglementaire, déjà rappelé par M. le président et confirmé par l'Académie, le 28 janvier. Il fut décidé, en conséquence, qu'aussitôt après la lecture des mémoires, et avant les simples communications, aurait lieu la présentation des livres.

Délai fixé pour la date de publication des ouvrages admis au concours des antiquités de la France.

L'Académie, dans sa séance du 7 septembre 1860, sur la proposition de son nouveau secrétaire perpétuel, reconnaissant la nécessité de fixer d'une manière précise les délais dans lesquels auront dû être publiés les ouvrages imprimés, pour être admis au concours des antiquités de la France, décide qu'elle admettra au concours pour 1861 les ouvrages publiés en 1859 et 1860. Elle décide également que les ouvrages, même publiés antérieurement, mais qui se rattacheraient à ceux des mêmes auteurs, qui ont paru dans le délai requis, seront compris avec ceux-ci dans le concours.

DEUXIÈME SECTION.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE; RAPPORTS SUR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES MISSIONS ET ENTREPRISES SCIENTIFIQUES; COMMUNICATIONS DIVERSES.

Mission de M. G. Lejean dans les Provinces danubiennes. Instructions demandées.

En vertu d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, du 23 mars 1857, une commission fut nommée le 3 avril, pour préparer des instructions destinées à M. G. Lejean, chargé d'une mission scientifique dans les provinces du bas Danube, instructions devant signaler à l'attention du voyageur les points encore inexplorés et les lacunes à remplir dans l'intérêt des sciences historiques et géographiques.

Cette commission, composée de MM. Hase, Jomard, Guigniaut et Brunet de Presle, se contenta de mander dans son sein M. G. Lejean, et lui donna verbalement les instructions demandées, à raison de son départ immédiat. L'Académie en fut informée.

Rapport sur un essai de grammaire de la langue kabyle et sur un mémoire concernant des inscriptions en caractères touarigs, par M. Reinaud.

Le maréchal ministre de la guerre ayant adressé à l'Académie un *Essai de Grammaire de la langue des Kabyles,* avec un *Mémoire relatif à quelques inscriptions en caractères Touarigs,* également manuscrit, par M. le capitaine Hanoteau, attaché au bureau politique des affaires arabes à Alger, en lui demandant, dans une lettre du 27 août 1856, son avis sur la publication, l'Académie pria M. le ministre de vouloir bien lui transmettre, au préalable, le rapport de la commission chargée déjà, à Alger même, d'examiner la grammaire kabyle. M. le ministre ayant déféré à ce vœu, l'Académie, pour répondre à ses intentions, renouvela la commission formée en 1856 pour l'examen du *Tableau des dialectes de l'Algérie,* par M. Geslin (*Mémoires de l'Académie,* tome XX, 1re partie, page 144), en y ajoutant M. Quatremère. C'est au nom de cette commission, composée ainsi de MM. Quatremère, Jomard, Reinaud, Mohl, de Saulcy, Caussin de Perceval et Adolphe Regnier, que M. Reinaud, dans la séance du 26 juin 1857, lut le rapport suivant:

Par le mot *Kabyle,* on désigne, en Algérie, les populations indigènes qui de bonne heure subirent plus ou moins l'influence des Arabes, et qui, tout en embrassant la religion musulmane, ont conservé en partie les habitudes nationales, notamment l'usage du langage primitif, appelé vulgairement du nom de *berber.* Aussi le mot *Kabyle* ne s'applique pas seulement aux populations indigènes de l'Algérie, mais à celles de quelques contrées voisines. M. Hanoteau, grâce aux circonstances favorables au milieu desquelles il se trouve placé, ayant pu se procurer des renseignements exacts et précis sur le dialecte parlé par les tribus qui occupent, à l'est d'Alger, une partie du versant septentrional du Djurdjura, a eu l'heureuse idée de soumettre ce dialecte à un examen particulier; c'est ce qui a donné naissance à la grammaire dont il s'agit ici.

Le pays où se parle ce dialecte est une région âpre et montagneuse, où, par un privilége unique, les habitants ont, depuis un temps immémorial, maintenu leur indépendance; c'est celui où combattent en ce moment nos braves soldats, et qui, au lieu de se dresser comme un sujet de terreur pour la puissance française en Afrique, est appelé à en devenir un des principaux boulevards.

Les deux ouvrages qui, jusqu'ici, ont fourni les matériaux les plus abondants pour l'étude du berber, sont le Dictionnaire de Venture et le Dictionnaire publié en 1844 par le ministère de la guerre. Le premier a été composé à l'aide de renseignements fournis, d'un côté, par deux indigènes originaires des provinces du sud-ouest de l'empire de Maroc, sur les bords de l'océan Atlantique; de l'autre, par deux jeunes gens nés à l'orient d'Alger, sur la rive gauche du Sebaou, au nord-ouest du Djurdjura. De ces renseignements, provenant de deux sources diverses, Venture a fait un tout dont les éléments seraient maintenant difficiles à distinguer. A l'égard du Dictionnaire qui a paru sous les auspices du ministère de la guerre, il est consacré spécialement aux tribus berbères de la province d'Alger; c'est le fruit des efforts combinés d'un imam ou prêtre indigène de Bougie, appelé *Sidi-Ahmed,* et de M. Brosselard, attaché à l'administration civile de l'Algérie. Il est dit dans l'avertissement placé en tête du volume, que ce Dictionnaire contient les mots en usage parmi les populations des montagnes de Bougie, parmi les tribus des Mzita et des Beni-Abbas (établis au midi du Djurdjura, dans le voisinage des Portes de Fer), ainsi que ceux des autres populations de la chaîne de l'Atlas jusqu'à Medeah. On y lit, de plus, que le langage est précisément celui que parlent de préférence les corporations d'ouvriers kabyles à Alger.

M. Hanoteau, dans ses recherches, s'est borné au langage des Zouaoua, qui constituent une des principales confédérations kabyles du versant septentrional du Djurdjura. Le nom des Zouaoua remonte à des temps anciens, et cette population, à certaines époques, s'est répandue au sud et à l'est de la montagne où elle est maintenant confinée[1]. Aujourd'hui les tribus zouaoua sont classées en deux groupes : celui des Beni-Menguillat et celui des Beni-Batroun. Les Beni-Menguillat se composent de quatre familles, à savoir : les Beni-Menguillat proprement dits, les Beni-Attaf, les Beni-Akbil et les Beni-Joussof; quant aux Beni-Batroun, ils se divisent en Beni-Yenni, Beni-bou-Akkasch, Beni-Ouassif et Beni-Boudrar. La plupart de ces noms reviennent souvent dans les bulletins de l'expédition qui se fait en ce moment dans la Kabylie. Le mot *beni*, par lequel commencent ces dénominations, est le pluriel du mot hébreu et arabe *ben*, qui signifie *fils*.

Le nom des Zouaoua est le même qui, dans ces derniers temps, a eu un si grand retentissement sous la forme de *zouave*. Sous la domination des deys, les Zouaoua faisaient partie de la milice d'Alger et se distinguaient des autres corps de troupes par un costume particulier[2]. Quand le moment était venu pour le gouvernement de demander aux populations du Djurdjura le léger tribut que ces montagnards avaient consenti à payer, c'étaient les zouaves qui allaient le recevoir. Des guerriers étrangers n'auraient pas été admis dans ces lieux presque inaccessibles. Ce nom est écrit par les Arabes *Zeaouah* ou *Zeaouâ*[3].

[1] *Histoire des Berbers*, d'Ibn Khaldoun, en arabe, traduction française de M. de Slane, t. I, p. 255 et suiv.

[2] *Voyages de Shaw*, traduction française, t. I, p. 405.

[3] *Histoire des Berbers*, texte arabe, t. I, p. 163 et 193. (Voyez aussi le Dictionnaire de Venture, au mot *Tribu*.)

Pour les indigènes, ils prononcent leur nom *Agaoua* et *Ougaoua*, faisant au pluriel *Igaouien*.

On sait qu'il a existé, chez les populations indigènes de l'Afrique septentrionale une écriture particulière qui paraît remonter à une haute antiquité, et à laquelle les savants d'Europe ont donné récemment le nom spécial de *libyque*. Il a été constaté dans ces derniers temps que cette écriture, ou du moins une écriture analogue, est encore aujourd'hui usitée chez les Touarigs et les autres populations de l'intérieur du continent, sur lesquelles la domination arabe n'a pas autant pesé que sur les autres. Dans l'empire de Maroc, où cette écriture n'est pas employée, les tribus du versant occidental du mont Atlas, qui ne connaissent que le langage indigène, ont recours à l'écriture arabe pour leurs livres de prières et les récits qui circulent dans leur sein. Elles s'en servent aussi dans leur correspondance entre elles. Rien de semblable n'a lieu chez les Kabyles des bords de la Méditerranée, notamment dans l'Algérie. Ni Venture ni M. Brosselard n'ont signalé chez eux un écrit quelconque autrement qu'en langue et en écriture arabes; dans les écoles on enseigne l'arabe, et c'est dans cette langue qu'est rédigé tout ce qui entre dans l'enseignement public. Les marabouts, qui sont chargés de tout ce qui concerne le culte, s'acquittent des devoirs de leur ministère en arabe; il en est de même des hommes de loi, pour lesquels il existe des formules faites d'avance. En ce qui regarde les tribus du Djurdjura, elles se gouvernent en général d'après des maximes formulées dans leur langue, mais que la tradition a seule conservées jusqu'ici. Pour la composition de son Dictionnaire, Venture a dû se borner à mettre par écrit les mots et les phrases des indigènes qu'il avait à sa disposition, au fur et à mesure que ces mots et ces phrases sortaient de leur

bouche. Quant à M. Brosselard, si on ne tient pas compte des communications qui lui ont été faites par l'imam de Bougie, il a été réduit à aller de tribu en tribu pour recueillir de la bouche des indigènes les éléments qui lui étaient indispensables. Or il va sans dire qu'en certains cas les expressions varient de canton à canton, et que là même où les expressions sont au fond les mêmes, elles changent quelquefois de bouche à bouche. Pour se faire une idée de l'état des dialectes parlés par les tribus voisines de la mer Méditerranée, il suffit de se représenter les patois qui sont encore usités dans certaines provinces de la France.

M. Hanoteau n'a pas même eu cette ressource. Les tribus qui composent la confédération des Zouaoua étaient trop fières de l'indépendance dont elles ont joui jusqu'ici pour laisser pénétrer les étrangers chez elles. Comment est-il donc parvenu à exécuter ce qui paraissait impossible, et à se mettre en état de fournir à des populations qui, dans leurs rapports entre elles, n'ont ni livres ni traités d'aucune sorte, le propre code de leur langue?

Rien de plus facile pour M. Hanoteau que de recueillir les idées générales éparses dans les ouvrages qui ont été publiés depuis l'occupation de l'Algérie par la France. Il a également dépendu de lui de se mettre en rapport avec les hommes de la montagne qui, de temps en temps, descendent à Alger. Mais le principal secours qu'il a eu à sa disposition lui est venu d'un Zouaoua, qui est maintenant employé comme interprète au bureau politique des affaires arabes. Ce Zouaoua, du nom de *Si-Saïd,* appartient à la tribu des Beni-Boudrar; et, à la connaissance du kabyle, qui est sa langue maternelle, il joint celle de l'arabe. Si-Saïd a fourni successivement à M. Hanoteau les mots et les phrases dont il avait besoin. Il a ensuite

mis par écrit des récits et des chants qui circulaient de vive voix parmi ses compatriotes; il a même traduit en kabyle certains morceaux français, notamment quelques fables de La Fontaine.

Muni de ces ressources, M. Hanoteau, qui a fait de bonnes études, et qui est doué d'un esprit réfléchi et lucide, s'est mis en devoir de poser les bases des règles de la langue qui était devenue l'objet de ses études. Il a d'abord cherché à fixer les formes des mots qui varient de pays à pays, et il a écarté les formes et les tournures qui, évidemment, étaient incorrectes; ensuite, soumettant les faits particuliers qui se trouvaient sous ses yeux à une vue d'ensemble, il a essayé de les ramener à la théorie générale du langage.

Le traité de M. Hanoteau a été remis, en manuscrit, à M. le maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, et celui-ci l'a adressé à M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, qui l'a soumis au jugement de l'Académie. Ce *Traité* est divisé en cinq livres : le premier est consacré au nom, au pronom et à l'adjectif; le deuxième au verbe et aux noms dérivés du verbe; le troisième aux diverses particules, et le quatrième à la numération. Quant au cinquième livre, il consiste dans les différents textes qui ont servi de point de départ à l'auteur, et qui en forment pour ainsi dire les pièces justificatives.

Déjà, par les travaux partiels qui ont été entrepris sur les dialectes berbers, il était possible de se faire une idée générale du caractère de cette langue. On avait signalé quelques ressemblances entre le verbe et le pronom berbers d'une part, et de l'autre le verbe et le pronom des langues sémitiques, notamment de l'hébreu et de l'arabe. Par exemple, la lettre initiale qui caractérise chacune des trois personnes du verbe berber est presque identique avec celle du verbe sémitique.

D'un autre côté, et sans compter qu'à l'exception de quelques termes d'emprunt la masse des mots berbers est tout à fait différente des mots sémitiques, le verbe berber offre des circonstances qui n'appartiennent qu'à lui. Tandis que les langues sémitiques possèdent une forme différente pour le présent et pour le prétérit, le berber n'a qu'une forme pour tous les temps et tous les modes. Les seules modifications dont le verbe berber soit susceptible ont lieu à l'aide d'une particule préfixe. Par exemple, pour *il a fait*, on dit *isker* ou *ai-isker;* pour *il fait* et *il fera* (d'une manière générale), on dit *ad-isker,* et pour *il fera* (d'une manière positive), on dit *ra-isker* ou *ara-isker*. Le verbe présente une autre particularité; c'est qu'il est susceptible de se modifier par l'adjonction de certaines lettres qui ont la vertu de rendre le sens transitif, passif, réciproque, ou qui indiquent l'habitude, la fréquence ou la persévérance dans l'action.

Ce que nous disons du verbe peut s'appliquer au pronom. Par exemple, le pronom berber de la troisième personne reçoit, au datif, les lettres *s* ou *ias,* et à l'accusatif la lettre *t* ou *th*. Ainsi, pour *il lui a donné,* on dira *if ka-ias;* et pour *je l'ai vu,* on dira *zeright-th*. Une autre circonstance non moins remarquable, c'est le déplacement auquel est sujet le pronom quand il se trouve sous une certaine influence. Ordinairement, il se place après le verbe; mais, si le verbe est accompagné soit d'un adverbe de temps ou de lieu, soit d'une interrogation ou d'une négation, le pronom quitte le lieu qu'il occupait pour se mettre entre la particule et le verbe. Par exemple, pour dire *je les lui ai donnés,* on dira *efkigh-ias ten* (littéralement, *j'ai donné à lui les*); mais, si l'on introduit une négation, il faudra dire *our-ias-ten efkigh* (littéralement, *non à lui les ai donnés*).

Les rapports qui ont été signalés entre le verbe et le pronom berbers et le verbe et le pronom sémitiques sont frappants.

Mais ne pourrait-on pas dire que ces rapports proviennent d'un emprunt fait par les indigènes à un peuple plus avancé qu'eux; qu'ils remontent à l'époque où les indigènes, sortant de la barbarie, adoptèrent l'usage de l'écriture et s'occupèrent d'imposer des règles à leur langue? Si ce fait était admis, il faudrait faire remonter ces emprunts non pas à l'invasion arabe, mais beaucoup au delà, au temps de la domination carthaginoise, peut-être au règne de Massinissa, qui prit à tâche de civiliser les Numides. Au commencement de 1856, des députés touarigs sont venus à Alger, et des personnes qui ont eu occasion de les voir, se sont flattées de l'espoir de trouver chez eux des livres qui pourraient ajouter de nouveaux faits à l'histoire[1]. Dans tous les cas ces faits ne peuvent pas remonter bien haut. Un moyen de critique plus sûr serait de déchiffrer les inscriptions bilingues, libyques et carthaginoises, qui gisent encore dans certaines localités de l'Afrique. Quoi qu'il en soit, c'est, pour les philologues un point important de savoir que le touarig s'écrit, et qu'il s'écrit avec des caractères indigènes; de ce fait seul il résulte nécessairement un langage moins arbitraire et plus relevé que celui des Kabyles. Nous comparions tout à l'heure les dialectes kabyles à certains patois de nos provinces; mais il est tels de ces patois qui, au temps des troubadours, luttèrent avantageusement avec le français, et qui n'ont cédé qu'à la force des événements politiques.

Quelque chose de particulier a lieu pour les noms de nombre berbers, et il suffit de cette circonstance pour montrer combien il serait à désirer que les différents dialectes berbers devinssent tour à tour l'objet d'un examen attentif, pour être ensuite rapprochés et ramenés à un point de vue général. Des

[1] Lettre de M. le colonel de Neveu à M. Jomard. (*Bulletin de la Société de géographie*, pour les mois de juillet et novembre 1856, p. 71 et 297.)

noms de nombre indigènes, les Kabyles des bords de la mer n'ont conservé que les nombres *un* et *deux*, et ont remplacé les autres par les termes arabes. Pour les Beni-Mozab et les Touarigs, qui n'ont pas subi la même pression des Arabes, ils n'ont emprunté à ceux-ci que les nombres *six, sept, huit* et *neuf*. Les nombres *cent* et *mille* ne sont pas les mêmes chez les Touarigs et les Beni-Mozab. Pour dire *cent*, les Touarigs disent *timidhi*, et les Beni-Mozab, *touinest*. Quant à *mille*, le terme primitif est *agim*, et quant à *cent mille*, *efedh*. Or, pour *mille*, les Beni-Mozab emploient l'expression *touinest tamekrant*, ou la grande centaine. En effet, *tamekrant* est la forme féminine du mot berber *amekran* qui signifie *grand*[1].

Le berber a dû successivement admettre dans son sein, et dans des proportions plus ou moins fortes, des mots égyptiens, phéniciens, grecs, romains et arabes. Le voisinage avec l'Espagne a introduit aussi des mots espagnols; mais peu à peu l'arabe a pris la place de la plus grande partie de ces importations.

Un tiers environ des mots dont se compose le langage des Kabyles est d'origine arabe. Ce sont des mots appartenant à la religion et au culte, à la jurisprudence, à la médecine, à l'administration, etc. Ordinairement ces mots se reconnaissent à la lettre *l*, par laquelle ils commencent, et qui est un reste de l'article *al* ou *el*. En pareil cas, cette lettre fait partie intégrante des mots, et les indigènes l'emploient même là où, d'après les règles de la grammaire arabe, elle ne devrait pas demeurer. C'est ainsi qu'on dit en un seul mot *lemir* pour *émir*, *lecabaïl* pour *cabaïl*, forme plurielle du mot *kabyle*.

[1] En ce qui concerne la numération chez les Berbers le lecteur fera bien de consulter l'*Essai de grammaire de la langue parlée par les Touareg*, de M. Hanoteau, Paris, 1860, p. 128, et la *Notice* de M. Reinaud dans le *Journal asiatique*, décembre 1860.

Quelquefois le mot arabe a été accommodé au système berber, au moyen de certaines lettres placées au commencement et à la fin. On a vu que *tamekrant* était le féminin régulier de *amekran*. Les Berbers font aussi de *amrar*, « vieillard, » *thamrarth*, « vieille. » Or ils appliquent le même procédé aux mots arabes, et de *medyné*, « ville, » ils font *temdint*, de même que de *salat*, « prière, » ils font *thazallith*.

Parmi les matériaux recueillis par M. Hanoteau, et qu'il a placés à la suite de sa grammaire, sont des chants particuliers aux Kabyles, notamment des chants qui se rapportent à la dernière guerre de Crimée. En général, dans les poésies berbères, la proportion des mots arabes est plus forte que dans la prose. Les poëtes kabyles croient faire preuve d'érudition et rehausser le mérite de leurs œuvres en y introduisant des expressions qui appartiennent à la langue du Coran. Jusqu'ici le souvenir des grandes choses accomplies jadis par la nation arabe est resté présent aux esprits. Espérons que les grandes choses faites par la France auront leur tour.

Nous allons passer à la notice que M. Hanoteau a consacrée à certaines inscriptions en caractères touarigs. En 1822, le voyageur anglais Oudney signala des caractères inconnus qui étaient gravés sur des rochers, dans des oasis situées sur la route de Tripoli vers le pays des Nègres. Plus tard on apprit que non-seulement des inscriptions du même genre se trouvaient dans d'autres contrées, mais que ces mêmes caractères étaient encore usités chez les Touarigs et les populations voisines. Les indigènes donnent à cette écriture le nom de *tefenek*, du mot berber *feneg*, qui signifie *faire*. *Tefenek*, forme féminine de *feneg*, est pour *tefenegt*; c'est par amour de l'euphonie que les Touarigs ont coutume, dans la prononciation, de changer *gt*

en *k*. Au pluriel, ils disent *tifinag*[1]. Cette écriture est généralement usitée; elle ne se perd que là où l'esprit arabe prend le dessus. En général, chez les Berbers, bien qu'ils aient embrassé l'islamisme, un homme n'épouse qu'une femme, et, par une conséquence naturelle, l'influence de la femme dans le ménage est bien plus grande que chez les Arabes, les Persans et les Turcs. Aussi, tandis que, chez les derniers, la femme est maintenue dans l'ignorance la plus absolue, au point que quelques docteurs musulmans ont mis en doute si la femme avait reçu de Dieu une âme, chez les Touarigs beaucoup de femmes savent lire et écrire.

A l'égard du nom des Touarigs, ceux-ci n'acceptent pas le nom qu'on leur donne ordinairement, du moins sous la forme qui est usitée en Algérie. On sait que, partout où, jusqu'ici, a pénétré la curiosité européenne, il a été constaté que le nom national des populations indigènes est celui d'*amazig*, mot qui, en berber, paraît signifier *libre* et *noble*. Il en est de même des Touarigs; ceux-ci s'appellent, par un léger changement de prononciation, *amacheg*, mot qui, au féminin, est prononcé *tamachek* (pour *tamachegt*), et qui, suivant une forme admise en berber, fait, au pluriel, *imouchag*[2].

Les Touarigs n'ont pas fait autant de concessions aux Arabes que les tribus voisines de la mer Méditerranée, et le nombre des mots étrangers qu'ils ont admis dans leur idiome n'est pas en proportion avec celui qui est entré dans les dialectes kabyles. Ils paraissent également moins familiarisés que les Kabyles avec les sons gutturaux qui tiennent une si grande place

[1] Il est bon de faire remarquer que, d'après une nouvelle valeur, attachée depuis quelque temps par des savants de l'Algérie au *gaïn* des Arabes, le *g* est rendu par un *r* surmonté d'une virgule.

[2] Conformément à l'usage dont il est parlé dans la note précédente, M. Hanoteau a écrit *amacher* et *imouchar*. C'est la forme adoptée par lui pour sa grammaire touarig.

dans le langage des Arabes. En revanche on trouve chez eux tous les termes véritablement berbers, et c'est ce qui, avec le temps, rendra l'étude du touarig encore plus profitable à la science philologique.

Lors de la députation envoyée, au commencement de l'année dernière, à Alger par les Touarigs, M. le maréchal Randon se mit en rapport avec les députés par l'intermédiaire de M. le colonel de Neveu, chef du bureau politique des affaires arabes, et de M. Schousboé, interprète principal de l'armée. Ces députés avaient apporté avec eux des boucliers et des bracelets chargés d'inscriptions. Sur la demande qui leur en fut faite, ils voulurent bien lire à haute voix les mots dont se composaient les légendes, et se prêter aux explications qu'on sollicita de leur complaisance. Voilà comment, pour la première fois, il devint possible d'aborder directement le touarig. Ainsi que l'avait déjà remarqué feu M. Geslin, le langage fut reconnu par M. Hanoteau pour être du berber pur; quant à l'écriture, la valeur de chaque caractère fut trouvée en général conforme à celle qui déjà avait été déterminée par les savants d'Europe.

Les inscriptions paraissent avoir été marquées par des femmes, non-seulement sur les bracelets, mais encore sur les boucliers. Chaque bouclier est un don fait par une femme à celui qui en était le détenteur, et l'inscription a pour objet de rappeler à celui-ci la femme à laquelle il avait juré foi et hommage. Le nom de l'homme et celui de la femme sont marqués sur le bouclier; ce sont, en général, des noms arabes, et par conséquent musulmans. Pouvait-il y avoir une circonstance plus propre à nous faire voir le grand empire qu'a conservé chez les Touarigs le caractère national?

Du reste, l'écriture touarig se lit de droite à gauche, et l'alphabet touarig n'admet pas les voyelles. C'est un nouveau

point de concordance entre le touarig et les langues sémitiques, mais qui n'est pas l'effet de l'invasion arabe; il doit remonter jusqu'à la domination des Carthaginois.

Le travail de M. Hanoteau est terminé depuis la fin de l'année dernière. Les événements qui, en ce moment, se passent en Algérie, ont singulièrement agrandi le champ des études berbères; ils fourniront en particulier à M. Hanoteau les moyens de vérifier et d'étendre les renseignements qu'il a eu tant de peine à recueillir. Quoi qu'il en soit, la commission est d'avis que son *Traité de grammaire* et la notice qui l'accompagne soient publiés le plus tôt qu'il sera possible. Cette publication rectifiera et complétera les aperçus plus ou moins imparfaits dont la science pouvait disposer jusqu'à présent; et, bien loin de nuire au Dictionnaire de Venture et à celui qui a paru sous les auspices du ministère de la guerre, elle en rendra l'usage plus sûr, et par conséquent plus profitable.

En général, le Gouvernement est intéressé plus que jamais à encourager les études qui tendent à nous éclairer sur les populations de l'Algérie et des contrées voisines. Il y a longtemps qu'on l'a dit : « Honneur oblige. » Le drapeau français flotte maintenant sur toute l'Algérie, non-seulement là où la domination arabe et la domination turque avaient signalé leur passage, mais là où elles n'avaient jamais pénétré; n'est-il pas du devoir du Gouvernement de recueillir toutes les notions qui peuvent jeter du jour sur les races, le langage et les croyances des indigènes, ainsi que sur les vicissitudes par lesquelles ils ont passé? Une partie des Kabyles est adonnée à l'agriculture; les autres sont restés fidèles à la vie pastorale. C'est surtout chez les tribus sédentaires que le langage national s'est peu à peu altéré. On cite des cantons de la province d'Oran où, il y a cent ans, on ne parlait que le kabyle, et où maintenant

l'arabe se parle seul. Si le kabyle s'est maintenu avec tant de persistance dans le Djurdjura et dans quelques autres localités, c'est, en général, à cause de l'état d'isolement des habitants. Cependant le nombre des indigènes de l'Algérie qui font encore usage du kabyle est estimé à environ six cent mille. Voilà, certes, une population qui mérite qu'on s'occupe d'elle, autant pour le Gouvernement que pour elle-même, autant pour l'humanité que pour la science.

Quand la grammaire de M. Hanoteau sera entre les mains du public, ce livre, joint à quelques autres livres élémentaires, suffira pour mettre les agents du Gouvernement et une partie des officiers de l'armée en état de se familiariser avec les expressions berbères les plus usuelles. De plus, lorsque l'autorité supérieure aura à envoyer un détachement au loin, ce qui arrive souvent, dans des contrées à la fois vastes et mal peuplées, les chefs du détachement pourront, à l'aide des cartes qui ont été dressées exprès, se rendre compte d'avance du nom des tribus dont ils auront à traverser le territoire et du langage que parle chacune d'elles. Ainsi pourvus, il leur sera facile d'entrer en rapport direct avec les indigènes, et le service ne pourra qu'y gagner.

Puisque l'Académie a été invitée par M. le maréchal ministre de la guerre à donner son avis, la commission propose à l'Académie d'appeler l'attention de M. le ministre sur certains travaux qui ont été exécutés précédemment, et qui, si l'on n'y prend garde, menacent de périr sans laisser de traces. En 1845, M. Brosselard, l'un des auteurs du Dictionnaire publié par le ministère de la guerre, annonçait un supplément notable à ce Dictionnaire, et ce supplément existe probablement à l'état manuscrit dans les cartons du ministère. Voici comment s'exprimait M. Brosselard :

« Ce travail, résultat des recherches que j'ai faites en Algérie « depuis quinze mois, contient plus de quatre mille mots nou- « veaux de la langue berbère appartenant aux dialectes des « Chaouias de la province de Constantine, des Beni-Mozab et « des Gouaras[1] du Sahara, et enfin des tribus kabyles de l'ouest « de l'Algérie. Je n'ai épargné, pour rendre mon travail aussi « complet que possible, aucune peine ni aucun sacrifice. Il a été « élaboré au milieu même des tribus dont le langage faisait l'ob- « jet de mes investigations. J'ai parcouru la province de Constan- « tine en tout sens, du nord au sud, de l'est à l'ouest; j'ai visité « presque seul des pays qui n'avaient pas encore été sillonnés « par les colonnes françaises, et où les milices turques elles- « mêmes ne passaient pas autrefois sans appréhension. J'ai pé- « nétré dans les montagnes de l'Auras avant qu'aucune expédi- « tion eût été dirigée sur cette contrée, et je n'y ai dû, dans « plusieurs circonstances, ma conservation qu'à la connaissance « de la langue de ces barbares. Je me suis avancé dans le Sahara « jusqu'à plus de vingt lieues au sud de Biskara, après avoir vi- « sité Sidi-Okba et vingt-cinq villages du Zab. Plus tard, mon « voyage de Constantine à Bône et de ce dernier point à Philip- « peville par terre, m'a permis d'étudier avec soin les populations « kabyles de la côte, paisibles pasteurs, dont la physionomie « contraste avec celle de leurs frères établis un peu plus à l'ouest. « Enfin j'ai parcouru les points les plus intéressants de la pro- « vince d'Oran, et j'ai pu, dans ces diverses excursions, recueillir « les documents qui se rattachaient à ma mission officielle[2]. »

D'un autre côté, M. Geslin, autre agent du ministère de la guerre, lequel avait rassemblé des matériaux considérables sur les dialectes de l'Algérie et des contrées voisines, est mort

[1] Ou Rouaras.

[2] Lettre de M. Brosselard à M. le baron Baude, dans le *Journal asiatique* du mois de novembre 1845, p. 412.

au moment où il soumettait son manuscrit à une révision générale, et l'on ignore ce que sont devenus ces matériaux. Ne serait-il pas à désirer que M. le ministre s'informât des moyens de tirer parti de travaux qui ont été exécutés aux frais de l'État et qui ne peuvent être dénués d'utilité?

Quelle que soit la décision que prendra le Gouvernement, la Commission est restée fidèle à l'opinion qu'elle a émise l'année dernière au sujet des manuscrits de feu M. Geslin [1]. Dans l'état actuel des choses, ce sont les faits particuliers, les faits de détail qui pressent le plus; les théories et les vues générales viendront ensuite. Les faits doivent être exposés tels qu'on les a trouvés et abstraction faite des rapports qu'ils peuvent avoir avec les questions de philologie générale et d'ethnographie aujourd'hui pendantes. Ces questions subiront successivement le contrôle des faits philologiques. Mais un fait philologique mal présenté peut n'être pas réformé de longtemps.

Les conclusions du présent rapport sont que les manuscrits de M. le capitaine Hanoteau méritent tout l'intérêt de M. le maréchal ministre de la guerre, et que la publication des travaux de cet officier plein de zèle sera un service rendu à la science. Elles ont été adoptées par l'Académie [2].

Examen d'un aspirant à l'École française d'Athènes.

Rapport fait à l'Académie, dans la séance du 9 octobre 1857, au nom de la Commission de l'École française d'Athènes, sur les résultats de l'examen d'un aspirant à cette école. (MM. Hase, Wallon, Brunet de Presle, Egger, *commissaires;* Guigniaut, *rapporteur.*)

[1] Voir le Rapport fait également par M. Reinaud (*Histoire de l'Académie*, t. XX des *Mémoires*, 1re partie, p. 144-168.)

[2] Conformément aux conclusions du rapport, l'ouvrage de M. Hanoteau a été publié, en 1858, aux frais de l'État, et accompagné, en 1860, d'un autre ouvrage sur le Touarig.

La Commission, convoquée sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, s'est réunie au chef-lieu de l'Institut, afin de procéder à l'examen de M. Gaultier de Claubry, licencié ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, aspirant au titre de membre de l'École française d'Athènes.

Le candidat a été examiné successivement sur toutes les parties du programme adopté par l'Académie dans la séance du 8 novembre 1850; voici quels ont été les résultats de ces différentes épreuves :

Auteurs grecs anciens : Sophocle, *Œdipe à Colone :*

Explication philologique	Assez bien.
Explication littéraire	

Strabon, livre VIII, *initio :*

Explication philologique	Bien.
Explication géographique	Assez bien.

Auteurs grecs modernes :

Chants populaires	Bien.
Géographie de Mélétius	

Éléments d'épigraphie et de paléographie :

Questions diverses	Assez bien.

Éléments de l'archéologie et de l'histoire de l'art :

Questions diverses	Assez bien.

Géographie comparée de la Grèce :

Questions au sujet de Strabon et Mélétius	Assez bien.

Histoire de la Grèce :

Prépondérance successive de Sparte, etc.	Passablement.
Faits et causes	

La Commission, en compensant ces différents résultats les uns par les autres, est d'avis que l'examen est satisfaisant et que M. Gaultier de Claubry est digne, en conséquence, d'obtenir le titre de membre de l'École française d'Athènes.

Ces conclusions sont adoptées.

Rapport verbal de M. Léon Renier sur une inscription trouvée dans la Saône par M. Martin Daussigny.

Dans la séance du 12 février 1858, M. Léon Renier fait un rapport verbal sur une lettre par laquelle M. Martin Daussigny, de Lyon, l'informe que les eaux de la Saône, plus basses en ce moment que dans les plus fortes chaleurs, ont laissé apercevoir des blocs tombés dans la rivière lors de la démolition du vieux pont qu'on avait bâti, au XIe siècle, avec des débris de monuments romains. L'un de ces blocs extraits, grâce aux secours accordés par M. le préfet du Rhône, a seul fourni un fragment d'inscription, mais qui, par sa beauté, paraît à l'auteur de la découverte une très-suffisante récompense de ses peines.

M. Léon Renier reconnaît en effet, dans la forme des lettres, la marque des beaux temps de l'art, et, par leur mesure et les dimensions de la pierre, l'indication de l'importance du monument auquel fut attachée l'inscription.

Le fragment formait le milieu, les deux parties extrêmes ont été coupées.

Les lettres ayant $0^m,19$ de hauteur, la pierre, en calculant les dimensions d'après cette mesure et par le nombre des lignes restituées (on en a les traces depuis la deuxième jusqu'à la cinquième et dernière), a dû s'étendre en largeur à près de quatre mètres, la hauteur n'étant que d'un tiers; c'était donc très-probablement la décoration de la base d'une statue équestre et de grandeur colossale.

Ceci posé, voici le texte:

QVIR
AVG
VG COS
GALLIAE

Voici la restitution très-probable :

Quirina tribus
C. V. leg. Aug. proprætore provinciæ
Lugdunensis consuli designato
tres provinciæ Galliæ posuerunt.

La première ligne, qui contenait les noms et prénoms du personnage, manque seule. Quel était-il? D'abord de quel temps est l'inscription?

Point postérieure à Caracalla, qui associa le monde entier à la cité romaine, et qui effaça en conséquence les distinctions par tribus.

Point antérieure aux Antonins, de qui date l'époque de l'abréviation *pr. pr.* au lieu de *pro præt.* ou au moins *pro pr.*

Le *g* unique dans *Aug.* atteste le règne d'un seul empereur.

Entre Marc-Aurèle et Caracalla, qui peut-il être? Septime-Sévère, qui fut d'abord gouverneur des trois provinces, et dont Spartien a dit : « A Gallis ob severitatem et honorificentiam et « abstinentiam tantum quantum nemo dilectus est. »

Consul désigné pendant sa lieutenance proprétorienne, il aura été honoré, selon l'usage, d'un témoignage de reconnaissance par ses administrés. Le monument, renversé pendant la guerre civile où Albin fut quelque temps maître de Lyon, aura été réédifié sur de plus grandes proportions en l'honneur de l'ancien gouverneur devenu César Auguste.

La première ligne serait donc : *L. Septimio Severo;* le commencement de la seconde *L. Fil.*

Dans la séance du 19 février, M. Lenormant fait un rapport verbal sur des médailles transmises par M. le ministre

Rapport verbal de M. Lenormant.

sur des médailles envoyées par M. de Valori.

de l'instruction publique, de la part de M. de Valori, et qu'il s'était chargé d'examiner.

Les deux pièces portant l'effigie de Caton d'Utique et celle de Cicéron lui paraissent mériter à peine de fixer l'attention. Ce sont des portraits exécutés dans le XVIe siècle et pareils à des pièces que possède la Bibliothèque impériale, et qui y sont rangées dans la série des médailles fausses ou imitées de l'antique.

La troisième pièce, d'une parfaite authenticité, est un *triens* ou *tiers de sou d'or* de l'époque mérovingienne, intéressant pour tout le monde, et dont la connaissance est particulièrement précieuse au rapporteur. Dans son travail sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne, en étudiant la transition des types impériaux aux pièces très-nombreuses où l'on ne lit plus que le nom du monétaire qui les a frappées et celui de la localité où l'émission a été faite, il a rassemblé, autant qu'il l'a pu, les monnaies d'un caractère intermédiaire, où la légende impériale fait place peu à peu à ce double énoncé, lequel se maintint pendant deux siècles à côté de la mention, propre à un petit nombre de pièces, des nouveaux souverains de la Gaule. Jusqu'ici ces substitutions n'avaient été fournies que par les monnaies au type de la Victoire, imitées des *triens* d'*Anastase*, de *Justin Ier* et de *Justinien*. Aujourd'hui, grâce à la communication qui vient d'être faite, il peut produire un *triens* du système introduit au nom de l'empereur Maurice, à l'époque de l'entreprise de Gondovald, *triens* où les noms du monétaire et de la localité ont entièrement remplacé les légendes, soit de l'empereur, soit du roi descendant de Clovis. Le rapporteur ne saurait revenir ici sur l'exposition qu'il a donnée (*Revue de numismatique*, 1848-57) des causes, des caractères et de l'influence du système en question.

Il rappelle seulement que, parmi les *Clotaire II* du midi de la France, frappés à l'imitation des *Maurice,* il a signalé et publié un *triens* où le nom de Clotaire est reproduit sur les deux faces, et où le champ du revers montre, au-dessus de l'indication du chiffre VII, aux deux côtés de la croix, l'inscription VIVA, à la même place où figurent, sur des monnaies du même règne, les initiales de *Marseille,* MA, d'*Arles,* AR, et de *Valence,* VA. Guidé par l'analogie, il avait attribué la légende VIVA à la cité des *Helvii,* qui, après avoir porté le nom d'*Alba Augusta,* reçut, dans un temps que nous ne saurions déterminer d'une manière précise, celui de *Vivarium,* qu'elle porte encore aujourd'hui (Viviers). Au premier abord, la pièce dont il s'agit offre une ressemblance frappante avec le *triens* de Viviers. On y voit de même au revers, de chaque côté de la croix, les lettres VIVA, mais sans la mention du chiffre VII. Quand on examine ensuite le reste des inscriptions, on s'aperçoit que le double nom de Clotaire a également disparu. Au lieu de ce nom, du côté du revers, et en y comprenant l'exergue, une légende incertaine (IIONOII\ O) se termine par les lettres très-distinctes MONI, commencement du mot MONITARIO, pour MONETARIO. Autour de l'effigie, nous lisons sans aucune incertitude le nom VIVARIO, écrit cette fois en toutes lettres, et suivi d'un sigle (CVT) où l'on reconnaît les premiers caractères des syllabes du mot CIVITATE. Nous acquérons donc ici une précieuse confirmation de la conjecture provoquée par les lettres VIVA de la pièce de Clotaire, et nous obtenons en même temps, quant au passage de la monnaie impériale au système qui prévalut en Gaule dans le courant du VIIe siècle, un monument qui, pour les pièces au type de la croix, introduites au nom de Maurice, offre le même intérêt que le *triens* au type de la Victoire, sur lequel on lit le nom de *Trèves,* TREVERIS CIVITATE.

Le nom des monétaires s'établit franchement par toute la Gaule sur les *triens* mérovingiens, à partir du règne de Dagobert Ier (628). La pièce qui nous occupe, et où ce nom ne se montre encore qu'avec timidité et d'une manière imparfaite, ne peut donc être de beaucoup postérieure à la mort de Clotaire II, si même elle n'a pas été déjà frappée du vivant de ce roi, le monnayage des descendants de Clovis ne paraissant, dans le midi, avoir eu lieu sans discontinuer qu'à Marseille.

Don fait par M. Hodgson, d'une collection de dessins des monuments bouddhiques du Népâl, et rapport de M. Ad. Regnier.

M. Brian-Houghton Hodgson, correspondant étranger de l'Académie, qui avait envoyé précédemment du Népâl une *Notice sur l'architecture bouddhique*, accompagnée de dessins (voir section troisième, § 5), écrivit, à son retour en Angleterre, une lettre dont il fut donné lecture dans la séance du 6 août 1858. Dans cette lettre, il annonçait l'intention de faire présent à l'Institut de France de la collection entière des dessins des monuments bouddhiques recueillis par lui durant son long séjour au Népâl. Il voulait ainsi, disait-il, reconnaître l'honneur qui lui avait été conféré, depuis plusieurs années, par l'Académie des inscriptions. Il estimait, de plus, que le pays qui avait su le mieux expliquer les trésors littéraires autrefois découverts par lui dans la même contrée et les mettre à profit pour l'histoire du bouddhisme, était aussi celui qui pouvait le mieux faire usage des monuments d'architecture et de peinture qui contribuent à éclairer cette grande croyance.

L'Académie, consultée par son président sur une proposition si libérale et si flatteuse à la fois, décida qu'elle acceptait cette proposition avec reconnaissance, et que cette décision serait transmise à M. Hodgson par le membre délégué dans les fonctions du secrétaire perpétuel absent. Elle chargea ce dernier de se concerter d'une part avec le donateur, d'autre part

avec M. Mohl, sur le point de se rendre en Angleterre, sur les moyens de prendre possession de ce don si précieux. Elle chargea, plus tard, M. Adolphe Regnier de vouloir bien examiner les objets envoyés par M. Hodgson et lui en faire un rapport.

Dans la séance du 14 janvier 1859, M. Ad. Regnier fit le rapport suivant :

M. le secrétaire perpétuel m'a demandé d'examiner les deux caisses que M. Hodgson, correspondant de notre Académie, ancien ministre d'Angleterre à la cour du Népâl, et célèbre par ses travaux sur la zoologie de l'Inde et sur le bouddhisme, vient d'envoyer à l'Institut de France.

Ces deux caisses renferment un nombre fort considérable de peintures et de dessins du plus haut intérêt pour l'histoire du bouddhisme au Népâl et au Tibet. Ces peintures et ces dessins, dont M. Hodgson fait don à l'Institut, sont accompagnés de textes explicatifs, la plupart en sanscrit, extraits des livres sacrés des bouddhistes par un habile pandit, nommé *Amirta Nanda*. M. Hodgson s'est procuré ces peintures et a fait faire ces dessins et ces extraits de 1820 à 1840.

M. Hodgson a acquis de justes droits à la reconnaissance de l'Institut, et particulièrement de notre Académie, par ce magnifique présent, qui offrira de précieux secours à quiconque étudiera l'histoire du bouddhisme et de l'art bouddhique, et qui rappelle celui qu'il a fait, il y a plusieurs années, à la Société asiatique de Paris, de la riche collection de livres sacrés des bouddhistes, qui a donné à notre illustre et regrettable confrère, M. Eug. Burnouf, l'occasion d'écrire sa belle *Introduction à l'histoire du bouddhisme,* et lui en a, en grande partie, fourni les matériaux.

J'ai constaté que les caisses contenaient bien réellement les divers objets indiqués par M. Hodgson dans un catalogue qu'il avait joint à sa lettre à M. le secrétaire perpétuel.

Les peintures originales, dessins copiés et textes, offerts à l'Institut, se divisent en deux catégories:

I. Peintures sur toile, en grande partie coloriées.

1° Dix peintures relatives au bouddhisme du Népâl. Une partie de ces peintures a été achetée sur les lieux : ce sont de véritables images saintes, les objets mêmes du culte des bouddhistes; d'autres ont été copiées par des *citrakars*, ou peintres du pays, employés par M. Hodgson, sur des peintures empruntées. Les extraits explicatifs ont été faits par le pandit Amirta Nanda.

2° Douze peintures relatives au bouddhisme du Tibet, achetées à des pèlerins venant du Tibet dans le Népâl pour visiter les lieux saints. Explications par le même pandit.

II. Dessins sur papier, contenus dans de grandes feuilles pliées en étuis.

1° Trente-sept feuilles de dessins que M. Hodgson appelle *Sculptural illustrations*, qui sont des copies de statues et de reliefs répandus dans la vallée du Népâl. Textes explicatifs extraits par le pandit.

De plus, quatre peintures tirées de *çâstras* (ou livres saints) bouddhiques illustrés.

2° Vingt-quatre feuilles d'*Architectural illustrations* ou copies de monuments du Népâl (*caityas, vihâras*). Explications par le même.

3° Vingt et une feuilles de *Pictorial illustrations*, relatives au bouddhisme du Tibet (17 coloriées et 4 noires): ce sont des peintures employées par les Tibétains pour leurs adorations. La plupart ont été achetées, quelques-unes copiées. Elles ne sont expliquées que partiellement.

M. Hodgson a envoyé des doubles des 37 feuilles (II, 1°), et des 24 (II, 2°), dessins et textes. Il désire qu'on lui renvoie ces doubles dès qu'on les aura collationnés avec les collections correspondantes dont il fait don à l'Institut. Cette collation est très-nécessaire, car le pandit qui a fait les extraits est très-savant, mais est loin d'apporter à ce qu'il fait cette sévère exactitude que demandent des travaux de ce genre.

L'Académie, après avoir entendu ce rapport, décide qu'il sera donné satisfaction à M. Hodgson, et que les doubles qu'il réclame lui seront renvoyés avec de nouveaux remercîments.

Rapport de M. Ad. Regnier sur une inscription runique.

Dans la séance du 10 décembre 1858, M. Achille Jubinal avait soumis à l'examen de l'Académie une inscription runique gravée sur une barre de fer qu'il supposait être une masse d'armes; il avait joint à sa demande une copie photographiée de l'inscription et la barre de fer elle-même.

Une commission composée de MM. Lenormant, Adolphe Regnier, Léon Renier et Maury, ayant été chargée d'examiner cette inscription, M. Adolphe Regnier, rapporteur, dans la séance du 14 janvier 1859, lut un rapport qui commençait ainsi :

L'inscription que M. Jubinal a communiquée à l'Académie n'est point inédite. Elle a été insérée, sans traduction, dans les *Run-Urkunder,* Stockholm (1833), de M. Liljegren, page 214, n° 1856. L'auteur de ce recueil nous apprend que la barre de fer sur laquelle elle est gravée a été trouvée dans l'île de Gottland, arrondissement judiciaire de Fardhem, paroisse de Gerum, ferme ou hameau de Kulland, pas bien loin de Wisby, chef-lieu de l'île. « Cette barre, ajoute-t-il, était placée comme « appui à un coin de cheminée. Elle a été vendue et portée « en Westergöthland (c'est-à-dire sur le continent, dans la

« partie occidentale de la province de Göthaland ou Göthland). » Le lieu où elle a été transportée n'est pas autrement déterminé. Il paraît qu'elle a été rapportée en France à la suite de notre expédition dans la Baltique et vendue par le Ministère de la marine avec divers objets provenant de la dernière guerre avec la Russie.

Après cette notice préliminaire, le rapport contenait, à la suite de la description et de la détermination des caractères employés, la copie, la transcription en lettres françaises et la traduction de l'inscription; puis une analyse des mots qui pouvaient donner lieu à des remarques et comparaisons intéressantes; et enfin la fixation de la date, au moyen de la lettre dominicale et du nombre d'or, dont la valeur avait été déduite du *Tableau de Pâques* (*Påsk-Tafla*), qui forme la planche IXe et dernière du *Run-Lära* de M. Liljegren (Stockholm, 1832).

Pendant que M. Regnier préparait son rapport, un des membres de la commission avait, à sa demande, écrit à un professeur qu'il connaissait à Lund, pour savoir de lui si cette inscription runique, publiée par M. Liljegren, avait été traduite quelque part. Comme la réponse tardait, M. Regnier avait achevé son rapport, et en avait donné lecture, comme nous l'avons dit, dans la séance du 14 janvier. Au commencement de février, la réponse vint et lui apprit qu'une traduction de ces runes se trouvait dans l'ouvrage de Sjöborg intitulé : *Samlingar for Nordens Fornälskare*, t. II, p. 22 (Stockholm, 1824). Ce fut l'occasion d'un rapport supplémentaire, où M. Regnier dit à l'Académie, dans sa séance du 4 février, que la traduction de Sjöborg était identique avec la sienne pour tous les mots de l'inscription, excepté *hila* et *trri wirk stuva*, pour lesquels le sens adopté par Sjöborg paraissait préférable. En outre, d'après Sjöborg, l'inscription serait de 1392, tandis

que M. Regnier la date de 1487. « Ce chiffre 1487 n'est pas « seulement conforme, a-t-il dit, à la Table pascale de Liljegren, mais c'est aussi celui que déduit de la combinaison du « nombre d'or et de la lettre dominicale le *Runen-Wörterbuch* « de Dieterich (p. 109). »

Au sujet de la barre de fer qui porte l'inscription, le rapporteur a extrait de la lettre de Lund la remarque suivante : « Cette barre, posée à l'un des coins de la cheminée, était pro« bablement la seule pièce de la maison qui fût inaccessible aux « ravages du feu. On trouve encore assez souvent, dans les « cuisines des paysans de la Suède supérieure, le coin saillant « de la cheminée appuyé sur une telle barre de fer, munie d'un « crochet pour suspendre la marmite et d'un tuyau pour la « chandelle. »

Il a terminé par ce renseignement tiré de Sjöborg : « La « barre de fer a fait partie autrefois de la collection de M. le « baron de Tham, à Dagsnäs. »

Communication de M. Beulé et par suite demande au Gouvernement.

M. Guigniaut lit une lettre datée de Cherchell, le 24 décembre 1858, dans laquelle M. Beulé l'entretient de découvertes importantes qu'on a faites dans cette ville, et lui donne la description de plusieurs statues, d'un beau travail, en déplorant le manque de ressources nécessaires pour continuer les fouilles et même pour ménager un abri suffisant aux précieux objets qu'on en a déjà tirés.

M. de Longpérier pense que l'objet de la lettre dont on vient d'entendre la lecture est digne du plus grand intérêt. L'emplacement de Cherchell, l'ancienne *Cæsarea,* doit renfermer des trésors d'antiquités. Le roi Juba II et la reine sa femme, de la famille des Lagides, n'épargnaient rien pour décorer leur capitale des plus beaux ouvrages de l'art, soit en co-

pie, soit en original, qu'ils faisaient venir de la Grèce, de l'Italie et de l'Égypte. Outre la statue décrite par M. Beulé, d'autres sculptures ont été retirées de ces fouilles; un ingénieur a envoyé pour le musée du Louvre un bas-relief d'un temps plus ancien que le règne d'Auguste. Il est donc à désirer que l'Académie appelle sur ce point l'attention du Gouvernement, et qu'on fasse, s'il le faut, une démarche auprès du prince chargé du ministère de l'Algérie.

M. L. Renier appuie la proposition; seulement il fait remarquer qu'on était averti déjà de l'importance de cette localité pour l'archéologie; le maréchal Randon avait envoyé des soldats et fait commencer des fouilles. Cherchell pourrait fournir les éléments d'un des plus beaux et des plus riches musées d'antiquités de toute l'Afrique.

M. Texier est dans les mêmes sentiments que ses confrères; il espère que les sympathies du Gouvernement ne manqueront pas aux sollicitations de l'Académie; il y a dix ans on accorda une somme de 15,000 francs pour des travaux de ce genre. Ce n'est pas seulement à Cherchell qu'on trouve des statues et des monuments, quelques-uns même d'une haute antiquité africaine; il a vu, entre autres, une figure phénicienne reconnue pour un Mercure, et transportée au musée d'Alger. Mais la plupart de ces objets précieux gisent à l'abandon ou servent aux plus vils usages, et se détruisent chaque jour.

M. Léon Renier pense qu'il ne faut s'occuper, en ce moment, que des fouilles et des antiquités de Cherchell, et non des autres monuments de l'Algérie; il a été pourvu, d'ailleurs, à cet intérêt général par une circulaire du 31 décembre dernier, qui prescrit d'établir dans chaque ville un musée aux frais des municipalités.

L'Académie arrête qu'il sera écrit en son nom au prince

chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, conformément aux intentions des préopinants; ce qui fut fait à la date du 11 février.

Le 25 du même mois, il fut donné lecture de la réponse du prince Napoléon, annonçant que, depuis quelque temps, des ordres et des instructions ont été donnés par S. A. I. dans une circulaire jointe à sa lettre, et qu'*il y a tout lieu de penser que le but signalé à sa sollicitude sera atteint.*

Instructions demandées par M. Mariette, au nom du vice-roi d'Égypte, et rapport de M. Jomard.

Dans la séance du 26 août, M. Mariette ayant terminé la lecture d'une *notice sur l'état actuel et les résultats des travaux entrepris par les ordres de S. A. le vice-roi, pour la recherche des monuments de l'antique Égypte,* fit connaître que le vice-roi l'avait chargé, en sa qualité de préposé à la direction de ces travaux et à la conservation de ces monuments, de demander à l'Académie des instructions, afin d'éclairer des lumières qu'elle possède dans son sein la continuation des fouilles.

L'Académie, sur la proposition de son bureau, nomma immédiatement les cinq membres suivants, chargés de rédiger les instructions demandées : MM. Jomard, Lenormant, Brunet de Presle, vicomte E. de Rougé et de Longpérier.

Dans la séance du 14 octobre, M. Jomard, au nom de la commission, assistée du bureau, lut le rapport suivant :

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France a appris de M. Mariette avec satisfaction que Son Altesse le vice-roi d'Égypte, Mohammed-Saïd, avait résolu de prendre des mesures efficaces pour la conservation des monuments de l'antiquité, et ordonné la construction d'un musée où seraient déposés ceux de ces monuments qui sont susceptibles d'être transportés; enfin que Son Altesse avait

donné des ordres au conservateur du nouveau musée égyptien pour le déblayement des temples, des palais et des édifices antiques jusqu'au sol. C'est pour la première fois peut-être qu'un souverain musulman prend soin de la conservation des ouvrages de l'antiquité, et donne une preuve aussi éclatante de son zèle éclairé pour le progrès des sciences.

En confiant à M. Mariette ces importants travaux, Son Altesse a fait le choix le plus heureux; l'Académie a entendu récemment avec l'intérêt le plus vif le récit de ses découvertes dans la haute Égypte, comme elle l'avait déjà fait, quand il lui rendit compte, il y a quelques années, de ses recherches à Memphis, au Sérapéum et aux Pyramides.

Le savant explorateur ayant fait connaître que Son Altesse désirerait que l'Académie voulût bien lui donner des instructions, et l'Académie souhaitant que la science archéologique tire le plus grand fruit possible des recherches qui restent à faire sur le sol de la basse et de la haute Égypte, ainsi que des mesures libérales qui viennent d'être adoptées, une commission spéciale a été chargée par elle de dresser le tableau suivant des lacunes principales qui restent à remplir dans la connaissance des monuments anciens et des contrées mêmes qui les renferment.

BASSE ÉGYPTE ET DELTA.

En tête de l'énumération qui va suivre doivent nécessairement se trouver les localités de l'Égypte inférieure qui ont été moins explorées et qui sont moins connues que celles de la haute Égypte, parce que les restes y sont beaucoup moins apparents, parce que ces lieux ont été plus souvent le théâtre de la guerre et de la dévastation, et aussi parce que le fleuve,

moins encaissé que dans la Thébaïde, a exercé sur cette immense plaine, qui a 280 kilomètres de base, plus de ravages que partout ailleurs. On comptait jadis dans le Delta et la basse Égypte plus de quarante villes, les unes métropoles de nomes, les autres cités plus ou moins importantes. Chacune sans doute avait son temple; aujourd'hui on n'y voit plus un seul temple debout; à peine à Bahbeyr, *Isidis oppidum*, ou *Naïsi*, et à *Taposiris*, à l'extrême occident, trouve-t-on un monument à peu près conservé, et encore le premier est-il en ruines et complétement renversé. Celui-ci était d'une grande dimension, tout entier en granit rouge et noir; il était analogue au temple d'Athor à Tentyris, et presque aussi considérable. Les sculptures de ce bel édifice mériteraient d'être étudiées et les plus beaux fragments d'être recueillis et transportés au musée nouveau. Avec une étude attentive on pourrait en reconstruire le plan à deux lieues au nord de Semennoud.

L'antique *Tanis* aujourd'hui Sân, sur le canal de Moueys, n'est pas moins digne des recherches des antiquaires, bien que ses monuments aient été détruits de fond en comble: les obélisques sont renversés et brisés, les colonnes ensevelies sous les décombres, les chapiteaux épars, les bas-reliefs dispersés et en désordre; les blocs ont des proportions colossales et sont sculptés avec art; on y compte neuf obélisques, une grande niche monolithe en granit, etc. On a vu sur l'un des obélisques le nom du roi Apophis (Apapi); ce nom est martelé. On conjecture que Tanis a été l'emplacement d'Avaris (*Ha-Ouar*). D'après l'opinion de notre confrère M. de Rougé, le roi Apapi était établi à *Ha-Ouar*, au moment où la guerre éclata entre les pasteurs et la dix-septième dynastie (Thébaine). L'histoire égyptienne pourrait donc tirer des lumières des monuments qu'on trouvera dans les fouilles de Sân.

Tamiathis (Damiette). On a vu des inscriptions grecques et latines dans une mosquée, et des fragments d'obélisque près d'une porte.

Tounah (*Tennys*) au lac *Menzaleh*, aujourd'hui sous les eaux du lac. On y a trouvé autrefois un sarcophage en granit et un beau camée, et l'on y a vu une vaste enceinte flanquée de tours. Le lac Menzaleh sera un jour desséché par l'effet du nouveau barrage, et le fond du lac laissera à découvert beaucoup d'anciens restes submergés, et aujourd'hui inabordables.

Mendes (Achmoun), non loin de la branche de Damiette, sur celle qui se rend à la bouche de Dibeh ou branche Mendésienne. Ce lieu est un des plus intéressants à explorer, quoique les ruines ne soient pas très-apparentes. Plusieurs pensent que c'était le même lieu que Thmuis. (Voyez plus loin.)

Sebennytus (Semennoud), sur la rive gauche de la branche Phatmétique, non loin de Méhallet-el-Kébir, ville importante du Delta. On a trouvé dans ce dernier endroit bon nombre de monuments antiques, provenant certainement de Sebennytus. Ce sont des fragments en granit et en brèche; les uns sont de style égyptien, les autres de travail grec. On y trouve des sarcophages sans sculptures; mais il ne manque pas de sculptures hiéroglyphiques, entre autres sur un monolithe en granit.

Buto. Ce lieu, qui est célèbre dans l'histoire de la religion égyptienne par son oracle, et où se célébrait une grande fête annuelle en l'honneur de la déesse de son nom, mérite d'être exploré soigneusement; il doit correspondre à Koum-Zalad, grande butte d'anciens décombres, non loin du lac Bourlos, qui a été connu de l'antiquité sous le nom de *Lacus Buticus*, ce qui ne permet pas de croire, comme on l'a pensé, que ce lac, le plus grand de l'Égypte après le lac Menzaleh, soit de forma-

tion récente. L'île de Chemmis, voisine de Buto, appartenait à ce lac. Le temple de Buto était un des plus remarquables de l'Égypte inférieure.

Thmuis (Tmây el-Emdyd), à trois lieues S. E. de Mansourah. Au temps de l'expédition française on y a trouvé des ruines importantes; le lieu est situé au midi d'Achmoun. On y a vu un monolithe en granit, de huit mètres et demi, avec des sarcophages de granit en très-grand nombre et de petite dimension, et des fragments de statues.

Athribis, grande enceinte. Le lieu est situé sur la rive droite de la branche Phatmétique ou de Damiette. Les restes d'une petite pyramide y ont été observés en 1800. Ce point n'a pas été exploré (nous le croyons) depuis cette époque; rien ne serait plus facile que d'en extraire les fragments que renferment les décombres et de les transporter à Boulaq.

Tell-Bastah, l'ancienne *Bubastis*, près de la branche Tanitique. C'était une des plus anciennes villes; le temple était orné de colosses et il attirait chaque année près d'un million d'hommes au temps de la fête de la déesse de ce nom, au rapport d'Hérodote. On vantait beaucoup son temple, qui était précédé d'une avenue longue de trois stades, large de quatre plèthres.

Onion et *Castra Judæorum* à Tell-Youdyeh, sur une butte artificielle garnie de briques. Ce lieu doit renfermer des restes de constructions judaïques, et, sous ce rapport, il mérite d'être fouillé.

Heliopolis. Le limon accumulé depuis des siècles a empêché d'y découvrir, jusqu'ici, les restes des édifices; il faudrait fouiller jusqu'à huit et dix mètres, peut-être, pour arriver au sol antique. Il restait encore, en 1801, un sphinx en partie brisé et presque méconnaissable. Il y en avait jadis une allée en-

tière ainsi que plusieurs obélisques. Personne n'ignore qu'Eudoxe et Platon y avaient résidé et étudié la philosophie et l'astronomie égyptienne pendant treize ans, sous la direction des prêtres du temple. C'est le rapport de Strabon, qui, toutefois, accuse ceux-ci d'ignorance et de présomption, et assure que, de son temps, ils ne s'occupaient plus que des rites et des sacrifices.

Il faut mettre à nu le socle de l'obélisque subsistant et tâcher de reconnaître les vestiges du temple du Soleil, ou plutôt de *Mnevis*, qui en était le symbole.

Leontopolis (Tânboul). Ce lieu, presque inconnu, est situé au midi de Tmây el-Emdyd; il mérite d'être exploré et étudié.

Menouf, ou *Delta parvum*. Une pierre trilingue, analogue à la pierre de Rosette (la 4e des stèles de cette espèce) a été trouvée dans cette ville. On ignore ce qu'elle est devenue depuis le jour où l'un des membres de la commission des sciences d'Égypte l'a vue gisant non loin de la mosquée, c'est-à-dire depuis 1801. On sait que, d'après le célèbre décret, il devait y en avoir une pareille dans chacun des temples de l'Égypte.

Saïs (Sâ el-Haggar) passe pour être l'emplacement de l'ancienne Saïs, célèbre chez les Égyptiens par la grande fête des Lampes. Il y existe une vaste enceinte de nécropole, mais on n'y a pas trouvé les monuments décrits par Hérodote. Peut-être faudrait-il chercher ailleurs cette ville, car Saïs était à deux schènes de la branche Bolbitique. Nous savons par Hérodote que la fille du roi Mycérinus y avait son tombeau, ainsi que Psammétique et Amasis, et qu'il s'y trouvait des colosses, des sphinx, de gigantesques monolithes, des obélisques et d'autres monuments en granit. Amasis y avait élevé un portique magnifique. Enfin on y célébrait les mystères de Cérès, les Thesmophories, fête qui durait trois jours, à laquelle les

femmes seules assistaient, etc. Un des colosses avait soixante et quinze pieds de hauteur. On ne voit pas à Sâ les restes de ces grands ouvrages.

On invite M. Mariette à visiter l'emplacement de Koum Farrayn, bien plus au nord, où sont de très-grands amas de ruines et de décombres.

Naucratis (Rahmanyeh), le premier établissement permanent des Grecs en Égypte, établissement qu'ont protégé Psammétique et Amasis. C'était l'origine du canal d'Alexandrie, aujourd'hui le Mahmoudieh. Les fouilles qui ont été faites pour le canal paraissent n'avoir rien mis au jour des restes antiques. Il faudrait fouiller un peu au nord. On se demande s'il ne reste pas le moindre vestige de l'*Hellenion,* ce temple que les Grecs avaient fait bâtir à Naucratis, et auquel avaient contribué vingt villes de la Grèce.

Damanhour (*Hermopolis parva*), située aujourd'hui au milieu d'une sorte de désert, depuis la perte de la branche Canopique, a été le siége d'une grande ville, capitale d'un nome. On en a rapporté une belle cuve circulaire en basalte, couverte d'hiéroglyphes supérieurement sculptés. Ce monument est à Paris.

Bolbitine (Rosette). Chercher l'emplacement des ruines, afin de déterminer le point extrême de l'ancienne branche Bolbitique et son embouchure dans la mer.

Isthme de Suez. Profiter des fouilles du futur canal de Suez, principalement pour les monuments persépolitains qui se trouveront en trois endroits différents, savoir : près de Suez, à six lieues plus loin, et au *Serapeum.* La compagnie du canal maritime, sur la demande d'un des membres de la commission, a déjà donné des instructions sévères pour la conservation de tous les objets d'antiquité qui seront trouvés dans les fouilles, en bas-reliefs, médailles, vases, inscriptions, etc. soit sur la

direction du canal maritime, soit sur celle du canal d'eau douce, la terre de Gessen.

Il reste aussi à faire des recherches aux lieux qui correspondent à l'ancienne Péluse, à Thineh et à Faramah; on sait que cette ville est qualifiée dans Hérodote de *Clef de l'Égypte,* et mentionnée dans la Bible sous le nom de *Sin,* mot dont la signification est la même que celle du nom grec, du nom copte et du nom arabe actuel.

HEPTANOMIDE.

A *Memphis :* 1° Rechercher les restes des colosses qui y ont été élevés, notamment du colosse en granit rose, dont le poignet gauche a été rapporté en Europe et est déposé au Musée Britannique. Sa proportion est celle d'une figure haute de 40 coudées ou 60 pieds. Il doit nécessairement en rester d'autres débris. Il en est de même des anciens édifices, par exemple du péristyle élevé par Psammétique, et dont les colonnes, ou plutôt les piliers, étaient de grandes statues, probablement comme ceux du Memnonium à Thèbes, rive gauche. Il y avait aussi un magnifique temple d'Isis. Enfin un colosse encore plus grand, haut de 75 pieds ou de 50 coudées, était placé dans le temple de Vulcain, selon Hérodote.

2° Le *nilomètre* antique n'a pas encore été trouvé; ce serait une découverte scientifique d'un grand intérêt.

3° A *Torrah,* en face de Memphis, visiter les carrières d'où a été extraite la pierre des pyramides. On y remarque des inscriptions et des dessins curieux tracés en encre rouge, dignes d'être copiés.

4° Il n'est peut-être pas tout à fait impossible de découvrir l'entrée du canal qui amenait l'eau du Nil sous la pyramide de Chéops, selon l'assertion d'Hérodote.

5° Le grand sphinx a été l'objet de bien des recherches, mais il en reste encore plusieurs à faire. De nouvelles fouilles mettraient à découvert le canal de communication avec la grande pyramide. La précipitation avec laquelle, en 1829, on a rempli les fouilles qu'avait pratiquées Caviglia, pour arriver au bas du socle, n'a pas permis de rapporter toutes les inscriptions.

Au Fayoum : Rechercher l'emplacement et les fondations des pyramides du *lac Mœris*, qui avaient, dit-on, 600 pieds de hauteur, moitié sous les eaux du lac et moitié au-dessus. Quelle que soit l'exagération de ce rapport, on doit accepter au moins l'existence d'une de ces pyramides au lac Mœris.

Le *Labyrinthe*. Rechercher et découvrir, s'il est possible, l'entrée des souterrains. Il n'y a que des fouilles très-profondes qui puissent mettre à découvert un tel monument, qui était pour la moitié souterrain, aujourd'hui nécessairement obstrué par les sables accumulés depuis des siècles. Que faut-il penser des quinze cents appartements qui étaient sous le sol, d'après Hérodote, lequel raconte les avoir visités, et les considère comme ce que les hommes ont fait de plus grand?

Le souterrain par lequel on se rendait à la pyramide de l'angle du labyrinthe est encore à retrouver. Une fouille pratiquée à chacun des angles pourrait faire découvrir ce souterrain, et par suite ceux du labyrinthe lui-même.

A Medinet el-Fayoum, les restes de l'ancienne *Crocodilopolis* ou *Arsinoe* sont à rechercher[1].

La ville s'étendait sans doute jusqu'à l'obélisque situé à une lieue au sud, au lieu appelé *Begig*.

[1] Dans un quartier d'Alexandrie, appelé *Arsinoeon*, Ptolémée Philadelphe avait consacré une statue de quatre coudées de haut, qui, si l'on s'en rapportait à Pline, était de topaze, sans doute en topaze artificielle, comme les émeraudes factices fabriquées par les Égyptiens.

1° Prendre la copie complète de l'obélisque, dont le couronnement, de forme singulière, ne se rencontre que dans l'obélisque de l'île tibérienne à Rome. Il y en a déjà un bon dessin dans l'ouvrage du docteur Lepsius, avec quelques lacunes. Les deux parties de ce curieux monument mériteraient d'être transportées au musée nouveau.

2° Visiter les environs du temple de Qasr-Qeroun et les localités au bord du lac de ce nom.

Alabastronpolis. Les Égyptiens ont exploité une carrière ou plutôt une grande montagne d'albâtre oriental, en face de Beny-Soueyf, dans le désert qui sépare le Nil de la mer Rouge. On y a trouvé des inscriptions. Ces carrières méritent de nouvelles recherches, soit pour les restes antiques, soit pour l'étude du mode d'exploitation pratiqué par les Égyptiens.

Rive gauche du canal de Joseph et au delà. Copier les singuliers bas-reliefs des hypogées visités par P. Lucas, et qu'il a grossièrement dessinés.

Bahnaseh, l'ancienne Oxyrinchus. Visiter les couvents coptes; on trouverait peut-être la momie du poisson de ce nom dans les hypogées de la chaîne libyque.

Restes d'*Ibeum,* à Taha-el-Amoudeyn ou à Minyeh?

A Samalout, ville de *Co* ou *Cynopolis;* à explorer les buttes de décombres.

A Achmouneyn (*Hermopolis magna*). Il doit rester au moins des débris des magnifiques colonnes du temple aujourd'hui écroulé, probablement couverts par les alluvions ou par les décombres.

Visiter les hypogées en face d'Achmouneyn sur la rive gauche.

Meylaouy (*Thebaïca phylace*). Il s'y trouve un monolithe en granit, à couronnement pyramidal, que l'un des membres de

la commission y a fait enterrer en l'année 1801, au lieu dit Gharb el-Beled.

Psinaula (El-Tell), au sud d'Antinoë. Il y a des restes de nombreuses constructions égyptiennes en briques d'une grande proportion.

Rechercher les hypogées de la ville de Psinaula, ainsi que tout ce qui peut rester de cette ville, la seule où l'on ait vu des constructions privées.

THÉBAÏDE.

Qâou el-Kébir (*Antæopolis*). Faire des fouilles dans le Nil, où la plus grande partie du temple est aujourd'hui submergée et ensevelie. On voudrait retrouver quelques-uns des bas-reliefs indiquant le culte adressé à la divinité du temple, divinité que les Grecs ont assimilée à Antée.

Les hypogées d'Antæopolis situés en face, sur la rive droite, sont à visiter pour ce même motif.

Denderah. Faire le moulage du *grand zodiaque,* du portique et des sculptures qui se trouvent dans les salles voisines du *petit zodiaque,* où sont des bas-reliefs astronomiques sculptés aux plafonds.

Stations de *Coptos* à *Bérénice.* Relever les inscriptions qu'on dit exister aux puits des stations, sur cette longue route de l'ancien commerce.

Carrières antiques. En allant vers Bérénice, non loin de la route de Qoseyr, sont les anciennes carrières d'où l'on tirait la magnifique brèche verte (*breccia verde d'Egitto*), travaillée avec tant d'art par les Égyptiens, malgré son excessive dureté. On n'a pas, jusqu'ici, étudié le mode d'exploitation pratiqué par les anciens; il serait à désirer qu'on fît des recherches à ce sujet. On sait que le grand sarcophage, actuellement à

Londres, et provenant de l'ancienne église de Saint-Athanase à Alexandrie, est un monolithe de 15 mètres de tour, tout entier de cette brèche verte, et qu'un savant anglais a prétendu avoir été la tombe d'Alexandre.

Il faudrait aussi visiter la mine d'émeraude (ou *smaragdus mons*), dont on a bien reconnu le gisement, mais on n'a pas encore découvert ou décrit les traces des travaux des anciens Égyptiens. On ne peut douter que ce ne soit la possession de cette mine qui leur avait inspiré l'idée de faire des émeraudes artificielles, telles que l'émeraude colossale qu'on voyait, au rapport de Pline, au temple de Sérapis. Il y a aussi là des restes de deux villes ruinées à explorer.

Abydus. 1° Puisque le vice-roi d'Égypte a ordonné d'enlever les sables qui encombrent le grand monument d'Abydus, il suffit ici de rappeler que cette ville, qui a disparu tout entière sous l'ensablement, a joué, selon Porphyre, un grand rôle dans la célébration des mystères; il importe donc de recueillir ou de copier les sculptures de cet édifice. Il le faudrait, surtout, pour expliquer ce qui concerne le dieu *Besa*[1], sous le nom duquel on rendait les oracles, suivant Ammien Marcellin.

2° Il faudrait encore découvrir la source mystérieuse à laquelle on pénétrait, suivant les derniers traducteurs de Strabon, par des galeries voûtées.

3° Il y a aussi à étudier de nouveau le système de voûtes en assises horizontales, qui a été mis en pratique à Abydus.

Erment (*Hermonthis*). Rechercher les restes ou les vestiges de l'ancien nilomètre, situé probablement au bassin antique encore existant au sud du temple.

Thèbes (Karnak). 1° A Karnak, opérer de nouvelles fouilles

[1] *Besa* est en même temps le nom d'une ancienne ville égyptienne qui était près d'Antinoë.

au sanctuaire en granit, dont les sculptures sont d'un haut intérêt historique. Il est fort à désirer que celles qui ont été si heureusement commencées par M. Mariette soient poussées aussi loin que possible, et qu'un relevé régulier et complet puisse en être publié.

2° Relever et transporter plusieurs fragments du grand *obélisque renversé,* au moins celui du pyramidion qui est à terre et très-bien conservé; la dimension du pyramidion seul est de 3m,095 en hauteur verticale (environ neuf pieds et demi).

3° Rechercher, aux tombeaux des rois, tous les tableaux dans lesquels est figurée la scène de la métempsycose, et en recueillir les inscriptions hiéroglyphiques.

4° Aux hypogées de Thèbes, rechercher les briques *imprimées* en hiéroglyphes, faisant partie des petits murs qui se trouvent dans les galeries.

A soixante lieues à l'ouest, sous le parallèle de Thèbes, est la Grande Oasis ou Oasis de Thèbes. Feu M. Ayme-Bey (un ingénieur européen qui a résidé longtemps à El-Ouad), a observé un ou plusieurs puits, creusés avec art dans le rocher, et qu'il regardait comme un ouvrage antique. L'un de ces puits apporte de l'eau à la surface du sol, à la manière des puits artésiens. C'est une observation qui est à vérifier, et à compléter si elle est exacte.

Edfou (*Apollonopolis magna*). 1° Copier en entier le grand bas-relief, au fond de l'enceinte du temple près de l'angle nord; ce sont des hiéroglyphes occupant *quarante-trois grandes colonnes* d'écriture, parfaitement intactes. Thoth y est représenté en train de les écrire, avec son stylet ou calame.

2° Le grand temple d'Edfou devant être entièrement déblayé, il y aura possibilité de dessiner les bas-reliefs astronomiques cachés par les décombres. Pour le même motif, le

petit temple d'Edfou mérite aussi d'être déblayé; la figure de l'hippopotame y est représentée plusieurs fois dans la galerie du sud, sur la frise et ailleurs. Les bas-reliefs doivent être moulés ou dessinés.

3° L'un des membres de la Commission a vu autrefois à Edfou un cheik el-beled qui tenait à la main un antique bâton augural, en *fer poli*. On retrouverait peut-être ce curieux instrument, ou quelque objet pareil, en déblayant, comme on va le faire, la totalité de ce grand édifice.

Esné (*Latopolis*). Il serait bon de faire mouler ou copier en grand les sculptures du grand zodiaque d'Esné, et aussi des fragments du petit zodiaque au temple du nord.

Ombos. 1° Il y a des ruines romaines au sud du lieu, qui sont à visiter.

2° Il faudrait fouiller jusqu'au sol ce qui peut rester du grand temple et visiter les hypogées du lieu.

Syène (Assouan). 1° Rechercher, s'il est possible, l'endroit où a été pratiqué le puits de Syène. Il y a lieu de penser que ce puits était dans les dépendances d'un édifice religieux, occupé par les observateurs, là où se trouve le temple; les prêtres étaient sans doute chargés d'observer, à l'époque du solstice.

2° Le nilomètre mérite surtout d'être recherché; il ne doit pas être éloigné, ni peut-être distinct du puits de Syène. Il ne faut pas le confondre avec certaines divisions assez grossières, gravées sur le mur du quai d'Éléphantine en face de Syène, puisque l'eau y arrivait par un canal souterrain. On peut se demander si le puits de Syène et le nilomètre n'étaient pas une seule et même construction.

3° Les carrières de Syène renferment des sujets de curieuses études pour les procédés suivis par les anciens dans l'exploi-

tation du granit, procédés déjà indiqués dans la *Description de l'Égypte.*

4° Enfin les hypogées de Syène sont à visiter; copier les bas-reliefs du temple.

Éléphantine. Rechercher les bas-reliefs du temple aujourd'hui renversé; des fragments de l'édifice doivent être épars sur le sol.

Philæ. On sait qu'il existe, en avant de l'île de Philæ, un très-grand mur égyptien en briques. Un moderne voyageur prétend qu'une inscription en fait connaître la destination : il y a peut-être lieu d'en faire la recherche.

Visiter les couvents coptes de la haute Égypte pour rechercher les manuscrits déposés dans ces monastères, et aussi dans l'Égypte moyenne aux environs de Cousyeh, de Samallout et de Bahnaseh, où étaient les villes de *Cusa,* de *Cynopolis* et d'*Oxyrynchus.*

Dans les ouvertures des rochers de la chaîne arabique il y a des murs anciens, en briques, qui fermaient le haut des vallons, soit pour la retenue des eaux pluviales, soit pour arrêter les incursions des nomades. Il serait utile ou curieux de reconnaître cette destination.

Nota. On ne sait presque rien des restes de la petite *Diospolis* (ou la petite Thèbes) aujourd'hui *Hou* (on le croit); ni de *Canope,* ni de *Busiris,* l'une des six villes de la basse Égypte, où se célébrait tous les ans une grande fête et qui renfermait un temple considérable; ni de *Papremis,* où se faisait aussi une fête annuelle; ni de *Ptolemaïs,* capitale de la haute Égypte sous les Ptolémées, aujourd'hui Menchyet el-Nédé; ni de quarante autres villes de l'Égypte haute et basse qu'il serait trop long de nommer, et qui, n'ayant jamais été explorées parce qu'elles sont ensevelies, ou sous les alluvions du fleuve ou sous les sables,

nous gardent peut-être en réserve les plus curieuses découvertes et les plus précieuses pour l'histoire.

On peut consulter, dans la *Description de l'Égypte*, deux cartes anciennes du pays, intitulées, l'une, *Carte ancienne et comparée de l'Égypte;* l'autre, *Carte ancienne et comparée de la basse Égypte.*

NUBIE, ÉTHIOPIE.

A *Napata* (ancienne capitale de la Nubie supérieure) les monuments ont déjà été décrits par les voyageurs; il reste à relever les détails des ornements des édifices.

Méroë. Le souvenir de l'ancien empire de Méroë a été rappelé par vingt auteurs; mais le nom seul, pour ainsi dire, nous est connu. On connaît si peu de chose sur l'ancien empire de Méroë, sur les anciens Sabéens ou Éthiopiens, que rien de ce qu'on trouvera de restes d'antiquités (à défaut de documents historiques) ne doit être négligé. Que Cambyse ait échoué dans son expédition contre les Éthiopiens; que la reine Candace (nom qui est peut-être générique) ait aussi résisté aux Romains sous le préfet d'Égypte Petronius; que, sous Psammétique, deux cent mille guerriers égyptiens mécontents se soient retirés en Éthiopie, chez les Automoles (pays dont les habitants portaient aussi le nom d'Asmach); enfin que ces faits et d'autres semblables aient un certain intérêt historique, cela n'est pas douteux: mais ils sont bien loin de nous donner même une légère idée de l'organisation politique de l'Éthiopie, des lois et mœurs d'un pays, qui, au temps de la guerre de Troie, était encore florissant; enfin, où Sésostris a régné, si l'on s'en rapporte au témoignage d'Hérodote.

Dans la Bible, on le sait, le nom d'Éthiopie est très-souvent répété, sous le nom de *pays de Kouch.* Si l'histoire n'a pas

conservé les annales de cet empire, les monuments subsistent, en partie du moins, et promettent une ample moisson à ceux qui pratiqueront des fouilles avec méthode et persévérance. Le consul général de France en Égypte, le chevalier Drovetti, possédait des objets des plus précieux, qui avaient été recueillis dans les pyramides et les édifices d'Assour et de Naga; il avait apporté à Paris, en 1830, ces objets tous en or; c'étaient de riches ornements, des bijoux, des colliers, des pendants d'oreilles, des bracelets, des périscélides, etc. travaillés avec autant de goût que de richesse. Malheureusement ils ont tous disparu du Louvre en 1830.

Il y a donc des fouilles à faire dans les temples, les pyramides et les divers monuments de Méroë, c'est-à-dire à Assour, à Naga et même à Chendy.

Au centre de l'île de Méroë, qui avait 3,000 stades d'étendue, au lieu appelé aujourd'hui *Mandeyr* (ou Mandura), il paraît exister des ruines qui n'ont pas encore été explorées; c'est un des lieux qu'il importerait de visiter. A la vérité on n'est guidé, sur ce point, que par d'obscures traditions ou des rapports incertains.

A Cab el-Bellud, non loin de la limite occidentale du Kordofan et à deux journées vers le sud-est d'un lieu appelé *Caccie*, (peut-être Coussé ou Cousb), le voyageur Pallme a prétendu qu'il y avait des ruines de *style égyptien*, et même des restes assez considérables. (Voir la préface du *Voyage au Darfour* de Mohammed el-Tounsy, page xxxv.) Il faudrait au moins s'informer de ce qui a pu donner lieu à un rapport de cette nature, d'autant plus que MM. Édouard Ruppel, de Russegger, Burckhardt, Cailliaud, etc. non plus que Browne, n'ont rien entendu dire de pareil. Ce serait un fait d'une certaine importance historique, s'il venait à se vérifier.

L'Académie, après avoir adopté ce Rapport, décida qu'une copie certifiée en serait remise à M. Mariette, pour être présentée en son nom à S. A. le vice-roi d'Égypte, avec ses félicitations et ses remercîments de la protection éclairée qu'elle ne cesse d'accorder aux sciences.

Demande de subvention, autorisée par l'Académie, pour les fouilles entreprises à Carthage par M. Beulé.

Dans la séance du 9 septembre, le secrétaire délégué rappelle à l'Académie l'intérêt avec lequel elle entendit, il y a quelques mois, de la bouche de M. le secrétaire perpétuel, la lecture de la lettre qui lui avait été adressée de Tunis par M. Beulé, touchant les résultats des fouilles entreprises par le jeune et savant professeur d'archéologie à ses propres frais, sur deux points principaux de la colline cédée à la France par le Bey, où s'élevait jadis Byrsa, la citadelle antique de Carthage, et qui porte aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis. M. Beulé est sur le point de retourner sur les ruines de Carthage, afin d'y reprendre et d'y poursuivre, aussi loin qu'il le pourra, ses premiers travaux, qui ont mis à jour, sur l'un des flancs du plateau de Byrsa, une partie des fortifications puniques d'un si grand caractère, ruinées, mais non effacées par les destructeurs de l'ancienne Carthage, et qui, sur la pente même qui s'étend au-dessous de la chapelle française, ont révélé l'existence d'un grand édifice romain appartenant à la Carthage nouvelle, et dont le déblayement, vu l'état de conservation où ont été trouvées les parties supérieures, doterait le monument dédié au saint roi d'un soubassement aussi magnifique qu'inespéré. Mais quels que soient les sacrifices que pourra s'imposer encore le courageux explorateur, à la poursuite de son dessein, il ne saurait atteindre le but avec ses seules ressources. Le secrétaire pense donc, avec plusieurs de ses confrères qu'il a consultés, et sans doute l'Académie entière

pensera, qu'il y a là un intérêt scientifique, un intérêt d'antiquités et d'histoire de l'art d'une haute importance, consacré par un grand souvenir national, et qui, à ce double titre, mérite de fixer l'attention du Gouvernement. Il demande, en conséquence, à l'Académie de l'autoriser à écrire en son nom à M. le ministre d'État, chargé de la direction des beaux-arts, pour lui signaler les résultats déjà obtenus par M. Beulé, ceux qu'il peut se promettre légitimement, s'il est aidé par le ministre d'une manière efficace, et pour appeler sur lui et sur son entreprise, inspirée à la fois par l'amour de la science et par l'honneur du pays, un encouragement dont tout son passé garantit le succès. L'Académie, consultée par M. le président, accorde sans discussion l'autorisation demandée.

Communication de M. Léon Renier sur une découverte faite à Vienne (Isère).

Dans la séance du 30 décembre, M. Léon Renier fait la communication suivante sur une découverte qui a eu lieu récemment près de Vienne (Isère).

Un journal de cette ville annonçait dernièrement qu'on venait de trouver dans ses environs une tête de femme en bronze, de grandeur naturelle et d'un très-beau travail, représentant Faustine la jeune, ainsi que le prouvait, ajoutait-on, le nom de cette impératrice, qui se lisait, gravé en relief, sur le diadème dont cette tête était ornée; et cette nouvelle, malgré l'invraisemblance, l'impossibilité même de cette dernière circonstance, a été reproduite par la plupart des journaux de Paris.

La tête dont il s'agit appartient aujourd'hui au musée de Lyon, et M. Martin Daussigny, conservateur de cet établissement, vient d'envoyer à notre confrère un *fac-simile* de l'inscription qui se lit en effet sur le diadème, mais qui contient tout autre chose que le nom de *Faustine*. Cette inscription, dont

les premiers mots sont un peu altérés par une cassure du bronze, peut se restituer ainsi d'une manière certaine :

L · LILVDIVS · SEX · FIL · LAENA · Q · COL · ANEN.

La seule lettre qui soit douteuse est le D du mot LILVDIVS, lettre au lieu de laquelle il y avait peut-être un G sur le monument; mais c'est là un détail sans importance.

L'inscription doit se lire ainsi :

« Lucius Liludius (ou *Lilugius*), Sexti filius, Laena, Quæstor coloniæ, Aniensi. »

Elle nous apprend que la statue dont cette tête faisait partie avait été consacrée, probablement dans quelqu'un des temples de la colonie de Vienne, par un questeur de cette colonie; et, en effet, suivant M. Martin Daussigny, cette tête, qui est réellement fort belle, présente le type ordinaire de la déesse Junon.

Le mot *Aniensi* est le nom de la tribu à laquelle appartenait le questeur dont s'agit. Le premier *i* de ce mot est formé par le second jambage de la première N. C'est ainsi que le nom de la tribu *Arniensis* est souvent représenté par le sigle ARNEN pour ARNIEN.

Ce mot n'est pas non plus à sa place naturelle; il aurait dû être mis après les mots SEX · FIL · et avant le mot LAENA; mais les transpositions de ce genre sont fréquentes dans les inscriptions.

Enfin ce monument nous offre le premier exemple qu'on ait encore rencontré, d'un citoyen de Vienne inscrit dans la tribu *Aniensis*. Tous ceux que les inscriptions nous font connaître appartenaient à la tribu *Voltinia*. Mais, si, à l'origine, tous les citoyens d'une colonie étaient ordinairement inscrits dans une même tribu, cet état de choses devait se modifier rapidement

par suite de la faculté qu'avaient les ordres de décurions, de s'agréger des citoyens étrangers à leur colonie, citoyens qui, en changeant de domicile, ne devaient point changer de tribu.

Le même membre, dans la même séance, entretient l'Académie d'une seconde découverte dont il doit la communication à M. le colonel de Neveu, commandant supérieur à Dellys, en Algérie.

Communication du même membre sur une découverte faite en Algérie.

On sait que cette ville occupe l'emplacement du municipe de *Russuccurium,* dans la Mauritanie Césarienne. On vient d'y découvrir un piédestal de $1^m,60$ de hauteur sur $0^m,70$ de largeur, portant sur une de ses faces une inscription qui a perdu quelques lettres, à la fin de toutes ses lignes, mais que notre confrère croit pouvoir restituer ainsi :

T . FL . SERENO . *p . v . a . co*
GNITIONIB*us . aug*
VTRVBIQVE . P*raesi*
DI · OPTIMO . PA*trono*
INCOMPARAB*ili*
IVLIĪ . SABINVS . *a . mi*
LITIĪS
PONTIANVS . *ex . de*
CVRIONE . A*mici*
ET . STRATOR*es*
EIVS

« Tito Flavio Sereno, perfectissimo viro, a cognitionibus Au-« gusti utrubique, præsidi optimo, patrono incomparabili.

« Julius Sabinus, a militiis, Pontianus ex decurione, amici « et stratores ejus. »

D'abord cette inscription nous fait connaître un nouveau *præses* (gouverneur) de la Mauritanie Césarienne; elle nous permet d'ajouter le nom de *Titus Flavius Serenus* à la liste, encore peu nombreuse, de ceux de ces officiers dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. Mais ce qui en fait le principal intérêt, c'est le titre de *a cognitionibus Augusti utrubique,* qui y est donné à ce personnage.

On sait que les empereurs étaient les juges en dernier ressort des causes civiles et criminelles. Sous les premiers règnes, on désignait par les mots *a cognitionibus* les esclaves de la maison impériale qui composaient ce qu'on pourrait appeler *le greffe* de leur tribunal. (Fabretti, *Inscr.* 208, n° LVI, 513; Spon, *Misc.* p. 207.) Plus tard, à partir du règne d'Adrien, ces esclaves ou affranchis prirent le nom d'*adjutores a cognitionibus* (Maffei, *Mus. Veron.* 284, 3; Fabretti, *Inscr.* 208, 514), et le titre simple, *a cognitionibus,* fut réservé aux assesseurs du tribunal de l'empereur, aux membres du *Conseil* dont il est fait mention dans ces expressions, *cum consilio collocutus, de consilii sententia,* qui se rencontrent si souvent dans les rescrits des empereurs. (Voy. Marini, *Arval.* p. 798.) Ce titre était donc devenu synonyme de celui de *consiliarius Augusti,* que l'on trouve aussi dans un certain nombre d'inscriptions de la même époque. (Marini, *Iscriz. Albane,* p. 243; Gruter, 458, 7.)

Ces assesseurs du tribunal de l'empereur étaient toujours des chevaliers romains d'un rang élevé. Une inscription de Rome (Marini, *Iscriz. Albane,* p. 143) nous en montre un qui recevait 60,000 sesterces de traitement; dans une autre (Marini, *Arval.* p. 798), nous en voyons un qui avait passé de cette charge à celle de *præfectus vehiculorum*, avec 200,000 sesterces d'appointements; enfin une inscription de Cherchell (*Inscr. de l'Algérie,* n° 3,886) nous en présente un troisième,

qui était devenu, comme notre *Serenus, præses* ou gouverneur de la Mauritanie Césarienne. (Cf. Henzen, n° 6,525; Gruter, 458, 7.)

Mais *Serenus* n'était pas seulement *a cognitionibus Augusti*, il était *a cognitionibus Augusti* UTRUBIQUE. Que signifie cette addition au titre ordinaire? Quoiqu'elle soit jusqu'ici sans exemple dans les inscriptions, et qu'elle semble, en conséquence, constituer un titre entièrement nouveau dans la hiérarchie des grandes fonctions de l'empire, M. Renier pense qu'il n'est pas impossible de l'expliquer.

Les empereurs ne remplissaient pas toujours eux-mêmes leurs fonctions de juges suprêmes; cela leur était quelquefois impossible, par exemple, lorsqu'ils étaient appelés hors de Rome et de l'Italie par une expédition aux frontières de l'empire. Ils déléguaient alors leurs pouvoirs à quelque grand fonctionnaire, qui prenait en conséquence le titre de *Judex ex delegationibus sacris*, ou celui de *vice sacra judicans, etc.* On peut même dire que ce qui n'avait d'abord été qu'une exception finit par devenir la règle générale, car, à partir de la fin du second siècle de notre ère, presque tous les préfets de Rome que les inscriptions nous font connaître ajoutent au titre de leur charge un de ceux qui viennent d'être énumérés. Il n'en est pas de même des préfets du prétoire; mais on sait, par le témoignage des historiens, que les empereurs leur déléguaient aussi une partie de leurs pouvoirs judiciaires, notamment en ce qui concernait la répression des crimes et des délits. Il y avait donc à Rome, à la fois, des tribunaux prononçant en dernier ressort, au nom de l'empereur, l'un au civil, l'autre au criminel. M. Renier pense que c'est à ces deux tribunaux qu'il est fait allusion par le mot *utrubique* de l'inscription de Dellys, et que le personnage mentionné dans cette inscription

était, à la fois, assesseur du tribunal du préfet de Rome et de celui du préfet du prétoire. Les mots *a cognitionibus Augusti utrabique* ne seraient donc que l'expression abrégée d'un fait énoncé d'une manière plus explicite dans une inscription de Pesaro, publiée par M. Henzen, n° 6,519, inscription dans laquelle il est dit d'un chevalier romain de même rang que *Serenus,* qu'il avait été EX·SACRA·IVSSIONE·ADHIBIT·IN CONSIL·PRAEF·ITEM·VRBI, *ex sacra jussione adhibitus in consilium praefecti praetorio, item urbi.*

En conséquence notre confrère croit pouvoir traduire ainsi qu'il suit l'inscription dont il vient d'entretenir l'Académie :

« Au Perfectissime Titus Flavius Serenus, assesseur du tribunal de l'empereur, au civil et au criminel, leur excellent gouverneur, leur patron incomparable.

« Julius Sabinus, ancien officier supérieur, et Julius Pontianus, ancien décurion de cavalerie, ses amis et ses écuyers. »

On sait que *perfectissime* était, à la fin du second siècle de notre ère, époque à laquelle appartient cette inscription, l'épithète officielle des gouverneurs des provinces équestres, comme *clarissime* était celle des gouverneurs des provinces sénatoriales.

Désignation à M. le Ministre d'un continuateur du *Voyage archéologique* de M. Ph. Le Bas.

Dans la séance du 22 juin 1860, fut communiquée à l'Académie une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, la priant de lui donner son avis sur le choix d'un continuateur pour la publication, interrompue par la mort de l'auteur, des monuments principalement épigraphiques recueillis par M. Ph. Le Bas, dans le cours de son *voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure,* titre de son ouvrage. M. le ministre faisait savoir que deux savants lui étaient particulièrement recommandés, M. W. H. Waddington, connu par des travaux

du même genre, et M. Le Barbier, ancien membre de l'École française d'Athènes, distingué par l'Académie. Mais elle était invitée à éclairer son opinion non-seulement sur les deux désignations précédentes, mais sur toute autre qu'elle aurait lieu de croire préférable.

Dans la séance du 29 juin, l'Académie fut appelée à délibérer sur l'avis à donner à M. le ministre pour la continuation dont il s'agit. S'étant prononcée en faveur de M. Waddington, par les motifs qui vont être exposés, elle pensa néanmoins qu'il était convenable de saisir l'occasion offerte d'appeler l'attention bienveillante de M. le ministre sur M. Le Barbier.

En conséquence de cette délibération, la lettre suivante fut adressée, au nom de l'Académie, par le secrétaire perpétuel délégué, à M. le ministre de l'instruction publique, le 24 juillet 1860.

M. le Ministre,

Par sa lettre, en date du 26 juin dernier, Votre Excellence a bien voulu consulter l'Académie, au sujet de la continuation du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure,* dont la mort de notre regrettable confrère, M. Ph. Le Bas, a laissé la publication interrompue.

L'Académie, dans sa séance du 29 de ce même mois, a pris une délibération à cet égard, et, dès les premiers jours de juillet, le résultat en aurait été mis sous vos yeux, sans la circonstance pénible, autant qu'imprévue, de la démission de son secrétaire perpétuel, circonstance qui a occasionné quelque retard dans l'expédition de ses affaires.

L'Académie connaît depuis longtemps M. Waddington, voyageur en Asie Mineure et archéologue très-exercé, dont elle

a eu occasion d'apprécier les travaux et qu'elle a couronné dans un de ses concours, pour un mémoire important. Entre tous les savants qui pouvaient être appelés à l'honneur de continuer le *Voyage archéologique* de M. Ph. Le Bas, M. Waddington lui paraît, et comme archéologue en général, et comme épigraphiste en particulier, le mieux préparé pour cette tâche difficile, qui exige une connaissance étendue et approfondie, soit des monuments, soit des textes de l'antiquité classique. Elle n'hésite donc pas à vous le proposer avant tout autre, avec la conviction qu'il s'acquittera dignement du travail dont il s'agit et qu'il fera honneur au choix de Votre Excellence.

L'Académie connaît également M. Le Barbier, ancien membre de l'École française d'Athènes, dont les travaux ont été dirigés dans une voie différente de ceux de M. Ph. Le Bas et de M. Waddington, et qui s'est surtout occupé de la recherche et de l'étude des documents originaux de l'histoire politique et religieuse de l'Empire byzantin. Aussi a-t-elle autorisé l'un de ses membres les plus éminents, M. Hase, à lui confier une partie de la préparation de son recueil des *Historiens grecs des Croisades,* l'une des annexes des *Historiens des Gaules et de la France.* Elle saisit cette occasion, Monsieur le Ministre, de vous recommander M. Le Barbier, comme tout à fait digne de vos encouragements par des travaux de géographie et d'histoire savante, et elle vient d'apprendre avec satisfaction que Votre Excellence a devancé l'expression involontairement retardée de ses vœux à cet égard.

Agréez, je vous prie, M. le Ministre, l'hommage de ma respectueuse considération.

Le secrétaire perpétuel délégué.

Signé : GUIGNIAUT.

Rapport sur une demande d'intervention pour la publication des manuscrits de Nestor Lhôte, et sur la reprise de celle des *Notices* de Champollion.

Le frère de feu M. Nestor Lhôte ayant adressé à l'Académie la collection des documents recueillis par ce savant voyageur, en réclamant son intervention auprès de l'autorité compétente pour obtenir la publication de ces documents acquis par l'État, et destinés à compléter les travaux interrompus de Champollion, l'Académie voulut être éclairée sur la demande qui lui était faite, par le rapport d'une Commission chargée d'examiner préalablement la collection.

Dans la séance du 22 juin, elle nommait à cet effet, pour composer la Commission, MM. Jomard, Brunet de Presle, de Rougé, de Longpérier.

Dans la séance du 13 juillet, M. le vicomte de Rougé, rapporteur, fit, au nom de la Commission, un rapport verbal étendu et motivé, duquel il résulte que les travaux de Nestor Lhôte, continuation et complément des recherches de Champollion, et poursuivis avec autant de zèle que de talent, avant et depuis la mort du maître, de 1828 à 1841, ont encore aujourd'hui une grande importance. Après avoir fait de ces documents une étude sommaire, la Commission s'est convaincue :

1° Que les empreintes qui en font partie sont suffisamment conservées pour fournir, soit des vérifications partielles, soit même des dessins complets quelquefois;

2° Que les dessins d'inscriptions et de monuments, et même une certaine partie des vues pittoresques, pourraient être publiés utilement pour la science et pour l'art. Encore bien qu'une partie de ces monuments ait été, depuis, explorée par divers voyageurs, et même après les travaux de la Commission prussienne dirigée par M. Lepsius, on peut dire qu'aucune publication ne présente, surtout pour les inscriptions, un degré

de correction suffisant pour exclure l'utilité d'une publication nouvelle;

3° La Commission pense que la publication des *Notices descriptives des monuments* aurait surtout un grand intérêt. Faite dans un format modeste, pareil à celui des *Notices* de Champollion, cette publication comblerait une lacune importante. En y joignant, dans le même format et à titre de complément, les réductions des dessins préparés par M. Nestor Lhôte pour composer de grandes planches, on mettrait entre les mains des hommes d'étude une foule de matériaux précieux et pour la plupart inédits. La Commission insiste sur la nécessité du petit format afin d'éviter les frais énormes des planches atlantiques, qui, entre autres inconvénients, ont celui de restreindre ou même d'annuler par le prix l'utilité vraiment scientifique et vraiment pratique de ces sortes de publications.

La Commission, considérant, en outre, que c'est spécialement comme un supplément précieux aux *Notices* de Champollion que les papiers de Nestor Lhôte devraient être publiés, saisit cette occasion de renouveler le vœu tant de fois exprimé par les savants de tous les pays, de voir enfin terminée la publication, depuis trop longtemps arrêtée, de ces admirables documents qu'on peut nommer *les mines historiques de l'Égypte.* L'État s'est formellement engagé à cet égard, lors de l'acquisition du cabinet de Champollion; c'est un complément annoncé du grand ouvrage sur les monuments de l'Égypte, auquel ont droit les souscripteurs. En reprenant ce beau travail, en lui donnant sa suite naturelle dans les *Notices descriptives* de Nestor Lhôte, on rattacherait, par un lien étroit, cette publication commencée et si malheureusement interrompue, à cette autre série de notices archéologiques de l'Égypte que M. Mariette prépare sur le même plan, pour décrire et faire con-

naître les résultats successifs de ses fouilles, et l'on formerait un ensemble qui n'aurait rien de comparable en ce genre. La science européenne devrait ainsi à la France, qui ouvrit cette grande carrière au commencement de ce siècle, par la *Description de l'Égypte,* un inventaire complet de tous les souvenirs historiques conservés dans la vallée du Nil.

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport, qui sera inséré au procès-verbal, et décide qu'il sera écrit en son nom à M. le ministre de l'instruction publique, pour appeler l'intérêt efficace du Gouvernement sur le double projet d'une reprise de la publication interrompue des *Notices* de Champollion sur l'Égypte, et d'une suite de cette publication par la mise en œuvre des précieux documents laissés par feu Nestor Lhôte.

TROISIÈME SECTION.

ACTES ACADÉMIQUES DU 1er JANVIER 1857 AU 31 DÉCEMBRE 1860.

---

§ Ier. RAPPORTS SEMESTRIELS DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS.

Premier semestre de l'année 1857. (Séance du 3 juillet.)

Messieurs, si vous voulez bien vous rappeler les principaux points de mon rapport du second semestre de l'an 1856, il me suffira de peu de mots pour vous rendre compte des résultats encore satisfaisants de celui qui vient de s'écouler.

Deux volumes, composant le vingt et unième tome de vos *Mémoires,* ont été achevés : le premier a paru dans le cours du mois de juin, le second sera mis en distribution dans quelques jours.

Le vingt-troisième volume est commencé; sept feuilles sont en épreuves.

La première partie du tome V des *Mémoires des Savants étrangers*, 1re série, sujets divers d'érudition, a été aussi livrée au public.

Les éléments de la *Table* pour la seconde décade de la nouvelle série de vos *Mémoires* (vol. XII à XXI) se sont accrus du dépouillement sur bulletins d'un volume tout entier, le second du dix-huitième tome.

Dans la triple collection des *Historiens des Croisades*, deux parties seulement ont pu s'augmenter de quelques feuilles rendues bonnes à tirer, savoir : une partie des *Historiens orientaux*, et celle des *Historiens occidentaux*, dont on imprime la table, sorte de travail qui ne peut marcher que lentement, pour éviter les erreurs de détails. Du reste le volume est imprimé jusqu'à la six cent soizante-douzième page, et la copie entière est remise à l'imprimerie pour tout le reste. Le plus ou moins de célérité ne dépend plus que d'elle.

La *Table des Chartes et Diplômes* compte huit feuilles in-folio de plus qu'à la fin du semestre précédent.

Pour la seconde partie, destinée aux langues d'Occident anciennes et modernes, de la collection des *Notices et extraits des manuscrits*, le tome XIX a onze feuilles, tant déjà tirées que prêtes à l'être, et de la copie pour dix-neuf; et du tome XVIII, que doit remplir la collection des *Papyrus du Louvre*, œuvre posthume de notre regretté confrère M. Letronne, et dont le difficile travail d'édition est commis aux soins pieux autant qu'habiles d'un de nos jeunes confrères, neuf feuilles de texte et quarante-deux planches de *fac-simile* sont tirées, une vingtaine de feuilles est en épreuves; l'imprimerie tient la copie en entier; on a lieu d'espérer que l'ouvrage paraîtra dans l'année.

L'avancement de trois de vos publications les plus importantes, quoiqu'il ne cesse pas d'occuper les éditeurs, ne peut s'apprécier encore par l'impression.

Votre commission de l'*Histoire littéraire de la France,* qui a donné, l'année dernière, le tome XXIII de ce grand ouvrage, terminant le XIIIe siècle, continue ses travaux de recherches et de rédaction avec la même activité. M. Victor Le Clerc a commencé à lui communiquer, pour le volume suivant, de nombreux extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres au XIVe siècle,* qui servira d'introduction, conformément à l'exemple des Bénédictins et selon l'usage conservé après eux, à la période dont on va imprimer les annales.

La préparation du vingt-deuxième volume des *Historiens de France,* interrompue quelque temps par une maladie de l'un des éditeurs, est reprise maintenant avec le zèle éclairé dont ils ont fait preuve; les matériaux de la première moitié du volume sont presque entièrement élaborés.

Pour le *Recueil des chartes et diplômes* des règnes antérieurs à Philippe-Auguste, ce semestre a produit les copies de cent soixante dix-neuf pièces du fonds de l'abbaye de Fontevrault aux archives de Maine-et-Loire; de soixante-trois du fonds de l'abbaye de Psalmodi dans les archives du Gard; de deux cent cinq du fonds de Saint-Martin-des-Champs à la Bibliothèque impériale, et, dans la même Bibliothèque, le dépouillement de cinquante-cinq volumes du fonds de Baluze, dont tous les documents portent un caractère particulier d'authenticité.

On a reçu des archives et des bibliothèques de plusieurs villes la communication de nouvelles pièces originales des temps carlovingiens, dont l'étude est si nécessaire pour contrôler la fidélité des textes conservés seulement par des copies. Il serait à désirer que toutes les villes qui possèdent de pareils

trésors se montrassent aussi libérales dans l'intérêt de la science historique.

En considérant la durée séculaire de ces entreprises qui font honneur à la France, les immenses lectures et tous les soins de révision que chaque partie exige, la persévérance de labeur, la constance de traditions qu'il faut pour en conserver l'esprit et l'ensemble, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une compagnie savante qui ne meurt pas, qui se renouvelle par la succession de ses membres et ne varie point dans ses doctrines, vieille d'expérience et jeune d'activité, peut seule en soutenir le poids et les mener à fin, avec les ressources pécuniaires que l'État leur assure. Quel homme, quelle association privée, voudrait faire les sacrifices qu'elles imposent? Et, en admettant même par hypothèse qu'il se trouvât un tel dévouement à la science, lequel semblerait aujourd'hui à beaucoup de monde une folie de désintéressement, qui pourrait lui garantir les ressources et le temps nécessaires pour l'exécution? Il s'est fait une tentative de ce genre, mais où l'Académie encore n'est pas restée étrangère, qui lui appartient même jusqu'à un certain point par la désignation du sujet et par la promesse réalisée de la récompense, mais dont elle doit désormais s'attribuer et acquérir la pleine et entière propriété, en la prenant sous ses auspices et sous sa direction exclusive, si l'on veut qu'elle se continue et qu'elle s'achève.

Votre *Commission des travaux littéraires*, à laquelle ressortissent toutes les publications de l'Académie, celles particulièrement de l'histoire de France, et qui en surveille si avantageusement les progrès, a pensé que le *Gallia christiana* ne pouvait manquer plus longtemps à l'héritage que vous avez accepté et honorablement porté jusqu'à ce jour, à titre de légataires universels des Bénédictins.

Elle vous donne une nouvelle preuve de son zèle et de sa vigilance en vous proposant d'entreprendre, au nom de la compagnie, sans excéder les limites de vos revenus annuels et ordinaires, la continuation de ce monument, qui tomberait encore une fois abandonné, si vous n'y mettiez la main.

NAUDET.

Deuxième semestre de l'année 1857. (Séance du 22 janv. 1858.)

Messieurs, si l'on jugeait des services de vos commissions littéraires seulement par le nombre des livres qu'elles mettent au jour, on pourrait croire parfois que leur activité s'est ralentie; cette opinion serait une erreur. Leurs œuvres ne sont pas de celles qui s'improvisent et dont les volumes se multiplient et se succèdent rapidement. Il y faut de mûres préparations, des recherches persévérantes, une critique minutieuse des matériaux assemblés, souvent un long travail pour écarter une partie des fruits de longs et pénibles travaux. Ainsi les productions des semestres qui se suivent ne peuvent pas avoir un cours uniforme et constant. La stérilité apparente des uns a quelquefois sa cause dans l'abondance même des précédents, quelquefois aussi dans les obstacles matériels et les lenteurs de l'impression.

J'ai dû faire d'abord cette remarque pour que vous ne soyez pas étonnés de ce que, dans l'espace des six mois qui viennent de s'écouler, entre les douze recueils dont les éditions se poursuivent sous les auspices et par les soins de la compagnie, aucun n'a fourni de nouveau contingent aux bibliothèques. L'élaboration latente n'en a pas moins continué son progrès inaperçu, mais réel.

Le dépôt des documents qui doivent former la suite du recueil de Bréquigny, *troisième volume des textes des chartes et diplômes des rois de France* antérieurs au règne de Philippe-Au-

guste, s'est augmenté de 868 pièces, du IXe au XIIe siècle, qu'on a extraites des fonds d'anciennes abbayes conservés dans les archives des départements de la Marne, de la Moselle, de Maine-et-Loire, tandis que d'autres recherches, avec les collations de plusieurs copies de chartes mérovingiennes sur les originaux, se faisaient soit aux Archives de l'Empire, soit grâce aux communications officieuses de quelques archives départementales, que nous devons à MM. les préfets. C'est par milliers que se comptent à présent les titres recueillis et classés, que va s'empresser de mettre en œuvre, avec les conseils et l'expérience de son collègue, dont le nom[1] est déjà inscrit honorablement sur plusieurs publications importantes, le jeune savant[2] à qui son maître et son ami[3] vient de faire une place dans la commission des chartes et diplômes.

Votre commission de *l'Histoire littéraire de la France*, assidûment occupée d'en préparer le vingt-quatrième volume, a entendu et examiné, dans ses conférences de chaque semaine, de nombreux et longs extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres* dans notre pays *au XIVe siècle*, ainsi que plusieurs notices destinées à entrer dans cette galerie de portraits et de monuments littéraires de la même époque. Il n'y a pas plus de dix-huit mois que le vingt-troisième volume vous a été distribué, et le zèle de la Commission ne perd point de vue l'obligation que le retour des périodes triennales lui impose et qu'elle accepte avec assurance.

La rédaction de la *table* de la seconde décade de vos *Mémoires* n'est point en retard; la masse des bulletins qui en seront les éléments s'est grossie du dépouillement de presque un volume entier.

[1] M. le comte Beugnot.

[2] M. Léopold Delisle.

[3] M. de Wailly, démissionnaire.

Des causes indépendantes de la volonté des éditeurs de la collection des *Historiens de France* ont arrêté quelque temps les travaux préparatoires du vingt-deuxième volume, qui reprennent dès à présent leur cours. Ce volume doit contenir une série de chroniques en partie inédites et des comptes royaux, témoignages précieux pour l'histoire de l'administration financière du XIIIe et du XIVe siècle.

Le tome VII des *Tables de Bréquigny,* cet immense répertoire analytique indiquant tous les livres imprimés où l'on peut trouver les chartes et diplômes des rois qui ont régné sur la France depuis l'avénement de Philippe-Auguste, s'est avancé jusqu'à la quatre-vingt-dixième feuille imprimée.

La seconde partie du tome XIX des *Notices et extraits des manuscrits* est parvenue de la dix-neuvième à la cinquante et unième, et touche à sa fin.

Celle du tome XVIII, deuxième partie, qui se composera du docte travail de Letronne sur les papyrus du Louvre, malheureusement inachevé, ne marche pas aussi vite sous les presses de l'imprimerie que sur la pierre du lithographe; le nombre des feuilles tirées s'est augmenté seulement de quatre, le reste est en épreuves et en placards; mais on a exécuté quarante-cinq planches de *fac-simile* des manuscrits originaux; il est permis d'espérer que l'année ne se passera pas sans que ce beau monument soit enfin mis au jour.

L'impression de la seconde partie du tome XXIII des *Mémoires de l'Académie* a été poussée jusqu'à la vingt et unième feuille tirée; elle s'achèvera dans la durée du semestre qui commence.

La double collection des *Mémoires des Savants étrangers* n'est pas demeurée stationnaire : la première partie du tome IV de la seconde série, *Antiquités de la France,* en est à la trente-qua-

trième feuille imprimée; la deuxième partie du tome V de la première série, *Sujets divers d'érudition*, atteint la dix-huitième feuille, et l'imprimerie a la copie nécessaire pour remplir le volume.

Les éditeurs des *Historiens occidentaux des Croisades* pressent autant qu'il dépend d'eux (toute la copie du volume est livrée), autant que la typographie peut les suivre, l'impression des tables de leur deuxième tome, labeur aussi difficile et ingrat pour ceux qui le font, qu'il sera utile à ceux qui devront le consulter; douze feuilles ont été tirées pendant ces six mois : la dernière est la cent quatre-vingtième du volume; il ne reste plus à donner en copie que la préface des éditeurs.

Une autre section de ces mêmes *Historiens des Croisades*, celle des écrivains orientaux, section divisée en deux parties, savoir : un choix d'auteurs arabes et une série de chroniques arméniennes, après une interruption assez longue, venait d'être remise en voie d'impression; plusieurs bonnes feuilles avaient été tirées, plusieurs épreuves corrigées, lorsque la mort a frappé l'éditeur d'un coup aussi funeste qu'imprévu. Nous perdons en M. Quatremère une des notabilités les plus illustres de l'Académie, une source d'érudition inépuisable lorsqu'elle voulait s'ouvrir et se répandre au dehors. Histoire ancienne et du moyen âge, géographie et littérature classique et moderne, bibliographie et philologie, et, par éminente spécialité, connaissance approfondie et magistrale des langues de l'Orient, hébreu, syriaque, persan, arabe, copte, il avait amassé dans sa mémoire aussi sûre que vaste tout un trésor encyclopédique; travailleur passionné sans inconstance et sans relâche, depuis son enfance déjà savante jusqu'à sa vieillesse toujours studieuse, jusqu'à son dernier jour; savant incomparable, s'il eût consenti à vivre moins exclusivement retiré

en lui-même, et si, dans les habitudes de son esprit, le plaisir de communiquer aux autres eût égalé celui d'acquérir et de posséder pour soi.

Il laisse encore, pour le *Recueil des notices et extraits des manuscrits,* une grande œuvre interrompue, mais déjà très-avancée. L'Académie va livrer enfin au public trois volumes contenant le texte des prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun, imprimés depuis plusieurs années, mais dont il avait toujours suspendu l'émission, soit qu'il voulût ne laisser paraître ce texte qu'accompagné de la traduction et des notes dont l'impression était commencée, soit qu'il attendît encore quelques lectures d'autres manuscrits pour soumettre un certain nombre de passages à une dernière et suprême révision, par un scrupule et une sévérité de critique dont la mesure ne pouvait appartenir qu'à lui seul.

NAUDET.

Premier semestre de l'année 1858. (Séance du 9 juillet.)

Messieurs, l'Académie vient de satisfaire à une longue attente du monde savant par la publication, malheureusement posthume, du grand travail de notre illustre confrère, M. Étienne Quatremère, savoir : trois tomes formant la section orientale, première partie du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe volume des *Notices et extraits des manuscrits,* et contenant le texte des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun.

De plus, par une délibération récente, sur la proposition de votre Commission des travaux littéraires, en acceptant les offres de service de M. le baron de Slane, vous avez pourvu à la continuation et à l'achèvement de cette œuvre si habilement commencée et que complétera la traduction française.

Dans le même temps, vous avez mis au jour le deuxième

volume du XIXe tome du même recueil (partie des langues d'occident, anciennes et modernes), qui renferme : 1° un poëme allégorique de Jean Méliténiote, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. Miller; 2° une notice et des extraits d'un manuscrit intitulé : *Geste des nobles françoys descendus du roy Pryam,* par M. Vallet de Viriville; 3° *Extraits des manuscrits relatifs à la géométrie pratique des Grecs. Traité de la Dioptre,* par Héron d'Alexandrie, etc. textes restitués, traduits en français et annotés par notre confrère M. Vincent.

A la deuxième partie du tome V des *Mémoires des Savants étrangers* (sujets divers d'érudition), il ne manque pour paraître que le bon à tirer de la dernière feuille; cette partie se recommande par la variété comme par la solidité des travaux : 1° de M. Varin, sur les causes de la dissidence entre l'Église bretonne et l'Église romaine, relativement à la célébration de la fête de Pâques; 2° de M. Vivien de Saint-Martin, sur la géographie de l'Inde; 3° enfin de M. de la Villemarqué, sur une inscription bretonne de Lomarec, près d'Auray, ingénieuse interprétation qui n'était pas encore entièrement imprimée, lorsque vos suffrages associaient l'auteur à la Compagnie par les liens d'une collaboration plus intime.

La seconde partie du XXIIIe volume de vos *Mémoires* a dépassé la quarantième feuille tirée; la copie qui doit en faire le complément est livrée à l'impression.

Vos commissions ne se sont pas ralenties pendant ce semestre, et même quelques-unes, que des occupations extraordinaires ou des maladies avaient forcées de suspendre leurs ouvrages, les reprennent et s'apprêtent à réparer un temps perdu à leur grand regret.

Les différents recueils des *Historiens des Croisades* vont désormais se poursuivre et marcher tous les quatre à la fois.

M. Reinaud vient d'ajouter au volume des historiens arabes, dont le tirage s'était arrêté à la soixantième feuille, plusieurs feuilles de texte et de traduction; la copie suivra sans retard pour le reste.

Pour les historiens grecs, M. Hase, dont la science infatigable se partage entre tant de devoirs de professeur, d'éditeur et d'académicien, se dispose, avec le digne auxiliaire qu'il a choisi, notre confrère M. Alexandre, à remettre cette partie en voie d'impression.

Celle des documents arméniens, commencée par M. Quatremère, se continue maintenant par les soins d'un savant orientaliste, M. Dulaurier, sous la surveillance de votre Commission des travaux littéraires; plusieurs feuilles nouvelles sont en épreuves.

Enfin, la partie des historiens occidentaux, qui n'a jamais souffert d'interruption, grâce au zèle de M. Le Bas et de son collègue M. Wallon, touche à la fin du deuxième volume; il est entièrement composé; l'impression des feuilles de la table des matières et du glossaire va être terminée; il ne reste plus à rédiger que la préface, qui sera communiquée à la Commission des travaux littéraires avant la fin de ce mois.

M. Brunet de Presle, qui s'acquitte avec persévérance du pieux devoir de publier le précieux travail de notre illustre et regretté confrère Letronne sur les papyrus du Louvre, pour la deuxième partie du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits,* avait fini l'impression des 47 planches de *fac-simile,* lorsque vous avez autorisé l'addition de cinq planches supplémentaires qui reproduiront des pièces nouvellement connues. Le texte est imprimé en grande partie; toute la copie est entre les mains des imprimeurs.

Le VII[e] volume de la *Table des Chartes et Diplômes,* dont

M. Laboulaye est l'éditeur, s'est augmenté de douze feuilles d'impression.

Les matériaux dont se compose le XXIIe volume du *Recueil des historiens de France* s'assemblent et s'élaborent par les soins de M. de Wailly; ils forment déjà la valeur de quatre cents pages in-folio.

Sous la direction de notre jeune confrère, M. L. Delisle, successeur de M. Guérard, désigné par lui-même, le trésor des documents destinés à la collection des chartes et diplômes des rois de France antérieurs au règne de Philippe-Auguste ne cesse point de s'accroître.

On a copié aux Archives de l'Empire 73 chartes du fonds de Saint-Germain-des-Prés; — à Angers, 308 chartes tirées du Livre-Blanc de Saint-Florent et du cartulaire de Saint-Serge; — à Nîmes, 42 chartes conservées à la sacristie de l'église Saint-Gilles : en totalité 423 pièces.

On a continué l'examen et la copie des diplômes originaux des rois carlovingiens, qui sont communiqués à l'Académie par MM. les préfets.

On a commencé à arranger, suivant l'ordre alphabétique des sources, les 10,000 pièces provenant de la copie de la collection Moreau.

Un élève de l'École des chartes a été envoyé à Reims pour dépouiller les cartulaires et les collections de titres originaux qui appartiennent à la bibliothèque et au musée de cette ville. Cette mission nous a procuré la description détaillée de 18 cartulaires, le texte de 16 pièces carlovingiennes, dont 2 relevées sur les originaux et 14 sur les cartulaires, enfin le texte de 126 chartes comprises entre les années 901 et 1180, qui toutes ont été copiées d'après les originaux.

M. Delisle lui-même a rapporté de Montpellier la notice de

905 pièces antérieures à l'avénement de Philippe-Auguste, parmi lesquelles on remarque 84 chartes carlovingiennes.

Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France* arrivée au XIVe siècle poursuit avec assiduité cette nouvelle série de ses travaux. On sait que, dans le plan primitif, respecté en cela comme en tout le reste par les continuateurs, les annales de chaque siècle sont toujours précédées de vues générales, ou d'un *discours* sur l'état des lettres en France pendant les cent années qui vont suivre. Le discours préliminaire du XIIe siècle, qui est encore, comme tous ceux des premiers volumes, du plus ancien auteur de l'ouvrage, présente quelques observations sur les arts à la suite de considérations beaucoup plus développées sur l'histoire des lettres. Mais, à la tête du siècle suivant, il y a, sur l'un et l'autre de ces objets d'études, un discours à part. Pour le XIVe, l'abondance des documents, surtout dans l'histoire des arts, a dû rendre cette division plus nécessaire encore. Depuis plusieurs années, de nombreuses sections du discours sur l'état des lettres par lequel commencera le tome XXIV ne cessent point d'être rédigées, lues, discutées; et déjà quelques extraits de la partie de l'introduction qui regarde les arts ont été communiqués à la Commission.

Vous n'ignorez pas que votre Commission des travaux littéraires participe toujours à l'activité de toutes les autres, dans l'ensemble et le détail, par sa surveillance, par ses observations, quelquefois par son initiative.

A la gloire de toutes ces publications que vous ne cessez point d'entreprendre, d'avancer, de conduire à leur fin, le Gouvernement et le public lettré joindront, pour vous en tenir compte dans leur appréciation équitable, l'utilité des ouvrages qui se produisent au dehors par vos inspirations et sous vos auspices, et ils mettront au nombre des plus importants ser-

vices que vous aurez rendus à la science la continuation du *Gallia christiana*, que vous avez provoquée par les programmes de vos concours, dont le XIVe volume, presque achevé aujourd'hui, sera dû à vos encouragements trois fois répétés, et dont le XVe volume se prépare en ce moment.

NAUDET.

Deuxième semestre de l'année 1858. (Séance du 24 février 1859.)

Messieurs, ce semestre a été marqué par l'émission de deux tomes, dont j'annonçais, dans mon précédent rapport, le prochain achèvement, savoir :

1° La seconde partie du XXIIIe volume des *Mémoires de l'Académie*, contenant :

Un mémoire sur le style du Nouveau Testament et sur l'établissement du texte, par M. Berger de Xivrey;

Un autre sur une inscription métrique trouvée à Athènes, par M. Le Bas;

Un troisième, sur l'administration des postes chez les Romains, par M. Naudet;

Un quatrième, sur l'origine et le caractère véritable de l'Histoire phénicienne qui porte le nom de Sanchoniathon, par M. Renan;

Un cinquième, sur les années de Jésus-Christ, par M. Wallon.

2° La deuxième partie du tome V de la première série (sujets divers d'érudition) des *Mémoires présentés par divers savants;* je n'en répéterai pas ici les titres, qu'on a pu lire dans le rapport du dernier semestre.

J'ai donné la copie et suis parvenu à la quatorzième feuille de la première partie du XXe volume des *Mémoires de l'Académie*, qui formera le complément de la dixième livraison de la nouvelle série, et présentera l'*Histoire* de la Compagnie pendant les années 1852-1856.

L'œuvre de vos commissaires éditeurs s'est poursuivie avec la même régularité que de coutume, sauf des retardements momentanés dans quelques parties, qu'a dû causer l'attente, soit de manuscrits indispensables empruntés à des bibliothèques de départements, soit d'épreuves retenues par l'Imprimerie impériale, que des travaux d'urgence occupaient ailleurs.

M. de Wailly, qui a, depuis dix ans, attaché son nom, auquel s'est transitoirement associé celui de M. Guigniaut, à la continuation du recueil des *Historiens de la France,* vient, après l'intervalle nécessaire pour la recherche, la critique et l'annotation des textes qui fourniront la matière du XXIIe volume, d'en commencer l'impression. Trente feuilles sont tirées, douze sur le point de l'être; la copie pour quatre-vingts feuilles est entre les mains des imprimeurs.

Le VIIe volume de la *Table des chartes et diplômes* royaux, sous la direction de M. Laboulaye, s'est augmenté de six feuilles. et atteint la cent sixième. Les imprimeurs ne manqueront pas de copie.

La tâche difficile dont M. Brunet de Presle s'est chargé pour l'édition des *Papyrus grecs du Louvre,* dans la seconde partie du XVIIIe volume des *Notices et extraits des manuscrits,* a fait encore quelques progrès. Un supplément de cinq planches de *fac-simile* des pièces originales en portera le nombre total à cinquante-deux, dont quarante-huit déjà sorties des presses. Pour le texte, les bons à tirer ont été donnés pour quatorze feuilles; seize autres sont en épreuves ou en composition. Toute la copie est mise au net. Nous avons lieu d'espérer que ce monument, dont Letronne en mourant n'avait pas laissé tous les matériaux complets et tout à fait préparés, paraîtra enfin dans le cours de l'année qui commence.

Le IIe volume des *Historiens occidentaux des Croisades,* qui con-

tient la chronique de Guillaume de Tyr avec ses continuateurs, s'est presque terminé dans le cours du semestre. Les trois dernières feuilles des tables, qui arriveront à la 832e page, sont données bonnes à tirer. Il ne manque plus que la préface de MM. Le Bas et H. Wallon.

Vous savez que la collection des *Historiens orientaux* de ces mêmes croisades forme à présent trois sections. M. Quatremère en avait entrepris deux à la fois, une de récits arabes, l'histoire de Nour Eddin et de Salah Eddin, et une série de documents en langue arménienne. Il en était encore, d'une et d'autre part, au commencement, quand la mort l'a surpris. Vous avez désigné, sur la proposition de votre Commission des travaux littéraires, M. Dulaurier, pour reprendre et compléter cette seconde section. Ce savant, qui se trouvait par ses études antérieures en mesure de remplir sans délai ses engagements, m'a remis depuis peu toute sa copie, texte, traduction et notes. D'après l'estimation du bureau de la typographie, le tout formera un volume d'environ 800 pages. La Commission des travaux littéraires s'occupe de pourvoir à l'autre partie de l'héritage de M. Quatremère.

M. Reinaud, qu'une longue et douloureuse ophthalmie avait forcé de suspendre ses occupations, a remis en cours d'impression son recueil d'extraits d'auteurs arabes pour la même *Histoire des Croisades*. Il se fait aider, pour la lecture et la transcription des manuscrits, par des yeux exercés, mais non encore fatigués par d'aussi grands travaux que les siens, et nous avons dû à cette association avec le savant éditeur, dans le semestre qui vient de s'écouler, six nouvelles feuilles tirées, par lesquelles le volume atteint la 528e page; plus, d'autres feuilles en épreuves.

L'opération par laquelle s'amassent, se vérifient, se coor-

donnent les matériaux de plusieurs autres grands recueils, cette partie latente du travail de vos Commissions, n'en est pas la moins active ni la moins persévérante.

M. Hase et son digne collaborateur, M. Alexandre, préparent la suite des *Historiens grecs des Croisades.*

Tandis que les membres de la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* rédigent séparément les articles qu'ils se sont distribués entre eux, ils continuent d'entendre lire et de discuter, dans leurs conférences de chaque semaine, le *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle* (ouvrage de M. V. Le Clerc), qui doit ouvrir le XXIVe volume, et en remplir la plus grande partie. Après avoir étudié l'influence de la papauté et de la royauté sur la direction des esprits et la nature des productions littéraires, l'auteur est arrivé à deux points qui ont été l'objet de longues recherches, en 1750 et en 1824, dans les deux précédents discours préliminaires : les universités et les bibliothèques.

Celui des membres de la Commission qui s'est chargé du discours sur l'état des arts, M. Renan, est allé visiter, au mois de septembre, ce que l'ancien comtat Venaissin peut avoir conservé, dans ses villes et dans ses châteaux, des œuvres des artistes employés alors par la Cour pontificale d'Avignon.

La collection des pièces d'où sortira le IIIe volume des *Chartes et Diplômes des rois de France* antérieurs au règne de Philippe-Auguste s'est encore notablement enrichie dans le cours du semestre.

On a transcrit à la Bibliothèque impériale cinq cent seize pièces (deux cent soixante et une d'après des titres originaux, et deux cent cinquante-cinq d'après des cartulaires ou des collections modernes). Ces pièces se rapportent principalement aux églises ou abbayes de Saint-Martin de Tours, de Cluny,

de Saint-Maximin de Trèves, de Saint-Servais de Maëstricht, de Celle-Frouin, d'Eaunes et des Écharlis.

On a achevé d'examiner et de copier les pièces originales, au nombre de quatre-vingt-onze, envoyées en communication par MM. les préfets de l'Aube, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

MM. les archivistes de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres ont fourni la copie de quatre cent quatre-vingt-seize chartes relatives aux abbayes de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Maixent.

Ainsi la collection s'est accrue de mille deux cent trois nouvelles pièces.

M. Delisle, le successeur de M. Guérard, a jugé que le moment était venu de ranger, dans un ordre provisoire, mais uniforme, les pièces acquises depuis douze ans, en les classant d'abord par fonds, c'est-à-dire en tenant uniquement compte des établissements civils ou religieux dans les archives desquels ces documents étaient primitivement conservés. Ce classement est achevé depuis quelques semaines, et nous possédons maintenant, réunies dans un même fascicule, toutes les pièces relatives aux priviléges et aux propriétés de chaque abbaye, chapitre, commune ou seigneurie. C'était le seul moyen de reconnaître les doubles emplois et de résoudre beaucoup de problèmes géographiques et chronologiques.

M. Delisle a tracé un tableau des six cent cinquante-quatre fonds auxquels se rattachent les vingt-six mille quatre cent soixante et quinze pièces transcrites jusqu'à ce jour. Ce tableau indique le nombre des pièces de chaque fonds, la date de la plus ancienne et les collections d'où elles proviennent.

Il rédige maintenant un état général et détaillé des anciens fonds d'archives qui peuvent contenir des documents anté-

rieurs à l'avénement de Philippe-Auguste. Ce double travail fera connaître d'une manière rigoureuse ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour achever la préparation de la grande collection des chartes et diplômes.

Dans ce compte rendu de l'état des publications qui vous ont été léguées par les Bénédictins ou par les érudits laïques du dernier siècle, et dans lesquelles vous ne cessez de mettre en lumière les sources de notre histoire nationale, il y aurait une lacune, si je passais sous silence une des plus importantes, une de celles dont la reprise et la continuation appartiennent le plus incontestablement à votre initiative, dont le progrès est dû à vos encouragements, dont l'avenir dépend de vos décisions: le XIVe volume du *Gallia christiana*, contenant la province de Tours, est achevé[1]; l'auteur a commencé la rédaction du XVe volume, consacré à la province de Besançon, et la rédaction de la partie la plus considérable, celle du diocèse de la métropole, touche bientôt à sa fin.

Votre Commission des travaux littéraires peut se féliciter de participer à l'activité et au succès de tous ces travaux par sa vigilante sollicitude et par ses directions éclairées.

NAUDET.

Premier semestre de l'année 1859. (Séance du 12 août.)

Messieurs, je regrette de n'avoir à vous annoncer, dans le compte que je dois vous rendre pour le premier semestre de cette année, l'achèvement d'aucun volume de vos publications ordinaires. Plusieurs ont été suspendues, soit par les maladies des commissaires-éditeurs, soit par les retards de l'Impri-

[1] « *Gallia christiana* in provincias ecclesiasticas distributa, in qua series archiepiscoporum, episcoporum et abbatum... ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur... tomum quartum decimum, ubi de provincia Turonensi agitur, condidit Bartholomæus Hauréau.

merie impériale, occupée de travaux d'un autre ordre et d'une nécessité plus urgente et plus absolue.

Le vingtième volume de vos *Mémoires*, contenant l'histoire de la Compagnie pendant les années 1852-1856, ne s'est accru que d'environ cinq feuilles.

Mais la *Collection des historiens de France*, dont la continuation est confiée à MM. de Wailly et Guigniaut, a fait un progrès notable, de la trente-deuxième feuille à la soixante-dix-huitième. L'imprimerie a encore de la copie pour vingt feuilles à peu près.

M. Léopold Delisle, qui doit donner le troisième volume du recueil des *Chartes et diplômes*, a poursuivi les travaux préparatoires dont j'ai entretenu l'Académie dans le rapport précédent. Ces travaux, vous le savez, ont pour objet de reconnaître et mettre en ordre tous les fonds qui peuvent fournir des pièces antérieures à l'année 1180.

En outre, il a fait copier trois cent quarante nouveaux documents aux archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale, et il a reçu de M. l'archiviste du département de Maine-et-Loire la copie de toutes les chartes anciennes de l'abbaye du Ronceray; maintenant l'Académie possède une collection complète des documents antérieurs à 1180 conservés dans le riche dépôt des archives de ce département.

La *Table des chartes et diplômes imprimés*, que dirige M. Laboulaye, est parvenue, dans le cours du semestre, de la cent sixième feuille tirée à la cent vingt-deuxième; quatre autres sont en épreuves, et la copie ne fera pas défaut.

L'édition des *Papyrus grecs du Louvre*, cette œuvre posthume de notre regretté confrère Letronne, que M. Brunet de Presle s'est chargé de compléter et de mettre au jour, a subi quelques retardements forcés, par suite de remaniements indispensables dans l'impression de plusieurs feuilles.

Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, tout en préparant les notices de détail qui doivent commencer, à leur rang chronologique, les annales intellectuelles de la France au XIVe siècle, continue de discuter les deux *Discours préliminaires*, l'un sur l'état des lettres, l'autre sur l'état des arts, qui ouvriront l'étude historique et critique de ces cent années.

L'auteur du premier discours, M. V. Le Clerc, après avoir étudié l'influence de la papauté et de la royauté sur la direction des esprits, après avoir ensuite retracé l'histoire des universités et des bibliothèques, en est arrivé à l'indication sommaire des divers genres de compositions en prose et en vers.

Le membre de la Commission qui s'est chargé de la rédaction du second discours, M. Renan, a fort avancé la lecture de la première partie, relative à l'histoire générale de l'art au XIVe siècle, se réservant de traiter, dans une autre section, de chacun des arts en particulier.

Pour ce qui concerne la grande collection de l'*Histoire des Croisades*,

Le tome II des *Historiens occidentaux*, que publient MM. Le Bas et Wallon, est tout près de paraître, et la Commission des travaux littéraires a reçu presque toute la copie du troisième volume, qui embrassera les récits de Tudebode, de Raimond d'Agile, de Foucher de Chartres, de Raoul de Caen, de Foulque d'Anjou, de Robert le moine et de Baudri.

Le premier volume des *Historiens orientaux*, à la rédaction duquel préside M. Reinaud, atteindra bientôt le nombre de six cents pages.

M. Quatremère, vous vous le rappelez, Messieurs, avait laissé, pour deux autres volumes de la même partie de ce recueil, les commencements imprimés de deux séries d'auteurs,

les uns arabes, les autres arméniens. Son héritage s'est partagé entre deux continuateurs que vous avez choisis, sur la proposition de votre Commission des travaux littéraires, et la division du travail, quelque puissante que fût l'érudition de notre vénéré confrère, profitera, ici comme ailleurs, selon une loi générale, à l'avancement et à la perfection de l'ouvrage.

M. Caussin de Perceval a bien voulu se charger du volume des auteurs arabes, que remplira l'histoire de Nour Eddin et de Salah Eddin, d'Abou Châma; il a préparé le texte et la traduction d'environ quatre-vingts pages par une révision diligente et minutieuse des manuscrits.

Quant aux auteurs arméniens, M. Dulaurier, que ses études spéciales vous désignaient pour cette publication, a justifié l'espérance que vous aviez mise en son zèle et en ses lumières. Il a soumis à la Commission des travaux littéraires la copie complète d'un volume, qui, après examen et approbation, a été transmise à l'imprimerie; plusieurs feuilles sont en composition.

Vous avez encore pourvu à la conservation et à l'achèvement d'une autre part de l'héritage de M. Quatremère, savoir : la traduction des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun, pour le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, et vous avez commis cette tâche à M. de Slane, premier interprète de l'armée française en Algérie. Ce savant, qui avait formé autrefois le dessein et commencé l'exécution de ce même ouvrage avec une édition du texte, et qui avait tout abandonné par déférence pour M. Quatremère, était mieux préparé que personne pour lui succéder dignement. Ses propres lectures de manuscrits que n'avait pu consulter son devancier contribueront beaucoup à éclaircir, épurer et compléter le texte si important d'Ibn Khaldoun. Nous ne devons pas oublier qu'on devra les rapides pro-

grès du travail à une faveur particulière de M. le ministre des affaires de l'Algérie, qui a bien voulu, à votre sollicitation, autoriser M. de Slane à venir consulter les manuscrits et profiter de toutes les ressources que lui offraient les bibliothèques de Paris.

Ces grandes et volumineuses publications ne nous font pas négliger le recueil plus modeste des *Mémoires présentés par divers savants*. On a commencé l'impression du tome VI de la première série, *Sujets divers d'érudition;* neuf feuilles sont en épreuves.

Dans cette revue des productions que vous accueillez du dehors, ou qui doivent leur existence soit à vos inspirations, soit à vos encouragements, je ne dois pas omettre la mention du XIVe volume du *Gallia christiana,* qui vient d'être mis au jour tout récemment, recommandé par les trois récompenses que vous lui avez décernées trois ans de suite dans le concours pour le prix du baron Gobert. Il est bien à souhaiter que le savant continuateur des bénédictins, soutenu par de telles marques de votre bienveillance et de votre estime, persiste dans son utile et honorable entreprise, et donne au public le XVe volume, qui doit renfermer la province de Besançon. C'est le vœu de votre Commission des travaux littéraires, et c'est assurément aussi le vôtre.

NAUDET.

Deuxième semestre de l'année 1859. (Séance du 27 janvier 1860.)

Messieurs, les travaux de l'Institut semblent participer des lois de la nature et de celles de l'esprit humain, les deux objets les plus élevés de ses méditations; ils n'interrompent jamais complétement leur cours. Ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en particulier, peuvent bien, sur

tel ou tel point de leur domaine historique et littéraire, aujourd'hui si étendu, souffrir quelques intermittences, quelques défaillances apparentes; en réalité, ils ne s'arrêtent jamais, et le terrain perdu momentanément d'un côté se regagne toujours d'un autre.

Nous n'éprouvons pas aujourd'hui le regret exprimé dans le précédent rapport semestriel; non-seulement un volume d'une de vos publications les plus importantes est parvenu à son terme, mais ce volume, le tome second du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades,* a été présenté à l'Académie, dans sa séance du 11 novembre dernier, au nom des éditeurs, MM. Ph. Le Bas et H. Wallon. Il est juste de rappeler, comme ils l'ont fait eux-mêmes dans leur préface, que ce volume était entièrement préparé, et imprimé pour la moitié, lorsque la mort de M. A. Langlois appela l'un d'eux à prendre sa place dans la Commission chargée de publier cette partie du *Recueil des Historiens des Croisades.*

Ce tome II, digne du premier, et qui en est la suite, comprend, d'après les principaux manuscrits, dont les meilleurs ont été successivement pris pour bases, tandis que les autres sont rapprochés dans des variantes étendues, la continuation ou plutôt les continuations de Guillaume de Tyr, écrites en français, à la différence de son ouvrage, et presque toujours rattachées à la traduction française qui en fut faite de bonne heure. Ces récits, plus ou moins développés, plus ou moins importants pour notre histoire d'outre-mer, et qui vont de l'an 1184 à l'an 1277, ont été soigneusement comparés entre eux et avec les autres sources par les éditeurs, comme en témoignent, d'une part la préface où ils rendent compte du plan et des matériaux de leur travail, d'autre part la descrip-

tion des manuscrits, soit de la traduction, soit de la continuation de Guillaume de Tyr, qu'ils ont consultés, mais, plus que tout cela, les annotations historiques qu'ils ont placées au bas des pages et à la suite des variantes, destinées surtout par eux à éclairer l'histoire de notre langue pour des temps où elle était si loin encore d'être fixée. Le volume, qui forme XXX et 828 pages in-folio, se termine par trois appendices considérables, d'une égale et diverse utilité : 1° l'analyse chronologique de Guillaume de Tyr et de ses continuateurs; 2° un glossaire des mots propres à la langue dont se servent ces vieux historiens; 3° une table des matières aussi détaillée qu'étendue, et qui porte sur toutes les parties de ce grand travail, texte, notes et variantes.

Nous voudrions pouvoir annoncer que les trois séries dont se doivent composer les *Historiens orientaux des Croisades* marchent du même pas que la série occidentale. Pour celle-ci, nous devons ajouter à ce qui vient d'être dit que la copie entière du tome III ayant été livrée à l'imprimerie ou soumise à la Commission des travaux littéraires, déjà les premiers cahiers sont en épreuves et prêts à être tirés. Quant aux auteurs orientaux, nous sommes heureux d'avoir à dire que la partie des *Historiens arabes* confiée aux soins de notre confrère M. Reinaud, grâce à l'amélioration de sa santé et aux sages mesures qu'il a prises, se relève de plus en plus. Non pas que les feuilles tirées du Ier tome aient encore dépassé six cents pages, mais un assez grand nombre de cahiers sont en épreuves ou en placards, tant pour le texte que pour la traduction, et le retard du tirage n'est point imputable à l'éditeur. Il espère, de concert avec l'habile collaborateur qu'il s'est donné, être en mesure de compenser bientôt le temps perdu en profitant activement du retour des loisirs de l'Imprimerie impériale.

Un autre partie des *Historiens arabes*, provenant de l'héritage si vaste et nécessairement partagé de feu M. Quatremère, était passée dans les mains savantes et dévouées de notre confrère M. Caussin de Perceval. Il avait embrassé cette tâche avec ardeur, et, nous le disons à notre profond regret, avec une ardeur qui lui a été funeste. Sa vue, déjà fatiguée par de longs travaux, s'est tellement affaiblie, qu'il a dû résigner l'engagement qu'il avait pris. L'Académie ne s'en console qu'en espérant que ce sacrifice, dont elle souffre pour notre confrère et pour elle-même, ne sera pas sans fruit pour le rétablissement de sa santé.

En attendant qu'elle puisse réparer ce vide, presque aussitôt refait que comblé dans la préparation d'une de ses collections les plus importantes, l'Académie voit avec satisfaction qu'une autre lacune dont cette collection était menacée, par suite de la grande perte qu'elle a faite, sera sûrement et bientôt remplie. M. Dulaurier, qu'elle a chargé de reprendre la publication des *Historiens arméniens des Croisades,* et qui avait d'un seul coup livré la copie complète d'un volume, conduit maintenant l'impression avec plus de lenteur, il est vrai, mais sans interruption fâcheuse; pour peu que la correction des épreuves se mette en équilibre avec le tirage, nous n'aurons rien à désirer.

Les *Historiens grecs,* appelés à prendre leur place dans ce vaste et multiple recueil et dans sa branche orientale, ne lui feront pas plus longtemps défaut, nous en avons l'assurance. Le savant helléniste, si profondément versé dans tout ce qui concerne l'histoire et la littérature byzantines, et dont la coopération non plus que la direction ne saurait manquer à un tel travail, s'est prêté de la meilleure grâce à un arrangement qui, en lui laissant le loisir nécessaire pour terminer les prolégomènes

étendus, destinés à former la première partie du premier volume, permettra d'imprimer la seconde et de faire marcher parallèlement la publication du deuxième volume, dont le soin est confié au collaborateur si compétent que l'Académie lui a choisi dans son propre sein, et qui a rassemblé tous les matériaux de ce volume.

Le grand recueil dont celui des *Historiens des Croisades* n'est, en principe, qu'une dépendance, le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France,* continue à servir de modèle à la plupart de nos autres collections, pour l'activité et la régularité du travail. M. de Wailly, qui suffit seul encore et suffit si complétement à la rédaction du tome XXII, a poussé l'impression jusqu'à la centième bonne feuille; dix feuilles sont en épreuves, huit en composition, et la copie est déposée pour soixante et dix feuilles nouvelles. Ici les chiffres en disent assez.

La préparation de la suite du *Recueil des chartes et diplômes* antérieurs à l'an 1180, qui doit être un autre et précieux complément des *Historiens de la France,* avance aussi régulièrement que l'impression de ce dernier ouvrage. Si, pendant le semestre, le nombre des pièces copiées ne s'est accru que de deux cents, c'est que toutes ont dû être rapportées d'Angleterre par l'archiviste paléographe que, sur la proposition de M. Léopold Delisle, l'Académie avait chargé de compulser treize cartulaires d'abbayes françaises, conservés soit au Musée britannique, soit dans la riche et hospitalière bibliothèque de sir Thomas Philipps. Nous remercions hautement ici ce savant bibliophile, dont le nom est si cher à tous les amis des lettres, d'une libéralité digne d'être proposée en exemple à tous les possesseurs, à tous les conservateurs de cartulaires et collections de chartes.

La *Table des chartes et diplômes imprimés,* annexe nécessaire

des précédents recueils et continuation du travail de Bréquigny, dirigée par M. Laboulaye, nous fait espérer que le tome VII ne tardera pas à paraître. Cent vingt-huit feuilles sont imprimées, six en épreuves, six composées, et la presque totalité de la copie est livrée.

L'*Histoire littéraire de la France*, cet autre héritage des bénédictins que l'Académie a recueilli en même temps que la suite de nos historiens, et qu'elle continue avec une supériorité non moins reconnue, n'a pas cessé d'être l'un des principaux modèles de nos travaux. Cependant la Commission qui en est chargée n'est pas non plus à l'abri des accidents inséparables de la nature humaine. Le savant philologue qui la préside et en est le doyen, M. V. Le Clerc, atteint d'un mal d'yeux dont il est heureusement délivré aujourd'hui, n'a pu, par cette seule cause, achever le discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle, qui doit inaugurer le XXIVe volume de ce grand ouvrage. Le discours sur l'état des arts pendant le même siècle, complément du premier, a continué d'occuper plusieurs des séances de la Commission. L'auteur, M. Ernest Renan, qui, l'année dernière, avait parcouru le comtat Venaissin, pour y chercher ce qui reste des monuments contemporains de la Cour pontificale d'Avignon, a visité, cette année, d'autres parties de la France, le Vexin, l'ancien Valois, le Beauvoisis, la région de Noyon, de Soissons, de Laon, de Reims. Si le XIVe siècle a laissé dans ces provinces moins de restes que dans d'autres contrées, il est un problème pour lequel la partie septentrionale de l'Ile-de-France paraît offrir des indices précieux; ce problème est celui de la transition du style roman au style ogival. Cette question, bien que se rapportant à une époque fort antérieure à celle où l'ouvrage est parvenu, devra nécessairement être reprise dans le second discours du tome XXIV.

Notre confrère espère démontrer que c'est dans la région dont nous venons de parler que le grand changement dont il s'agit s'est préparé ou accompli. Ajoutons que les autres travaux préparatoires que réclame encore ce volume ont été repris avec une nouvelle activité.

Nous passons à d'autres travaux qui ont aussi leur importance parmi ceux dont s'occupe l'Académie depuis longues années. Ses *Mémoires* sont et doivent rester en première ligne, quoiqu'ils n'y puissent figurer dans ce second semestre; c'est là, elle ne l'oubliera pas, son plus ancien titre de gloire, la part contributive, en quelque sorte, de chacun de ses membres dans le contingent annuel de la philologie, de l'archéologie, de la critique historique en Europe et ailleurs, et ce qui marque son originalité propre dans ce mouvement général de recherches, où participent, avec une émulation qu'elle a suscitée par ses exemples, tant d'autres sociétés savantes auxquelles elle a servi de type. Tout ce qu'a pu faire, en l'absence, qui va bientôt finir, de notre secrétaire perpétuel, celui que l'Académie a bien voulu agréer pour son représentant, ç'a été de préparer les matériaux d'un nouveau volume, la première partie du tome XXIV de cette précieuse collection, qu'il importe tant de voir se perpétuer, comme la tradition même de l'esprit français en érudition. En même temps a été continué le tome XX, première partie, renfermant l'histoire de la Compagnie durant la période quadriennale de 1853 à 1856, et qui s'est accru de cinq feuilles tirées et cinq bonnes à tirer ou en épreuves; la copie de la fin du volume s'achève en ce moment.

Une dépendance de ces Mémoires, dont la Commission des travaux littéraires est spécialement tenue de promouvoir et de surveiller la continuation, c'est le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*. La deuxième partie du tome XVIII, confiée à

notre savant confrère M. Brunet de Presle, comme une part considérable d'une illustre succession, celle de feu Letronne, avance lentement, mais elle avance. Dix-neuf feuilles sont aujourd'hui tirées, un grand nombre de placards sont composés et en épreuves chez l'éditeur, pour être bientôt mis en pages; la fin de la copie est annoncée: voilà pour le texte des *Papyrus grecs de l'Égypte*. Quant aux planches de *fac-simile*, elles ont atteint le nombre de quarante-neuf tirées, et la cinquantième est en épreuve.

Pour ce qui concerne le complément, depuis longtemps attendu, de la première partie des tomes XVI, XVII et XVIII du recueil, ou de la partie orientale, l'Académie sait que c'est encore une part d'un grand et divers héritage, celui de M. Quatremère, et qu'il s'agit de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, dont le texte a été publié depuis la mort de ce savant. L'Académie ne pouvait mieux faire, comme elle l'a fait, qu'en chargeant M. de Slane, premier interprète de l'armée française en Afrique, de ce travail épineux. L'habile orientaliste s'est mis à l'œuvre avec toute l'activité désirable, surtout depuis que notre intervention auprès de M. le ministre de l'Algérie et des colonies l'a fait appeler à Paris et mis à portée des manuscrits de la Bibliothèque impériale, dont la confrontation était indispensable à son travail. Il a pu ainsi conduire sa traduction au tiers de l'ouvrage original, et, s'il ne s'était prescrit, sage précaution, de ne mettre sous presse qu'au moment où il aura la certitude de pouvoir mener l'impression sans interruption aucune, déjà nous aurions des feuilles, qui viendront plus tard d'autant plus nombreuses et mieux étudiées.

Des *Tables* bien faites sont un instrument essentiel pour des Recueils tels que ceux que vous publiez. Vous avez confié celle

de la seconde décade de la deuxième série de vos *Mémoires*, et celle des XIV premiers tomes des *Notices et extraits*, à deux personnes compétentes, dont les travaux marchent d'un pas beaucoup trop inégal. La *Table des Notices*, qui doit former le tome XV de la collection, est depuis longtemps terminée, pour la partie occidentale, et les cinquante-huit feuilles imprimées dont cette partie se compose attendent en magasin, au risque de se détériorer, que la partie orientale, dont le texte est également tiré depuis plusieurs années, ait reçu le complément d'une traduction française, sans cesse demandée et sans cesse promise, qui seule peut donner à ce texte toute son utilité, et permettre de publier enfin la totalité de la table. Après plusieurs sommations, malheureusement demeurées sans effet, par M. le secrétaire perpétuel, un engagement formel et décisif a été réclamé par son délégué, et il y a lieu de compter que cet engagement sera tenu; s'il ne l'était pas, des mesures seraient prises en conséquence.

La personne qui a conduit à si bonne fin la partie occidentale de la *Table des Notices*, et dont l'exemple n'a malheureusement pas été suivi, est aussi celle qui se trouve chargée de la *Table des Mémoires;* nous pouvons, nous devons même la nommer, c'est M. Longueville, fils de l'estimable savant qui nous a rendu jadis d'excellents services en ce genre. Il vient de terminer la rédaction des bulletins résultant du dépouillement des Mémoires renfermés dans le tome XXI, première et deuxième partie. C'est précisément ce tome qui clôt la seconde décade, et après lequel doit se placer celui même qui formera la table et sera le XXIIe. Ainsi cet utile travail s'achemine à son but.

Il ne nous reste plus qu'à vous entretenir de la tâche que vous avez ajoutée, depuis quelques années, à vos occupations déjà si considérables, en instituant, sous la double surveillance

de la Commission des travaux littéraires et de la Commission des antiquités de la France, le double recueil des *Mémoires des Savants étrangers*. Cette tâche a porté des fruits dont le volume qui est sous presse, pour chacune des deux séries, donnera bientôt une preuve nouvelle. Le tome VI de la première série, *Sujets divers d'érudition*, première partie, touche à sa fin; le tome IV de la seconde série, réservé pour un choix de mémoires distingués au concours des *Antiquités de la France*, voit sa première partie dépasser la limite ordinaire. Des deux parts, c'est une émulation croissante, soit pour mériter cette consécration des distinctions obtenues, soit pour justifier l'honneur d'être admis à lire dans vos séances sur l'autorisation du bureau.

Ainsi, Messieurs, tandis que vos efforts redoublent pour tenir vos travaux à la hauteur de vos devoirs, et pour satisfaire aux obligations que vous imposent votre institution même, la gloire de vos traditions, la confiance du Gouvernement, vous créez encore autour de vous, par votre initiative et par les récompenses que vous décernez sous diverses formes, par les auxiliaires que vous choisissez, et qui sont heureux de recevoir vos directions, par les publications étrangères que vous admettez si libéralement à se produire sous vos auspices, un mouvement fécond et varié d'études qui concourt puissamment au progrès des sciences que vous représentez. Votre Commission des travaux littéraires, avec l'autorité qu'elle tient de vous, est à la fois une force et une lumière pour celui qui est particulièrement chargé de veiller à l'accomplissement de la tâche commune. Qu'elle reçoive ici cet hommage de gratitude et de justice que lui doit surtout le membre qui a eu l'honneur de suppléer votre digne secrétaire perpétuel pendant une grande partie de ce second semestre.

J. D. Guigniaut.

Messieurs, quand je venais ici, au mois de janvier dernier, par la confiance de votre secrétaire perpétuel et par la vôtre, vous présenter le compte rendu des travaux de vos Commissions de publication pour le deuxième semestre de l'année 1859, je ne prévoyais guère que ce rapport, dont M. Naudet avait recueilli tous les éléments, dût vous être fait par un autre que lui. Il avait reparu parmi vous, après une absence de quelques mois, plein de vie et de santé; heureusement il y est encore pour l'honneur et le bien de l'Académie, qui regrettera longtemps qu'une défiance excessive de ses forces l'ait enlevé avant l'heure aux fonctions où il lui avait rendu, depuis huit années, de signalés services. Elle se console par la pensée qu'une existence dégagée d'autres soins fera profiter plus complétement la France et l'Europe savante des fruits d'une profonde érudition unie à une critique si délicate, et à cette élégance de style que les savants de notre pays ont toujours regardée comme la lumière encore plus que comme la parure de leurs recherches.

Premier semestre de l'année 1860. (Séance du 10 août.)

Notre digne secrétaire perpétuel, depuis son retour d'Italie, avait fort avancé les deux publications qui lui étaient plus particulièrement confiées, la première partie du tome XX de nos *Mémoires,* destinée à poursuivre l'*Histoire de l'Académie,* pour la période de 1853 à 1856, et la première partie également du tome XXIV des *Mémoires* proprements dits, lus par les membres aux séances ordinaires. Ces deux volumes, dont les matériaux sont entièrement préparés, dont la copie s'achève, ou est déjà envoyée à l'imprimerie, ne peuvent manquer de paraître avant la fin de l'année actuelle.

Le tome XVIII, deuxième partie, des *Notices et extraits des manuscrits,* marche également vers son terme, quoique avec plus de lenteur. Du texte des *Papyrus grecs de l'Égypte*, travail

difficile autant qu'important, passé des mains de l'illustre Letronne dans celles de notre savant confrère M. Brunet de Presle, vingt et une feuilles sont tirées, vingt-cinq en épreuves, cinquante placards sont composés, et la copie est entièrement terminée. Quant aux planches ou *fac-simile* de ces précieux manuscrits, elles sont tirées jusqu'à la dernière.

Pour le complément de la partie orientale du même recueil, confié par l'Académie à M. le baron de Slane, après la mort de M. Quatremère, la traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun,* dont le texte arabe est aujourd'hui publié en trois volumes, est parvenue au tiers de ce texte. L'éditeur annonce que la révision de son travail et la rédaction des notes qui doivent l'accompagner l'occupant sans relâche, le premier volume, qui doit former la première partie du tome XIX, pourra être livré à l'impression en octobre prochain. Nous prenons acte de cette parole, qui sera tenue, nous n'en doutons pas.

En attendant, un nouveau volume des *Notices* vient d'être mis sous presse, le tome XX, deuxième partie, dont les matériaux, relatifs à l'histoire et à la littérature de l'Occident, ont été rassemblés par votre ancien secrétaire perpétuel.

Le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* va toujours du même pas, grâce à l'activité persévérante de M. N. de Wailly. Cent vingt-deux feuilles du tome XXII sont tirées, huit à dix feuilles bonnes à tirer ou en composition; il ne reste plus, pour compléter la copie, qu'à préparer les tables et la préface. Ce volume s'avance donc rapidement vers sa fin.

Depuis la publication du tome II des *Historiens occidentaux des Croisades,* ni l'impression ni la préparation de la suite de ce grand travail ne se sont ralenties. L'Académie a eu le malheur de perdre, dans le cours de ce premier semestre, l'un des deux éditeurs du tome II, notre savant et regrettable confrère

M. Ph. Le Bas, qui, de concert avec M. H. Wallon, avait livré la copie entière du tome suivant. M. Wallon et M. Ad. Regnier, élu en remplacement de M. Le Bas, ont poussé l'impression de ce volume jusqu'à la douzième feuille tirée; douze autres feuilles sont bonnes à tirer et six en épreuves. Déjà les prévoyants éditeurs préparent activement la copie du tome IV.

Les *Historiens orientaux des Croisades,* du moins pour la partie arabe, confiée à M. Reinaud, ont repris eux-mêmes un cours de plus en plus régulier. Aux soixante et onze cahiers, ou cent quarante-deux feuilles, tirées depuis longtemps, du tome I[er], sont venues s'ajouter dix nouvelles bonnes feuilles, plus de trente sont en préparation, texte et traduction, et les mesures sont prises entre le savant éditeur et l'habile collaborateur qu'il s'est adjoint, pour que la copie du reste du volume soit promptement livrée.

Une autre portion de la série orientale du même recueil, consacrée aux *Historiens arméniens,* continue de marcher avec assez de suite, quoique les renvois de l'Imprimerie impériale soient un peu en retard sur le zèle de l'éditeur choisi par l'Académie, M. Dulaurier. Seize feuilles du volume sont aujourd'hui tirées, trente en pages ou en correction, et la copie achevée est fournie successivement.

Il n'en est pas des *Historiens grecs des Croisades* comme des autres parties du recueil, à différents degrés, et c'est là, il le faut reconnaître, un point de nos travaux toujours en souffrance. Mais le savant helléniste qui en a été, jusqu'ici, le principal éditeur, et qui s'est arrêté aux trente-quatre premières feuilles tirées de ses *Prolégomènes,* nous donne l'assurance qu'en attendant qu'il puisse mener à fin ce précieux travail, il a lieu de croire que, dans peu de mois, aidé du jeune et habile collaborateur qu'il a jugé à propos de s'adjoindre, sur l'avis

de la Commission des travaux littéraires, il pourra livrer à l'impression le texte grec du neuvième et du dixième livre de l'*Alexiade* d'Anne Comnène, avec la version latine de Pierre Poussines entièrement refondue. Tandis que le Ier volume de cette partie de la collection suivra ainsi son cours, depuis trop longtemps suspendu, le volume II, dont notre confrère M. Alexandre a été chargé par l'Académie, prendra le sien et s'imprimera parallèlement, une fois que l'éditeur aura achevé d'en réunir les matériaux.

La préparation de la suite du *Recueil des chartes et diplômes* antérieurs à 1180 se continue également, et avec toute l'activité désirable, par le labeur si consciencieux de notre confrère M. Léopold Delisle. La revue des fonds des Archives de l'Empire et de la Bibliothèque impériale, qui contiennent des pièces appelées à prendre place dans la collection, se poursuit, aussi bien que la recherche de celles qui existent dans les archives départementales. M. l'archiviste du département de l'Aisne a communiqué la table des pièces qui se trouvent en original ou en copie dans les archives confiées à sa garde. Au total, la masse des copies préparées pour le recueil s'est augmentée de 374 pièces, savoir : 1° 152 pièces tirées des archives du Loiret et de la bibliothèque d'Orléans; 2° 200 chartes du Livre-Blanc de Saint-Martin de Séez, d'après l'exemplaire de la bibliothèque d'Alençon, communiqué par M. Léon de la Sicotière; 3° 22 pièces du Cartulaire de la Merci-Dieu, précieux manuscrit du XIIIe siècle, dont l'existence a été signalée par M. l'abbé Lalanne, et qui a été confié à la Commission par M. Delafouchardière.

La *Table des chartes et diplômes imprimés,* dirigée par M. Éd. Laboulaye, s'est avancée, durant ce semestre, de 128 à 136 feuilles imprimées; plusieurs feuilles et placards sont en cor-

rection, et la copie qui permettra de terminer le tome VII de ce recueil tire à sa fin.

Quant à l'*Histoire littéraire de la France*, qui reste un modèle et un exemple pour tous nos travaux, la Commission annonce qu'elle vient de livrer à l'impression le tome XXIV de ce grand ouvrage. Il s'y trouve deux *Discours*, l'un sur l'état des lettres en France au XIVe siècle, l'autre sur l'état des arts en France pendant le même temps. Le premier de ces discours est de M. Victor Le Clerc, qui a pris une part si active à l'achèvement de l'histoire littéraire du XIIIe siècle (tomes XX à XXIII), et que la Commission a chargé unanimement, le 16 décembre 1842, de ce discours préliminaire, analogue à ceux qui ouvrent chaque siècle depuis l'origine de l'ouvrage. Le discours sur l'état des arts est de M. Ernest Renan, que le même vote unanime en a plus récemment chargé, et qui est allé déjà recueillir, sur plusieurs points de la France, les documents nécessaires pour compléter cette partie de nos annales.

Indépendamment de ces deux grands morceaux, qui suffiront à remplir le tome XXIV, la préparation des notices destinées à former le tome XXV continue d'occuper la Commission.

Il me reste, Messieurs, pour accomplir ma tâche et achever de payer ma dette à l'Académie et à l'homme éminent dont la confiance tant de fois prouvée sera un honneur pour ma vie, à vous dire en peu de mots l'état des deux *Recueils* que vous avez, dès longtemps déjà, annexés aux travaux qui sont plus particulièrement les vôtres, et celui des *Tables* destinées à faciliter l'usage de vos deux plus anciennes collections.

Pour commencer par les *Tables*, celle de la seconde décade de la deuxième série de vos *Mémoires*, confiée à M. Longueville, est parvenue en préparation jusqu'au dépouillement du

tome XXI, dont les bulletins sont terminés; sitôt que le tome XX sera complété par l'impression totale de la première partie, renfermant l'histoire de l'Académie, un nouveau et dernier travail de dépouillement sera repris, après lequel, la rédaction définitive étant faite, le volume XXII, celui même des Tables, pourra être mis sous presse.

Depuis longtemps, vous le savez, l'impression de la *Table* des quatorze premiers tomes des *Notices et extraits des manuscrits,* qui doit former le tome XV de cette collection, est terminée, mais seulement pour la partie occidentale; quant à la partie orientale, elle est toujours dans la situation de plus en plus déplorable dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir il y a six mois. Les engagements nouveaux et plus formels que jamais, pris par le rédacteur pour compléter cette partie par une traduction française qui manque au texte, imprimé également depuis nombre d'années, sont restés sans effet, comme les précédents. La Commission des travaux littéraires s'est préoccupée à plusieurs reprises de cette situation, et elle vous proposera prochainement des mesures pour y mettre un terme.

C'est finir par un sujet plus satisfaisant que de vous entretenir du double recueil que vous avez créé sous le titre de *Mémoires des Savants étrangers,* et qui a donné une si forte impulsion aux recherches que votre mission est d'encourager autour de vous aussi bien que d'exécuter vous-mêmes. La première partie du tome VI de la première série de ce recueil (*Sujets divers d'érudition*), et de même la première partie du tome IV de la deuxième série (*Antiquités de la France*) touchent à la fin de l'impression, et pourront, comme les deux volumes sous presse de vos propres Mémoires, être publiées avant la fin de la présente année.

Je ne saurais, Messieurs, quitter la plume sans remplir un

dernier devoir, celui de remercier hautement ici la Commission des travaux littéraires, centre de toutes vos commissions de publication. Elle n'a cessé, durant le dernier semestre, comme elle le fait depuis si longtemps, et surtout depuis votre sage règlement du 17 décembre 1852, de dévouer son temps et ses soins à surveiller, à promouvoir, à rendre de plus en plus dignes de vous, de leurs auteurs et de la science, les nombreux ouvrages dont elle dirige et suit l'exécution, de concert avec votre secrétaire perpétuel et sous votre autorité, source de force et de lumière pour elle aussi bien que pour lui.

J. D. Guigniaut.

Deuxième semestre de l'année 1860. (Séance du 11 janvier 1861.)

Messieurs, je me flattais, au commencement du dernier semestre, d'une espérance qui ne s'est point réalisée, et j'éprouve le besoin de vous en faire sur-le-champ l'aveu, quoiqu'il n'ait pas dépendu de moi qu'il en fût autrement. Je croyais pouvoir déposer sur le bureau, avant le 1er janvier de cette nouvelle année, deux volumes de vos *Mémoires,* la première partie du tome XX, qui est l'*Histoire de l'Académie,* de 1852 à 1856, depuis longtemps sous presse, et la première partie du tome XXIV, dont la seconde, en terminant ce tome, me donnera le moyen de clore à la fois la livraison et la période suivante, par la continuation de votre Histoire jusqu'à la fin de 1860. Peu de semaines s'écouleront avant que je puisse aborder ce travail, et j'ai lieu de penser qu'alors j'aurai tenu un premier engagement, qui n'est pas seulement le mien.

J'ai eu du moins la satisfaction de vous présenter, presque coup sur coup, vers la fin de ce semestre, les deux nouveaux volumes de votre recueil des *Mémoires de divers Savants étrangers* à l'Académie, que j'avais annoncés : la première partie du

tome VI de la première série (*Sujets divers d'érudition*), et la première partie du tome IV de la seconde série, consacrée aux *Antiquités de la France*. De ces deux volumes, l'un renferme huit mémoires, lus devant vous avec approbation, admis dans le recueil sur le jugement motivé de votre Commission des travaux littéraires; l'autre contient deux mémoires seulement, mais considérables et honorés tous deux des plus hautes récompenses que décerne la Commission des antiquités nationales. Des plans, des cartes, des représentations de monuments divers enrichissent plusieurs de ces mémoires, que l'Académie se plaît à encourager de toutes les manières, et dont l'un a contribué à conduire son auteur parmi nous[1].

Après les mémoires que vous composez ou que vous approuvez, viennent naturellement les *Notices et Extraits des Manuscrits*, recueil à la rédaction duquel concourent, avec les membres de l'Académie, d'autres savants que leurs travaux ont désignés à cet honneur. Le tome XVIII, deuxième partie, c'est-à-dire le texte des *Papyrus grecs de l'Égypte*, lourd héritage, il est vrai, avance lentement. Un petit nombre de feuilles seulement ont été tirées pendant le semestre; beaucoup, en revanche, sont composées et en épreuves, que l'Imprimerie impériale réclame avec instance ainsi que la suite de la copie. Notre confrère, M. Brunet de Presle, fera droit, nous n'en doutons pas, à cette double réclamation où nous sommes trop intéressés pour ne pas l'appuyer de toutes nos forces.

Ce sera une bonne nouvelle pour l'Académie, mais qui ne l'étonnera point, d'apprendre qu'elle va voir se compléter

[1] *Les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge; nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait*, par Alfred Maury. Ce mémoire avait obtenu, sous sa première forme, une médaille d'or au concours de 1854.

bientôt les trois volumes publiés en arabe de la partie orientale du même recueil, par la publication successive des trois volumes correspondants, comprenant la traduction en français des *Prolégomènes d'Ibn Kaldoun.* M. le baron de Slane, dégageant la parole que nous avions donnée en son nom, a livré la copie entière du premier de ces trois volumes, qui formera le tome XIX, première partie, des *Notices et Extraits,* et dont l'impression est commencée. Quant au volume nouveau de la partie occidentale, le tome XX, deuxième partie, qui a été mis sous presse, il y a peu de mois, il est parvenu à la vingt-deuxième feuille tirée ou à tirer, et la copie ne manque pas.

Une autre bonne nouvelle, presque inespérée, c'est qu'en même temps que va être publiée la *Table occidentale,* depuis longtemps imprimée, des quatorze premiers tomes du recueil important dont il s'agit, la partie française de la *Table orientale* est enfin reprise et déjà sous presse. C'était la meilleure et assurément la plus honorable solution d'une difficulté dont votre Commission des travaux littéraires était plus préoccupée que jamais. Il est juste d'ajouter que cette solution est due en grande partie à l'intervention, aussi efficace que dévouée, de notre président actuel.

De ces travaux, dont les uns sont commis exclusivement aux soins de votre secrétaire perpétuel, dont les autres se publient avec le concours actif de la Commission des travaux littéraires et de la Commission des antiquités de la France, je passe à ceux qui sont confiés à des Commissions spéciales, quoique soumis encore à la direction ou à la surveillance de la Commission générale des publications.

Nos grandes collections scientifiques, l'une des gloires de notre pays, marchent d'un pas toujours fort inégal, ce qui s'explique, pour quelques-unes, par l'inégalité même des dif-

ficultés que présentent, soit la préparation, soit la rédaction des matériaux, mais ne saurait, malheureusement, se dire de toutes.

Le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* est toujours en avant, pour servir d'exemple aux autres, et nous en remercions de nouveau M. N. de Wailly. Grâce aux progrès accomplis dans le cours de ce semestre, cent trente-huit feuilles du tome XXII sont aujourd'hui tirées, cent cinquante en épreuves; le texte entier de la copie est livré. L'adjonction récente faite par l'Académie de notre jeune confrère M. Léopold Delisle, à son savant maître, ne peut qu'assurer encore mieux l'avenir de ce beau et utile travail.

En attendant que son tour vienne d'y prendre une part active, M. Delisle lui-même poursuit laborieusement la préparation du troisième volume du *Recueil des Chartes et Diplômes* antérieurs à 1180. Sous sa consciencieuse et habile direction, se continue la revue des fonds d'archives, des cartulaires et des recueils de copies ou d'extraits qui peuvent contenir des pièces précédant l'avénement de Philippe-Auguste. Il espère pouvoir, d'ici à peu de mois, soumettre à l'Académie le tableau général des sources diplomatiques de l'histoire de France, pour la période comprise entre 752 et 1180. Dans ce dernier semestre, la collection des copies s'est accrue de quatre-vingt-quatre pièces. Elles ont été tirées d'un cartulaire de l'abbaye de Foigny, écrit au XIIe siècle, que M. Peigné-Delacourt a bien voulu communiquer à la Commission.

Le tome VII de la *Table des Chartes et Diplômes imprimés,* relatifs à l'histoire de France, s'avance de plus en plus vers sa fin, sous la direction de M. Éd. Laboulaye. Il a été porté de cent trente-six à cent quarante-six feuilles tirées; quatre sont en composition, et dès ce moment l'on s'occupe des tables du volume.

La publication du recueil des *Historiens occidentaux des Croisades* continue de rivaliser avec celle des *Historiens de la France*, pour l'activité persévérante des éditeurs, MM. H. Wallon et Ad. Regnier. Onze cahiers du tome III formant vingt-deux feuilles sont actuellement tirés; les cahiers douze à vingt-sept sont à tirer ou en épreuves; la fin de la copie du volume a été envoyée à l'imprimerie. Les travaux préparatoires du tome IV se font dès aujourd'hui, et la communication directe, pour la première fois obtenue, de deux manuscrits de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique et par l'efficace intervention de M. le ministre des affaires étrangères, y servira puissamment.

Nous ne saurions dire que les *Historiens orientaux des Croisades*, dont la partie arabe doit être publiée par notre confrère M. Reinaud, aillent précisément du même train. Le tome Ier a marché seulement du soixante et onzième au soixante et quinzième ou soixante et seizième cahier, pour les feuilles tirées; cinq cahiers sont en composition, quatre en copie livrée, suivant la déclaration du savant éditeur, qui a préparé, en outre, la copie d'un grand nombre de feuilles du texte arabe à traduire et à imprimer.

Pour les *Historiens arméniens*, autre portion de la série orientale du même et complexe *Recueil des Croisades*, M. Dulaurier en a été chargé par l'Académie, depuis quelque temps déjà, et elle continue à se féliciter de ce choix. Du premier tome, trente feuilles sont tirées, huit sont bonnes à tirer, un grand nombre en épreuves, au total quarante-six ou quarante-sept feuilles imprimées. Par là se terminera l'impression de la chronique de Matthieu d'Édesse et de Grégoire le Prêtre, son continuateur, embrassant les années 1096 à 1162, c'est-à-dire la première croisade.

Quant aux *Historiens grecs,* notre situation est toute différente. Il faut le reconnaître, quoi qu'il en puisse coûter, tous les efforts de la Commission des travaux littéraires, toutes les combinaisons adoptées par l'Académie pour relever de l'espèce de paralysie chronique dont se trouve atteinte l'impression, depuis si longtemps commencée, de cette partie des *Historiens des Croisades,* qui ne peut cependant manquer à l'ensemble, ont échoué jusqu'ici. La Commission, qui s'en préoccupe avec une juste et nécessaire sollicitude, mettra bientôt la Compagnie en mesure d'aviser de nouveau, l'auxiliaire sur lequel avait cru pouvoir compter l'illustre helléniste chargé de la direction du Recueil, pour la préparation du texte du premier volume dont il s'est réservé les prolégomènes, lui ayant fait défaut, et le collaborateur, en ce moment malade et absent, que l'Académie lui a désigné dans son propre sein pour le tome II, n'ayant rien fait connaître encore de son travail.

Notre consolation de ce mauvais succès est d'avoir à terminer notre compte rendu par l'*Histoire littéraire de la France,* qui reste l'un de nos travaux les mieux dirigés et les plus activement menés. L'impression du tome XXIV, par lequel s'ouvrent les Annales des lettres dans notre pays au xiv[e] siècle, s'avance rapidement. Les feuilles une à trente sont tirées, trente et une à trente-huit en épreuves, en copie à l'imprimerie trente-neuf à quarante-deux. Ces trois cents pages environ forment le commencement du Discours sur l'état des lettres, qui sert d'introduction à la longue série des notices sur les auteurs, et dont la copie est entièrement prête. La première partie du Discours, après des considérations générales sur la papauté et la royauté, de l'an 1301 à l'an 1400, se termine par deux des principaux faits littéraires qui caractérisent ce siècle : le nombre

croissant des universités, et l'établissement des grandes bibliothèques laïques.

Il me reste, Messieurs, à remercier ici la Commission des travaux littéraires de tout ce qu'elle a fait, de concert avec moi, avec tant de lumières à la fois et tant de bienveillance, pendant ce dernier semestre encore, pour la bonne direction, l'exacte surveillance, le contrôle aussi discret qu'habile des travaux, de l'état généralement satisfaisant desquels je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte.

J. D. Guigniaut.

---

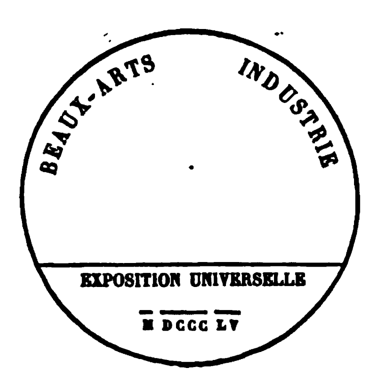
§ 2.

Inscriptions et médailles composées ou revues par l'Académie.

M. le président de la Commission des monnaies et médailles, dans une lettre en date du 4 décembre 1858, pria l'Académie de composer des inscriptions françaises pour être placées au revers ou à l'exergue de deux médailles du module de 68 millimètres, devant être frappées en commémoration, l'une de l'exposition universelle de 1855, l'autre de la construction des halles centrales. Le renvoi à la Commission des inscriptions et médailles ayant eu lieu le 10 décembre, et, par suite, les notes et dessins nécessaires pour la guider dans son travail lui ayant été communiqués, le secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, transmit à M. le président de la Com-

mission des monnaies, par une lettre du 20 janvier 1859, les légendes rédigées pour les deux médailles, en les accompagnant des observations auxquelles avaient donné lieu les projets des deux artistes.

Le sujet de la première médaille est : *La France prenant congé de ses hôtes du palais de l'Industrie, après la distribution des récompenses.* Le modèle en plâtre du revers a paru être l'expression vraie de cette donnée, et la composition en est satisfaisante. Seulement il reste bien peu d'espace pour les inscriptions, et la rédaction, en se resserrant dans ces étroites limites, a dû s'arrêter à l'indication simple, et peut-être la meilleure, dans sa précision monumentale et historique, des deux grands objets de l'exposition.



Quant à l'autre médaille, relative à la construction des halles centrales, la place de la légende n'est pas plus étendue, et le champ de l'exergue est encore plus restreint. La note explicative dit : *Par l'établissement des halles centrales la ville de Paris amène l'abondance.*

La rédaction a dû se renfermer, pour la légende, dans deux mots, résumé de la pensée qui a ordonné la construction de

l'édifice, et, pour l'exergue, dans l'indication indispensable de l'objet.



La Commission ne peut se dispenser de remarquer que la figure de femme jeune et aux trois quarts nue, destinée à représenter l'Abondance, ne paraît pas très-conforme à l'idée de ce personnage allégorique, non plus qu'à ses types antiques les plus certains. Qu'on l'assimile à Cérès ou bien à la Fortune, l'Abondance devrait être vêtue comme une matrone dans la plénitude de sa fécondité, caractérisée par ses formes, et non pas nue et virginale, rappelant une Vénus ou même une Diane, malgré les inductions que l'on pourrait tirer, soit de la figure qualifiée l'Abondance sur le camée de l'empereur d'Autriche (Mongez, *Icon. rom.* pl. 19), soit de celle de la *Fortune des dieux* sur une médaille de Laodicée. Enfin la figure dont il s'agit porte, d'une façon qui semble inusitée, la corne d'abondance, le seul attribut qui puisse la faire reconnaître et qui est lui-même peu caractérisé.

M. le ministre d'État, par une lettre du 19 avril 1859, soumit à l'examen de l'Académie le projet d'une inscription destinée à conserver le souvenir des importants travaux de res-

tauration faits au pont du Gard. L'inscription était en français. L'Académie avait à se prononcer, non-seulement sur les termes du texte proposé, mais aussi sur la forme à donner aux lettres et aux chiffres.

L'Académie, dans la séance extraordinaire du 20 avril, ayant renvoyé l'examen du projet à la Commission des inscriptions et médailles, le secrétaire perpétuel, par une lettre du 16 mai, transmit à M. le ministre le résultat de cet examen, consistant dans les observations suivantes :

La rédaction du texte a paru irréprochable.

Quant aux formes orthographiques :

1° Le style des inscriptions n'admet jamais de points à la fin des lignes;

2° Le texte, écrit en français, doit suivre l'orthographe française actuelle; par conséquent l'U ne doit point être remplacé par le V, qui n'appartient qu'aux inscriptions latines;

3° Il convient de faire disparaître les deux MM devant les noms de MM. les architectes;

4° Ces noms seront placés plus convenablement, si on les sépare du corps de l'inscription par un médiocre intervalle, et il sera mieux de les écrire en plus petits caractères.

5° Il faut effacer l'accent aigu qui se trouve sur l'E dans le mot *aqueduc*.

Dans la séance du vendredi 24 juin 1859 fut communiqué un message de M. le ministre de l'instruction publique, avec une lettre par laquelle M. le préfet de la Lozère soumettait à l'Académie des projets d'inscriptions destinées au piédestal d'une statue du pape Urbain V, devant être érigée à Mende.

Il est dit dans la lettre de M. le préfet, que le Conseil des

bâtiments civils, en approuvant le projet pour la construction du monument, a demandé que les inscriptions fussent rédigées par l'Académie, et que M. le ministre d'État en a fait une des conditions de l'exécution qu'il a autorisée.

L'Académie renvoya les pièces à la Commission des inscriptions et médailles.

Le 7 juillet suivant, le secrétaire perpétuel transmit à M. le ministre de l'instruction publique le résultat de l'examen approfondi de cette Commission, par une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le ministre, l'Académie a pris connaissance du « message de M. le préfet de la Lozère que vous lui avez fait « l'honneur de lui transmettre le 21 juin dernier, concernant « le piédestal de la statue d'Urbain V, qui doit être érigée à « Mende.

« Ce message contient, avec les dessins et plans du monu- « ment, plusieurs projets d'inscriptions.

« Préalablement à toute observation sur le fond, la forme « et le style de ces projets, il se présente une difficulté maté- « rielle d'exécution qu'il faut résoudre, et dont la solution est « exclusivement du ressort du Conseil des bâtiments civils.

« Le piédestal de la statue s'élèvera sur un plan octogone « équilatéral, et les quatre faces d'axe et de côté devront porter « les inscriptions. Il résulterait d'abord un effet désagréable de « cet alternement de surfaces écrites et de surfaces unies et « vides. Mais ce n'est là que le moindre inconvénient. A en juger « d'après l'échelle des dessins, l'ornementation du piédestal ne « laisse, pour chacune des inscriptions, qu'un champ de 60 cen- « timètres de haut sur 30 centimètres de large. A moins de les « écrire en caractères minuscules et imperceptibles, l'espace

« ne suffirait point au quart des inscriptions projetées, d'un « style fort prolixe, il est vrai, mais où sont omises les indica- « tions les plus nécessaires, telles que la date et le lieu de nais- « sance, la date de la mort, et les faits principaux et caractéris- « tiques de la vie du personnage.

« Il est donc indispensable que le Conseil des bâtiments ci- « vils examine de nouveau les dessins du monument et avise au « moyen de remédier au défaut que je viens d'indiquer.

« J'ai l'honneur de vous adresser, à cet effet, toutes les pièces « de la correspondance de M. le préfet, et je vous prie, M. le « ministre, de vouloir bien les soumettre au Conseil des bâti- « ments civils avec les observations de l'Académie. Elle s'occu- « pera éventuellement des inscriptions en attendant la réponse.

« Agréez, M. le ministre, etc.

« Signé : NAUDET. »

M. le ministre de l'instruction publique, par une lettre lue dans la séance du 4 novembre, informa l'Académie qu'il avait transmis à M. le préfet de la Lozère, pour être communiquées à la Commission du monument d'Urbain V, à Mende, les observations qui lui avaient été adressées, le 7 juillet dernier, sur les projets d'inscriptions présentées pour ce monument. A la lettre de M. le ministre était jointe la copie d'une délibération prise par la Commission du monument, et relative à ces inscriptions, délibération dont il fut fait lecture.

L'Académie, après avoir entendu les conclusions de cette Commission, considérant qu'il n'a pas été tenu compte de ses observations, non plus que des projets d'inscriptions d'abord proposés, et que l'inscription nouvelle et unique qu'on y substitue échappe, par son laconisme systématique, à toute cri-

tique vraiment utile, est d'avis, avec M. le ministre, qu'il n'y a pas lieu pour elle de s'occuper ultérieurement de la question.

M. le ministre d'État, par une lettre en date du 13 février 1860, ayant demandé à l'Académie des programmes pour des médailles commémoratives de la guerre d'Italie et de la paix de Villafranca, dont il avait dessein de mettre l'exécution au concours, l'Académie, dans sa séance du 17, prononça le renvoi d'urgence à la Commission des inscriptions et médailles.

Le 28 du même mois, le secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, adressa à M. le ministre d'État la réponse suivante, avec le résultat des délibérations de la Commission :

« Monsieur le ministre, dans la première séance qui a suivi « la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'adresser relativement au projet des médailles commémora- « tives de la guerre d'Italie et de la paix de Villafranca, j'en ai « donné communication à l'Académie, et elle a voulu, par son « empressement à vous satisfaire, justifier ce nouvel exemple « que vous donnez encore aujourd'hui, M. le ministre, de re- « mettre en vigueur le décret de Napoléon Ier concernant la ré- « daction des légendes des médailles et des inscriptions monu- « mentales.

« Si l'Académie avait à proposer à un artiste choisi d'avance « le sujet de sa composition, elle en donnerait un programme « explicatif, et même, avec l'aide du membre de l'Académie des « beaux-arts adjoint à sa Commission des médailles, un dessin « dans lequel seraient tracées les figures destinées à représenter, « soit par des personnages réels, soit par une image symbo- « lique, les faits dont on veut garder la mémoire.

« Mais il s'agit d'un concours dans lequel il faut laisser, avec « toute liberté pour l'invention, la condition la plus favorable au « talent, en le renfermant toutefois dans les limites d'une idée « bien définie et nettement exprimée.

« La Commission a donc estimé qu'elle devait se borner, « en arrêtant d'avance la légende et l'exergue de chacune des « médailles, à déterminer par l'expression littérale le sujet que « les artistes auront à exprimer par le dessin. Ce que les deux « faits ont de grand et de singulier, résumé dans une rédaction « précise, doit suffire pour inspirer les concurrents.

« C'est ce que vous verrez déduit et motivé, M. le ministre, « dans la copie du procès-verbal que j'ai l'honneur de vous trans- « mettre ci-jointe.

« Si vous jugiez que l'initiative de l'Académie dans l'exécu- « tion du projet dût aller plus avant pour le choix et la compo- « sition des figures, vous n'auriez qu'un mot à dire, et elle vous « soumettrait sans retard un programme aussi détaillé que vous « pouvez le désirer.

« J'ajouterai que la préférence a été donnée dans la rédac- « tion à la langue latine, comme plus analogue au génie de l'his- « toire monumentale, et surtout se prêtant mieux à la concision « nécessaire dans ce genre de style.

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : NAUDET. »

Nota. Le projet d'un concours ayant été retiré par M. le Ministre, et les propositions de la Commission n'ayant eu aucune suite, il a paru peu opportun d'en joindre ici le détail.

Dans la séance du 24 février 1860 fut donnée lecture

d'une lettre de M. le président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, transmettant un projet d'inscriptions rédigées par cette Société pour un monument qui devait être érigé aux frais d'un de ses membres, M. le baron du Havelt, en mémoire de la bataille que se livrèrent les fils de Louis le Débonnaire, l'an 841, lorsqu'ils se disputaient l'héritage de l'empire. L'Académie était priée de donner son avis sur cette rédaction. L'inauguration du monument devait avoir lieu à Auxerre le 25 juin, jour anniversaire de la bataille.

La lettre et le projet furent immédiatement renvoyés à la Commission des inscriptions et médailles.

Le 11 avril 1860, le sécrétaire perpétuel adressa, au nom de l'Académie, à M. le président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, la lettre suivante, où l'avis demandé se trouve exposé et motivé :

« Monsieur le président, l'Académie, après avoir accueilli « avec tout l'intérêt qu'elle mérite la communication de la So- « ciété des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a pensé « qu'elle répondrait mal à ce témoignage de confiance, si elle « ne livrait sincèrement et sans réserve inopportune, à la savante « compagnie qui lui fait l'honneur de la consulter, ses observa- « tions et ses idées sur la triple rédaction soumise à son examen.

« Elle ne prétend point examiner, elle réserve même entiè- « rement les questions historiques sur le nom, le lieu, les cir- « constances du fait, et particulièrement sur la conséquence « immédiate qui lui est attribuée; elle prend les projets d'ins- « criptions comme un thème convenu et ne s'attache qu'aux « formes de la rédaction.

« Il a semblé d'abord qu'on n'y avait peut-être pas tenu

« assez compte de la différence du style des inscriptions avec « celui de la narration historique; autant l'un comporte les dé-« veloppements d'une exposition détaillée, autant l'autre exige « une extrême sobriété de paroles et une concision sévère.

« Ici, plus qu'en aucun autre sujet, il est à désirer que l'ins-« cription tienne certaines circonstances dans l'ombre et se taise « sur les noms des personnages, pour ne montrer que le résul-« tat de l'action. Il n'y a rien en effet de grand ni de mémo-« rable pour l'histoire de France dans cette action, que le résultat. « Les noms de Charles le Chauve et de tous les enfants parricides « de Louis le Débonnaire, rivaux fratricides, autant qu'il dé-« pendit d'eux, dans cette dernière rencontre, le carnage, dans « une seule journée, de 100,000 soldats qui avaient été unis au-« trefois sous le même drapeau, et qui auraient dû l'être encore « contre les Normands et les Danois, ne sont ni des noms, ni « des objets que l'honneur de nos annales demande que l'on re-« trace sur un monument destiné à perpétuer le souvenir d'un « grand événement, à savoir : la nationalité française dégagée de « l'empire austrasien.

« C'est là l'unique pensée, l'unique intérêt qui devra attirer « et fixer l'attention des étrangers et des citoyens qui passeront « devant le monument.

« L'Académie pense encore qu'il serait mieux de laisser le « corps de l'obélisque pur et sans titre, afin de réserver les ins-« criptions pour le socle, leur place naturelle, ce qui éviterait « d'ailleurs les répétitions.

« Elle croit donc qu'on pourrait, en retranchant toute ins-« cription sur l'obélisque même, réduire celle de la face anté-« rieure du socle aux termes suivants :

ICI
FUT LIVRÉE L'AN $\overline{\text{DCCC}}$ $\overline{\text{XLI}}$
LA BATAILLE DE FONTENAI
QUI DÉCIDA LA DIVISION DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE
ET PAR LA SÉPARATION DE LA FRANCE NEUSTRIENNE
FONDA LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

« Il n'y aurait que bien peu de mots à changer dans la se-
« conde inscription, celle de la face postérieure, pour en faire
« la suite et le complément de la précédente; mettre, cette fois,
« la date du 25 juin, avec mention de l'anniversaire, en 1860;
« substituer *membre du conseil général* à *conseiller général,* qui se-
« rait susceptible d'équivoque; et, à la dernière ligne, rempla-
« cer *de cette Société* par *de la Société* :

CET OBÉLISQUE A ÉTÉ ÉRIGÉ
LE XXV JUIN $\overline{\text{M}}$ $\overline{\text{DCCC}}$ $\overline{\text{LX}}$
JOUR ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ
DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE
PAR LES SOINS DU BARON DU HAVELT
L'UN DE SES MEMBRES
ET MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT
SELON LE VŒU DE SON BEAU-PÈRE
LE BARON CHAILLOU DES BARRES
L'UN DES FONDATEURS ET LE PREMIER PRÉSIDENT
DE LA SOCIÉTÉ

« Un point essentiel à remarquer aussi, c'est l'orthographe

« du nom de *Fontenai,* telle que la donnent les histoires et les « dictionnaires géographiques.

« *Fontenoy* ne paraît pas exact, et reporte naturellement l'es- « prit du lecteur à un autre lieu et à un autre temps, la vic- « toire du maréchal de Saxe.

« Les réflexions dont j'ai l'honneur de vous transmettre le « résumé vous prouveront, Monsieur le président, en quelle « considération l'Académie a pris le message que vous lui avez « adressé de la part de la Société des sciences historiques et na- « turelles de l'Yonne, et quelle sympathie les compagnies sa- « vantes sont assurées de trouver chez elle.

« Je dois vous prier en son nom, Monsieur le président, de « remercier la Société de l'invitation qu'elle lui a faite, en expri- « mant son regret de n'être pas en mesure d'envoyer à la céré- « monie une députation, particulièrement à cette époque de « l'année, où le jugement des concours occupe entièrement son « bureau et ses nombreuses commissions. Tous ses membres ont « reçu connaissance de l'invitation et elle devient ainsi person- « nelle pour chacun d'eux.

« Agréez, etc.

« Signé : NAUDET. »

Dans la séance du 27 avril 1860, fut communiquée une lettre de M. le maire de Melun, demandant à l'Académie de composer des inscriptions pour les quatre faces de la base d'une statue érigée en l'honneur de J. Amyot, laquelle devait être inaugurée le 20 mai suivant. M. le maire priait, en outre, l'Académie de désigner trois de ses membres pour former un jury qui jugerait le concours ouvert, à l'occasion de la solennité, pour l'éloge d'Amyot.

La lettre, pour le premier objet de la demande, fut renvoyée sans délai à la Commission des inscriptions et médailles.

Quant au second objet, la question dut être la matière d'une délibération de l'Académie formée en comité secret[1].

Dès le 7 mai, après les renseignements fournis par M. le maire de Melun, et les observations échangées avec la Commission des inscriptions et médailles, par l'entremise du secrétaire perpétuel, relativement à la disposition et aux objets divers des inscriptions destinées au monument d'Amyot, la rédaction suivante des quatre inscriptions demandées fut transmise à M. le maire.

Face antérieure.

À JACQUES AMYOT

NÉ À MELUN MDXII MORT À AUXERRE MDXCIII

TRADUCTEUR DE PLUTARQUE

D'HÉLIODORE ET DE LONGUS

UN DES GRANDS RÉFORMATEURS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU XVIe SIÈCLE

« JE DONNE AVECQUES RAISON, CE ME SEMBLE, LA PALME

À JACQUES AMYOT SUR TOUTS NOS ÉCRIVAINS FRANÇOIS. »

MONTAIGNE, *Essais,* I, 4.

[1] Voir à la IVe section, p. 174, ci-après.

Face postérieure.

ENFANT D'UNE FAMILLE HUMBLE ET PAUVRE
IL VA CHERCHER LA SCIENCE À PARIS
SEUL SANS APPUI
SERT DES ÉCOLIERS POUR VIVRE ET S'INSTRUIRE
MAÎTRE ÈS ARTS À XIX ANS
PROFESSEUR DE GREC ET DE LATIN À L'UNIVERSITÉ DE BOURGES
HONORÉ POUR SES ÉCRITS
DE L'ABBAYE DE BELLOZANE PAR FRANÇOIS I
PRÉCEPTEUR DE DEUX FILS DE HENRI II
GRAND AUMÔNIER DE FRANCE ÉVÊQUE D'AUXERRE
COMMANDEUR DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT
TOUJOURS MODESTE RETIRÉ LABORIEUX
BIENFAISANT ET TOLÉRANT POUR TOUS

Face de droite.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MELUN
SUR LA PROPOSITION DE M. FÉLIX POYEZ MAIRE
AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT
ET L'ASSENTIMENT UNANIME DE LA CITÉ
A ÉRIGÉ CETTE STATUE

Face de gauche.

NAPOLÉON III EMPEREUR DES FRANÇAIS
M. DE BOURGOING PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
XX MAI MDCCCLX

M. le ministre d'État, par une lettre en date du 13 juillet 1860, demanda à l'Académie de vouloir bien s'occuper, dans le plus bref délai possible, de la composition des inscriptions à graver tant sur la face que sur le revers de la médaille commémorative du mariage de S. A. I. le prince Napoléon avec la princesse Clotilde, médaille dont l'exécution était confiée à M. Bovy.

L'Académie, dans sa séance du 20, saisit d'urgence la Commission des inscriptions et médailles. M. Bovy fut invité à lui fournir les indications qui lui étaient préalablement nécessaires.

M. Bovy s'étant trouvé absent de Paris, ce fut le 9 août seulement que M. le ministre d'État, informé dès le 28 juillet par une lettre du secrétaire délégué, put adresser à l'Académie un dessin, face et revers, de la médaille commémorative commandée à cet artiste.

La Commission s'occupa immédiatement de rédiger les légendes demandées pour cette médaille, et le résultat de son travail, retardé par plus d'un incident, fut enfin transmis à M. le ministre d'État, le 4 septembre, dans une lettre du nouveau secrétaire perpétuel, ainsi conçue :

« Monsieur le Ministre, après la réception de la seconde lettre « que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 9 août, « et à laquelle était joint le dessin (face et revers) de la médaille « commémorative du mariage de S. A. I. le prince Napoléon « avec la princesse Clotilde, j'ai réuni la Commission des ins« criptions et médailles pour qu'elle eût à composer, selon le

« désir exprimé par V. E., les inscriptions destinées à cette mé-
« daille.

« La Commission, autour des deux têtes accolées à la face, « écrit les noms du prince et de la princesse, unis en mariage, « de telle sorte que ces noms, lus de droite à gauche en par- « tant du haut, ou de gauche à droite en partant du bas, selon « la direction donnée aux têtes sur la médaille exécutée, se rap- « portent distinctement à chacune des deux et forment la lé- « gende continue :

NAPOLEO·IOS·CAR·PAVLVS·CLOTILDIS·DE·SABAVDIA·

« se terminant en haut ou en bas par le mot PRINCIPES.

« Quant au revers, la Commission a cru entrer pleinement « dans la pensée de cette auguste union et en exprimer toute la « portée, en inscrivant autour de la scène qui la représente la « légende significative :

GALLIA·ITALIAE·CONIVGIO·AVSPICALI·IVNCTA·

« En exergue, le lieu et la date de la cérémonie :

AVGVSTAE·TAVRIN·$\overline{\text{XXX}}$·IAN·$\overline{\text{M}}$·$\overline{\text{DCCC}}$·$\overline{\text{LIX}}$·

« La Commission a vivement regretté, Monsieur le ministre, « que M. Bovy, l'auteur de la médaille, se trouvant absent de « Paris, n'ait pu assister à ses séances. Elle aurait eu à lui sou- « mettre, sur le dessin du revers, des observations qui auraient « pu servir à l'unité du style et à la vérité du caractère dans la « scène représentée.

« Agréez, etc.

« Signé : GUIGNIAUT. »

§ 3.

PRIX DÉCERNÉS ET PRIX PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

SUJETS ET JUGEMENTS DES CONCOURS DEPUIS L'ANNÉE 1857 JUSQU'À L'ANNÉE 1860.

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1°. — Sujets proposés par l'Académie.

Le prix ordinaire de cette année ne fut pas décerné, et 1857.
l'Académie le remit au concours pour 1859, avec le même sujet :

« Rechercher quels ont pu être, dans l'antiquité grecque et « latine, jusqu'au ve siècle de notre ère, les divers genres de « narrations fabuleuses qu'on appelle aujourd'hui *romans,* et « si de tels récits n'ont pas été quelque fois, chez les anciens, « confondus avec l'histoire. »

L'Académie proposa, dans la séance publique de cette année pour le concours de 1859, la question suivante :

« Faire l'histoire critique du texte du Coran : rechercher la « division primitive et le caractère des différents morceaux qui « le composent; déterminer, autant qu'il est possible, avec « l'aide des historiens arabes et des commentateurs, et d'après « l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie « de Mahomet auxquels ils se rapportent; exposer les vicissi- « tudes que traversa le Coran, depuis les récitations de Ma- « homet jusqu'à la recension définitive qui lui donna la forme « où nous le voyons; déterminer, d'après l'examen des plus

« anciens manuscrits, la nature des variantes qui ont survécu « aux recensions. »

Elle rappela en même temps les sujets déjà proposés pour lesquels il n'y avait pas lieu de décerner les prix :

1° « Déterminer les caractères de l'architecture byzantine, « rechercher son origine, et faire connaître les changements « qu'elles a subis, depuis la décadence de l'art antique jus- « qu'au XVe siècle de notre ère. »

Question substituée, en 1855, à celle de l'*histoire de la sculpture chez les Grecs* (voir t. XX, 1re partie, p. 228 et 229), et prorogée de 1857 à 1859.

2° « Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien, en suivre « la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; « caractériser les modifications que ces peuples y introdui- « sirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe « vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec « des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

Question proposée en 1854 pour 1856 et remise au concours pour l'année 1858.

3° « Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous « les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule « antérieurement à l'empereur Claude, en écartant les con- « jectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents « de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et « de l'étude comparée des langues. »

Question proposée en 1856 pour 1858.

2° — ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Les deux premières médailles, *ex æquo*, à M. Deloche, pour

ses *Études sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et en particulier sur les divisions territoriales du Limousin;* et à M. Rossignol, pour son ouvrage intitulé : *Alise, études sur une campagne de Jules César,* br. in-4°.

La troisième médaille partagée entre M. Fabre, pour ses *Études historiques sur les clercs de la bazoche,* 1 vol. in-8°; et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge,* 1 vol. in-4°.

Rappel de mentions très-honorables :

1° A MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le tome II de leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments,* in-8°.

2° A M. H. Lepage, pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy,* in-8°.

Mentions très-honorables :

1° A M. Tastu, pour son mémoire manuscrit intitulé : *La Croisade de 1285 et les événements qui l'amenèrent, d'après quelques chartes inédites des archives de la couronne d'Aragon et les chroniques contemporaines.*

2° A M. Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen,* 1 vol. in-8°.

3° A M. Doublet de Bois-Thibault, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches historiques sur l'ancien monastère de Saint-Martin-au-Val-lès-Chartres* (Eure-et-Loir).

Mentions honorables :

1° A M. O. Des Murs, pour son *Histoire des comtes du Perche, de la famille des Rotrou,* 1 vol. in-8°.

2° A M. Darsy, pour son ouvrage intitulé : *Gamaches et ses seigneurs*, 1 vol. in-8°.

3° A M. Bizeul (de Blain), pour sa brochure intitulée : *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, 1re partie, *Époque celtique*, in-8°.

4° A M. Henri Ouvré, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Essai sur l'histoire de Poitiers depuis la fin de la Ligue jusqu'à la prise de la Rochelle*, 1 vol. in-8°; l'autre : *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*, 1 vol. in-8°.

5° A M. Ernest Mourin, pour son ouvrage intitulé : *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 1 vol. in-8°.

6° A M. De La Quérière, pour son travail manuscrit intitulé : *Saint-Cande-le-Jeune, ancienne paroisse de la ville de Rouen, supprimée en l'année 1791*.

7° A M. l'abbé Barrère, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-4°.

8° A M. l'abbé Desroches, pour ses *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches, ou de la toute basse Normandie*, 1 vol. in-4°.

9° A M. Léon Puiseux, pour sa brochure intitulée : *Siége du château de Caen par Louis XIII. Épisode de la guerre civile de 1620*, in-8°.

10° A M. Faucillon, pour sa brochure intitulée : *La faculté des arts de Montpellier (1242 à 1790)*, in-8°.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — PRIX DE NUMISMATIQUE FONDÉ PAR M. ALLIER DE HAUTEROCHE.

Le prix de numismatique ne fut point décerné.

Une mention très-honorable fut accordée à M. Cohen pour son ouvrage intitulé : *Description générale des monnaies de la République romaine communément appelées* médailles consulaires, 1 vol. in-4°.

2° — PRIX DE M. LE BARON GOBERT POUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Le premier prix fut maintenu à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia Christiana* (province de Tours), 1 vol. in-folio (voir t. XX, 1re partie, p. 243). Le second prix fut décerné à M. Digot, pour son *Histoire de Lorraine,* 6 vol in-8°.

3° — PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Il n'y eut pas lieu de décerner le prix, dont le sujet, proposé en 1855, était la question suivante :

« Un commentaire particulièrement exégétique et grammatical, soit sur une partie suivie, soit sur un choix d'hymnes du Rig-Véda, où l'on aura soin d'exposer toujours et de discuter, s'il y a lieu, même quand on ne l'adoptera pas, l'opinion du commentateur Sâyana Atchârya. »

Une somme de *deux mille francs* fut accordée, à titre d'encouragement, à M. Hauvette-Besnault, auteur du mémoire unique adressé sur cette question.

L'Académie proposa, pour le prix à décerner en 1859, la question suivante :

« Faire une étude historique et critique de la vie et des « ouvrages de Terentius Varron, en insistant particulièrement « sur les fragments qui nous restent de ses écrits aujourd'hui « perdus. »

Elle rappela en même temps les sujets déjà proposés, pour lesquels les prix doivent être ultérieurement décernés.

1° « Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domi- « nation romaine; exposer ce que l'on sait de leur langue, de « leur religion, de leurs lois et de leurs usages. »

Question proposée en 1854 pour 1856 et remise à 1858.

2° « Recherches sur les institutions administratives du règne « de Philippe le Bel. »

Question proposée en 1856 pour 1858.

4° — Prix fondé par M. Louis Fould.

M. Louis Fould, voulant engager les savants à éclairer l'histoire des arts de l'antiquité dans sa partie la plus reculée et la moins connue, a mis à la disposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure « Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs « progrès, leur transmission chez les différents peuples de « l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. »

« Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la « peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts in- « dustriels dans leurs rapports avec les premiers. »

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres, trois de l'Académie

des Inscriptions et Belles-Lettres, un de celle des Sciences, un de celle des Beaux-Arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'an 1860.

A défaut d'ouvrage ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres de l'Institut regnicoles, sont admis au concours.

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° — Sujets proposés par l'Académie.

Il n'y eut pas lieu de décerner le prix du concours de cette 1858.
année (voir p. 128. « Recueillir, dans une exposition critique, « tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la « Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, » etc.), et la question fut remise au concours pour l'année 1860, dans les termes suivants :

« Déterminer, par un examen approfondi, ce que les dé- « couvertes faites depuis le commencement du siècle en ar- « chéologie, en numismatique, en ethnographie, en philologie « comparée, ont ajouté aux connaissances antérieurement ac- « quises sur l'histoire et la civilisation de la Gaule jusqu'à l'é- « poque des Antonins. »

Le prix du concours de l'année 1856, remis à 1858 (voir

p. 128. « Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien, » etc.) ne fut pas décerné, et l'Académie prorogea le concours à 1860.

L'Académie proposa, pour le prix ordinaire de la même année, la question suivante :

« Réunir, dans un examen critique, les fragments ancien-« nement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nou-« vellement découverts et publiés; compléter, à l'aide de ces « documents, l'histoire des événements politiques auxquels « Hypéride prit une part active, et, dans une appréciation lit-« téraire développée, contrôler les jugements que les auteurs « de l'antiquité ont portés sur les écrits de cet auteur. »

2° — ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. Rabanis, pour son ouvrage intitulé : *Clément V et Philippe le Bel*, 1 vol. in-8°.

Seconde médaille, à M. Grégoire, pour son ouvrage intitulé: *La Ligue en Bretagne*, 1 vol. in-8°.

Troisième médaille, à MM. les professeurs du collége de Saint-François-Xavier de Besançon, pour l'ouvrage intitulé : *Vie des saints de Franche-Comté*, 4 vol. in-8°.

Rappels de médailles :

1° A M. de Caumont, pour le tome III de la *Statistique monumentale du Calvados*, in-8°.

2° A M. Rossignol, pour ses deux ouvrages intitulés: 1° *Le Bailliage de Dijon*, 1 vol. in-8°; 2° *De l'Oppidum chez les Celtes*, in-4°.

3° A M. Azéma de Montgravier, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études d'histoire et de topographie sur le Dahra.*

Mentions très-honorables :

1° A M. Émile de La Bédollière, pour son ouvrage intitulé: *Mœurs et vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie,* 3 vol. in-8°.

2° A M. Semichon, pour son ouvrage intitulé: *La Paix et la Trêve de Dieu,* 1 vol. in-8°.

3° A M. de Lépinois, pour le tome II de son *Histoire de Chartres,* in-8°.

4° A M. Melleville, pour son *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne,* 2 vol. in-8°.

5° A M. le comte Hector de La Ferrière-Percy, pour son *Histoire du canton d'Athis (Orne) et de ses communes, etc.* 1 vol. in-8°.

6° A MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié, pour le tome Ier du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris,* in-4°.

7° A M. Mahul, pour le tome Ier du *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse de l'arrondissement de Carcassonne,* in-4°.

8° A M. Deschamps de Pas, pour sa brochure intitulée : *Sceaux des comtes d'Artois,* in-4°.

9° A M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Études sur les documents antérieurs à l'année 1285, conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes,* br. in-8°.

10° A M. H. Lepage, pour le *Trésor des chartes de Lorraine,* 1 vol. in-8°.

11° A M. le général Jacquemin, pour ses *Recherches histo-*

riques, archéologiques et anecdotiques, sur le harnachement, manuscrit.

12° A M. Ch. de Beaurepaire, pour son ouvrage intitulé: *De la vicomté de l'eau de Rouen et de ses coutumes aux XIIIe et XIVe siècles*, 1 vol. in-8°.

13° A M. l'abbé Canéto, pour ses trois ouvrages intitulés: 1° *Sainte-Marie d'Auch, atlas monographique de cette cathédrale*, 1 vol. in-fol.; 2° *Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch, de 691 à 718*, br. in-8°; 3° *Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle, écrite en langue romane*, br. in-8°.

Mentions honorables :

1° A M. l'abbé Richard, pour son *Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu de Besançon*, 1 vol. in-8°.

2° A M. le comte Georges de Soultrait, pour son *Armorial du Bourbonnais*, 1 vol. in-8°.

3° A M. de Lacuisine, pour son ouvrage intitulé : *Le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute*, 2 vol. in-8°.

4° A M. Cambouliou, pour son mémoire manuscrit sur *la renaissance de la poésie provençale: Clémence Isaure*.

5° A M. Emm. Bousson de Mairet, pour ses *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois* (département du Jura), *depuis son origine jusqu'en 1830*, 1 vol. in-8°.

6° A M. Martin Daussigny, pour ses deux brochures in-8°, intitulées : 1° *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en 1854;* 2° *Notice sur l'inscription de Sabinus Aquila, découverte par le père Ménestrier au XVIIe siècle*.

7° A M. le baron Chaudruc de Crazannes, pour quatre brochures intitulées: 1° *Du cheval-enseigne représenté sur les médailles*

gauloises, particulièrement sur celles de l'Aquitaine, in-8°; 2° *Une médaille gauloise inédite,* in-8°; *Lettre à M. de Witte sur quelques médailles des deux Tetricus,* in-8°; 4° *Un dernier mot sur la médaille gauloise inédite, décrite et gravée dans la Revue de numismatique belge,* in-8°.

8° A M. de Longuemar, pour son *Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers,* 1 vol. in-8°.

9° A M. J. B. Bouillet, pour son *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne,* 1 vol. in-8°, et son *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne,* 1 vol. in-8°.

10° A M. l'abbé Poquet, pour : 1° son *Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne,* in-8°; 2° sa *Promenade archéologique dans les environs de Soissons,* in-8°; 3° sa *Notice historique et descriptive sur l'église abbatiale d'Essones,* br. in-8°.

11° A M. Alfred de Caix, pour sa *Notice sur la chambrerie de l'abbaye de Troarn,* br. in-4°.

12° A M. Mathieu, pour son ouvrage intitulé : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne,* 1 vol. in-8°.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — Prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Les deux prix de numismatique dont l'Académie pouvait disposer cette année furent décernés : le premier à M. B. de Kœhne, pour son ouvrage intitulé : *Description du musée du prince de Kotchoubey;* le second à M. l'abbé Gregorio Ugdulena, pour son ouvrage intitulé : *Memoria sulle monete punico-sicule,* in-4°.

2° — PRIX DE M. LE BARON GOBERT POUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

L'Académie maintint le premier de ces prix à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia Christiana* (province de Tours), 1 vol. in-fol.

Le second prix fut décerné à M. Albin de Chevallet, auteur de l'ouvrage intitulé : *Origine et formation de la langue française*, 3 vol. in-8°.

3° — PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix de l'année fut décerné à M. Edgar Boutaric, sur cette question mise au concours en 1856 :

« Recherches sur les institutions administratives du règne « de Philippe le Bel. »

L'Académie avait proposé, en 1854 pour 1856, et remis à 1858 la question suivante :

« Faire l'histoire des Osques, etc. » (voir p. 132). Le prix fut décerné à M. Fr. Kreussner.

Elle proposa, pour sujet du prix à décerner en 1860, cette question :

« Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des « connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située « entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la ré- « gion du haut Nil; expliquer, déterminer, délimiter ces connais- « sances depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Pline et « de Ptolémée, par le rapprochement et la comparaison, soit « de la géographie des Arabes au moyen âge, soit des notions « de plus en plus positives acquises par les modernes sur les « pays dont il s'agit, à partir du xve siècle, et particulièrement « dans les quarante dernières années. »

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° — Sujets proposés par l'Académie.

Le prix de cette année, sur cette question proposée en 1857 : « Faire l'histoire critique du texte du Coran, » etc. (voir p. 127) fut décerné, *ex æquo*, à MM. Théodore Noldeke, Michel Amari et Sprenger. 1859.

Par décision du 27 août 1859, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait autorisé l'Académie à porter de deux mille à quatre mille francs, le prix proposé, afin que le travail de chacun des trois concurrents pût être convenablement rémunéré.

L'Académie décerna à M. Chassang le prix sur les *Narrations fabuleuses* (voir p. 127), proposé en 1855 pour 1857, et remis à 1859; et à M. Albert Lenoir celui de l'*Architecture byzantine* (voir p. 128), aussi proposé pour 1857 et remis à 1859.

Elle proposa, pour sujet du prix à décerner en 1861, la question suivante :

« Faire connaître l'administration d'Alphonse, comte de Poi-« tiers et de Toulouse, d'après les documents originaux qui « existent principalement aux Archives de l'Empire, et recher-« cher en quoi elle se rapproche ou diffère de celle de saint « Louis. »

2° — Antiquités de la France.

Première médaille à M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux, au XIIe et au XIIIe siècle*, 1 vol. in-8°.

Seconde médaille, partagée entre MM. Merlet et Moutié,

éditeurs du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay,* 3 vol. in-4° avec atlas, et M. de Beauvillé, auteur de l'*Histoire de Montdidier,* 3 vol. in-4°.

Troisième médaille, partagée entre M. Bizeul, pour ses différents mémoires sur les *Antiquités romaines de la Bretagne,* et M. Aug. Bernard, pour sa *Description du pays des Ségusiaves,* 1 vol. in-8°.

Rappel de médaille à M. Dussieux, pour son livre intitulé: *Les Artistes français à l'étranger,* 1 vol. in-8°.

Mentions très-honorables :

1° A M. Giraud, pour son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans,* 1re partie, 2 vol. in-8°.

2° A M. Alfred Jacobs, pour ses deux ouvrages intitulés : *Géographie de Grégoire de Tours,* br. gr. in-8°; 2° *De Gallia ab anonymo Ravennate descripta,* br. in-8°.

3° A l'ouvrage de feu M. de Fréville, intitulé : *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen,* 2 vol. in-8°.

4° A M. Castan, pour trois ouvrages : 1° *Origine de la commune de Besançon,* br. in-8°; 2° *Notice sur Crusinia, station militaire de la voie romaine de Chalon à Besançon,* br. in-8°; 3° *Les Tombelles celtiques du massif d'Alaise,* br. in-8°.

5° A M. Véron-Réville, pour son *Essai sur les anciennes juridictions de l'Alsace,* 1 vol. in-8°.

6° A M. Quantin, pour ses *Recherches sur la géographie et la topographie de la cité d'Auxerre et du pagus de Sens,* br. in-4°.

7° A M. d'Auriac, pour son *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Alby,* 1 vol. in-8°.

8° A M. le comte George de Soultrait, pour son *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, in-8°.

9° A MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher, pour la première partie de l'*Histoire du jeton au moyen âge*, in-8°.

10° A M. Bigot, pour son *Essai historique sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, 1 vol. in-8°.

11° A M. Charronnet, pour son *Histoire des guerres de religion et de la société protestante dans les Hautes-Alpes*, manuscrit.

Mentions honorables par ordre alphabétique à :

M. de Baecker, auteur des mémoires suivants :

1° *Sagas du Nord*, br. in-8°; 2° *Histoire de l'agriculture flamande en France*, br. in-8°; 3° *Analogie de la langue des Goths et des Francks avec le sanscrit*, br. in-8°; 4° *De l'Origine et de l'orthographe des noms de famille des Flamands en France*, br. in-8°; 5° *La Noblesse flamande de France en présence de l'article 259 du Code pénal*, br. in-8°; 6° *Du Calendrier chez les Flamands et les peuples du Nord*, br. in-8°;

M. Cauvet, pour une brochure intitulé : *Le Collége des droits de l'ancienne Université de Caen*, br. in-8°;

M. Darcy, pour sa *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, 1 vol. in-8°;

M. Doublet de Bois-Thibault, pour son *Mémoire descriptif et historique sur les fouilles faites en 1858 dans l'ancien monastère de Saint-Martin-lès-Chartres*, manuscrit;

M. Godart-Faultrier, pour un travail manuscrit intitulé : *Monuments antiques de l'Anjou ou Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire;*

M. de La Quérière, pour sa *Notice manuscrite sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen;*

M. Lejosne, pour son *Mémoire sur la géographie ancienne du Roussillon,* manuscrit.

M. Lepage, pour son ouvrage intitulé : *Archives de Toul; inventaire et documents,* br. in-8°.

M. Perier, pour sa brochure intitulée : *Fragments ethnologiques,* in-8°.

M. de Seranon, pour un travail intitulé : *Les Villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge,* br. in-8°;

M. Van Hende, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique lilloise,* 1 vol. in-8°;

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — PRIX DE NUMISMATIQUE FONDÉ PAR M. ALLIER DE HAUTEROCHE.

Le prix de numismatique fut partagé, cette année, entre M. Beulé, pour son ouvrage intitulé : *Les Monnaies d'Athènes,* 1 vol. in-4°, et M. Rathgeber, pour un livre intitulé : *Neun und neunzig silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha,* 1 vol. in-4°.

Un rappel de prix fut accordé à M. Müller, pour son ouvrage sur la *Numismatique de Lysimaque, roi de Thrace.*

2° — PRIX DE M. LE BARON GOBERT POUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Le premier prix fut décerné à M. Huillard-Bréholles, auteur de l'*Histoire diplomatique de Frédéric II,* 8 vol. in-4°;

Le second prix fut maintenu à l'ouvrage de feu M. Albin

de Chevallet, intitulé : *Origine et formation de la langue française*, 3 vol. in-8°.

3° — Prix fondé par M. Bordin.

L'Académie, qui avait proposé, en 1857 pour 1859, la question suivante, *Faire une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de Terentius Varron*, etc. (voir p. 132) partagea le prix de la manière suivante :

1° Un prix de *deux mille francs* à M. Gaston Boissier; 2° un prix de *mille francs* à M. Chappuis.

Elle proposa, pour sujet du même concours en 1861, la question ainsi conçue :

« Faire l'histoire de la langue et de la littérature éthiopienne; « dresser une liste aussi complète que possible des ouvrages « originaux et des traductions qui existent en Ghez; déterminer « les époques diverses du travail littéraire en Abyssinie; énu- « mérer les particularités de style qui permettent, à défaut de « témoignages positifs, d'assigner une date aux livres écrits en « ghez. »

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° — Sujets proposés par l'Académie.

Le prix de cette année, sur la question proposée en 1858 : 1860.
Recueillir, dans un examen critique, les fragments anciennement connus d'Hypéride, etc. (voir p. 134) fut partagé également entre MM. Louis-Francis Meunier et Jules Girard.

Une mention honorable fut accordée à M. Émile Heitz.

La question sur l'*Alphabet phénicien* (voir p. 134), pro-

posée en 1854 pour 1856, remise successivement à 1858 et à 1860, fut de nouveau prorogée à 1862 avec la rédaction suivante :

« Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phé-« nicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de « l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples « y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur « organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant « avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

La question sur l'histoire et la civilisation de la Gaule (voir p. 128), proposée en 1856 pour 1858, modifiée (voir p. 133) et remise au concours pour 1860, fut aussi prorogée à 1862, restreinte et modifiée par la rédaction suivante :

« Déterminer par un examen approfondi ce que les décou-« vertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à « nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la « destination des monuments dits *celtiques* (menhirs, dolmens, « allées couvertes, *tumuli*, etc.). Rechercher les différences et les « analogies des monuments ainsi désignés, qui existent sur « le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trou-« vés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angle-« terre. »

L'Académie proposa, pour sujet du prix à décerner en 1862, la question suivante :

« Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race « brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant « leur séparation, une religion commune; mettre en lumière les « traits principaux de cette religion, sous le rapport des rites, « des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont « présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles

« fables et qui fournissent une méthode assurée pour les com-
« parer. »

2° — ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. le comte Melchior de Vogüé, pour son ouvrage intitulé : *Les Églises de la Terre sainte,* 1 vol. in-4°.

Deuxième médaille, à M. Mahul, pour le tome II du *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne,* in-4°.

Troisième médaille, partagée entre M. de Robillard de Beaurepaire, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Les États de Normandie sous la domination anglaise, aux années 1424, 1425, 1429,* in-8°; l'autre, *De l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise,* in-8°, et M. l'abbé Raillard, auteur de trois mémoires sur la musique du moyen âge : *Explication des neumes,* in-8°; — *Recueil de chants religieux extraits d'un manuscrit du XIe siècle,* in-8° ; — *Morceaux extraits du Graduel et traduits sur les manuscrits de Worms et de Saint-Gall,* in-8°.

Rappels de médailles :

A M. Viollet-Le-Duc, pour le tome IV de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle,* in-8°;

A M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne, 1077-1284,* in-8°.

Mentions très-honorables :

1° A M. Clerc, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Étude complète sur Alaise,* avec atlas, in-f°;

2° A M. Luce, pour son *Histoire de la Jacquerie, d'après les documents inédits*, in-8°;

3° A M. Maurice Champion, pour les deux premiers volumes de ses recherches sur *Les Inondations en France depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours*, in-8°;

4° A M. Stanislas Prioux, pour sa *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine*, in-f°;

5° A M. Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *L'Abbaye de Bouxières*, in-8°; l'autre : *Commentaires sur la chronique de Lorraine, au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*, in-8°;

6° A M. Eugène Cordier, pour son ouvrage intitulé : *Le Droit de famille aux Pyrénées*, in-8°;

7° A M. Berty, pour ses *Études historiques et archéologiques sur l'ancien Paris*, in-8°;

8° A M. Amé, pour son ouvrage intitulé : *Les Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance*, etc. 1 vol. in-8°.

Mentions honorables par ordre alphabétique à :

MM. Raymond Bordeaux, Gérente et Bouet, pour leur ouvrage intitulé : *Serrurerie du moyen âge, les ferrures de portes*, 1 vol. in-4°.

M. Caillette de l'Hervilliers, pour ses deux brochures intitulées, l'une : *Le Mont Gannelon*, in-8°; l'autre : *Pierrefonds*, etc. in-8°;

MM. Henry et Loriquet, pour la publication de deux documents intitulés : *Journalier ou mémoires de Jean Pussot*, in-8°, et *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaissière*, in-8°;

M. le comte Hector de la Ferrière Percy, pour sa nouvelle édition du *Journal de la comtesse de Sanzay, intérieur d'un château normand au XVIe siècle*, in-12;

M. l'abbé Laurent, pour son ouvrage intitulé : *Saint-Germain d'Argentan (diocèse de Séez). Histoire d'une paroisse catholique pendant les trois derniers siècles*, in-12;

M. Petit, pour ses *Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Dauville (Eure)*, in-8°;

M. Puiseux, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un, *Robert l'Ermite, étude sur un personnage normand du XIVe siècle*, in-8°; l'autre, *Siége et prise de Caen par les Anglais, en 1417*, in-8°.

M. Quenault, pour ses *Recherches sur l'aqueduc de Coutances*, in-8°;

M. Max. de Ring, pour la deuxième édition de son *Mémoire sur les tombes celtiques de la forêt d'Ensisheim*, in-f°;

M. Ropartz, pour son ouvrage intitulé : *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne*, 2 vol. in-8°.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — PRIX DE NUMISMATIQUE FONDÉ PAR M. ALLIER DE HAUTEROCHE.

Décerné à M. Vazquez Queipo, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, 4 vol. in-8°.

2° — PRIX DE M. LE BARON GOBERT POUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

L'Académie décerna le premier de ces prix à M. B. Hauréau, pour la première partie du tome XVe du *Gallia Christiana*, in-f°, et le second, à M. Deloche, pour le *Cartulaire de Beaulieu*, 1 vol. in-4°.

3° — Prix fondé par M. Bordin.

Le prix de l'année, sur cette question : *Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique,* etc. (voir p. 138), fut décerné à M. Vivien de Saint-Martin.

Une mention honorable fut accordée à M. Félix Robiou.

L'Académie proposa pour sujet du même concours, en 1862, la question ainsi conçue :

« Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le « Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence et « quelques autres, ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, « et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les « défauts de ces imitations. »

4° — Prix fondé par M. Louis Fould.

Ni le prix ni l'accessit, proposés pour la première fois en 1857, ne purent être décernés, aucun des mémoires envoyés n'en ayant paru digne. L'Académie prorogea le concours jusqu'en 1863, d'après les intentions du fondateur. (Voir p. 132.)

§ 4.

SÉANCES PUBLIQUES.

Présidents et lecteurs.

Dans le cours de ces quatre années, les séances publiques ont eu lieu aux époques suivantes :

En 1857, le 7 août, sous la présidence de M. Félix Ravaisson.

Lectures :

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Guérard, par le secrétaire perpétuel.

Extrait d'un *Mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire,* par M. Reinaud.

En 1858, le 12 novembre, sous la présidence de M. Philippe Le Bas.

Lectures :

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Boissonade, par le secrétaire perpétuel.

Fragment d'un *Mémoire sur l'histoire de la magie et de l'astrologie,* par M. Alfred Maury.

Notice sur une stèle égyptienne de la Bibliothèque impériale, par M. le vicomte E. de Rougé.

En 1859, le 2 décembre, sous la présidence de M. H. Wallon.

Lectures :

Extraits d'un *Mémoire sur les monuments des premiers temps du christianisme,* par M. Ch. Texier.

Extrait d'un *Mémoire sur la poésie pastorale des Grecs avant les poëtes bucoliques,* par M. E. Egger.

En 1860, le 7 décembre, sous la présidence de M. Berger de Xivrey.

Lectures : *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Alexandre de Laborde,* par le secrétaire perpétuel.

Mémoire sur cette question : *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat,* par M. E. Egger.

Extrait d'un mémoire intitulé : *Nouvelles études sur le roman de Renart,* par M. Paulin Paris.

Antiquités. Les rapports sur les ouvrages envoyés au concours des antiquités de la France furent faits, dans les séances publiques, par M. de Longpérier en 1857, M. Paulin Paris en 1858, M. Léon Renier en 1859, et M. Alfred Maury en 1860.

Dans l'intérêt des études nationales, l'Académie a fait imprimer ces rapports à un grand nombre d'exemplaires, pour être distribués, soit à ses correspondants, soit aux sociétés savantes et aux comités historiques des départements.

École française d'Athènes. Les rapports sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes, transmis par M. le Ministre de l'instruction publique, furent faits, dans les mêmes séances et dans les années 1857, 1858, 1859, par M. Guigniaut.

Il ne put y avoir de rapport en 1860, aucun ouvrage n'ayant été envoyé à l'Académie.

§ 5.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ET DE DIVERS SAVANTS DANS LES SÉANCES ORDINAIRES.

Lectures des Académiciens, 1857. M. DUREAU DE LA MALLE. Mémoire *sur le commerce par terre et par mer des Phéniciens et des Carthaginois avec les nègres du Soudan.* (Suite de la 1re lecture, 23 janvier, 20 février. — Voir t. XX, 1re partie, p. 252, n. s.)

M. Texier. Mémoire *sur les ports situés à l'embouchure du Tibre. — Le port d'Ostie. — Le port de Claude. — Le port de Trajan.* (Suite de la 1re lecture, 23 et 30 janvier; 2e lecture, 13 mars, 8, 24 avril, 1er, 15, 22 mai. — Voir t. XX, 1re partie, p. 252, n. s.)

M. le vicomte de Rougé. — Communication *sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Égyptiens.* (6, 13, 20 février.)

M. Egger. Mémoire intitulé : *Note sur une inscription du serapeum,* rapportée d'Égypte par M. Mariette et déposée au musée du Louvre (2e lecture, 6 mars. — Voir t. XX, 1re partie, p. 251, n. s.)

M. Vincent. Mémoire *sur un point de l'histoire de la géométrie des Grecs.* (1re lecture, 20, 27 mars; 2e lecture, 8, 24 avril, 1er, 15 mai.)

M. L. Renier. Mémoire intitulé : *Notice sur des inscriptions qui déterminent la position de Thagaste et de Madaure.* (1re lecture, 27 mars; 2e lecture, 1er mai.)

M. Berger de Xivrey. Mémoire intitulé : *Notice d'un manuscrit grec du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale et renfermant le Nouveau Testament.* (1re lecture, 27 mars, 3 avril; 2e lecture, 5, 12 mars 1858.)

M. Quatremère. Mémoire *Sur le périple d'Hannon.* (1re lecture, 3 avril. Il n'y eut pas de seconde lecture.)

M. Vincent. Note *sur Proclus*, addition à son mémoire *sur un point de l'histoire de la géométrie des Grecs.* (29 mai.)

M. Jomard. Communication : *Mémoire sur l'écriture libyque et sur différents spécimens de cette écriture.* (29 mai.)

M. Egger. Communication : *Note sur deux monuments, l'un grec, l'autre latin, tous deux relatifs à la métrologie ancienne.* (29 mai. — Voir en 1858, p. 155 ci-après.)

M. Lenormant. Communication : *Révision de la numismatique gauloise. — Monnaies arvernes.* (1re lettre, suite, 19 juin; 2e lettre, 17 juillet. — Voir t. XX, 1re partie, p. 252, n. s.)

M. Reinaud. Mémoire *Sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire.* (1re lecture, 24 juillet; extrait lu dans la séance publique du 7 août.)

M. Lenormant. Mémoire *Sur l'arc de triomphe d'Orange.* (1re lecture, 24 juillet. — Lu dans la séance publique des cinq académies du 17 août.)

M. le Bas. Mémoire *Sur une inscription métrique trouvée à Athènes, vers la fin du dernier siècle, près du temple d'Érechthée.* (1re lecture, 28 août; 2e lecture, 4 septembre.)

M. Egger. Mémoire intitulé : *De quelques textes inédits récemment retrouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Égypte.* (1re lecture, 25 septembre. — Lu à la séance trimestrielle des cinq académies, le 7 octobre.)

M. Egger. Communication intitulée : *Note sur quelques exercices de rhétorique en grec retrouvés par M. Cougny dans la bibliothèque de Bourges.* (2 octobre.)

M. Biot. Communication relative à son *Examen critique des nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsch.* (16 octobre.)

M. Renan. Mémoire *Sur Sanchoniathon.* (1re lecture, 9, 16, 23, 30 octobre, 6 novembre; 2e lecture, 11, 18, 23 décembre, 29 janvier, 5, 12, 19 février 1858.)

M. Egger. Communication relative à *Une inscription grecque copiée sur un buste de femme.* (13 novembre.)

M. Monmerqué. Communication : *Relation écrite de la cérémonie publique qu'il a présidée à Grignan pour l'inauguration de la statue de madame de Sévigné, et discours prononcé à cette occasion.* (20 novembre.)

M. le Bas. Communication : *Mémoire sur la famille athénienne des Leucolophides, à laquelle appartenait le général Adymante.* (20 novembre.)

M. de Saulcy. Communication intitulée : *La première bataille de Paris; campagne de César.* (4 décembre.)

M. Brunet de Presle. Communication : *Observations sur le nom de Metiosedum et sur le lieu de la bataille livrée par Labienus à Camulogène près de Paris.* (18 décembre.)

M. Lenormant. Communication : *Sur un passage du VIIe livre des Commentaires de César.* (18 décembre; 29 janvier 1858.)

1858. M. de Saulcy. Communication : *Réponse aux objections qui lui ont été faites par M. Brunet de Presle relativement à l'interprétation du récit de César concernant la bataille livrée par Labienus à Camulogène près de Paris.* (29 janvier.)

M. L. Renier. Communication et explication d'une *Inscription latine récemment découverte dans la Saône.* (12 février.)

M. Texier. Mémoire *Sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.* (1re lecture, 12, 26 février, 5, 12, 19 26, 31 mars, 9 16 avril, 21, 28 mai; 2e lecture, 13, 20, 27 août, 3, 10 septembre, 1er, 8, 15 octobre, 3, 29 décembre, 28 janvier 1859. — Des extraits de ce Mémoire furent lus dans les séances trimestrielles de l'Institut du 7 avril et du 7 juillet 1858, ainsi que dans la séance publique annuelle de l'Académie du 2 décembre 1859.)

M. Wallon. Mémoire *sur les années de Jésus-Christ.* (1re lecture, 19, 26, 31 mars; 2e lecture, 16, 23, 30 avril, 7 mai.)

M. Brunet de Presle. Communication : *Note sur un contrat de vente de l'an 592 de notre ère, tiré d'un papyrus grec appartenant à M. Jomard.* (26, 31 mars 1858; 29 avril 1859.)

M. Maury. Mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque.* (2e partie. 1re lecture, 9 avril, 28 mai, 4 juin, 9 juillet[1].)

[1] La 1re partie de ce mémoire a été lue dans les séances des 27 mars et 8 mai 1857, alors que M. Maury n'était pas encore membre de l'Académie.

M. L. Renier. Communication et restitution d'une *Inscription latine récemment découverte à Lyon.* (23 avril.)

M. Lenormant. Mémoire *sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis.* (1re lecture, 30 avril, 7, 14, 28 mai, 4, 25 juin 1858; 2e lecture, 22, 29 juillet, 5, 12 août, 9, 16, 23, 30 septembre 1859.)

M. Egger. Communication : *Observations historiques sur les secrétaires des princes chez les anciens.* (2 juillet. — Extrait lu à la séance publique des cinq académies du 14 août.)

M. Vincent. Communication : *Note sur les enclitiques dans la langue grecque.* (16 juillet.)

M. de Rougé. Communication : *Étude sur la stèle égyptienne de la Bibliothèque impériale, se rapportant au règne de Ramsès-Méri-Amoun II.* (16, 23, 30 juillet. — Extrait lu dans la séance publique du 12 novembre.)

M. Renan. Communication : note supplémentaire à son *Mémoire sur Sanchoniathon.* (30 juillet, 6 août.)

M. Jomard. Communication *sur un pied romain trouvé à Vaison et appartenant au musée de Lyon.* (20 août.)

M. Maury. Communication : *Sur l'histoire de l'astrologie et de la magie dans le moyen âge.* (10, 17 septembre. — Extrait lu dans la séance publique du 12 novembre.)

M. Egger. *Nouvelles observations sur deux monuments relatifs à*

la métrologie grecque et à la métrologie romaine. (17 septembre. Voir en 1857, page 152 ci-dessus.)

M. Egger. Mémoire *sur les traités internationaux chez les Grecs et les Romains.* (1re lecture, 15 octobre, 17, 24, 29 décembre 1858, 28 janvier 1859; 2e lecture, 25 février, 11, 18 mars, 1er, 15, 22 avril, 20, 27 mai 1859.)

M. Texier. Communication : *Note sur les antéfixes en style d'architecture.* (10 décembre.)

1859. M. Lenormant. Mémoire intitulé : *Notice sur l'ouvrage de M. de Gilles ayant pour titre : Antiquités du Bosphore cimmérien.* (1re lecture, 4, 11, 18 février, 4, 11 mars; 2e lecture, 25 mars, 15 avril, 3 juin.)

M. Brunet de Presle. Communication : *Notice sur une inscription de Messénie relative aux mystères.* (11, 18 février.)

M. Renan. Communication : *Nouvelles considérations sur le caractère des races sémitiques et en particulier sur leur tendance au monothéisme.* (11, 18, 25 mars, 8, 22 avril, 10 juin.)

M. le vicomte de Rougé. Mémoire *sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien.* (1re lecture, 15, 22, 29 avril, 13, 20, 27 mai, 3, 24 juin, 1er, 15 juillet; fin de la 1re lecture.)

M. Wallon. Communication : *Observations sur le monothéisme considéré par M. Renan comme déterminant le caractère des races sémitiques.* (8, 15 juillet.)

M. Brunet de Presle. Communication : *Notice sur une inscription bilingue égyptienne et grecque.* (22 juillet.)

M. de Rougé. Communication d'un *chapitre de sa traduction du rituel funéraire des Égyptiens.* (26 août, 9, 23 et 30 septembre.)

M. Vincent. Communication : *Explication de la légende d'un vase du musée de Berlin.* (26 août.)

M. Lenormant. Communication : *Version du texte d'un chapitre du rituel funéraire des anciens Égyptiens.* (2 septembre.)

M. Reinaud. Mémoire *sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Characène.* (1re lecture, 2, 16 septembre; 2e lecture, 28 octobre, 24 février, 2 mars 1860.)

M. Biot. Communication relative à ses *Études d'astronomie indienne.* (21 octobre.)

M. Egger. Communication : *Nouveau document relatif à son mémoire sur les traités publics dans l'antiquité.* (21 octobre. — Voir page 156 ci-dessus.)

M. Egger. Communication *sur la poésie bucolique des Grecs avant Théocrite.* (4 novembre. — Lu à la séance publique du 2 décembre.)

M. Beulé. Communication donnée par le secrétaire perpétuel d'une lettre de M. Beulé *sur les résultats des fouilles exécutées par lui sur l'emplacement de la nécropole de Carthage.* (16 décembre.)

M. Brunet de Presle. Communication relative à la *traduction grecque faite par M. Constantin Krokidas de l'histoire de l'empire de Russie par Karamzine.* (16 décembre.)

M. P. Paris. Mémoire : *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart et sur les différentes dates de ses chroniques.* (1re lecture, 30 décembre. — Extrait lu à la séance trimestrielle de l'Institut du 4 janvier 1860.)

M. L. Renier. Communication relative à la *découverte à Vienne (Isère), d'une tête de femme en bronze, et à celle d'une inscription latine à Dellys en Algérie.* (30 décembre. — Voir 2e section, p. 57 et 59 ci-dessus.)

1860. M. Renan. Mémoire sur le *Traité de l'agriculture nabatéenne.* (1re lecture, 20, 27 janvier, 3 février; 2e lecture, 10 février, 23, 30 mars, 4 avril.)

M. Beulé. Communication par le secrétaire perpétuel d'une nouvelle lettre *sur les ruines de Carthage.* (20 janvier.)

M. L. Delisle. Mémoire : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie.* (1re lecture, 9, 16 mars; 2e lecture, 23, 30 mars, 20 avril.)

M. de la Villemarqué. Mémoire *sur l'inscription de la cloche de Stival (Morbihan).* (1re lecture, 13 avril; 2e lecture, 11 mai.)

M. Texier. Communication intitulée : *Berbères et Kabyles.* (13, 20 avril.)

M. Egger. Mémoire intitulé : *Observations sur un principe de*

dérivation fréquemment appliqué dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins. (1re lecture, 4, 11 mai; 2e lecture, 18 mai, 1er, 8 juin.)

M. Reinaud. Communication : *Notice sur le château de Fraxinet en Provence, occupé par les Sarrasins au moyen âge.* (18 mai.)

M. Maury. Mémoire intitulé : *Nouvel essai d'interprétation de la grande inscription étrusque de Pérouse.* (1re lecture, 25 mai, 22 juin, 6 juillet.)

M. Egger. Communication relative à un *papyrus grec, contenant une ode d'Alcman.* (13 juillet.)

M. Jomard. Communication : *Note sur l'emplacement de Péluse.* (20 juillet.)

M. Reinaud. Communication : *Note sur le système primitif de la numération chez les Berbères.* Supplément à son rapport sur les travaux de M. Hanoteau. (27 juillet. — Voir deuxième section, p. 11.)

M. de Longpérier. Communication relative à la *découverte faite dans l'église de Notre-Dame de Mantes de deux boîtes contenant l'une un cœur et l'autre des entrailles.* (27 juillet.)

M. Berger de Xivrey. Communication : *Relations littéraires entre Cicéron et César.* (3 août. — Lu dans la séance publique des cinq académies du 14 août.)

M. Texier. Mémoire *sur la Pamphylie et la cité de Perga.* (1re lecture, 12 octobre.)

M. EGGER. Communication sur cette question : *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat.* (19 octobre. — Lu dans la séance publique du 7 décembre.)

M. DELISLE. Mémoire *sur les recueils des jugements de l'Échiquier de Normandie, sous les règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis* (1re lecture, 19, 26 octobre; 2e lecture, 2, 9 novembre.)

M. P. PARIS. Communication : *Nouvelles études sur le roman de Renart.* (16 novembre. — Lu dans la séance publique du 7 décembre.)

M. EGGER. Communication : *Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre.* (21 décembre.)

Lectures et communications de divers savants. 1857.

M. ARTAUD. Mémoire *sur Épicharme considéré comme philosophe et moraliste.* (13 février.)

M. EICHHOFF. Supplément à ses lectures intitulées : *Légendes indiennes sur la vie future.* (27 février.)

M. ÉDÉLESTAND DU MÉRIL. Mémoire *sur la vie et les ouvrages de Robert Wace.* (27 février, 13, 20 mars.)

M. le général DUFOUR. *Examen critique* (lu par M. Jomard) *de deux chapitres des commentaires de César.* (Livre VII, siége d'*Alesia;* 6 mars.)

M. BENLOEW. *Sur la rhythmique des anciens.* (17 avril.)

M. Aroux. *Sur le symbolisme du Dante.* (24 avril.)

M. François Lenormant. *Récit d'une visite sur l'emplacement d'Alise.* (8, 29 mai, 5 juin.)

M. Noël des Vergers. *Lettre* (lue par M. de Longpérier) *contenant le récit détaillé de découvertes faites dans le territoire de Vulci.* (22 mai.)

M. Huillard-Bréholles. Mémoire *sur une tentative de Frédéric II, empereur d'Allemagne, pour constituer une papauté laïque.* (5, 12 juin.)

M. Carvalho présente, par l'intermédiaire de M. Vincent, des *fragments d'inscriptions arabes découverts à Tortose.* (5, 12 juin.)

M. Beulé[1]. *Dissertation sur le Stéphanophore d'Athènes.* (12 juin.)

M. Vivien de Saint-Martin. Mémoire *sur la géographie du bassin de l'Indus dans les écrivains grecs et romains, et particulièrement dans Ptolémée.* (Suite, 14, 21, 28 août, 9, 16, 22 octobre. — Voir t. XX, 1re partie, p. 258, n. s.)

M. Noël des Vergers. *Relation de ses découvertes dans les ruines de Vulci.* (14 août.)

M. Léon Fallue. Deux notes manuscrites : 1° *Sur les villes gauloises Lotum, Juliobona et Caracolinum, appartenant au pays des Calètes ;* 2° *sur l'enceinte militaire antique de Bière.* (21 août.)

[1] Élu membre de l'Académie le 3 février 1860.

M. Boissier. Dissertation sur cette question : *La tragédie latine a-t-elle été représentée sous l'empire ?* (4, 25 septembre, 2 octobre.)

M. Benloew. *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens.* (4, 25 septembre, 2 octobre.)

M. de Witte[1]. *Explication d'un vase peint de la fabrique de Brylos, représentant le jugement de Pâris.* (2 octobre.)

Sidi-Mahmoud. Mémoire *sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet.* (9, 30 octobre, 13, 20 novembre.)

M. Ernest Desjardins. *Découverte des* Aquæ Apollinares; *rectifications du tracé des itinéraires de l'Étrurie méridionale; véritable emplacement de la ville de* Sabate. (20 novembre, 4 décembre.)

M. Rossignol. *Copie moulée* (présentée par M. Jomard) *de l'inscription gauloise trouvée à Alise et qui porte le nom de cette ville sous cette forme ALISIIA.* (27 novembre.)

1858. M. de Sovastianoff. Communication d'un rapport (lu par M. Monmerqué) *sur le mont Athos, ses monastères grecs et les manuscrits que leurs bibliothèques renferment.* [Des photographies prises sur plusieurs de ces manuscrits, notamment de textes de Strabon et de Ptolémée, sont mises sous les yeux de l'Académie et font naître de grandes espérances pour les résultats du nouveau voyage annoncé par l'auteur de la communication.] (5 et 25 février.)

[1] Élu associé étranger de l'Académie, le 2 décembre 1864.

M. DE LA VILLEMARQUÉ[1]. Mémoire intitulé : *Inscriptions de Lomarec, près Auray (Morbihan)*. (19 février.)

M. Fr. LENORMANT. Complément de son mémoire *sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques.* (26 février. — Voir t. XX, 1re partie, p. 259, n. s.)

M. ARTAUD. Mémoire *sur la comédie mythologique d'Épicharme.* (5, 12, 19 mars, 13 août.)

M. HOUGHTON HODGSON, correspondant étranger. Communication préalable, par M. Adolphe Regnier, de la substance d'une *Notice sur l'architecture bouddhique,* écrite en anglais et accompagnée de dessins donnant des exemples des différentes sortes de monuments bouddhiques qui existent au Népal[2]. (9 juillet. — Voir deuxième section, p. 32-35 ci-dessus.)

M. L. FALLUE. *Remarques sur les mouvements stratégiques de César et de Vercingétorix avant le siége d'Alesia.* (6 août.)

M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Note complémentaire de sa *géographie historique du nord-ouest de l'Inde,* intitulée : *De la Sérique des anciens.* (6 août.)

M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Troisième partie de ses *Études sur la géographie de l'Inde. Bassin du Gange.* (3 septembre, 1er octobre; 18 février, 14, 21, 28 octobre 1859.)

[1] Élu académicien libre le 21 mai 1858.

[2] L'impression de ce travail, traduit en français, dans les *Mémoires des Savants étrangers*, 1re série, ayant été décidée, M. Hodgson demanda et obtint qu'il lui fût renvoyé pour le revoir et le compléter.

M. DE VOGÜÉ. Mémoire *sur une inscription phénicienne de Sidon.* (8 octobre.)

1859. M. MARTIN DAUSSIGNY. *Lettre* (lue par M. L. Renier) *relative à la découverte, à Lyon, d'une inscription qui détermine l'emplacement du temple de Rome et d'Auguste.* (17 juin.)

M. DESCEMET. *Notice* (lue par M. Ravaisson) *sur les fouilles exécutées au couvent de Sainte-Sabine, à Rome.* (17 juin.)

M. DE BERTOU. Mémoire (lu par M. Lenormant) *sur le mont Hor; le tombeau d'Aaron; Cadès.* (17, 24 juin, 1er juillet; terminé par M. de Bertou le 9 septembre.)

M. MARIETTE. *Notice sur l'état actuel et les résultats jusqu'à ce jour des travaux entrepris pour la conservation des antiquités égyptiennes en Égypte.* (19, 26 août. — Voir, deuxième section, p. 39, la suite qui fut donnée à cette lecture.)

M. TH. H. MARTIN. *Du succin, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens.* (7 octobre.)

M. NOËL DES VERGERS. *Communication d'un monument épigraphique nouvellement découvert à Rome. — Tessère gladiatorale.* (7 octobre.)

M. TH. H. MARTIN. *Observations des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques.* (14 octobre.)

M. E. DESJARDINS. *Dernières découvertes géographiques et archéologiques dans la Campagne romaine.* (21 octobre.)

M. Deville. *Campagne de Labienus contre Paris, sous César.* (30 décembre.)

M. Jourdain. Mémoire intitulé: *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boëce.* (3 février.) 1860.

M. Th. H. Martin. Mémoire (lu par M. le secrétaire perpétuel) intitulé : *De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens.* (17 février.)

M. Gouget. Mémoire (lu par M. Ravaisson) *sur le théâtre de la bataille qui a précédé le siége d'Alesia.* (17, 24 février, 2 mars.)

M. Roget de Belloguet. Mémoire intitulé : *Du type gaulois suivant les auteurs anciens.* (2, 9, 16 mars.)

M. Letourneur. *Lettre* (lue par M. Texier) *qui donne le système complet de numération propre aux Berbères.* (23 mars.)

M. de Koutorga. Mémoire (lu par M. Egger) *sur le parti persan dans la Grèce et par suite sur le procès de Thémistocle.* (9, 16 mars.)

M. Flament de Charnacé. Mémoire (lu par M. le secrétaire perpétuel) *sur Portus Itius.* (30 mars, 4 avril.)

M. Mariette. *Relation* (lue par M. de Rougé) *de nouvelles découvertes faites en Égypte.* (27 avril, 4, 18 mai.)

M. de Koutorga. Notice (lue par M. Egger) *sur les villes de Cyrtones et de Corsia, et sur les ruines d'Halæ appartenant à la frontière Locrienne de l'ancienne Béotie.* (6 juillet, 30 novembre.)

M. ARTAUD. *Troisième mémoire sur Épicharme. — La comédie de mœurs et de caractères.* (20 juillet, 17 août.)

M. HERMANN DE SCHLAGINTWEIT. *Communication de fac-simile de divers objets se rapportant au culte de Bouddha.* (10 août.)

M. SCHÖBEL. Mémoire intitulé : *Des formes de la salutation, d'après les lois de Manou.* (17, 24 août, 21 septembre.)

M. RANGABÉ. Mémoire (lu par M. Egger) *sur trois inscriptions grecques nouvellement découvertes.* (31 août, 12 octobre.)

M. DEVILLE. Supplément à son mémoire *sur le Metiosedum des Commentaires de César.* (14 septembre.)

M. CHALLE. Mémoire (lu par M. de Longpérier) *sur l'emplacement de la bataille de Fontanetum* (Fontenoy en Puisaie). (21, 28 septembre.)

M. GUÉRIN. Extraits (lus par M. le secrétaire perpétuel) des *Rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique,* par M. Guérin, *durant le cours de son voyage archéologique et épigraphique dans la régence de Tunis,* entrepris sous les auspices de M. le duc de Luynes et en vertu d'une mission du Gouvernement. (28 septembre, 5, 26 octobre.)

M. FR. LENORMANT. Lettre (lue par M. de Vitte) relative aux *fouilles d'Éleusis.* (26 octobre.)

M. DE KOUTORGA. Mémoire (lu par M. Egger) *sur la chronologie des guerres médiques.* (9, 30 novembre.)

QUATRIÈME SECTION.

DÉLIBÉRATIONS, ACTES, FAITS DIVERS, RESSORTISSANT AUX ATTRIBUTIONS, À LA JURISPRUDENCE, AUX TRAVAUX DE L'ACADÉMIE, À SES RELATIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER.

1857. Nomination d'un auxiliaire demandé par la Commission de l'Histoire littéraire de la France.

Dans la séance du 17 avril 1857, l'Académie, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, et les motifs exposés par le Président de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, nomma M. Renan, l'un de ses membres, auxiliaire des travaux de cette Commission, conformément au précédent du 8 janvier 1836.

Dépôt des manuscrits et ouvrages de feu M. de Pougens.

Dans la séance du 6 novembre, le Secrétaire perpétuel informa l'Académie qu'à la suite du décès de M. Lorin, ancien secrétaire de M. de Pougens, et conformément aux intentions de cet académicien, M. Suin, notaire à Soissons, venait de faire déposer à la Bibliothèque de l'Institut les manuscrits et ouvrages de M. de Pougens se rapportant à ses travaux de linguistique, au nombre de 227 volumes in-folio et 13 cartons de notes. L'Académie ordonna qu'il en serait dressé un inventaire exact et détaillé.

Présentation de candidats pour l'École des langues orientales vivantes.

L'Académie, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, devant, aux termes du décret du 9 mars 1852, présenter deux candidats pour la chaire de langue persane, devenue vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. Quatremère, nomma, dans la séance du 13 novembre, M. Defrémery premier candidat et M. Scheffer second candidat.

1858.
Nomination d'un membre de la Commission des inscriptions et médailles.

Dans la séance du 8 janvier 1858, M. Lenormant fut élu pour remplacer M. Boissonade, décédé, dans la Commission permanente des inscriptions et médailles.

Nomination d'un Commissaire pour le Recueil des chartes et diplômes.

Dans la séance du 15 janvier, M. Delisle fut élu commissaire pour la continuation du Recueil des chartes et diplômes, en remplacement de M. de Wailly, démissionnaire.

Nomination d'un collaborateur du Recueil des Historiens des Croisades, pour les auteurs arméniens.

L'Académie, dans la séance du 5 février, après avoir entendu le rapport de M. Mohl, au nom de la Commission des travaux littéraires, chargea M. Dulaurier de continuer la publication des Auteurs arméniens, dans la partie orientale du Recueil des Historiens des Croisades.

Communication demandée des manuscrits de feu Vietty.

Dans la séance du 12 mars, l'Académie, sur la proposition de M. Ph. Le Bas, son président, décida qu'il serait écrit à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre d'État pour obtenir communication des manuscrits de feu Vietty, statuaire attaché à la Commission scientifique de Morée et versé dans la connaissance des langues et des monuments antiques; ces manuscrits paraissent avoir une certaine importance. A cette occasion, M. Sylvain Blot, ancien préfet, offrit et transmit un volume de lettres à lui écrites par Vietty pendant son séjour en Orient, ainsi qu'un carnet de notes (séance du 4 juin).

Sur une demande itérative de l'Académie, M. le ministre de l'intérieur la renvoya devant le ministère d'État, saisi par lui de l'affaire et dépositaire des papiers de Vietty, à la direction des Beaux-Arts (séance du 24 septembre).

Nomination

L'Académie, dans la séance du 26 mars, sur la proposition

de M. Hase, chargé de la publication des Historiens grecs, pour la partie orientale du Recueil des Historiens des Croisades, nomma M. Alexandre, l'un de ses membres, en qualité de collaborateur de cette section.

d'un second membre pour la publication des Historiens grecs des Croisades.

L'Académie ayant été saisie, dans la séance du 16 avril, de la décision de la Commission centrale administrative, relativement aux bustes à placer dans la salle des séances, dont trois lui sont attribués, reconnut qu'une des trois places étant déjà occupée par le buste de Visconti, il y avait lieu de choisir deux bustes pour occuper les deux places restantes.

Bustes de Silvestre de Sacy et Letronne, placés, avec celui de Visconti, dans la salle des séances.

Dans la séance suivante du 23 avril, lecture ayant été faite de la liste des bustes à disposition (ceux de MM. Raynouard et Daunou se trouvant réclamés par l'Académie française et par celle des sciences morales et politiques), l'Académie, sans délibération et à l'unanimité, se prononça pour le buste de M. Silvestre de Sacy; quant à la troisième place à pourvoir, elle décida au scrutin secret, après délibération, que cette place serait occupée par le buste de M. Letronne.

Dans la séance du 11 juin fut lue une lettre par laquelle M. Gustave Boissonade offrait à l'Académie, comme un pieux hommage, le médaillon de son père, exécuté par David d'Angers. Cet hommage fut accepté et le médaillon déposé dans la collection de l'Académie.

Médaillon de Boissonade offert par son fils.

Dans la séance du 27 août, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, l'Académie élut M. Delisle pour remplacer M. le comte Beugnot, démissionnaire, dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

Élection pour le Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

Nomination d'un membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France.

Dans la séance du 19 novembre, M. Renan fut élu membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, en remplacement de M. Lajard, décédé.

Renouvellement de la Commission d'impression.

L'Académie, dans la même séance, aux termes de l'article 48 du règlement, procédant au renouvellement de la Commission d'impression, nomma pour en faire partie MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut, Mohl et Laboulaye.

1859.
Concession d'ouvrages au *Smithsonian Institution.*

L'Académie, dans la séance du 18 février, prenant, pour sa part, en considération les dons faits à l'Institut par la Société savante de Washington qui porte le nom de *Smithsonian Institution*, décida, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, la concession à cette Société des volumes disponibles du Recueil de ses Mémoires et de ceux de divers savants qu'elle publie.

Choix d'un membre chargé de publier la suite des Historiens arabes des Croisades.

Dans la séance du 25 février, l'Académie, sur le rapport qui lui fut fait au nom de la Commission des travaux littéraires, chargea M. Caussin de Perceval de reprendre et de continuer, sur le nouveau plan proposé par lui, la publication, précédemment confiée à M. Quatremère, du tome II des auteurs arabes, dans la partie orientale du Recueil des Historiens des Croisades.

Choix d'un collaborateur pour continuer la publication des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun.

Dans la séance du 18 mars, M. de Slane, interprète principal de la section politique des affaires arabes, à Alger, précédemment invité à examiner la traduction, commencée par M. Quatremère, des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, fut définitivement chargé par l'Académie, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, de reprendre et de continuer

cette traduction, conformément au plan par lui communiqué et adopté par la Commission.

Il fut écrit, en conséquence, à M. le ministre de l'Algérie et des colonies, pour le prier d'autoriser M. de Slane à se rendre à Paris dans l'intérêt de ce travail. Après avoir accordé le congé demandé, M. le Ministre informa l'Académie, par une lettre du 22 juillet, qu'au lieu d'une prolongation sollicitée il venait d'attacher provisoirement M. de Slane au ministère de l'Algérie et des colonies, afin de lui permettre de continuer la publication dont elle l'avait chargé. Les remercîments réitérés de l'Académie furent adressés à M. le Ministre.

Don de livres fait au nom du Gouvernement des Pays-Bas, et demande relative à des échanges internationaux. Rémunération du don.

Dans la séance du 11 mars fut lue une lettre par laquelle M. Vattemare offrait à l'Académie, de la part du gouvernement des Pays-Bas, une suite d'ouvrages en diverses langues orientales, la priant d'examiner le système d'échanges internationaux d'objets de science et d'art, qu'il s'était proposé d'établir entre les États de l'ancien et du nouveau monde, dans l'intérêt de la civilisation, et qu'il avait mis en exécution jusqu'ici par ses seules ressources. Il demandait que l'Académie, après s'être éclairée sur son système, l'appuyât de sa recommandation auprès du gouvernement, de manière à ce qu'étant adopté successivement dans tous les pays civilisés, il pût être constitué en une vaste agence dont le siége principal serait à Paris.

L'Académie, après avoir renvoyé la lettre de M. Vattemare à la Commission des travaux littéraires, décida, sur son avis, dans la séance du 25 mars, que, quelle que pût être l'utilité du projet exposé dans cette lettre, ce projet se compliquant de dispositions administratives et de considérations diverses

qui n'étaient point de son ressort, elle n'avait à intervenir ni par voie d'enquête dans son propre sein, ni par une intervention d'office auprès du gouvernement, qui n'était point dans ses usages pour des cas semblables.

Quant aux dons offerts par M. Vattemare, à titre d'échanges internationaux, l'Académie, sur la proposition de sa Commission, décida, le 8 juillet suivant, que douze exemplaires du tirage à part du texte arabe des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, édités par M. Quatremère, seraient employés en rémunération de ces dons.

Nomination d'un auxiliaire.

Dans la séance du 3 juin, sur la présentation de la Commission des travaux littéraires, M. Luce fut nommé par l'Académie en qualité d'auxiliaire attaché à la préparation du Recueil des chartes et diplômes.

Échange de dons avec la Chambre des députés de Grèce.

Dans la séance du 8 juillet fut offert, au nom de M. Avierinos, président de la Chambre des députés de Grèce, le premier volume du Recueil que la Chambre fait imprimer des documents officiels qui se rapportent soit aux délibérations des assemblées nationales, soit aux actes émanés du pouvoir exécutif, depuis le commencement de la guerre de l'indépendance jusqu'à l'arrivée en Grèce de S. M. le roi Othon.

L'Académie voulant reconnaître cette libéralité, après avoir consulté sa Commission des travaux littéraires, autorisa le Secrétaire perpétuel à disposer, à cet effet, d'un exemplaire du double recueil des Mémoires de divers savants.

Un exemplaire ajouté, pour

Sur la demande de M. le Ministre de l'instruction publique adressée à l'Institut, au nom de la Bibliothèque impériale, dans l'intérêt de ses collections et dans celui des savants, l'A-

cadémie décida, dans la séance du 5 août, qu'un vingt-sixième exemplaire des Mémoires qu'elle publie, spécialement destiné au service de la Bibliothèque impériale, serait ajouté au tirage à part des vingt-cinq qui sont concédés aux auteurs de ces Mémoires.

la Bibliothèque impériale, au tirage à part concédé par l'Académie.

Sur l'annonce de la publication du Rituel funéraire des anciens Égyptiens, traduit par M. Birch, MM. le vicomte de Rougé et Lenormant furent autorisés, dans les séances des 12 et 19 août, en garantie des droits respectifs, à faire au secrétariat le dépôt cacheté et daté, sous la signature du Secrétaire perpétuel, des parties du Rituel qu'ils avaient antérieurement traduites. Ces paquets furent bientôt ouverts, sur la demande des deux membres, après toutes mesures prises pour donner une date certaine à leurs travaux (2 et 9 septembre). — Voir troisième section, page 157 ci-dessus.

Double dépôt fait par deux membres.

Dans la séance du 20 janvier 1860, M. Léon Renier fut élu pour remplacer M. Lenormant, décédé, dans la Commission permanente des inscriptions et médailles.

1860. Nomination d'un membre de la Commission des inscriptions et médailles.

L'Académie, sur l'invitation de M. le Ministre de l'instruction publique, devant, aux termes du décret du 9 mars 1852, présenter deux candidats pour la chaire d'archéologie vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Lenormant, nomma, dans la séance du 27 janvier, M. le vicomte de Rougé premier candidat et M. Brunet de Presle second candidat.

Présentation de deux candidats pour la chaire d'archéologie du Collége de France.

Dans la séance du 4 avril, l'Académie, sur le rapport de la Commission des inscriptions et médailles et de la Commission chargée d'administrer ses propriétés et fonds particuliers,

L'invitation à la cérémonie d'inauguration

de l'obélisque de Fontenay, non acceptée.

décida qu'il n'y avait pas lieu, pour divers motifs, d'accepter l'invitation à elle adressée par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, de se faire représenter à la cérémonie d'inauguration de l'obélisque érigé près d'Auxerre, en commémoration de la bataille de Fontenay, en 841.

Restauration du monument du baron Gobert. Omission réparée dans l'inscription.

Dans la séance du 25 mai, l'Académie, après avoir ratifié, pour sa part, la dépense faite en son nom comme au nom de l'Académie française, sous la direction officieuse de M. le consul de France au Caire, et à la recommandation de M. le Ministre des affaires étrangères, pour la restauration du monument élevé dans cette ville au baron Gobert, fut informée que ce monument portait simplement l'inscription : *Restauré par les soins de l'Académie française*. Il fut écrit, en conséquence, à M. le consul de France pour le prier de faire réparer l'omission commise du nom de l'une des deux Académies coopératrices du devoir accompli, et les deux secrétaires perpétuels s'unirent dans l'expression de ce vœu auprès de M. le Ministre des affaires étrangères et dans celle des remercîments communs pour son intervention bienveillante.

Jugement du concours ouvert à Melun pour l'éloge d'Amyot, et compte rendu, par un membre, de l'inauguration de sa statue.

M. le maire de la ville de Melun, outre les inscriptions demandées pour la statue d'Amyot (voir à la troisième section, page 122 ci-dessus), avait prié l'Académie de désigner trois de ses membres pour former un jury qui jugerait le concours ouvert, à cette occasion, pour l'éloge de l'écrivain. L'Académie, après en avoir délibéré, dans la séance du 27 avril, décida, après discussion, qu'il y avait lieu de répondre par un accueil obligeant à un acte de déférence honorable pour elle et qui ne l'engageait point pour l'avenir.

Dans la séance du 4 mai, l'Académie procéda, par le scrutin secret et à la majorité relative, au choix des trois Commissaires chargés de composer le jury pour l'éloge d'Amyot.

Furent désignés à cet effet MM. Le Clerc, Littré, Mérimée, auxquels, sur le désir exprimé par M. le maire de Melun, fut adjoint M. Lebrun, de l'Académie française, l'une des notabilités littéraires dont s'honore le département de Seine-et-Marne.

Dans la séance du 1er juin, sur l'invitation de ses confrères, M. Maury rendit compte de son voyage à Melun en compagnie de M. de Longpérier, le jour de l'inauguration de la statue d'Amyot.

L'Académie, sans nommer une députation pour la représenter officiellement, avait autorisé ceux de ses membres qui en auraient le loisir à se rendre à l'invitation de M. le maire de Melun. M. Maury et M. de Longpérier, appartenant tous deux au département, se crurent naturellement désignés pour assister à cette cérémonie. M. Lebrun, de l'Académie française, y assistait également comme membre du jury du concours. On y voyait aussi trois membres de l'Académie des beaux-arts, MM. Nanteuil, de Nieuwerkerke et Lemaire. L'Institut, ainsi représenté, fut l'objet de l'accueil le plus empressé et le plus honorable.

Les autorités municipales avaient entièrement déféré au jugement de la Commission chargée d'examiner les éloges d'Amyot, en prose et en vers, envoyés au concours. Cette Commission avait déclaré que, s'il s'agissait d'un concours académique, aucune de ces compositions ne serait couronnée; mais elle signalait comme supérieur à tous les autres concurrents l'auteur d'un discours en prose inscrit sous le n° 17. Il n'y eut

point de prix décerné, point de lecture du discours; le nom de l'auteur seulement fut proclamé.

Quoique M. Maury ne fût point délégué de l'Académie, il pensa qu'il pouvait, dans cette fête consacrée à une des gloires littéraires de la France, dire quelques paroles inspirées par les circonstances du lieu et du jour, non point comme mandataire de la Compagnie, mais au nom de tous ceux qui prennent part ou qui s'intéressent aux travaux de l'érudition.

A ce récit, quelques membres de l'Académie ajoutèrent que le discours de M. Maury, dans cette solennité d'inauguration, ainsi que son improvisation au banquet qui termina la journée, avait obtenu un succès de vive sympathie et d'approbation générale.

M. le Président remercia M. Maury au nom de l'Académie.

Nomination d'un membre pour le Recueil des Historiens occidentaux des Croisades.

L'Académie, dans la séance du 8 juin, nomma M. Adolphe Regnier membre de la Commission chargée de continuer le Recueil des Historiens occidentaux des Croisades, en remplacement de M. Ph. Le Bas, décédé.

Nomination d'un membre dans la Commission des inscriptions et médailles.

Dans la séance du 15 juin, M. de Longpérier fut élu pour remplacer M. Ph. Le Bas, décédé, dans la Commission permanente des inscriptions et médailles.

Nomination d'un membre dans la Commission de l'École française d'Athènes.

L'Académie, dans la même séance, remplaça encore M. Le Bas, en nommant M. Beulé membre de la Commission de l'École française d'Athènes.

Élection et installation du nouveau secrétaire perpétuel. —

Dans la séance du 10 août, M. Guigniaut fut élu Secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Naudet ayant donné sa démission par une lettre du 6 juillet, notifiée seulement le 13.

Cette élection fut approuvée par un décret de l'Empereur en date du 23 août, dont il fut fait lecture à la séance du 24, et M. Guigniaut définitivement installé dans ses nouvelles fonctions.

Dans cette même séance, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, se fondant sur les précédents, soit de l'Académie elle-même en 1755, 1772 et 1782, soit de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts en 1827 et 1839, l'Académie, après en avoir délibéré, prenant en considération les précédents allégués et les services qui lui ont été rendus par M. Naudet, lui conféra le titre de Secrétaire perpétuel honoraire.

Décisions qui confèrent à M. Naudet le titre de Secrétaire perpétuel honoraire, et le droit de prendre part, en cette qualité, aux délibérations de la Commission des inscriptions et médailles.

Par suite d'une seconde proposition, également conforme aux précédents de l'Académie, M. Naudet, en sa qualité de Secrétaire perpétuel honoraire, fut autorisé à assister, comme par le passé, aux séances de la Commission des inscriptions et médailles, avec voix délibérative.

Nomination de M. Naudet dans la Commission des travaux littéraires.

Dans la séance du 31 août, M. Naudet fut élu membre de la Commission des travaux littéraires à la place de M. Guigniaut, devenue vacante par suite de sa nomination aux fonctions de Secrétaire perpétuel.

Nomination d'un membre dans la Commission des Historiens de la France.

Dans la séance du 7 septembre, M. Delisle fut nommé membre de la Commission chargée de continuer le Recueil des Historiens de la France, en remplacement de M. Guigniaut, élu en la qualité susdite.

Publication, par mesure extraordinaire, des prix décernés et des prix proposés en 1860.

L'Académie, dans la même séance, ayant reconnu la nécessité de retarder jusqu'à la fin de novembre la séance publique annuelle, autorisa le Secrétaire perpétuel, par mesure extraordinaire, à publier immédiatement la liste des prix décernés et des prix proposés en 1860.

Extension du délai pour la publication des ouvrages admis au Concours des Antiquités de la France.

Elle décida aussi, dans cette séance, que le délai d'une année précédemment fixé pour la publication des ouvrages admis au Concours des antiquités de la France serait étendu à deux années, et qu'en conséquence les ouvrages publiés en 1859 et 1860 auraient droit de concourir en 1861, sans préjudice toutefois de ceux qui, ayant paru antérieurement, se rattacheraient par connexité intime aux ouvrages ou volumes publiés dans le délai requis.

Nomination d'un membre dans la Commission des inscriptions et médailles.

Dans la séance du 30 novembre, M. Egger fut élu membre de la Commission permanente des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Guigniaut, nommé Secrétaire perpétuel.

Don fait par l'Académie à la Bibliothèque impériale.

Dans la séance du 21 décembre, sur la demande de M. de Wailly, l'Académie, pour cause d'utilité publique et en faveur des savants, autorisa le dépôt à la Bibliothèque impériale des copies des tablettes de cire qui ont fourni de précieux documents au Recueil des Historiens des Gaules et de la France.

CINQUIÈME SECTION.

CHANGEMENTS ARRIVÉS DANS LA LISTE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DEPUIS LE 1er JANVIER 1857 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1860.

Changements arrivés dans la liste

Plusieurs changements sont survenus dans la liste des membres ordinaires et libres, des associés étrangers et des cor-

respondants de l'Académie, depuis le 1er janvier 1857 jusqu'au 31 décembre 1860.

des membres, associés étrangers, et correspondants de l'Académie.

En 1857, l'Académie perdit, le 17 mai, M. Dureau de la Malle, le 8 septembre M. Boissonade, et le 18 septembre M. Quatremère, tous trois membres ordinaires.

Ils furent successivement remplacés par MM. Maury, le 13 novembre; Alexandre, le 4 décembre; Delisle, le 11 décembre 1857.

M. de Hammer-Purgstall, associé étranger, décédé le 23 novembre 1856, fut remplacé, le 20 février 1857, par M. Bopp, qui le fut lui-même, comme correspondant étranger, par M. Herculano de Carvalho, le 22 janvier 1858.

L'Académie perdit aussi un correspondant regnicole, M. Fontanier, décédé le 26 mai 1857, et remplacé, le 22 janvier 1858, par M. Arthur Dinaux.

En 1858, M. Lajard, membre ordinaire, mourut le 19 septembre et fut remplacé par M. Munk, le 3 décembre 1858. L'Académie perdit aussi, dans la même année, le 4 avril, un académicien libre, M. de Pétigny, qui fut remplacé par M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, le 21 mai. M. Creuzer, associé étranger, décédé le 16 février 1858, eut pour successeur, le 30 avril, M. Th. Welcker, qui fut lui-même remplacé, comme correspondant étranger, le 24 décembre, par M. Lepsius.

Un autre correspondant étranger, M. Panofka, décédé le 20 juin 1858, fut remplacé, le 24 décembre, par M. Max Müller.

En 1859, M. Lenormant mourut le 22 novembre; l'Acadé-

mie élut à sa place, le 3 février 1860, M. Beulé. M. A. Le Prévost, académicien libre, mourut le 14 juillet et fut remplacé, le 18 novembre, par M. Dehèque. M. le comte Borghesi fut élu, le 9 décembre, associé étranger, en remplacement de M. Carl Ritter, décédé le 29 septembre. Le 23 décembre, l'Académie conféra le titre de correspondant étranger successivement à M. Bunsen, en remplacement de M. Gazzera, décédé le 5 mai, et à M. Amari, en remplacement de M. le comte Borghesi.

En 1860, dans la séance du 13 juillet, par une lettre datée du 6 du même mois, M. Naudet, secrétaire perpétuel, se démit de ses fonctions. Le 10 août, l'Académie en investit M. Guigniaut, et, le 24 du même mois, elle conféra le titre de Secrétaire perpétuel honoraire à M. Naudet.

Dans le courant de la même année, le 29 juin, M. Miller fut élu membre ordinaire, en remplacement de M. Philippe Le Bas, décédé le 15 mai; M. Monmerqué, académicien libre, décédé le 2 mars, fut remplacé, le 27 avril, par M. le comte de Lasteyrie du Saillant.

Trois associés étrangers, MM. Gerhard, Lassen et Cureton, successivement élus les 29 juin, 9 et 23 novembre, remplacèrent MM. le comte Borghesi et Lobeck, décédés les 16 avril et 25 août, et M. Wilson, décédé le 8 mai.

Parmi les correspondants regnicoles furent élus, le 28 décembre, MM. de Mortreuil et Germain, en remplacement de MM. le marquis de Lagoy, décédé le 16 avril, et Stiévenart, décédé le 18 mai.

Enfin, dans la même année, quatre correspondants étrangers, MM. Leake, décédé le 13 janvier; Mustoxidi, décédé le 29 juillet; Kosegarten, décédé le 18 août, et le baron de Bun-

sen, décédé le 29 novembre, furent successivement remplacés, le 28 décembre, par MM. I. Bekker, de Rossi, Weil et Mommsen.

LISTE DES MEMBRES QUI COMPOSAIENT L'ACADÉMIE À LA FIN DE 1860.

MM. Naudet (J.).
Jomard (E. F.).
Hase (C. B.).
Le comte Beugnot (A. A.).
Reinaud (J. T.).
Julien (S.).
Guizot (F. P. G.).
Le Clerc (J. V.).
Guigniaut (J. D.).
Paris (A. P.).
Garcin de Tassy (J. H.).
Magnin (C.).
Littré (M. P. É.).
Berger de Xivrey (J.).
Villemain (A. F.).
Wailly (J. N. de).
Saulcy (L. F. J. Caignart de).
Le comte de Laborde (L. E. S. J.).
Ampère (J. J. A.).
Mohl (J.).

MM. Laboulaye (É. R. Lefebvre).
La Saussaye (J. F. de P. L. de).
Ravaisson (J. G. F.).
Caussin de Perceval (A. P.).
Vincent (A. J. H.).
Wallon (H. A.).
Brunet de Presle (C. M. W.).
Rossignol (J. P.).
Le vicomte de Rougé (O. C. C. E.).
Egger (É.).
Longpérier (H. A. Prevost de).
Regnier (J. A. A.).
Renan (J. E.).
Renier (C. A. L.).
Maury (L. F. A.).
Alexandre (C.).
Delisle (L. V.).
Munk (S.).
Beulé (C. E.).
Miller (B. E. C.).

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

M. Guigniaut (J. D.).

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE.

M. NAUDET (J.).

ACADÉMICIENS LIBRES.

MM. Le duc DE LUYNES (H. T. P. J. D'ALBERT).
VITET (L.).
BIOT (J. B.).
MÉRIMÉE (P.).
Le marquis DE LA GRANGE (A. E. LELIÈVRE).

MM. CHERRIER (J. DE).
TEXIER (C. F. M.).
Le vicomte DE LA VILLEMARQUÉ (T. C. H. HERSART).
DEHÈQUE (F. D.).
Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (F. C. L.).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. BOECKH (A.), à Berlin.
GRIMM (J.), à Berlin.
PEYRON (A.), à Turin.
BOPP (F.), à Berlin.

MM. T. WELCKER, à Bonn (Prusse).
GERHARD (É.), à Berlin.
LASSEN (C.), à Bonn (Prusse).
CURETON (W.), à Londres.

CORRESPONDANTS.

MM. Le chevalier-comte DÉMÉTRIUS VALSAMACHI, à Céphalonie.
WEISS ✠, à Besançon.
DE CAUMONT (A.) (O. ✠), à Caen.
QUARANTA (B.) ✠, à Naples.
Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES (O. ✠), à Castel-Sarrasin.
A. LE GLAY ✠, à Lille.
DEVILLE (A.) ✠, à Alençon.
G. H. GEEL, à Leyde.
BERBRUGGER (O. ✠), à Alger.
FLOQUET (P. A.) ✠, à Formentin.
GREPPO, à Belley.

MM. Eug. BORÉ ✠, en Perse.
RANGABÉ (R.), à Athènes.
AZÉMA DE MONTGRAVIER ✠, à Montpellier.
FREYTAG, à Bonn.
DES VERGERS (M. J. A. N.) ✠, à Rimini.
MINERVINI, à Naples.
LAYARD (A. H.) à Londres.
POLAIN (M. L.) ✠, à Liége.
MICHEL (F.) ✠, à Bordeaux.
DE BOISSIEU (A.), à Lyon.
Ferd. WOLF, à Vienne.
Éd. DE COUSSEMAKER ✠, à Lille.
Don Pascual DE GAYANGOS, à Madrid.

MM. Pertz, à Berlin.
Wright (T.), à Londres.
W. Wachsmuth ⁂, à Leipzig.
Cel. Cavedoni, à Modène.
Le baron de Witte (J. J. A. M.) ⁂, à Anvers.
Botta (P. É.) (O. ⁂), à Tripoli.
De Laplane (É.) ⁂, à Sisteron.
Rawlinson (Sir H. C.), C. B. à Londres.
Eichhoff ⁂, à Melun.
Hodgson (B. H.) ⁂, au Bengale.
J. Roulez ⁂, à Gand.

MM. Gorresio (O. ⁂), à Turin.
Herculano de Carvalho, à Lisbonne.
Dinaux (A.) ⁂, à Montataire.
Lepsius, à Berlin.
Max Müller, à Oxford.
Amari, à Florence.
De Mortreuil, à Marseille.
Germain, à Montpellier.
De Rossi ⁂, à Rome.
Weil, à Heidelberg.
Bekker (I.), à Berlin.
Mommsen (T.) ⁂, à Berlin.

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES A LA FIN DE L'ANNÉE 1860.

Commission des inscriptions et médailles.

MM. Hase.
Léon Renier.
De Longpérier.

MM. Egger.
Nanteuil, dessinateur.

Commission de l'Histoire littéraire de la France.

MM. Paulin Paris.
Le Clerc.

MM. Littré.
Renan.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. GUÉRARD,

PAR M. NAUDET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue dans la séance publique annuelle du 7 août 1857.

Dans un temps où la jeunesse paraît si impatiente de devancer le cours des ans par confiance en ses propres lumières, et si résolue à faire prévaloir les entraînements de ses goûts et les témérités de ses espérances sur l'expérience et l'autorité du gouvernement paternel; dans un temps où l'on est généralement enclin à demander tout d'abord au travail le bruit de la renommée, à la renommée les biens qui procurent les jouissances de la vanité avec une existence commode et sensuelle; c'est un bel et utile exemple à offrir au monde, non pas seulement à ceux qui entrent dans la carrière des lettres, que la vie d'un homme qui commence par une soumission patiente et courageuse aux volontés de son père dans une lutte avec la mauvaise fortune, et finit avec une gloire modeste et durable, après avoir acheté le succès par une longue persévérance et n'ayant cherché dans la culture de la science que le moyen de s'y livrer sans partage et avec dignité.

Il y eut dans la nature et la destinée de M. Guérard des contrastes singuliers d'où provinrent les rudes et douloureuses épreuves de sa jeunesse, mais aussi la vigueur morale de son

âge viril, peut-être hélas! l'immaturité de sa fin; une âme ardente dans un corps frêle et maladif; des appétits de science, d'art, d'études libérales et désintéressées, dans des circonstances domestiques qui lui imposaient la loi de pourvoir aux nécessités de la vie avant de se livrer aux satisfactions de l'esprit; enfin une sensibilité prompte et passionnée aux impressions des objets qui flattaient ses nobles instincts, mais, à côté, une fermeté de raison qui l'arrêtait sur le penchant de la séduction et le contenait toujours sous le joug du devoir.

Lorsque M. Guérard naquit, en 1797, on pouvait souhaiter plutôt qu'espérer une reprise des travaux d'érudition : les grandes écoles (académies et monastères) avaient été abolies, les traditions interrompues, les maîtres bannis; on avait refusé aux bénédictins la grâce d'être tolérés, non pas en qualité de congrégation, mais à titre de citoyens utiles; c'est lui-même qui le raconte avec l'indignation d'un fils d'illustre famille qui protesterait contre les persécutions de ses ancêtres. L'Institut, à peine naissant, remplaçait les Académies, non sans porter encore un peu la marque de l'effervescence tumultuaire d'où il était sorti, jusqu'à ce qu'un puissant génie, qui comprenait l'ordre et les rapports des œuvres de l'intelligence, comme la règle et l'économie de l'administration publique, donnât à ce corps son organisation définitive et ses constitutions, sinon inviolables, du moins inviolées tant qu'il fut debout pour les protéger. Plusieurs des membres survivants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres y avaient trouvé un asile précaire en se dispersant dans deux classes qui n'étaient point leur vrai domicile. L'exaltation, les grandeurs splendides et violentes des années qui suivirent, entraînaient hors de la voie des études graves et paisibles, quelquefois même en arrachaient les jeunes gens que des dispositions naturelles au-

raient pu y conduire jusqu'aux sommets où l'on rencontre la gloire.

C'est à Montbard que M. Guérard vit le jour, petite cité obscure, si elle n'avait servi de berceau à la mère de saint Bernard, et si elle n'avait été la patrie de Buffon et de Daubenton, noms immortels, sous l'éclat desquels le sien ne disparaîtra pas de la mémoire de ses compatriotes. Il fut présenté au baptême par le beau-frère même de Buffon, dont la veuve aimait à recevoir chez elle cet enfant à la figure belle et mélancolique, à l'œil intelligent, et elle le promenait dans ces allées de chênes et de marronniers à l'ombre desquels le grand naturaliste avait médité ses ouvrages. Élevé jusqu'à l'âge de dix ans dans la maison paternelle, il y reçut ses premières leçons de lecture d'une bonne religieuse chassée du couvent comme les autres, ses premières leçons d'écriture et de calcul d'un vieux maître d'école qui venait pour lui seul, ses premières leçons de latin d'un ecclésiastique vénérable, qui l'instruisait en même temps à prier. Ces commencements d'une éducation animée et tempérée tour à tour par les soins et les tendresses d'une vertueuse mère ne furent que douceur, calme et bonheur : le seul temps de sa jeunesse entièrement exempt à la fois des souffrances du corps et des soucis de l'avenir ou du présent.

Montaigne rapporte que, persuadé de la puissance des premières sensations d'enfance sur le caractère de l'homme, son père s'appliquait à éloigner de lui toute émotion brusque, jusqu'à le faire éveiller au son des instruments. On pourrait dire que M. Guérard s'éleva de même au milieu des harmonies de la famille, sans avoir connu d'autre magnificence que celle des jardins de Buffon, d'autre richesse que celle des montagnes et des forêts voisines. Son âme en garda toujours comme un parfum des champs, un amour des beautés de la nature et

ce goût pour la culture des fleurs et des arbres, qui, dans ses dernières années, lui procurèrent les plus constantes distractions à ses maux. On ne s'en étonne pas lorsqu'on lit, dans un de ses ouvrages, cette description de sa ville natale : « Montbard, loin d'avoir l'aspect sévère de la capitale de l'Auxois, « se présente de tous côtés sous les formes les plus douces et « les plus gracieuses : aux tons bruns et sombres succèdent les « teintes blanches et claires; la nature du sol a changé, le « granit est remplacé par le marbre, et l'on dirait, à l'air de « bonheur qu'on respire, que le soleil verse la joie et la lumière « sur toute la contrée. »

Horace accuse la jeunesse d'être de cire aux impressions du vice; mais celles des leçons et surtout des exemples de vertu ne sont pas moins fortes sur l'esprit de l'enfance. Chez M. Guérard, les habitudes de soumission facile à l'autorité des parents, à l'ordre du devoir, préparèrent pour la suite la docilité qui exige des sacrifices.

A dix ans, le premier chagrin! le départ de la ville natale et du foyer domestique pour le collége, l'effroi d'une séparation qui allait le jeter au milieu d'un monde étranger, et comme le pressentiment d'une autre plus douloureuse, que trois ans plus tard une mort imprévue rendrait éternelle; mais il fallait se résigner, et il se résigna. Pour lui commençait l'expérience du commerce des hommes, de la discipline égale pour tous, des obligations, des subordinations de la vie commune, du devoir sans adoucissement, de la justice sans complaisance, quelquefois de la sévérité qui cesse d'être juste, des préférences, des distinctions qu'on ne devra qu'à soi-même, au travail, à l'effort. Ces distinctions, il comprit qu'il les lui fallait mériter dès lors pour en acquérir d'autres qui se montraient en perspective au delà de l'horizon du collége.

En ce temps, la jeunesse grandissait au bruit des triomphes et dans des rêves de fortune et d'honneurs à conquérir; bientôt après, elle se troubla, elle s'agita au récit de nos désastres et dans les alarmes de l'invasion ennemie. Elle ne cultivait presque plus la science qu'en vue de la guerre, et l'École polytechnique lui semblait la première étape de son ambition. Le jeune Guérard, de même que les autres, tourna son ardeur de ce côté. Les souvenirs de ses montagnes, les idées d'une vie occupée et tranquille au pays, se perdaient dans les émotions belliqueuses. Il écrivait, en 1811 : « Je crois que je porterai « les armes cette année; je me suis déjà engagé dans le régiment « des voltigeurs; » il avait quatorze ans à peine. Trois ans plus tard, pendant la glorieuse agonie de 1814, moins emporté et plus affermi, il disait: « Je ne redoute pas l'état militaire, et « dans ces circonstances je partirais volontiers. »

Le pauvre enfant comptait sans les entraves de sa faible constitution, et d'ailleurs sans la marche des événements, qui ne l'attendraient pas. Déjà il avait manqué de succomber au saisissement de la douleur que lui fit la mort de sa mère. On lui avait caché jusqu'aux vacances la maladie avec sa fin déplorable. Il revenait apportant la chanson qu'il avait composée, comme de coutume, pour la fête de celle qu'il ne retrouva plus.

La catastrophe de 1815 interrompit son éducation, et sa santé profondément altérée hâta sa sortie du collége, sans lui laisser le temps d'achever son cours de mathématiques. Son père s'était trop signalé par un attachement sans peur au gouvernement déchu pour échapper aux disgrâces du nouveau règne; et les soupçonneux, qui ne manquent jamais à la suite du vainqueur, d'autant plus implacables lorsqu'ils sont transfuges du parti vaincu, ne lui permirent pas de se maintenir

dans sa place de juge de paix à Montbard. De plus, le jeune frère de M. Guérard, né d'un second mariage, allait réclamer toutes les ressources paternelles, trop faibles pour se pouvoir partager, et lui désormais il devait se suffire à lui-même sans devenir maître de sa conduite, et demeurer sous l'empire d'une tutelle qui ne pouvait lui donner ni protection ni secours.

La recommandation d'un citoyen notable de Montbard lui procura un emploi de régent de mathématiques et de maître d'études à la fois dans un petit collége d'une petite ville. C'était pour lui, selon ce qu'il prévoyait, un esclavage plutôt qu'un état. Il tâcha de le supporter. Rien ne s'accordait moins avec ses besoins d'activité curieuse et de libre méditation, que cette fatigue d'attention continuelle sans fruit pour l'intelligence, cette captivité de surveillance assidue, semblable à celle du soldat romain attaché à la chaîne de son prisonnier. Il avait adressé plusieurs fois ses humbles doléances à son père: « Le métier que l'on m'a forcé de prendre, écrivait-il, me déplaît plus « que jamais, et je ne puis le faire longtemps. » Mais son père croyait voir dans ces paroles seulement un caprice, une impatience de jeune homme, et non le chagrin qui tue. Cependant l'ennui, pesant sur son âme de tout le poids de la monotonie, finit par la flétrir et l'abattre. Incapable de se révolter comme de souffrir davantage, il s'abandonna au désespoir qui le consumait. C'était en 1818; le moribond de vingt ans écrivit à un de ses amis d'enfance ses tristes adieux, la confidence de ses détresses, et il lui léguait ses livres, ses instruments de musique, « et son chien, le seul compagnon qui l'eût consolé un « peu dans son exil. » On s'empressa de montrer cette lettre à celui qu'elle accusait tacitement sans proférer aucune plainte contre lui. Alors toute opposition cessa. Le père rappela son

fils à Paris, où lui-même avait obtenu un emploi par la faveur d'une généreuse amitié.

Le voilà retiré de l'abîme; restait à trouver le port. Toujours l'urgente, l'inexorable nécessité de se créer des moyens d'existence, et devant lui la difficulté toujours renaissante et diverse qui l'arrêtait. Il lui sembla que l'École de droit le conduirait à des professions lucratives et honorables. Mais que le chemin était long avant d'arriver au but! Il fallut y renoncer. On lui parla de voyages scientifiques encouragés par le gouvernement, de jeunes gens attachés à des commissions spéciales dans ces voyages. Son imagination s'émut; ses souvenirs des herborisations de Montbard, avec les noms de Buffon et de Daubenton, se réveillèrent en lui souriant : s'il devenait naturaliste? Il alla se présenter au célèbre Desfontaines, dont il n'était pas connu, mais qu'il intéressa par sa confiance naïve et par la vivacité de son esprit sérieux. Le savant lui donna les conseils d'un ami, d'un père, avec l'autorité de l'expérience : « Il ne s'agissait point d'herboriser à loisir, dans de belles cam« pagnes, sous un ciel tempéré. Le voyageur devait endurer les « fatigues et les maux des longues traversées et les chaleurs tro« picales, et les rigueurs des saisons dans des pays âpres et dan« gereux. » Il avait réfléchi, prévu tout; son parti était pris, et, s'il fallait hasarder sa vie, le sacrifice ne l'effrayait pas. Heureusement, quand vint le temps de prendre l'engagement définitif, il y avait des conditions à remplir qui ne dépendaient pas de sa volonté et qui excédaient de beaucoup son pouvoir. Encore une déception, d'où il tomba cette fois dans les bureaux d'un banquier.

Nous reconnaissons la main qui l'y conduisit, une main à laquelle il ne résista jamais, qui le ramenait toujours à la triste réalité, et qui lui imposait alors cette expiation de ses illusions

trop faciles. Il la subit durant près de deux années. Ces tentatives réitérées et toujours infructueuses ont rappelé à ma pensée le tableau du poëte latin qui nous représente les mortels errants dans les sentiers tortueux et dans les défilés obscurs de la vie, s'efforçant de monter pour trouver une issue, et retombant toujours, brisés contre les obstacles. C'est l'ambition qui les agite et les tourmente. Et pourtant qu'était-ce que l'ambition de M. Guérard? Travailler pour vivre, afin de vivre pour travailler.

Mais la fortune allait se rendre, sinon prodigue, au moins plus douce envers lui. Quel conseil tourna ses vues du côté de la Bibliothèque royale? quelle protection lui en ouvrit l'entrée? Je l'ignore, mais ce fut certainement celle d'un sauveur. Là il trouvait un avenir assuré avec l'approbation paternelle, l'estime due à ses mérites, un avancement promis à ses services, et des amitiés plus précieuses que l'avancement pour le savant futur. « Il se mit à l'ouvrage, comme dit son spirituel bio« graphe, avec l'ardeur d'un surnuméraire; » toute proportion gardée, selon l'usage, du traitement avec le travail, c'est-à-dire en raison inverse du travail avec le traitement. Mais aussi, quelles compensations! La jeunesse, le pain du jour avec des heures de loisir, et de grade en grade le premier rang en espérance!

Il commença par une entreprise gigantesque. Dans les combles du département des manuscrits, se trouvait entassée, depuis près d'un demi-siècle, une masse énorme de vieux parchemins, environ quarante milliers pesant. Il offrit de débrouiller ce chaos et d'en faire sortir l'ordre et la richesse; richesse infinie de documents et de curiosités historiques. Tout le monde crut qu'il tentait l'impossible, ou du moins qu'il succomberait; il lui fallut arracher un consentement. Après avoir

évalué les éléments de ce triage par mètres cubes et calculé le temps nécessaire par le contenu de chaque mètre, il passa tout en revue, feuille à feuille, classa tout, et ne faillit pas plus à sa promesse pour le terme du travail qu'il ne s'était trompé sur le nombre des pièces.

Triste et singulier rapprochement! Les deux extrémités de sa carrière dans cette bibliothèque, qu'il servit et honora pendant trente-trois ans, sont marquées d'accidents pareils: le dernier, fatal; tous deux, effets de cette même application à une tâche qu'il s'était imposée volontairement. En respirant la poussière humide et les émanations délétères de ces montagnes de parchemins, il contracta une maladie qui ne fut pas sans péril et surtout sans douleur. Cependant cette opération ne l'avait pas absorbé tout entier. Il suivit en ce temps-là les leçons de l'École des chartes, qui eut le bonheur d'inscrire, la même année, sur sa liste, les noms de Guérard et d'Eugène Burnouf.

Il y avait chez M. Guérard, en même temps que l'étoffe de l'érudit, le souffle de l'homme de lettres, non pas jusqu'à la poésie, pour laquelle il eut un moment de faiblesse, et qui ne lui rapporta qu'un mécompte. Mais il avait été mieux inspiré dans le concours ouvert en 1824 par l'Académie française pour l'éloge du président de Thou, qui lui valut une première mention honorable. La prose était plutôt son fait, la prose de l'histoire.

Il se recommandait ainsi du triple témoignage de la Bibliothèque royale, de l'École des chartes et de l'Académie française, lorsqu'un de ses amis, qui voyait d'habitude un vieillard d'un nom illustre, d'une grande opulence, d'un amour non moins grand pour les sciences historiques, devina la sympathie qui les unirait l'un à l'autre, s'ils venaient à se connaître. Faire agréer M. Guérard à M. le marquis de Fortia d'Urban comme

auxiliaire d'un travail considérable n'était pas chose difficile. Leur première entrevue ressemble un peu à ce qu'Horace nous raconte de la sienne avec Mécène : d'un côté, une timidité qui paralyse la parole; de l'autre, l'affabilité qui attire; avec cette différence, toutefois, que le jeune homme ne voulait pas s'engager comme un client, et que le protecteur n'était pas un ministre, et qu'il n'encourageait les belles-lettres qu'avec sa fortune particulière, qui ne devait rien à la fortune publique.

Ils n'eurent point de peine à s'entendre sur les questions d'intérêt, l'un tout disposé à donner plutôt trop que moins, l'autre à demander moins qu'il n'avait droit de prétendre. Mais, dans l'exécution, l'accord sur certains point de doctrine et de méthode ne fut pas aussi prompt; le chef et le rémunérateur du travail dut transiger avec son collaborateur. Admirable transaction, dans laquelle se manifestait la libéralité véritable, non pas celle du riche qui paye largement des services et des complaisances, mais celle de l'homme de cœur, qui respecte chez autrui la liberté de la conscience littéraire et la foi à son opinion.

Le noble vieillard, qui n'avait du grand seigneur que l'élévation des sentiments et la politesse exquise des manières, et, comme distinction plus individuelle, une rare finesse de tact voilée de bonhomie, apprécia cette indépendance du caractère dans la dépendance de la position, d'autant mieux que, sans trahir une présomptueuse confiance, elle se montrait respectueuse autant qu'inflexible, sachant rendre à l'âge et au mérite les égards qui leur sont dus.

Leurs rapports devinrent de plus en plus fréquents et intimes; il se forma entre eux une liaison qui les rendait nécessaires l'un à l'autre, surtout le protégé au protecteur, et M. Guérard se fit aimer (l'amitié commençant par l'estime) de

toute la société choisie et savante qui fréquentait cette maison, où la solidité des conversations n'excluait ni la gaieté ni l'agrément. Le marquis de Fortia, pour rapprocher de lui plus constamment son jeune ami, lui donna en location, non pas gratuite, de peur d'effaroucher la délicatesse du locataire, mais à des conditions qui n'étaient pas sans doute celles des propriétaires d'aujourd'hui, dans le même enclos que son magnifique hôtel de la rue de la Rochefoucault, un pavillon entouré d'un jardin; sorte de cohabitation qui facilitait leurs communications studieuses sans gêner la liberté d'aucun des deux. M. Guérard eut ainsi une demeure selon ses goûts, la solitude quand il lui plaisait, au sein de Paris, à proximité des établissements scientifiques, au milieu des arbres et des fleurs, et M. de Fortia, dans sa prévoyance paternelle, voulut que le bénéfice de cette cohabitation, qui ne pouvait être dissoute que par la mort, se prolongeât encore, quand il ne serait plus, pour le survivant; il lui assura l'usufruit viager du pavillon par une disposition expresse de son testament. M. Guérard eut le bonheur de pouvoir témoigner sa reconnaissance et son attachement au bienfaiteur encore pendant dix ans.

Sa vocation, quoiqu'il travaillât beaucoup et très-utilement, ne s'était pas encore décidée; et son activité se partageait entre plusieurs objets divers. Outre ses fonctions de bibliothécaire, auxquelles il continuait de se livrer comme s'il eût été encore dans l'attente d'un traitement, et après l'impression des quatorze volumes de l'*Histoire du Hainaut* sous les auspices de M. de Fortia, il avait préparé, par une collation aussi diligente qu'habile des textes originaux, une partie du nouveau recueil des itinéraires anciens, dont M. de Fortia faisait aussi les frais, et il avait composé encore pour lui, dans l'édition in-8° de *L'Art de vérifier les dates*, quatre volumes d'histoire mo-

derne; et, au milieu de toutes ces occupations, les beautés de l'éloquence et de la poésie, auxquelles il fut toujours très-sensible, l'attachaient à la littérature classique des Romains. Il méditait un ouvrage de philologie, et, selon son habitude, il s'y préparait par une immense lecture, la plume à la main, amassant d'amples provisions de matériaux avant de commencer l'édifice. Ce labeur, ou plutôt cette récréation de ses autres labeurs, le captivait par un charme dominant; mais il s'abusait.

La Providence, pour nous conduire, se sert quelquefois des conseils d'un ami éclairé, pourvu que nous sachions profiter de ce bienfait. Un des conservateurs du département des manuscrits, Abel Rémusat, ce savant si étincelant de verve ingénieuse, qu'un maître de la critique appela un jour le Voltaire de l'érudition, cet habile orientaliste, dont le coup d'œil pénétrant et avisé ne négligeait pas les choses de l'Occident, avait pris en amitié M. Guérard; deux esprits très-différents, mais qui s'entendaient à merveille. Abel Rémusat l'avertit à point et lui montra la route qu'il devait prendre, et combien lui serait ingrat, s'il voulait s'y consacrer exclusivement, le genre d'ouvrage qui avait pour lui tant d'attraits. Dans ce champ moissonné, depuis trois siècles, par de si nombreux et si doctes travailleurs, français, anglais, italiens, allemands, quels épis lui restaient à glaner? tandis qu'une ère nouvelle commençait pour l'école historique, et pour l'histoire de France en particulier. Que d'erreurs anciennes à dissiper! que de déclamations accréditées à détruire! que de monuments précieux à mettre en lumière! que de doctrines récentes à contenir, à combattre ou à corriger! Quelle estime serait acquise à celui qui renouerait la tradition interrompue des D. Bouquet, des Martenne, des Mabillon, et qui ferait subir aux méthodes philoso-

phiques, ou prétendues telles, le contrôle, ou seulement la comparaison de la science positive! Et pour conclusion de ses conseils, il lui désigna le polyptyque d'Irminon à publier. M. Guérard, aussi instinctivement docile aux hommes dont il reconnaissait la raison supérieure que récalcitrant aux autorités suspectes, se mit sans retard à fouiller cette mine féconde et toutes celles qui l'avoisinaient, et celles qui pouvaient y correspondre. Il se sentit comme saisi de ravissement, à mesure qu'il les parcourait, à la vue de cette multitude variée de documents sur les institutions, sur les mœurs, sur la vie du moyen âge, devinant les trésors de connaissances qui en pouvaient naître sous une main industrieuse. Ce fut le commencement d'un travail de près de treize années, la crise définitive de son talent, l'origine de son chef-d'œuvre.

Il renonçait à ses projets sur les auteurs latins, mais non pas à leur commerce; il l'entretint toujours, soit comme délassement, soit comme exercice par régime d'hygiène intellectuelle. Je me souviens de l'avoir trouvé plus d'une fois un Virgile ou un Sénèque à la main et voulant bien me mettre dans la confidence de ses réflexions sur les passages qu'il admirait ou les difficultés qu'il essayait de résoudre. Ce régime lui fit beaucoup de bien.

La science, quel qu'en soit l'objet, a besoin, pour se maintenir grande, de l'association des études classiques, à égalité de rang et de droits. Les unes ne sauraient être amoindries sans que l'autre en demeure abaissée; elle se prive, en les répudiant, du feu sacré et des ailes qui l'emportent aux régions de la lumière. A ces études classiques M. Guérard dut les qualités qui font sa haute distinction entre ceux des contemporains qui ont écrit sur le moyen âge: cette manière d'exposition dégagée et précise, cette souveraine entente des proportions et

de l'ordonnance générale, cette sagacité à saisir le nœud des questions et à déterminer les données des problèmes, cette sobriété du détail dans la plénitude de la démonstration, cette circonspection dans les déductions logiques, ce bon goût du savant qui veut l'être seulement dans la mesure des nécessités de la cause et non pour le plaisir de l'ostentation, cette élégance du style aussi éloignée d'une parure affectée que d'une maigre nudité, et résultant de la correction exquise et de la justesse native de l'expression dans une convenance parfaite de la forme avec la gravité du sujet. Aussi son exemple montre-t-il mieux qu'on ne pourrait dire la différence entre l'homme instruit qui lit bien et l'ignorant qui a beaucoup lu, entre la curiosité judicieuse de l'érudit qui sait choisir et combiner, et l'étalage maladroit du compilateur qui entasse tout ce qu'il trouve et imprime tout ce qu'il a copié, heureux encore s'il ne se hasarde pas étourdiment à mêler dans son butin confus de langue d'oïl des citations et des étymologies tirées du grec, qu'il sait à peine lire, et du latin, qu'il n'entend pas.

Au moment où M. Guérard obéissait (je me sers de cette expression à dessein), car il lui fallut un effort de déférence pour obéir à une voix amie et se détacher d'un travail de prédilection, on était au fort d'un mouvement de rénovation dans la science et dans la méthode de l'histoire. Ce mouvement avait commencé sous la discipline d'une philosophie grave, spiritualiste, réparatrice, qui dissipait les influences de la philosophie moqueuse, sensualiste, agressive du XVIIIe siècle; il s'achevait par les enseignements quotidiens, vivants et pratiques, des révolutions et du gouvernement parlementaire.

Assurément la théorie de l'histoire n'était pas chose nouvelle, inouïe, née avec notre siècle. Les Romains avaient dit et proclamé près de deux mille ans avant nous que l'histoire devait

être écrite pour raconter, et non pour argumenter; qu'elle était le miroir des temps, le témoignage fidèle et impartial des faits. Mais on avait eu d'autres yeux pour voir les choses, un autre esprit pour les comprendre, une autre manière de les exposer. L'histoire, au siècle précédent, s'était inspirée d'une ardeur polémique, ou suivait une routine de traditions conventionnelles; tantôt elle affectait un scepticisme dénigrant, tantôt elle professait la complaisance et la crédulité de l'historiographe. Au milieu de ces flots d'écrits contentieux ou déclamatoires, et superficiellement instructifs, s'était maintenue et fortifiée incessamment dans la paix du cloître, pure de toute contagion, inaccessible aux agitations et aux querelles du monde, dégagée entièrement de préventions jalouses comme d'ambitieuses prétentions, sans haine contre le présent et sans fanatisme pour le passé, une docte et sainte école, éclairée des doux rayons de la même sagesse que le vénérable Fleury, non pas le cardinal-ministre, mais l'auteur des *Discours sur l'histoire ecclésiastique ;* comme lui pieuse et tolérante, courageuse et humble, alliant comme lui une critique de bonne foi à une enquête infatigable, également attachée aux préceptes de la religion et aux lois de la vérité, appliquant tous ses soins à rechercher dans les profondeurs obscures où ils étaient cachés les matériaux et les instruments de l'histoire nationale pour les mettre sous la main des artisans habiles et de bonne volonté, capable elle-même de construire de simples et admirables monuments; c'était la congrégation des bénédictins, les maîtres que M. Guérard s'était choisis.

Il les préconisa en toute occasion dans ses ouvrages, il aspirait à les imiter, il eut le rare bonheur de les surpasser quelquefois, et un bonheur encore plus doux pour lui que ses propres succès, celui de former des disciples à leur ressemblance.

Mais son enthousiasme ne l'entraînait-il pas trop loin, lorsqu'en 1829, dans des articles d'ailleurs pleins d'érudition et de sel, il écrivait : « Depuis que les travaux des bénédictins ont « cessé, il n'a paru aucun ouvrage véritablement progressif pour « l'histoire de notre pays? » A la vérité, on n'avait pas vu paraître jusque-là de rivaux ni de successeurs des bénédictins; M. Guérard ne s'était pas fait connaître. Mais n'y avait-il pas aussi d'autres progrès à faire qu'en marchant à leur suite? Si l'érudition élabore la substance de la littérature historique, en est-elle la perfection et la fin? Dans les vastes régions de l'histoire, la route que les bénédictins ont tracée magistralement et assise sur un fond si solide, ne conduit-elle pas au delà dans d'autres voies, où triomphera la puissance d'intuition qui évoque de la lettre morte des vieilles légendes les figures des hommes d'autrefois, leur rend la vie, le mouvement, la parole, tellement que nous les voyons? C'est l'œuvre de l'imagination, si l'on veut, non pas de l'imagination livrée à la fantaisie, mais illuminée par la science et fécondée par la méditation. Les documents recueillis par ces consciencieux investigateurs ne profiteront-ils pas encore à des intelligences capables d'embrasser un vaste horizon de lieux et de temps dans des connaissances générales et sérieusement acquises et de juger les causes des actions, les lois des vicissitudes sociales, le jeu des institutions, mieux que les acteurs eux-mêmes, en considérant ce spectacle de haut et à distance, avec une sûreté de vues et une justesse de discernement que l'étude seule des livres ne donne pas sans la pratique des affaires, ou tout au moins sans l'expérience de la vie publique? Quarante ans de révolutions n'avaient pas été perdus pour le génie de l'histoire; il avait grandi dans ces rudes épreuves où la France avait traversé tous les excès de la liberté et du pouvoir absolu, de la gloire et des revers. L'édu-

cation de l'historien, comme celle de l'orateur, se fait avec et par l'instruction de tout le monde. Comment un esprit si élevé et si sage ne voyait-il pas que le progrès réel et notable dans les idées de ceux qui lisent ne marche pas sans un progrès dans les facultés de ceux qui écrivent?

Quand M. Guérard dictait cet arrêt si sévère, Augustin Thierry avait imprimé ses *Lettres sur l'histoire de France*, et *Dix ans d'études*, et *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. On avait entendu les leçons, on relisait les ouvrages d'autres maîtres que je m'abstiens de nommer ici, parce qu'il faut leur épargner la pudeur de s'entendre louer. C'étaient, entre ces autorités, les plus éminentes qu'il choisissait pour les combattre corps à corps, prenant ses avantages dans la critique de détail et s'efforçant de donner l'alarme contre les nouveaux systèmes. On eût dit qu'à l'exemple de ces jeunes Romains qui signalaient leur début dans la carrière de l'éloquence par une accusation d'éclat, il voulait, pour se faire un nom, s'attaquer à de grandes renommées.

Tel n'était pas le dessein, tels n'étaient pas les sentiments de M. Guérard. Il suivait l'impulsion de son guide, aussi bien intentionné que spirituel, mais d'opinions très-positives et très-arrêtées, et dont les sympathies n'étaient pas plus acquises aux innovations dans les lettres que dans la politique.

Quoique M. Guérard n'eût pas encore atteint à la célébrité, ni son nom ni son mérite n'étaient ignorés, en France et même en Allemagne, du petit nombre de ces hommes dont le jugement sanctionne les réputations faites, annonce l'avénement de celles qui commencent à poindre. Raynouard, de Sacy, D. Brial, avaient pour lui la même estime qu'Abel Rémusat; l'illustre éditeur des *Monuments de l'histoire d'Allemagne* le signalait comme le futur régénérateur de la science diploma-

tique en France, *quem futurum gloriæ suæ diplomaticæ vindicem Gallia jamjamque sperat et exspectat*[1]. C'était prédire à coup sûr.

Enfin, après les longs jours de culture pénible et sans relâche, vint la saison des fruits, les prospérités, les succès continuels et toujours croissants. L'Académie des inscriptions avait proposé pour sujet du prix de l'année 1830 la question des divisions territoriales de la France au moyen âge.

Cette question le trouva tout préparé, riche de documents, en pleine possession de la méthode, maître de son plan. Mais, si bien préparé qu'il fût, comment exécuter en dix-huit mois l'œuvre qui, pour être achevée, eût presque demandé la vie d'un bénédictin? Dans l'impossibilité de remplir le programme, il dut se borner à montrer qu'il en était capable, si le temps, qu'il faut compter pour beaucoup en ces sortes d'affaires, ne lui avait manqué. Il écrivit, au lieu d'un livre, un chapitre avec un discours d'introduction, mais tels qu'ils emportèrent les suffrages de l'Académie. Elle décerna la couronne, non pas à la perfection du mémoire commencé seulement, mais au savoir de l'auteur suffisamment constaté.

Le lauréat devenait dès lors académicien désigné, et, deux ans à peine écoulés, il vint prendre séance dans les rangs de ses juges. Mais que cette joie était pour lui mêlée d'amertume! Il occupait la place de celui auquel il rapportait l'honneur de son triomphe, et auprès de qui il lui eût été si doux de s'asseoir comme protégé et comme disciple encore.

Il semblait que le sort, nom qu'on donne souvent à la justice plus ou moins éclairée, plus ou moins bienveillante des hommes, voulût le dédommager de ses rigueurs passées en se pressant de le combler de ses dons. Dans l'intervalle du prix

[1] PERTZ, *Monum. Germ. hist.* t. II, p. 650.

obtenu et de l'entrée à l'Académie, il avait été nommé professeur à l'École des chartes en remplacement du savant et modeste abbé de l'Épine, et peu après, lorsqu'on entreprit la *Collection* des documents de l'histoire de France, il fut un des premiers collaborateurs choisis par le gouvernement. Le ministre qui avait conçu l'idée et fait adopter par les Chambres le projet de la *Collection* était ce même professeur de la Sorbonne auquel M. Guérard avait fait une si rude guerre. Le ministre ne se souvint que de l'habileté de l'écrivain et il le désigna pour éditeur des cartulaires. La nomination ne fut effectuée que par le successeur, et continuée par tous ceux qui suivirent. Les successions de ministres étaient rapides alors; mais, dans cette mobilité du ministère, il n'y avait point de variation de jugement sur le mérite de M. Guérard.

Son professorat faisait alors une de ses principales occupations. Créée avec des ressources médiocres, puis délaissée presque aussitôt, rétablie ensuite, mais faiblement protégée, réduite à emprunter une hospitalité précaire en des lieux différents, partagée entre deux professeurs qui ne se concertaient point, et faisaient plutôt des leçons particulières à huis clos de lecture des chartes qu'un cours public et régulier de science diplomatique, l'école avait eu jusqu'alors une existence intermittente, incertaine, obscure. M. Guérard releva, étendit, régularisa cet enseignement, lui imprima une direction, en définit les objets, en montra l'importance, lui donna l'âme et la vie avec un foyer inépuisable aux rayons duquel accoururent de nombreux élèves. Et comment n'auraient-ils pas répondu à cette voix qui leur disait dès le premier début, dans un discours demeuré le manuel des maîtres comme des étudiants: « Nos études n'ont pas seulement pour objet la lecture et la critique des chartes, elles « ont beaucoup plus d'étendue, et doivent embrasser: histoires,

« chroniques, biographies, notices, poëmes, sermons, bréviaires, « diplômes, lettres, enfin tous les genres de monuments écrits « ou figurés du moyen âge, surtout dans ce qu'ils ont de relatif « à l'histoire, au droit public, aux lois et aux institutions, aux « mœurs et aux usages, en un mot, à l'état de la civilisation de « la France et des principaux pays de l'Europe, pendant une « période qui s'ouvre à la naissance de la monarchie française « et se ferme à l'avénement au trône de François Ier. »

Il ne faillit pas à ses promesses, et fit honneur au nom des bénédictins, sous les auspices desquels il avait placé sa chaire. Pendant plus de vingt-cinq ans, ses leçons ne se répétèrent jamais, quoique son auditoire se renouvelât d'année en année. Il toucha tous les points de la science, et tout ce qu'il touchait, il voulait l'approfondir. Nulle connaissance, pour les autres comme pour lui-même, ne pouvait le satisfaire que précise et complète. Pénétré du respect dû à la jeunesse que l'on est chargé d'instruire, il ne se serait jamais permis, dans ses conférences, ni vues superficielles, ni assertions hasardées, il ne livrait rien aux témérités de la conjecture, aux imaginations de l'étude improvisée, non plus qu'aux entraînements de la parole irréfléchie. Avant toute exposition orale, il avait épuisé la matière par ses recherches, mûri sa pensée par la réflexion, presque fixé le discours par une rédaction écrite. Chaque partie de son cours formait ainsi un traité spécial, qu'un autre aurait pu croire achevé, mais que, malheureusement trop difficile pour lui-même, il n'a ni répandu par l'impression, ni même permis de conserver en manuscrit après sa mort. Il ne restera que les fragments recueillis par la mémoire et les soins pieux de plusieurs de ses disciples, qui nous font espérer qu'ils les publieront. Il a imprimé seulement quelques morceaux dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et, dans nos *Mémoires*, son travail

sur le capitulaire de Charlemagne, *De Villis*, supérieur par la sagacité historique, par l'ampleur et la diversité de la science, par le fini des détails, à tout ce qu'on avait écrit, soit en France, soit en Allemagne, sur ce règlement du domaine privé, où le génie d'ordre du grand empereur ne se fait pas moins admirer que dans son gouvernement de l'État.

M. Guérard fut non-seulement le promoteur, mais en quelque sorte le fondateur de l'École des chartes, quand vint le jour où un ministre toujours prompt à embrasser les desseins généreux, non moins habile à les soutenir, M. de Salvandy, emprunta aux doctrines de M. Guérard ses meilleurs arguments pour rendre sensible à tous l'utilité de l'institution et pour obtenir des Chambres les moyens de lui procurer enfin un domicile stable et digne, une organisation complète, une garantie de durée, en donnant aux professeurs une condition honorable, aux élèves un avenir.

C'était en quelque sorte une renaissance bénédictine, si telle renaissance pouvait se faire hors de la vie cloîtrée et dans nos habitudes d'activité un peu éparpillée et de distractions même involontaires. Nous en connaissons encore cependant, mais bien peu, de ces successeurs des bénédictins, un entre autres[1] qui ne se prête point du tout au monde, et sait se ménager une solitude silencieuse et animée dans le cloître de son cabinet et dans les entretiens de ses livres, d'où il ne sort que pour répandre à profusion dans nos séances et dans celles de la faculté des lettres qu'il préside, l'or et les brillants de sa spirituelle érudition.

On aurait pu penser qu'un tel professorat prenait tous les moments de M. Guérard; l'Académie n'eut point de membre

[1] M. Victor Le Clerc, que l'Académie a eu le malheur de perdre, moins de dix ans après la lecture de cette *Notice*.

plus assidu, plus utile, soit qu'il participât à la continuation de quelques-unes des collections que la Compagnie publie aux frais de l'État, soit que, spontanément ou sur une invitation de l'assemblée, il fît connaître des productions de notre ressort par des analyses fidèles et des appréciations pleines de justesse, soit qu'il fût désigné, ce qui arrivait fréquemment, pour juger les concours, tâche d'autant plus épineuse que le juge est plus consciencieux et plus éclairé; soit encore qu'on lui commît le soin de rédiger des instructions pour les voyageurs ayant une mission scientifique du ministère, ou des projets et des plans de publication pour l'Académie elle-même, qui a pris souvent en pareil cas une initiative profitable à la science et toujours ratifiée par le gouvernement. Je me souviens d'avoir relu plus d'une fois le rapport sur la continuation du recueil des *Chartes et diplômes des rois de France,* petit chef-d'œuvre de savoir et de bon sens, dans lequel il embrasse d'un seul regard les principales publications de l'Académie concernant notre histoire nationale, marque les liens qui les unissent, les particularités qui les distinguent, les développements dont chacune est susceptible, les limites respectives dans lesquelles elles doivent se contenir, les procédés de critique et d'information qu'elles doivent suivre, afin de se prêter secours et de se compléter mutuellement, en évitant les empiétements et les redites. C'est ainsi qu'entre ses mains toute question s'agrandissait et se décidait avec autorité.

Il ne pouvait pas non plus se dérober aux nombreuses et pressantes sollicitations des auteurs d'entreprises particulières qui touchaient notre histoire. On doit à ses actes de complaisance plusieurs petits ouvrages toujours solides pour le fond, il ne construisait pas autrement, et d'une exécution parfaite pour la forme et pour la mesure : les notices sur sa ville natale

de Montbard et sur les villes de Semur et d'Alise, l'excellent abrégé sur la condition des personnes et des terres, servant d'introduction à un livre intitulé : *Le Moyen Age et la Renaissance*.

Un sentiment généreux, sollicitation plus puissante chez lui que toutes les autres, lui dicta, en dehors de ses études ordinaires, et par surcroît à son œuvre quotidienne, d'abord une notice biographique sur Gustave Fallot, et un autre écrit du même genre, presque un livre, inspiré par la sincérité de l'admiration, approchant de l'éloquence par la simplicité du récit, par l'émotion contenue du narrateur, d'autant plus méritoire qu'il le consacrait à un homme qu'un malentendu avait séparé de lui, quoique leurs âmes fussent si bien faites pour s'entendre et pour sympathiser. Il fit pour sa propre satisfaction l'éloge (car que pouvait-il sortir autre chose de l'exposé lucide et vrai d'une telle vie et de tels travaux?) de celui qu'on n'avait pas, à son gré, estimé assez haut, grand par le savoir, grand par l'esprit et par le talent, grand surtout par le caractère, mais qui, sachant bien dire et s'appliquant par-dessus tout à bien faire, n'avait pas songé à faire valoir ses actions et ses écrits, qui avait eu de plus le malheur, comme tous les vieillards, de se trouver, pour ainsi dire, surpris et fourvoyé au milieu des triomphes d'une jeune école dont il n'acceptait ni toutes les prétentions ni toutes les théories, et qui, ne pouvant médire de lu , s'était vengée par n'en point parler du tout; digne cependant de prendre son rang entre les maîtres les plus éminents du XVIIIe siècle et du nôtre par la pureté, le naturel, la souplesse énergique du style, et en même temps un vrai personnage de Plutarque, un républicain qui démontra, au péril de sa vie, l'illégalité du jugement d'un roi malheureux, en présence d'une assemblée démocratique, garda le culte de la liberté sous un monarque absolu, et ne se réconcilia avec la

monarchie qu'au temps où elle prit les allures de la liberté : c'était l'éloge de Daunou.

Je n'ai pas encore parlé de l'œuvre capitale de M. Guérard, celle qui maintiendra son nom en honneur tant que les études sérieuses sur les commencements de l'histoire de notre pays et de l'histoire moderne se conserveront en France et dans l'Europe. Car M. Guérard est un historien des peuples de l'Italie septentrionale, de l'Allemagne, de l'Angleterre, aussi bien que de la France, lorsqu'il expose le tableau de leurs communes origines au moyen âge; ou, si ce titre d'historien paraît trop ambitieux, on ne refusera pas de reconnaître, dans l'éditeur des *Cartulaires* et du *Polyptyque d'Irminon,* avec les traités dont il les a enrichis, au moins le conseiller nécessaire de quiconque voudra écrire l'histoire, le maître le plus sûr de tous ceux qui voudront l'apprendre à fond.

Les chapitres des églises et les abbés dans leurs monastères furent, en même temps que les plus grands propriétaires du moyen âge, les administrateurs les plus intelligents et les plus réguliers, des modèles pour la conservation des archives et pour la comptabilité des revenus. Ils consignaient dans leurs cartulaires tous les titres de leurs possessions, fondations pieuses, ventes, échanges, achats et donations, qui n'étaient pas la moindre part de leurs acquêts. Le polyptyque était à la fois le cadastre parcellaire, le livre censier, le rôle de population des propriétés de l'abbaye, et ces propriétés s'étendaient dans plusieurs provinces et couvraient de grandes parties de territoire. Dans le polyptyque était consignée la description détaillée, par province, par canton, par village, de tous les biens-fonds, personnes et choses, la contenance et la composition de chaque manse ou manoir, les noms, l'origine, la condition de l'homme et de sa compagne dans chaque ménage,

le nombre et les servitudes originaires des enfants, les qualités, les formes diverses des tenures, les redevances et charges réelles et personnelles des tenanciers, les arrondissements de juridiction intérieure, enfin toute l'existence, toute la constitution, toute l'industrie de ces populations rurales.

C'était rendre un assez grand service à la science que de publier avec une parfaite correction ces vieux textes si abondants en documents authentiques et d'un si multiple intérêt. Si l'éditeur les accompagnait d'un choix de beaucoup de pièces analogues et de même date, explicatives et complémentaires, exhumées de la poussière des chartriers et des archives, s'il y joignait des commentaires pour en interpréter tous les termes peu intelligibles ou ignorés, autant de signes cependant d'instruments et d'usages de la vie civile, et particulièrement de la vie agricole, il acquérait plus de droits encore à l'estime et à la reconnaissance du monde savant. M. Guérard fit tout cela, et pensa qu'il pouvait faire davantage et mieux. Il exprima la substance de ces livres précieux et de plusieurs centaines d'autres volumes où s'étaient accumulés les fruits du travail séculaire d'une succession d'érudits, et la substance encore de plusieurs milliers de titres épars en manuscrit, qu'il découvrit lui-même, et, de cette élaboration alimentée par une mémoire inépuisable, conduite par une intelligence supérieure, sortirent, soit sous le nom de *Prolégomènes du polyptyque,* soit en forme de *Discours préliminaires* ou de *Préfaces* des cartulaires, des ouvrages didactiques aussi remarquables par le langage que par le savoir. Avec lui, apprendre est facile, et toute connaissance acquise est sûre. Sans doute il ne s'était pas frayé une route inexplorée avant lui; Perréciot, Houard, de Gourcy, d'autres encore avaient traité des mêmes sujets, mais non avec cet ensemble, avec cette plénitude et cette réserve à la fois, avec cette

méthode, avec cette netteté d'horizon qui marque si bien la limite où finit la lumière de l'assertion légitime, où commence le crépuscule de la conjecture. Personne plus que lui n'aurait eu la force, personne ne redoutait davantage de se hasarder dans ces régions douteuses. Je le suis sans fatigue tant qu'il veut me conduire, parce qu'il abrége le chemin, en connaissant jusqu'aux moindres sentiers, aux moindres détours; je me fie en aveugle, ou plutôt en homme très-clairvoyant après l'avoir lu, à tout ce qu'il me dit sur les pouvoirs, l'administration temporelle, les justices et priviléges des églises, sur la topographie des pays du domaine de l'abbaye, sur la hiérarchie et les degrés de la liberté et de la servitude, sur les états différents des colons et la composition des familles, sur le système et les variations des monnaies avant et depuis Charlemagne, sur les mesures agraires et toutes les sortes de mesures, sur le prix des choses, sur l'entretien des postes publiques relevées par le premier des Carlovingiens, lorsqu'elles étaient tombées, depuis deux siècles, dans les empires d'Orient et d'Occident.

Pour moi, M. Guérard est le plus excellent historien des faits dont l'histoire ne parle pas ordinairement et des personnes dont elle ne tient guère compte, savoir : les pratiques et les choses de la vie commune, les hommes qui passent inconnus sur cette terre, et dont la trace est effacée aussitôt qu'ils en disparaissent, ceux qu'on appelle le vulgaire, tout le monde, la presque totalité des générations qui se poussent comme les flots dans l'abîme.

Nous qui l'avons vu presque continuellement valétudinaire, nous nous demandions quel pouvait être le secret de cette activité si soutenue et si productive; comment cette prodigieuse lecture, ces recherches si laborieuses, tant d'écrits de si longue haleine, d'une touche si ferme, d'une si vive clarté, se

poursuivaient au milieu de jours presque sans repos et de nuits troublées par le malaise et les angoisses. Chez lui l'énergie de l'âme relevait le corps de sa détresse, et l'attachement au travail trompait la douleur, tandis que nous nous affligions de voir à quel prix le ciel lui faisait payer les avantages qu'il lui avait départis. Toute sa vie a été un combat, d'abord contre les gênes et les tristesses d'une condition nécessiteuse, ensuite contre des maux aigus et des infirmités prématurées. Et cependant quiconque l'a bien connu dira qu'il fut heureux. Il fut heureux, non pas seulement parce qu'il jouissait de sa bonne renommée et de la conscience de l'avoir méritée, non pas seulement parce qu'il avait acquis par le travail et la sagesse la plus belle des fortunes, une aisance modeste, égale à ses désirs; non pas encore parce qu'il avait réalisé son rêve de félicité, semblable au vœu d'Horace, la possession d'un petit coin de terre, *angulus agri*, avec une jolie et simple habitation, desservie non par les huit esclaves du domaine de la Sabine, mais par l'humble servante du vieil Ennius; il fut heureux parce qu'il fut bon. Si l'on savait quel trésor de jouissances il y a dans la bonté, tout le monde serait bon, pour le plaisir de l'être. M. Guérard avait au plus haut degré cette sorte d'égoïsme des âmes nobles et tendres.

Spontanément humain et affectueux, il trouvait une satisfaction journalière dans les retours d'affection prévenante et attentive de tout ce qui l'entourait. Tout être souffrant ou maltraité, ou qui pouvait l'être, était pour lui un intérêt, s'il pouvait le protéger; une consolation sensible, si la protection réussissait. Il lui arrivait quelquefois, dans les rues ou aux champs, de rencontrer un furieux battant à outrance des chevaux excédés ou rétifs; il s'efforçait d'abord de l'adoucir, puis de lui démontrer que la résistance venait de l'impuissance

d'obéir ou de l'irritation causée par la violence : charmé s'il remportait cette victoire sur la colère par le raisonnement, même lorsqu'il avait fallu aider un peu à la force des raisons par la persuasion de l'argent. Dans ses courses, si le cocher, par un zèle peu désintéressé, hâtait trop le pas, il payait plus largement pour qu'on ménageât l'attelage. Formait-on quelque entreprise d'utilité commune, surtout pour les pauvres, il se mettait des premiers dans l'association, et il intriguait au besoin pour faire le bien, de même que pour servir ses fils d'adoption, ses élèves.

Sa campagne l'enchantait et il se plaisait à l'embellir. On riait et il laissait rire volontiers de sa manie de bâtir et de planter; car on avait pu compter jusqu'à la troisième édition de ses bâtiments : celles des plantations ne se comptaient pas. Mais dans cette manie entrait pour beaucoup le désir d'être secourable. Le salaire du travail était plus selon ses sentiments et lui semblait plus convenable à la dignité de l'homme secouru, que le don gratuit, que l'aumône, qu'il savait faire aussi à propos.

Sa campagne! c'était là que, dans les intervalles trop courts de bonne santé, il recevait ses amis, deux ou trois camarades de collége, quelques-uns de ses confrères, plusieurs de ses élèves, qu'il aimait entre tous. Comme il se sentait alors content et dispos! avec quel rajeunissement de gaieté, quel épanouissement de bien être, il goûtait les soins de cette hospitalité familière!

Il dut à la bonté de son cœur la plupart des plus doux instants de sa vie. Le devoir causa sa mort, ou du moins l'avança de plusieurs années. Il y avait quelque temps qu'il venait d'être nommé conservateur au département des manuscrits. Son prédécesseur immédiat avait laissé un exemple qui aurait excité son émulation, s'il avait eu besoin de ce stimulant.

Il reprit les rangements commencés, il en imagina de nouveaux, avec un zèle trop au-dessus de ses forces. L'hiver ne put interrompre ces travaux. A la campagne, les intempéries de la saison semblaient être sans atteinte sur lui : il y respirait, en liberté, comme un air natal; mais le froid humide et glacial des galeries où il persistait à surveiller ses travailleurs malgré les avertissements et les prières de ses amis, le saisit mortellement, et, après quelques jours de maladie, il succomba.

Ainsi nous fut enlevé avant le temps ce savant, cet homme de bien, qu'estimaient, que respectaient tous ceux qui le connurent; que chacun aimait d'autant plus chèrement qu'on le connaissait mieux; qui fut pleuré des siens plus qu'à un célibataire il n'appartient ordinairement de l'être; qui laisse un nom honoré avec un long souvenir dans la famille académique, et dont l'éloge est écrit par ses confrères eux-mêmes, sur la pierre de sa tombe, en ces mots :

BENJAMIN-EDME-CHARLES GUÉRARD,
NÉ À MONTBARD, 15 MARS 1797; MORT À PARIS, 10 MARS 1854.

. . . .

Aussi estimable par l'intégrité de son caractère
que par la sincérité scrupuleuse de son érudition,
digne continuateur des Bénédictins,
il trouva dans les polyptyques et les cartulaires
une source nouvelle de documents historiques
d'où il sut tirer des tableaux achevés
de l'état des personnes et des choses
au moyen âge.
Ses deux frères lui ont élevé ce monument.
L'Académie des inscriptions et belles-lettres
associe ses regrets à leur douleur.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. GUÉRARD.

Discours *Sur la vie et les ouvrages du président Jacques-Auguste de Thou*, Paris, Lheureux, 1824, in-8° de 48 pages. — Ce discours a obtenu la première mention honorable à l'Académie française.

Lettre à M. de Grégory *Sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* — Cette lettre, datée du 9 octobre 1825, a été publiée en 1843, par M. de Grégory, dans son *Histoire de l'Imitation de Jésus-Christ*, t. II, p. 283 à 286.

La bienfaisance du baron de Montyon, ou ses legs et ses fondations en faveur des hospices et des académies (Anonyme), Paris, Delaunay, 1826, in-8° de 18 pages. Cette pièce de vers a concouru en 1825 pour le prix proposé par l'Académie française.

Annales de Hainault, par Jacques de Guyse. Prospectus. Paris, Sautelet, 1826, in-8° de 8 pages.

Divers articles littéraires insérés dans le journal *l'Universel*, notamment sur le *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot. (Numéros des 15 et 19 octobre, 8 novembre, 5, 19 et 31 décembre 1829.)

Conseil au pouvoir par un homme du peuple (Anonyme), Paris, Guiraudet, 1830, in-8° de 22 pages.

Discours d'ouverture du cours de première année à l'École des chartes, publié dans la *France littéraire*, 1832, t. Ier, p. 268 à 280, réimprimé, en 1855, à la suite de la Notice sur M. Daunou.

Essais sur le système des divisions territoriales de la Gaule, depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne, extrait du mémoire couronné par l'Institut en juillet 1830, et suivi d'un aperçu de la statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne, Paris, Imprimerie royale, 1832, in-8° de xv et 193 pages.

De la carte de France publiée par le ministère de la guerre; article inséré au *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1re partie, 1834, p. 54 à 61.

Essai historique sur Mirebel, par Théodore Laurent, article inséré au même *Bulletin*, 1re partie, 1835, p. 194 à 195.

Des causes principales de la popularité du clergé en France sous les deux premières races, introduction d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1835, brochure in-8° de 21 pages, extraite du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1re partie, 1835, p. 272 à 292. — Cette introduction fut lue en partie à la séance publique des cinq académies, le 2 mai 1835; un autre fragment fut lu, le 14 août suivant, à la séance annuelle de l'Académie des inscriptions; l'ensemble du mémoire fut soumis à l'Académie pendant le cours des années 1835 et 1836.

Provinces et pays de France, Paris, Crapelet, 1836, brochure in-18 de 95 pages extraite de l'*Annuaire historique pour 1837*, publié par la Société de l'Histoire de France, p. 58 à 148.

Du système monétaire des Francs, sous les deux premières races, extrait d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1837. Blois, E. Dezairs, 1837, brochure in-8° de 39 pages, extraite de la *Revue de numismatique française*, t. II, p. 406 à 440. — Ce mémoire a été reproduit, avec quelques changements, dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. Ier, p. 109 à 158.

Note relative au système monétaire des Francs, insérée, en 1838, dans la *Revue de numismatique française*, t. III, p. 275 à 280.

Notice du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, cartulaire 120, sur vélin, écriture du XIIIe siècle, insérée dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, 1838, t. XIII, seconde partie, p. 1 à 61.

Notice sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, coté 4628 A (Recueil de pièces), insérée au même volume, p. 62 à 79.

Lettre de M. B. Guérard à son frère, au sujet d'un article de *la Quotidienne*. Paris, Fournier, 1838, in-8° de 15 pages. Cette lettre a été réimprimée avec les observations de M. Paulin Paris, Paris, Techener, in-8° de 35 pages.

De l'état des personnes et des terres jusqu'à l'établissement des communes, mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions en 1838, inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril de la même année (t. XXXVI, p. 291 à 301), et reproduit dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. Ier, p. 199 à 211.

Note sur le calcul des nombres fractionnaires, insérée dans le *Journal de mathématiques*, année 1838, p. 483 et suivantes.

De l'état des personnes dans la monarchie des Francs, mémoire inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1839, t. XLI, p. 244 à 265, et reproduit avec plus de développement dans les Prolégomènes du *Polyptyque d'Irminon*, t. Ier, p. 212 à 250.

Notice sur Gustave Fallot, sous-bibliothécaire de l'Institut, secrétaire du premier comité historique du ministère de l'instruction publique, ancien pensionnaire de l'École royale des chartes; brochure in-8° de 13 pages, extraite de l'édition posthume des *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle*, par Gustave Fallot, Paris, Imprimerie royale, 1839.

Avertissement publié en tête de l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1840. (Les *Avertissements* publiés dans les Annuaires des années 1837, 1838, 1839, 1841 et 1842, sont aussi de M. Guérard.)

Compte demandé à M. Thiers (Anonyme), Paris, G. A. Dentu, 1840, in-18 de 29 pages.

Des impositions publiques dans la Gaule depuis l'origine de la monarchie des Francs jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, rapport lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1837, et publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1840, 1re série, t. Ier, p. 336 à 342.

Sur l'ouvrage intitulé : *Richeri historiarum libri IIII, ex codice seculi x autographo edidit G. H. Pertz*, articles publiés dans le *Journal des Savants*, 1840, août et septembre, p. 470 à 489, et 535 à 556. — Ce travail avait été communiqué à l'Académie des inscriptions en 1840. Au premier article est jointe (p. 470 à 483) une note étendue donnant un aperçu général de la collection publiée par M. Pertz sous le titre de *Monumenta*

Germaniæ. Cet aperçu a été communiqué à l'Académie dans la séance du 6 décembre 1839.

Sur le « Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure, par Auguste Le Prevost, » article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1840, 1re série, t. II, p. 190 à 191.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, t. I et II de la Collection des cartulaires de France, Paris, Crapelet, 1840, 2 vol. in-4°, le premier de CCCLXXI et 254 pages, le second de la page 255 à 848. — Les Prolégomènes, qui font partie du Ier volume, ont été tirés à part (in-4° de CCCLXXI pages).

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, t. III de la même collection; Paris, Imprimerie royale, 1840, 1 vol. in-4° de c et 487 pages.

La Terre salique, mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1841, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1841, 1re série, t. III, p. 113 à 124, tiré à part (12 pages in-8°), et reproduit avec plus de développement dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon,* t. Ier, p. 483 à 496.

Notice sur M. Daunou, publiée en partie dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1842, 1re série, t. III, p. 209 à 257, tirée à part (49 pages in-8°), et publiée intégralement en 1855, 1 vol. in-8°, Paris, Crapelet. — Des fragments de cette notice ont été lus à l'Académie des inscriptions en 1842.

Sur l'ouvrage intitulé : *Institutions liturgiques,* par le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1843, 1re série, t. V, p. 188 à 193.

Fragments sur les religieux de Saint-Germain-des-Prés, publié en 1843 dans l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1844, p. 239 à 252, et reproduit dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon,* t. 1er, p. 3 à 9. — Ce fragment avait été communiqné à l'Académie des inscriptions en 1836.

Sur l'ouvrage intitulé: *Loi salique,* ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de *Lex emendata,* avec des notes et des dissertations par J. M. Pardessus, articles publiés dans le *Journal des Savants,* 1843, septembre, octobre, novembre, p. 564 à 574, 627 à 636, 681 à 694, et 1844, avril, p. 211 à 226.

Polyptyque de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous le règne de Charlemagne, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, avec des Prolégomènes pour servir à l'histoire de la condition des personnes et des terres depuis les invasions des barbares jusqu'à l'institution des communes; Paris, Imprimerie royale, 1844, deux tomes in-4° en trois parties, le Ier de VIII et 984 pages; le IIe de 463. — Plusieurs fragments de cet ouvrage avaient été communiqués à l'Académie des inscriptions, notamment un mémoire sur les mesures en 1837, et un mémoire sur les lides en 1839. Ces deux fragments ne paraissent pas avoir été publiés à part comme ceux qui ont été rappelés plus haut.

Embaumement du corps de Charles V, morceau publié en 1844 dans l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1845, p. 196 à 198.

Exposé sur les annuaires publiés par la Société de l'Histoire de France, article qui a

paru, en 1845, dans l'*Annuaire historique* de la même société pour l'année 1846, p. 33 à 54.

Exposé sur les annuaires publiés par la Société de l'Histoire de France, suite de l'article précédent, publié, en 1846, dans l'*Annuaire historique* de la même société pour l'année 1847, p. v à xii.

Relevé du temps qu'il a fait à Paris depuis dix-huit ans, article publié, en 1846, dans l'*Annuaire historique* de la même société pour l'année 1847, p. 27 à 44.

Rapport fait, au nom de la Commission des travaux littéraires, sur la continuation de la Collection des chartes et diplômes, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1847; Paris, Didot, 1847, in-4° de 19 pages; réimprimé dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XVI, p. 19 à 35.

Sur l'ouvrage intitulé : *Lettres de mademoiselle Aïssé à madame Calandrini*, cinquième édition revue et annotée par M. Jules Ravenel, avec une notice par M. Sainte-Beuve, article inséré, en 1847, dans l'*Illustration*, t. IX, p. 94.

Semur en Auxois, Montbard et Alise: 1848, brochure in-4° de 20 pages, extraite de l'*Histoire des villes de France*, t. V, p. 83 à 102.

Condition des personnes et des terres; 1848, brochure in-8° de xiv feuillets, extraite du recueil intitulé: *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. Ier, fol. 1 à xiv.

Du nom de France et des différents pays auquel il fut appliqué, mémoire publié, en 1848, dans l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1849, p. 152 à 168.

Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris (formant les tomes IV à VII de la Collection des cartulaires de France) ; Paris, Crapelet, 1850, 4 vol. in-4°, le Ier de ccxxxviii et 470 pages, le IIe de 546, le IIIe de 552 et le IVe de 492.

De la formation de l'état social, politique et administratif de la France, mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions en 1849 et publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1851, 3e série, t. II, p. 1 à 38.

Du musée du Louvre, article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1853, 3e série, t. IV, p. 70 à 77.

Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du ixe siècle de notre ère; Paris, Imprimerie impériale, 1853, 1 vol. in-4° de lii et 147 pages.

Explication du capitulaire De Villis, mémoire lu à l'Académie des inscriptions en 1852 et 1853, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1853, 3e série, t. IV, p. 201 à 247, 313 à 350 et 546 à 572, tiré à part (brochure in-8° de 110 pages), Paris, Didot, 1853; réimprimé dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, 1re partie, p. 165.

Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille (formant les tomes VIII et IX de la *Collection des Cartulaires de France*); Paris, Crapelet, 1857, 2 vol. in-4°, le Ier de clvi et 651 pages, le IIe de 945.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. BOISSONADE[1],

PAR M. NAUDET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue dans la séance publique annuelle du 12 novembre 1858.

Quoique j'aie aujourd'hui un devoir facile et doux à remplir, je ne l'aborde pas cependant sans une sorte de réserve inquiète et de pudeur craintive. Il me faut rendre hommage à un homme d'un mérite éminent et reconnu de tous, mais d'une modestie presque farouche, et qui fuyait le bruit et l'éclat des honneurs avec autant de persévérance que d'autres mettent d'empressement à les chercher. Comment évoquer à la lumière de nos solennités la mémoire d'un savant qui, par une disposition formelle de volonté dernière, ne permit pas même à ses confrères, qui l'avaient entouré pendant tant d'années de leur estime et de leur affection, de faire cortége à ses obsèques? Comment prononcer, au milieu d'une brillante assemblée, l'éloge de celui qui défendit jusqu'à l'expression de la douleur sur sa tombe au moment de la suprême séparation? J'ai peur d'offenser l'objet même de mon culte et de nos regrets par une piété indiscrète,

Facto pius et. . . male gratus *eodem*.

Mais son nom demeure l'ornement de nos annales, la re-

nommée de ses travaux est une partie de notre gloire. Il ne saurait nous envier le bonheur et l'orgueil de montrer son image au public qu'attire ici le goût des lettres et de la science, de même qu'autrefois, dans cette antiquité dont le commerce lui fut si cher, les nobles familles décoraient leurs fêtes des portraits de leurs ancêtres les plus illustres.

Jamais on ne fut plus attrayant de formes, de manières, d'esprit et de langage que notre vénéré confrère; personne jamais ne se déroba davantage aux agréments du monde, auquel il s'était laissé entrevoir durant quelques années de sa jeunesse, et dont tous les efforts, même ceux de l'amitié, furent impuissants à le retenir, à le rappeler, une fois qu'il eut pris le parti de la retraite (2). Il le prit sans misanthropie, sans humeur, mais par une résolution d'autant plus invincible qu'elle lui parut naturelle et raisonnablement motivée, et dont on n'avait pas droit, après tout, de lui demander compte. Il crut devoir ce sacrifice aux siens et à lui-même, si ce fut en effet un sacrifice, et non une satisfaction.

La retraite, la solitude, s'accordaient merveilleusement avec ses goûts d'activité libre et paisible et de studieuse obscurité; il semblait avoir pris pour loi la maxime du philosophe grec : « Cache ta vie (3), » et il cacha si bien la sienne, que ses confrères, qui avaient pu jouir de ses entretiens pendant un demi-siècle dans la familiarité de nos séances intérieures où il donnait l'exemple de l'assiduité, n'ont appris que depuis sa mort qu'il se nommait, non pas seulement Jean-François Boissonade, mais Boissonade de Fontarabie, qu'il était issu de souche ancienne et noble, qu'il comptait au nombre de ses aïeux des lettrés, de savants médecins, qui avaient acquis notoriété à leur nom dès le XV[e] siècle, un évêque de Bazas dans le XVII[e] siècle, sous Louis XIV, et que son père, qui avait suivi

la carrière des armes en bon gentilhomme, était mort, en 1779, gouverneur de Castel-Geloux.

M. Boissonade naquit le 10 mai 1774, l'année même de la mort de Louis XV, dans les fêtes et les réjouissances de l'avénement d'un règne qui semblait se lever comme l'aurore d'une ère de prospérités inouïes, et qui devait être précipité sitôt dans des tempêtes et des catastrophes terribles, mais fécondes.

La mort prématurée de son père le laissa orphelin en bas âge : épreuve pleine de périls et de hasards, dans laquelle les natures faibles succombent ou se pervertissent, les natures d'élite se fortifient et mûrissent avant le temps. Son patrimoine fut dissipé par la négligence ou les malversations de ses tuteurs, et il ne lui resta qu'un nom et un titre qui obligeaient en protégeant encore, mais que, plus tard, il y eut du courage à ne pas désavouer, et qui eut besoin d'une rare distinction personnelle pour être pardonné. On dirait que l'enfant ne tarda pas à comprendre que, privé de son guide et de son appui naturel, il devenait comptable envers lui-même, envers sa famille et son pays, de son avenir, et qu'il accepta en connaissance de cause cette responsabilité morale. C'est peut-être de là qu'il prit ce je ne sais quoi de ferme, de précis, d'arrêté, qui faisait la marque et l'originalité de son discours comme de son caractère, sans exclure l'aménité de l'un, la bienveillance de l'autre.

Le collége d'Harcourt fut pour ainsi dire son berceau. Sous une intelligente et grave discipline, sous des maîtres, gardiens et modèles des traditions universitaires, qui faisaient des lettres classiques une forte et large base à l'éducation de la jeunesse, sans brusquer le choix irrévocable de ses vocations diverses avant qu'elle pût se connaître, il fit des études plus utiles que variées, et il obtint des succès plus réels que brillants.

Dès sa douzième année son nom était inscrit sur la liste des accessit du concours général; il en eut un encore en 1788, un autre en 1790: c'était le sixième et dernier en version grecque. On a remarqué que le futur helléniste venait à un long intervalle après des lauréats qui, dans la suite, furent loin de le valoir : preuve que les triomphes de collége ne sont point un augure infaillible, si le travail ne se charge pas de le vérifier. On aurait tort toutefois de conclure de l'exemple, qu'il n'y a qu'à réussir médiocrement dans ces concours, ou même à n'y être pas nommé, pour devenir un jour un habile homme.

M. Boissonade termina ses cours à la hâte dans l'agitation et le bruit qui se faisaient autour du collége; mais la semence était tombée en bonne terre et ne pouvait manquer de fructifier. Son esprit heureusement doué, et dont la vigueur était réglée par la modération, lui donnait ouverture à toute chose, à la pratique des affaires comme à la culture de la science, et il ne devait rencontrer dans tout ce qu'il entreprendrait d'autres impossibilités que celles qui arrêtent la fierté de l'homme d'honneur (4).

Il tenait au régime qui finissait par son origine, il n'en conserva que la politesse et l'élégance. Les généreuses émotions au milieu desquelles grandit son adolescence, les séduisantes espérances de régénération sociale, l'enthousiasme de la liberté, de l'humanité, qui animait l'éloquence des orateurs et des écrivains, l'attiraient aux idées nouvelles. Il sentit de bonne heure que, au lieu de garder rancune au changement qui lui enlevait des priviléges, il valait mieux retrouver sa fortune en soi-même et se créer une position qu'il posséderait par droit de mérite, et non par bénéfice d'héritage.

Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il fut attaché, en 1792,

au ministère des relations extérieures. Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour s'y faire apprécier, et, lorsqu'en 1794 un décret de la Convention eut autorisé le comité de salut public à retenir, par réquisition spéciale, pour le service de la nation, ceux que la noblesse de leur naissance mettait hors la loi et bannissait du pays, M. Boissonade fournit l'un des premiers exemples d'appliquer cette loi d'exception, loi sage autant que juste, double mérite que les lois d'exception n'ont pas toujours. Mais cette faveur si légitime ne lui profita guère : on le soupçonna d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire, et il perdit son emploi. Pourtant M. Boissonade n'était pas un conspirateur. Fut-il compromis par quelques amitiés de famille ou de collége, qu'il aurait retrouvées dans ce qu'on appelait alors la jeunesse dorée, parce qu'elle affectait quelques habitudes de luxe et de parure en opposition avec les sauvages rudesses à la terreur desquelles on venait d'échapper? ou bien s'était-il rencontré un citoyen plus zélé que lui pour le parti vainqueur, qui convoitait sa place? On se contenta de la lui ôter. Il ne réclama pas, persuadé qu'en de telles conjonctures le pouvoir qui destitue a épuisé la mesure de sa douceur quand il s'abstient de poursuivre.

Il n'avait pas renoncé tout à fait aux emplois de l'administration ; mais le métier de solliciteur n'allait point à son tempérament ; il fallait qu'on lui en épargnât les soins et surtout les humbles assiduités (5). Un ami s'en chargea. Toutefois l'occasion se fit attendre jusqu'à ce qu'un gouvernement né de la gloire des armes, restaurateur de la paix publique et du droit civil, et à qui il ne manqua, pour consolider sa durée, que de savoir se contenir, eut fait succéder à l'anarchie un ordre nouveau. On organisait alors les préfectures. Le ministre de l'intérieur était Lucien Bonaparte, ami de la liberté, ami des

lettres, qui, plus tard, devait être le bienfaiteur délicat de la jeunesse de Béranger, encore inconnu, lorsque lui-même, n'ayant pas voulu changer de sentiments et d'opinion dans un changement de titres et de régime, subit la disgrâce et l'exil pour cette opiniâtreté peu commune. Le Mécène républicain, auquel M. Boissonade fut présenté par un intermédiaire lié d'affection avec l'un et l'autre, le fit, sans délai ni remise, secrétaire général d'une préfecture. La Providence en ordonnait autrement. Lucien quitta le ministère quelques mois après. Le préfet, qui avait désiré la place de M. Boissonade pour une créature à lui, et qui aurait sacrifié à cet arrangement tous les beaux esprits du monde, le fatigua tellement de tracasseries journalières, qu'il donna sa démission : contretemps heureux, qui le rendait tout entier aux lettres et à lui-même. Cette fois il dit adieu sans retour aux flots et aux vents qui lui avaient promis la fortune et ne lui avaient apporté que des naufrages. Il lui semblait qu'il rentrait dans ses foyers en reprenant possession de son domaine de l'antiquité ; car il avait déjà commencé à s'y établir et à le mettre en pleine exploitation pendant les loisirs que lui avait faits la Convention victorieuse et mourante. Il publia même dès 1795 (6) une traduction en vers d'épigrammes choisies de Martial, qui ne devait pas plus fonder que compromettre une réputation de poëte, mais où se montrait le talent d'un écrivain correct et spirituel. Ce n'était qu'un amusement et non pas un ouvrage. Il sentait moins l'impatience de produire hâtivement que le besoin de s'enrichir soi-même pour donner aux autres, et de perfectionner les instruments de l'ouvrier avant de composer son œuvre. Le département des manuscrits de la grande Bibliothèque de Paris, vaste dépôt des acquisitions littéraires de plusieurs règnes et des munificences royales de Colbert, lui

offrait des trésors inépuisables. Il y passait avec délices tout le temps que lui laissait le soin de gagner le pain de chaque jour, lisant, copiant les écrits des anciens qui avaient échappé aux recherches de ses prédécesseurs. Il commença d'y amasser une multitude de textes ignorés avant lui, sans lui stériles, éléments féconds des livres aussi doctes que nombreux qui marquèrent dans la suite presque toutes les années de sa laborieuse carrière.

C'était le temps où la création de l'Institut, un an après le 9 thermidor, venait, entre autres retours heureux, de signaler la réconciliation et l'alliance nouvelle de la liberté avec la modération et l'humanité, et de raviver dans la république naissante les souvenirs glorieux du passé. Les membres dispersés de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions y avaient été recueillis des premiers, et ils rapportaient dans le temple qu'on commençait à réédifier le feu sacré qu'ils avaient sauvé dans leur fuite pendant l'invasion barbare.

La classe de littérature et des beaux-arts proposa, dans sa séance du 15 messidor an V (3 juillet 1797), un prix sur cette question : « Rechercher les moyens de donner parmi nous « une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la « langue latine. » Le sujet semblait avoir été choisi tout exprès pour M. Boissonade ; mais le goût de M. Boissonade n'était pas celui de tout le monde alors ; il pouvait passer pour une exception, même pour une singularité. Déjà, avant la Révolution, la frivolité de la poésie à la mode et les déclamations de la polémique et des romans avaient détourné les esprits bien loin des saines et sérieuses doctrines du XVIIe siècle, et ensuite, quand on essaya de ressusciter les républiques de Thucydide et de Tite-Live et les héros de Plutarque, on n'en devint pas plus classique pour cela. Les congrégations ensei-

gnantes abolies, les colléges de l'Université supprimés, lorsque l'ivresse des plaisirs après la Terreur et la frénésie de l'agiotage dans le désordre des finances faisaient tourner toutes les têtes, qu'était-ce pour la société française de ce temps-là que le grec et le latin? un grimoire à faire peur aux enfants et à réjouir les pédants d'autrefois. Mais la proposition de l'Institut était d'autant mieux avisée et plus nécessaire, qu'elle parut étrange et surannée à la majorité du public. Il est du devoir et de la dignité des grands corps conservateurs en tout ordre de choses de s'armer, quand il le faut, d'une hardiesse d'impopularité et d'une force de résistance.

Neuf mémoires furent envoyés; les juges, voulant et espérant mieux, prorogèrent le concours jusqu'à l'an VII (1800). Il ne demeura cette fois que deux concurrents en présence. La mention honorable, après le prix, fut accordée à l'auteur qui avait pris pour devise ce conseil de Cicéron à son fils : « J'ai toujours associé les lettres grecques et les lettres latines « pour mon utilité dans mes exercices de philosophie et d'élo- « quence; vous ferez bien de m'imiter. » C'était le même qui avait emprunté précédemment d'une lettre d'Érasme une épigraphe qui pouvait se tourner en épigramme contre ses contemporains : *Literas Græcas attigisse hæresis erat.* De nos jours encore il ne tiendrait pas à certaines orthodoxies ombrageuses que Cicéron avec Démosthène, Virgile avec Homère, ne fussent condamnés comme hérétiques.

J'ai eu l'insigne bonne fortune de retrouver dans nos archives les deux écrits, témoins précieux pour l'histoire morale du temps et pour la biographie de l'auteur : l'un, autographe, signé ainsi du caractère de son écriture, qui n'a pas changé dans l'espace de soixante ans; l'autre, de la main d'un copiste, mais marqué de traits de ressemblance indubitables dans le

fond, l'esprit et le plan de la composition. Quoique l'auteur du Mémoire mentionné n'ait voulu se faire connaître ni le jour de la solennité, ni après, il est facile et bien permis, je crois, aujourd'hui, sans violer le secret de l'anonyme, d'en soulever le voile, de montrer ici M. Boissonade et de le faire parler lui-même.

Il avait à peine vingt-trois ans lorsqu'il risqua son premier essai. On le devinerait à la candeur de ses émotions et de son inexpérience, à l'élan de son enthousiasme pour les anciens, à son ardent désir d'apprendre. Après avoir démontré l'impuissance des traductions à nous mettre en présence de ces maîtres éternels de l'éloquence, de la poésie et du bon goût : « Apprenons donc, s'écrie-t-il, les langues anciennes, pour « puiser dans les sources tant de riches et utiles connaissances « que nous ne pouvons trouver ailleurs; apprenons-les au moins « jusqu'à ce que d'heureux interprètes, tels que de nouveaux « Prométhées, aient ravi le feu céleste dans ces sublimes com- « positions; et si jamais ce bonheur était donné à notre littéra- « ture, il faudrait encore les apprendre pour leur charme mu- « sical et leur aimable harmonie, pour le plaisir de comparer, « pour celui de savoir davantage et de multiplier nos moyens « de jouissance et de bonheur. » Et il ajoute dans une note : « Cette raison me paraît très-forte; il y a une sorte de plaisir « très-grand à étendre ses connaissances; il semble qu'on de- « vienne plus grand soi-même à mesure qu'on sait plus. On a « plus de moyens d'être heureux; au moins on multiplie autour « de soi les moyens d'échapper aux afflictions de la vie. C'est « pour cela qu'il ne faut négliger aucune des études qu'on a « le temps de faire. Quelques personnes rient de la botanique » (on voit qu'il aimait les arbres et les fleurs longtemps avant de devenir propriétaire d'un jardin); « mais, quand elle ne s'occu-

« perait pas des propriétés des plantes, quand les observations « qu'elle recueille ne pourraient pas amener quelque utile dé- « couverte, quand elle ne verrait dans les plantes que leurs « formes et leurs organes et le mécanisme de leur construction, « n'est-ce pas pour le promeneur solitaire et mélancolique une « touchante distraction que cette facile étude, dont les effets sur « le cœur et l'imagination sont plus doux qu'on ne saurait le « dire?... Et puis, combien il est doux de connaître ce dont « on est environné! Il faut apprendre tout ce qu'on a le loisir « et les moyens d'apprendre. »

On a vu poindre dans quelques-unes de ces paroles le ressentiment des infortunes récentes; il éclate plus ouvertement dans la péroraison : « L'amour de ces belles et nobles lettres, « à qui j'ai dû tant de moments tranquilles et doux au milieu « des chagrins que j'ai éprouvés, et de qui j'attends encore bien « des consolations pour les jours de malheur et de peines aux- « quels la fortune semble encore destiner ma vie, a seul guidé « ma plume. » Et, plus bas, on ne lit pas avec moins d'intérêt ces paroles, expression vraie de l'élévation et de la générosité de son âme : « Il me serait doux d'être couronné; mais, comme « l'idée d'avoir été utile me serait encore plus douce que la ré- « compense, j'applaudirai dans toute la sincérité de mon cœur « au triomphe d'un autre, consolé et content par l'idée qu'il « n'est plus heureux que moi que parce que ses moyens ont été « jugés plus utiles. »

Entre la première épreuve et la seconde, le temps a cicatrisé les blessures; l'écrivain a étendu ses conceptions et ses vues par la réflexion, il a pris un ton plus ferme et plus résolu. Et d'abord il se pose en adversaire des gens « qui demandent « par quelle bizarre sollicitude on cherche à rappeler à la vie « des langues mortes et inutiles; » il brave « ces imaginations

« inquiètes qui croient voir dans la question proposée par l'Ins- « titut un pas rétrograde vers des idées que la Révolution a « proscrites, » et « ces têtes calculatrices qui pèsent tout à la « balance de l'intérêt pécuniaire. » Mais, dominé encore par les conditions d'un état social qui ne pouvait pas cependant être définitif et immuable, il s'arrête à des idées d'application immédiate au lieu de s'élever aux théories et aux espérances d'une philosophie prospective, et, pour appuyer la preuve de l'utilité des langues anciennes sur des bases qu'on accepte, il se croit obligé de restreindre leur sphère à la mesure des mœurs du temps, dont il accuse involontairement les misères par les concessions qu'elles lui dictent : « Plus de latin ni de grec « pour la théologie, qui a cessé d'exister avec la profession du « sacerdoce; plus pour la jurisprudence, qui n'a plus rien à faire « du droit romain, ayant pour se conduire et s'autoriser des codes « nouveaux; plus pour les sciences mathématiques et physiques « et pour la médecine, auxquelles les langues modernes suffi- « sent. » Que restait-il donc aux langues anciennes? les beaux-arts et la littérature. Pour lui c'était assez.

Et quel secours pouvait offrir l'instruction publique au réformateur? Il demande qu'on n'admette dans les chaires d'humanités et de belles-lettres que des hommes qui aient justifié d'une connaissance plus qu'élémentaire des langues anciennes. Il voudrait que, pour suppléer aux écoles trop rares, les bibliothécaires dans les villes fissent des cours de grec et de latin et ne fussent nommés qu'à cette condition. Il voudrait aussi que l'Institut, dans l'élection de ses membres, tînt compte de ce genre de supériorité. Mais une idée singulière, et qui trahit plus que toute autre l'âge de l'auteur aussi bien que les imaginations de la politique spéculative de cette époque, c'était la proposition d'attacher aux tableaux et aux statues des inscrip-

tions explicatives dans la langue des personnages représentés, avec traduction cependant, et de graver aussi sur les murs des édifices et des monuments les plus belles sentences de l'antiquité, toujours dans la langue originale, pour rappeler aux citoyens leurs devoirs, aux chefs de l'État les droits des citoyens. Heureux pays que celui où gouvernants et gouvernés trouveraient dans cette épigraphie morale un assez grand attrait pour apprendre le grec et le latin!

Que nous sommes loin aujourd'hui des ruines que M. Boissonade voyait autour de lui! et que nous devons être heureux de tout ce qui s'est fait depuis un demi-siècle pour les réparer! Mais, si l'état des choses est changé, observe-t-on un égal changement, un progrès pareil dans l'état des esprits? Cette maladie des *têtes calculatrices qui pèsent tout à la balance de l'intérêt pécuniaire* a-t-elle perdu de sa maligne influence en intensité, en étendue? Ni les institutions, ni les établissements publics, ni, dans les vicissitudes des institutions elles-mêmes, la tradition et le zèle des maîtres habiles, ne manquent à l'éducation de la jeunesse. Que manque-t-il aux disciples pour l'effet des leçons et pour la garantie de l'avenir? La foi dans les jouissances de l'idéal, le culte désintéressé du beau, du bon et du vrai, l'amour de la science pour la science.

C'est par là que M. Boissonade, réduit à l'indigence par la tourmente révolutionnaire, au milieu des privations d'une vie dure et pénible, quelquefois sans la sécurité du lendemain, trouva en soi et dans la société des anciens, consolation et réconfort, et des moments de bonheur.

Son plan de vie était désormais arrêté; il se vouait à l'enseignement par la parole dans le professorat, par la critique dans ses écrits. Déjà il avait formé le projet d'un cours privé de langue grecque, à la manière des *privat-docent* d'Allemagne;

l'annonce était faite, le jour d'ouverture fixé, lorsque son ami vint l'engager, pour la seconde et dernière fois, dans une poursuite d'ambition sans plus de succès que précédemment. Patience! Qu'il se fasse connaître, les chaires publiques ne lui manqueront pas.

Dans l'intervalle des deux concours, il avait donné des articles de philologie au *Magasin encyclopédique* de Millin. Deux de ses débuts eurent des succès très-différents, quoique inspirés par le même esprit de sincère et loyal examen. L'un lui attira l'inimitié irréconciliable d'un helléniste français, dont il devint plus tard le confrère en Académie : ce qui montre que confrère et ami sont deux noms ordinairement synonymes, mais qui souffrent quelquefois des acceptions très-diverses. L'autre article lui valut l'estime et l'affection d'un jeune savant étranger. M. Bast, conseiller de légation du grand-duc de Hesse-Darmstadt, fit paraître, en 1796, un spécimen d'une nouvelle édition des Lettres d'Aristénète, d'après un excellent manuscrit copié par lui-même à Vienne pendant qu'il y résidait. M. Boissonade s'occupait, de son côté, d'une traduction du même auteur. Ses observations doctement motivées sur le spécimen, ses vues fines et judicieuses sur les travaux antérieurs et sur ce que le futur éditeur avait à faire après les autres et ce qu'il devait améliorer encore dans son propre ouvrage, inspirèrent à celui-ci le désir de connaître le savant qui l'avait si habilement critiqué. La conformité des âges, des études et surtout des sentiments, les attacha l'un à l'autre d'une amitié intime avant de s'être jamais vus, plus forte depuis qu'ils purent se voir et converser ensemble, trop peu de temps à leur gré, pendant la paix de 1800, qui amena M. Bast à Paris, avec son ambassadeur. Ils ne cessèrent point ensuite de s'entretenir par des lettres fréquentes durant l'espace

de onze ans, se faisant confidence de leurs projets, se prêtant de mutuels secours, aimant à proclamer le mérite l'un de l'autre (7). Cette correspondance fut très-utile à M. Boissonade. Avant l'heureuse rencontre de M. Bast, les grands noms de Bentley, d'Hemsterhuys, de Walckenaer, de Wesseling, de Runhken (je ne nomme que les noms cités dans son Mémoire de 1797), d'autres encore, dont il avait étudié aussi les écrits « inconnus, disait-il alors, à nos frivoles Français, » lui avaient inspiré une courageuse émulation, et il s'était fait un modèle idéal de l'érudit (8), comme Cicéron de l'orateur; non que, dans sa modestie, il se flattât d'en atteindre la perfection, mais il voulait, par un continuel effort, en approcher le plus possible. Sous les auspices de M. Bast il pénétra plus avant dans la familiarité de la docte Allemagne, il s'y affermit dans ses habitudes d'immenses lectures, de minutieuse analyse, d'investigation infatigable des autorités et des sources, de philologie comparative et de rapprochements multipliés où les passages douteux s'éclairent les uns par les autres; mais il garda toujours son vol d'abeille attique, évitant de se charger d'un butin lourd et superflu, distillant goutte à goutte son miel doré, rien que l'essence limpide et parfumée de la véritable érudition.

La mort prématurée de M. Bast brisa la liaison des deux amis. Combien elle fut sensible à M. Boissonade, on en peut juger par la notice nécrologique qu'il lui consacra, et dont je ne citerai que la fin : « Je voudrais, dit-il, faire connaître son « caractère, dire combien son commerce était doux et sûr, parler « de l'aménité de son esprit et de son égalité (qualités si rares « dans les hommes voués aux études sérieuses), enfin montrer « par quelques traits combien son cœur était humain, affec- « tueux et sensible; mais je ne le puis maintenant. J'ai parlé

« avec quelque détail de la science, des travaux et des talents « de M. Bast, parce que ce récit est naturellement froid, et « fait au chagrin une sorte de distraction; mais il me serait « impossible aujourd'hui de m'étendre sur tant de qualités ai- « mables et bonnes qui le distinguaient, et que j'ai si parfaite- « ment connues et observées de si près dans une intimité de « onze années : ce ressouvenir est encore trop vif et trop dou- « loureux. »

Cette notice parut dans le *Journal de l'Empire*, le 17 novembre 1811. Il y avait dix ans que l'habile direction de ce journal l'avait enrôlé dans cette phalange de critiques distingués et d'hommes de talent qui soutenaient, avec les Chateaubriand et les Fontanes, la réaction morale et religieuse en faveur des croyances et des gloires du XVIIe siècle contre les doctrines sceptiques et immodérément novatrices du XVIIIe, vaillante association, qui, sous le gouvernement ferme et amical, prudent et constant, de la dynastie des Bertin, continuée par l'ascendant de raison et de sympathie de leur successeur, s'est maintenue depuis soixante ans; qui a établi l'autorité de sa rédaction politique par la supériorité de sa rédaction littéraire, et avec laquelle tous les partis ont dû compter toujours, si ce n'est quand ils ne comptent plus avec personne.

M. Boissonade déploya, dans les deux cent cinquante articles qu'il signait de son humble Oméga (9), toute l'abondance et la variété de ses connaissances, toute la distinction et la sagacité de son esprit. Littérature ancienne et littératures modernes, française et étrangères, critique de goût et critique grammaticale, histoire, bibliographie (10), et jusqu'aux sciences naturelles, il s'emparait en maître de tous les sujets. Ses articles, il est vrai, comparés aux formes colossales des journaux de notre temps, n'étaient que des miniatures d'articles, mais

traités avec le fini de la miniature, et sur un fond assez solide et assez large pour pouvoir remplir un plus grand cadre.

Sa carrière de journaliste ne se prolongea pas au delà des premiers mois de 1813, lorsqu'il eut été nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Quelques-uns de ses patrons lui conseillèrent d'y renoncer. En ce temps-là l'érudition titrée observait le décorum circonspect et l'étiquette sévère de l'in-4° ou tout au moins de l'in-8° de cinq cents pages, comme on dit que les vieux Romains manifestaient la gravité de leur caractère par leur attachement au spondaïsme dans leur poésie. Nos anciens auraient craint de voir un membre de la compagnie se commettre aux rapides entraînements des feuilles quotidiennes, *rapidis ludibria ventis*. Les journaux n'avaient pas encore atteint la hauteur et l'importance d'une tribune d'où l'on harangue chaque jour des millions d'auditeurs.

Ce divorce involontaire de part et d'autre, *invitas invitam*, profita au libraire-éditeur de la *Biographie universelle*, qui reçut le fruit des heures subcésives (11) de M. Boissonade, cent cinquante articles d'histoire variés de ton, de forme, de coloris, comme les occupations et les destinées des personnages. Choisirai-je en exemple Brunck, les Burmann, Hemsterhuys, Van-Lennep, Markland, d'Orville, appréciés avec le sens profond et la haute équité d'un de leurs pairs? Citerai-je le naïf Longus, l'obscur Lycophron; et cette Léontium, qui séduisait les philosophes et philosophait avec leurs disciples; et Lucien, le Voltaire du siècle des Antonins, revivant dans des portraits esquissés avec le crayon de Bayle et touchés avec le pinceau de Voltaire?

Les dix années qui s'écoulèrent de 1803 à 1813 furent la

crise fortunée de sa vie. L'Oméga du *Journal de l'Empire* lui avait fait une nombreuse clientèle dans le public lettré en France. L'édition de *Philostrate*, grâce à la libéralité de M. Bertin de Vaux, vit le jour en 1806, brillante promesse, accueillie par l'Europe savante (12), et que devaient dépasser de bien loin tant de productions magistrales, couronnées par son chef-d'œuvre des *Anecdota*. Que n'a-t-il achevé aussi ce *Dictionnaire universel de la langue française* (13), qu'il avait commencé encore à la sollicitation de M. Bertin, et pour lequel il était si bien préparé? Mais M. Bertin, trop impatient, d'autant plus impatient que l'habileté de l'exécution le charmait, découragea l'auteur par ses instances trop réitérées; il ne réfléchissait pas qu'il n'y a que les Dictionnaires qu'on attend qui soient bons. Il est vrai que les bons se font attendre quelquefois bien longtemps. Témoin . . . . . celui de M. Boissonade.

Une fois qu'il était connu, chaque année lui apporta un progrès nouveau de considération et de bien-être. A la création de l'Université impériale on lui offrit une chaire de littérature grecque dans la ville de Gênes. Plus tard, il ne tint qu'à lui d'être recteur de l'Académie de Strasbourg; mais l'administration, même universitaire, ne le tentait plus. Et comment pouvait-il, d'ailleurs, s'éloigner de son trésor des manuscrits de la Bibliothèque impériale?

Lorsqu'en 1809 M. de Fontanes inaugura la naissante Faculté des Lettres de Paris, il voulut l'appuyer tout d'abord de la recommandation de quelques vieilles renommées, jusqu'à ce qu'elle s'illustrât elle-même, et il inscrivit sur la liste des professeurs le traducteur d'Hérodote, M. Larcher, octogénaire. Ce n'était que l'ombre d'un grand nom; il fallait une voix capable de remplir la chaire et d'en soutenir l'honneur : M. Boissonade fut nommé suppléant. Moins de quatre ans après, il

entrait en possession, par légitime conquête, de la double succession de M. Larcher, à la Faculté des Lettres et à l'Institut. Dans la suite (1828), les suffrages réunis de l'Académie des Inscriptions et du corps des professeurs l'appelèrent à la chaire de littérature grecque du Collége de France; mais, n'approuvant point le monopole de la science chez les autres, il se serait reproché d'en donner l'exemple lui-même; le ministre lui permit de se faire suppléer à la Faculté des Lettres.

Les quarante-huit dernières années de sa vie furent consacrées tout entières à ses devoirs de professeur et à ses travaux d'éditeur classique. Jusqu'où aurait-il pu s'avancer dans la critique historique et dans l'archéologie? Ses deux Mémoires sur l'inscription d'Élis et sur celle d'Actium, ceux qu'il lut dans les séances particulières de l'Académie peu de temps après sa réception, l'instruction répandue dans ses livres et celle qui donnait tant d'intérêt à ses leçons, ont pu le faire pressentir; mais il voulut se renfermer dans la critique verbale (14). Son grand mérite est d'avoir cultivé avec une supériorité si marquée cette branche de la science de l'antiquité, l'une des plus humbles en apparence, mais qui exige autant de jugement et d'intelligence que de mémoire, l'une aussi des plus utiles et des plus importantes, puisqu'il lui appartient de préparer les instruments qui assurent la bonne direction et la fertilité de toutes les autres. Son choix fut déterminé peut-être au commencement par la nécessité des circonstances et par une sorte de dévouement. Il s'agissait de relever du discrédit où elles languissaient alors en France les lettres grecques et latines. Le succès couronna sa généreuse résolution.

Il fit pour ainsi dire deux parts de la littérature grecque : pour son enseignement oral, les maîtres de l'art, les chefs du

chœur, Homère et Pindare, Platon et Démosthène, Aristophane et les tragiques; pour ses éditions (excepté les vingt-quatre volumes de la Collection des Poëtes), les rhéteurs, les grammairiens, les épistolographes des âges inférieurs, pauvres morts oubliés de la renommée, perdus dans la poussière des manuscrits ou de quelque livre obscur, qu'il se plaisait à exhumer, à ramener au jour, en les portant attachés à son commentaire, plutôt qu'il n'attachait son commentaire à leurs ouvrages. Ces auteurs lui fournissaient comme le canevas mince et grossièrement ourdi sur lequel une main savante applique une broderie de fils d'or et de soie aux mille nuances, faisant du tout ensemble une texture solide, une variété de figures qui serviront de modèle aux artistes; car je ne pense pas que, pour la seule valeur des textes, les libraires de Hollande, de Londres, de Leipsig, de Paris, eussent fait les frais de l'impression de tant d'auteurs sans nom. Je ne me figure pas que ce fût pour la nouveauté des déclamations de Pachymère que le premier exemplaire de l'édition de M. Boissonade apporté dans Athènes était dépecé en feuilles par celui qui venait de le recevoir, pour satisfaire à l'impatience de ses amis demandant tous à la fois de le lire; « comme, dans un « cabinet de lecture, ajoute le narrateur, on se partage les « pages d'un journal, les jours de nouvelles importantes. » Il n'y avait si vile matière d'où il ne sût tirer de l'or, et, sous sa plume, la grammaire devenait spirituelle et piquante; la science avait du charme : c'était la forte substance de l'érudition allemande passée au crible du goût français.

M. Boissonade a beaucoup écrit en latin; des juges difficiles, en y regardant de très-près, non pas de l'œil où pouvait être chez eux, sinon la poutre, au moins la paille, ont trouvé qu'il n'avait pas la pureté cicéronienne des Italiens du seizième

siècle. Il me semble que les Romains de tous les âges auraient fort goûté la grâce inaffectée, les allusions fines de son style, cet art de dire les choses comme sans le vouloir, ces réminiscences si naturelles et si à propos, qui n'ont pas un air d'emprunt, cette aisance et cette urbanité de langage d'un homme qui a toujours vécu en bon lieu et dans le meilleur commerce, et qu'à tout prendre sa diction avait une saveur de latinité qui les eût satisfaits.

En français, quoiqu'il n'ait pas composé d'original un seul livre, et qu'il ait produit seulement des articles, des notices, des commentaires, les connaisseurs le mettent au rang des écrivains les plus châtiés, les plus polis, les plus élégants.

Tel qu'il était dans ses écrits, tel et plus prodigue de citations ingénieuses, plus libre dans l'exercice de sa sagacité à interpréter les textes et à les restituer, plus brillant d'éclairs imprévus, plus attrayant de sympathie, il se montra dans ses cours. Ceux qui assistèrent à ses premiers débuts ont vanté beaucoup sa séance d'ouverture, où la magie de son ingénieuse érudition tint pendant une heure l'auditoire suspendu à ses lèvres par l'explication des premiers mots d'un dialogue de Platon : *τὸν Ἴωνα χαίρειν*, bonjour, Ion. Mais ce sont là de ces spectacles et de ces fêtes qu'un jeune professeur offre à un public qu'il ne connaît pas encore et dont il n'est pas connu, pour donner la mesure des ressources dont il dispose et des prouesses qu'il peut faire. On met à un autre régime l'auditoire ami qu'on veut instruire, et non pas amuser. De quelque don de plaire qu'il fût doué, il n'y sacrifia jamais la solidité de la méthode vraiment didactique, « celle de nos anciens, disait-il « modestement, que je suis et que j'imite comme je puis. » Son auditoire se divisait pour lui en deux classes : le public bénévole, les hôtes, *ξένοι*, comme il les appelait (15), et, au-dessus,

les élèves de l'École normale, à qui la volonté d'apprendre, autant que l'obéissance à la règle, rendait son cours obligatoire; c'étaient les fils de la maison. Leur absence d'un jour l'inquiétait; il se félicitait de leur retour, leur assiduité lui semblait le *criterium* du succès de ses leçons (16). Élèves de l'École normale, vous devez être fiers d'avoir pesé d'un tel poids dans les jugements d'un tel maître sur lui-même. Vous vous efforcerez de l'imiter, de lui ressembler. C'est le plus bel honneur qu'on puisse rendre, selon le sentiment d'un grand homme, aux morts illustres dont on révère la mémoire.

M. Boissonade trouva dans la retraite des auxiliaires excellents pour se défendre au delà du terme ordinaire contre les approches de la vieillesse : la paix de l'âme avec l'exercice constant du corps et de l'esprit. C'était son opinion qu'il n'y a que les détresses de l'oisiveté et les fatigues du monde qui précipitent la décadence, et que le plaisir même se fait payer là au prix de trop de gênes, de servitudes et d'ennuis. Ne dirait-on pas que c'est pour lui que La Fontaine a écrit ces vers :

> L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste;
> Le sage y vit en paix et méprise le reste,
> Content de ces douceurs, errant parmi les bois?...

Aussi, n'acceptant plus d'autres liens que ceux de la famille et du professorat, il ne consentit jamais à échanger sa chère liberté pour aucun intérêt de fortune ni pour les honneurs mêmes de cette Académie qu'il affectionnait tant. La seconde fois qu'il fut désigné président, il fallut le nommer malgré lui (17). Lorsque la mort du vénérable Daunou laissa vacante la place de secrétaire perpétuel, tous les regards se tournèrent vers lui et les suffrages vinrent le solliciter de toutes parts. Ses deux éloges de Larcher et de Villoison, si bien écrits, si bien pensés,

les qualités de son caractère éprouvées par une habitude de tant d'années, nous faisaient voir en lui, avec le talent d'un digne interprète de l'Académie, une de ces autorités qui ne s'imposent point et au-devant desquelles tout s'empresse, un de ces centres d'attraction qui ramène autour de soi tous les dissentiments à transiger ensemble et à se réconcilier. L'amour de l'indépendance, mêlé d'une extrême défiance de soi-même (18), et non pas l'indifférence pour l'utilité commune, le retint dans sa solitude à l'abri des affaires (19). Il partageait son temps entre sa bibliothèque et son jardin, aussi curieusement cultivés et enrichis l'un que l'autre. Jamais un seul jour sans la plume et les livres (20), jamais un seul jour sans la serpe et la bêche. Plus d'un de ses ouvrages témoigne de ses connaissances en horticulture, et son jardin voyait fleurir par ses soins toute une histoire vivante, tout un commentaire en nature de la botanique des anciens. Dans ses Éphémérides, confidences écrites pour lui-même et pour lui seul, on le surprend à se reprocher l'intempérance de ce qu'il appelle sa manie jardinière. C'était à l'occasion de la mort de M. Walckenaer, causée par un excès de fatigue (21). Mais il n'en répétait pas avec moins de plaisir, encore deux ans après, ces vers de Ginguéné :

> Je suis plus que jamais, en ma saison tardive,
> Amateur des jardins, si ce n'est jardinier,
> Et toujours des leçons à prendre (22)!

et ceux-ci de Ducis :

> Que de fois un vieux pâtre, une Lise naïve,
> L'ont regardé de loin, dans leur joie attentive,
> Apprenti jardinier, armé de longs ciseaux,
> Tondre un mur de charmille, aplanir ses rameaux!

« Sauf le pâtre et la Lise naïve, ajoutait-il, qui heureusement « pour moi ne pourraient pas me voir, car j'en serais trop dé- « couragé. »

Il souriait en vrai sage à l'injure des ans (23), et même à la mort, qu'il attendait

Sans la désirer ni la craindre,

répétant ces vers de Meynard, « qui lui avaient toujours plu « infiniment, » disait-il, « comme ceux de Martial, dont ils sont « imités :

« *Summum nec metuas diem, nec optes;* »

car la poésie se mêlait naturellement chez lui à la pensée du savant et du philosophe.

Une note de ses Éphémérides nous apprend qu'il était plus qu'octogénaire lorsqu'il lui arriva, en allant au Collége de France, d'être renversé par un cabriolet, qui passa sur lui et le laissa sain et sauf par miracle. Ne frémit-on pas à la pensée qu'en moins de deux ans le même accident a failli priver l'Institut de trois de ses plus belles lumières, M. Boissonade, M. Hase, M. Villemain? Ce serait à demander le rétablissement de cette loi des Romains qui interdisait, après les premières heures de la matinée, toute circulation des voitures dans la ville. M. Boissonade ne fit pas tant de bruit. « Je « suis allé donner ma leçon sans émotion comme sans dou- « leur, écrit-il. Cette profonde indifférence tient peut-être « à ce que je suis depuis longtemps dans mes années de « grâce (24). »

Un deuil cruel avait troublé, en 1844, le cours de cette tranquille existence, sa sœur mourut; il bâtit sur la tombe

une sépulture de famille, où il grava une épitaphe latine dont le sens était :

Sous cette pierre,
Qu'il a placée de son vivant pour lui,
Dans la soixante et dixième année de son âge,
J. F. Boissonade enseveli
Auprès de sa sœur chérie,
Jouira de la paix éternelle (25).

Ce rendez-vous donné à la mort, sans ajournement à long terme, selon ce qu'il pouvait croire, n'altérait point sa sérénité. Elle vint à treize ans de là (26), sans maux et sans violence; comme le souffle d'un jour nouveau qui se lève éteint le flambeau après une longue veille, et ses derniers regards se reposèrent sur la compagne de sa vie, sur ses deux fils, qui porteront honorablement le nom dont il les a décorés.

Ses écrits si nombreux, précieux à tant de titres divers, qui font une partie nécessaire, un ornement remarqué des bibliothèques savantes, lui assurent une longue mémoire. Combien y ajouterait d'éclat, si elle était connue, la part qu'il a prise comme auxiliaire anonyme à de grandes entreprises littéraires (27) et à quelques ouvrages de plusieurs de ses correspondants ! Combien y en ajouteraient encore, s'ils avaient été publiés en temps utile, ses travaux sur l'anthologie grecque, qui avaient devancé la célèbre édition de Fréd. Jacobs, et qui lui prêteraient encore aujourd'hui de nouvelles clartés (28)! Mais, quand même il n'aurait pas laissé de livres, il pourrait, si la postérité comptait avec lui, dire quelles furent les cinquante années de son enseignement, combien de lettrés d'un goût délicat, de professeurs distingués, d'hellénistes éminents, sont sortis de son école, et, content de cette œuvre, répondre comme la matrone romaine : Voilà ma parure, voilà ma gloire.

NOTES.

---

(1) Deux de mes savants confrères avaient déjà payé leur tribut de respectueuse affection à l'illustre mort, en 1857 : M. Le Bas, dans une *Notice biographique et littéraire;* M. Egger, dans un article nécrologique inséré au *journal des Débats*, le 8 octobre. Les curieuses recherches du premier m'ont procuré beaucoup de lumières; tous les deux me créaient involontairement une difficulté. C'en est une très-grande, après qu'une chose a été bien faite deux fois, d'être obligé de la refaire une troisième et autrement. Il m'eût été plus commode et plus sûr, pour bien remplir ma tâche, de fondre ensemble leurs deux écrits; l'usage ne me le permettait pas. Mais je n'ai pas dû les passer sous silence, et je ne peux pas les nommer sans éloge.

Depuis que cette *Notice* était achevée, et presque à la veille de la séance où elle devait être lue, deux nouvelles sources de renseignements, aussi précieux qu'authentiques, m'ont été offerts par les fils de M. Boissonade et par le gendre d'un de ses anciens amis. Elles fourniront des pièces justificatives et des suppléments à mon récit. M. Boissonade y parlera lui-même, et je prévois qu'ici, comme dans ses publications, l'intérêt des notes fera oublier le texte.

C'est d'abord un carnet, commencé en septembre 1814, et qu'il appelait, par une imitation de Ménage, son *liber adoptivus* (livre que l'auteur compose de pensées dont il n'est que le père adoptif), dans lequel il enregistrait les témoignages d'estime rendus à ses ouvrages, à son savoir, à ses talents, en y mêlant toutefois, comme remède aux séductions de l'amour-propre, les critiques des difficiles et des jaloux. Il est vrai que les éléments du remède ne pouvaient pas être ramassés à forte dose, quelque soin qu'il prît à les recueillir, et ils venaient le plus souvent de gens qui ne savaient pas leur donner une grande vertu. Je me figure même qu'il éprouvait une certaine satisfaction et qu'il ne pouvait pas s'empêcher de sourire, lorsqu'il transcrivait, non pas les jugements, mais les injures si maladroites du peu de détracteurs qu'il rencontra sur sa route.

Quoi qu'il en soit, je veux mettre ici sous les yeux du lecteur la préface

de ce *livre* singulier, comme exemple de sa manière d'écrire en latin, autant que comme profession de ses sentiments.

Septembre 1814.

Menagius in *libro adoptivo* poematia collegit sibi a plurimis viris doctis adscripta, et, cum hunc librum inter *Miscellanea* edidisset, pedantismi fuit et φιλαυτίας a multis insimulatus, a Bajuleto imprimis. Colligo quæ de me scripserunt honorifice docti viri, non ut, menagiano more, laudum fasciculum mearum ipse urbi et orbi ostentem, sed ut tacitus fruar decoro illo et honesto laboris præmio, dulci illa judicum meorum adprobatione, possimque me solari si quandoque G... et similium hominum ζῆλος mihi oblatret. Adscribam et quæ fuerunt adversus me lata judicia, φιλαυτίας remedium. Habebit hæc synagoge non parvam utilitatem, nam acrius excitabor ad laborem, ut quas vel merui, vel dedit benignior amicorum et lectorum humanitas, laudes non mihi damno et dedecori vertant. Novi me temere in memet legem duram sancire; nam sunt nonnulla de me supra modum aut prædicata aut sperata : nitar tamen, ut potero, mihique plaudam ipse, si ad mediocritatem quamdam probabilem pervenire queam.

Tout à la fin du *liber adoptivus*, après un long intervalle de pages blanches, et comme caché en un coin secret, j'ai trouvé un autre petit trésor, la collection des *portraits, εἰκόνες*. Elle se compose de sentences, de descriptions de caractères copiées sans ordre systématique, au hasard des lectures, selon qu'il croyait y saisir des traits de ressemblance avec sa propre nature, ses habitudes et son humeur : espèces de *confessions*, où il ne s'épargne pas, et qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre. Outre que cette manière de se peindre soi-même par allusion est sujette à dépasser la mesure et à forcer les couleurs, surtout quand la conscience du peintre penche à un excès de sévérité, il ne peut y avoir une égalité parfaite et une entière identité entre la figure dessinée d'avance et celle qu'on veut y assimiler. On voit d'ailleurs que la comparaison s'est faite dans des moments de retour fâcheux sur soi-même et de bouderie; car les solitaires n'en sont pas exempts, même les plus aimables.

Nous saurons récuser l'injuste stratagème
D'un témoin irrité qui s'accuse lui-même.

Mais la part faite des saillies d'hypercritique contre ses imperfections et ses faiblesses, nous pourrons l'en croire, quand il se rendra justice pour la noblesse et la loyauté de son caractère. Le mal qu'il dit de lui est une garantie de vérité pour le bien qu'il en dira. Si personne n'a montré plus de

clairvoyance dans la pratique du γνῶθι σεαυτόν, peu d'hommes auront eu plus de sincérité dans les révélations de l'oracle intérieur.

Je dois la seconde source de documents à l'obligeance de M. Barbier, bibliothécaire du Louvre : ce sont deux recueils de lettres autographes de M. Boissonade, une soixantaine adressées à M. Beuchot, et quatorze à M. Barbier, l'auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, la plupart écrites sur des papiers de toutes sortes et de toutes formes; remarque à laquelle je n'aurais pas pensé, si M. Boissonade ne me l'avait dictée lui-même dans un article des *Portraits*[1]; car rien n'échappe, dans ce contrôle de conscience, à sa note censoriale, pas plus les petites manies que les observations plus graves. Si nous nous permettons d'en rire avec lui, c'est pour reconnaître et pour signaler une fois de plus la franchise de cette étude introspective, dans laquelle il ne s'aveugle jamais et ne se fait grâce de rien.

(2) Extraits des *εἰκόνες :*

Di benefecerunt inopis me quodque pusilli
Finxerunt animi, raro et perpauca loquentis.

(Horat. *Sat.* I, IV, 17.)

Je coquette fort peu, c'est mon moindre talent,
Et de profession je ne suis point galant.

(Molière, *L'École des maris*, act. I, sc. VI.)

Espèce d'ours, animal campagnard,
Sauvage aux champs et frondeur à la ville.

(Palissot, t. II, p. 204.)

Né misanthrope... un peu sauvage dans ses habitudes, il n'a jamais senti le besoin ni les douceurs de la société.

(*Id.* t. IV, p. 171.)

Nec visu facilis, nec dictu affabilis ulli.

(Virg. *Æneid.* III, 621.)

[1] « Tous deux ménagent tellement le « papier, qu'ils écrivent sur tous les petits « morceaux blancs qu'ils peuvent rencon- « trer, n'eussent-ils qu'un travers de doigt « et un revers de libre. » (Rétif, *M. Nicolas*, p. 3189, dans la comparaison de Pertinax et Bellemarche, c'est-à-dire de lui *Rétif* et de Beaumarchais.)

Vixit semper inculte atque horride; natura tristi ac recondita fuit; non ad solarium, non in campo, non in conviviis versatus est.

(Cic. *pro Quintio*, XVIII.)

Il est si accoutumé à la chambre, qu'il n'y a point de mitre pour laquelle il voulût changer son bonnet de nuit, qui est aussi le plus souvent son bonnet de jour.

(Balzac, *Entretiens*, p. 135.)

Ma stoïque indifférence
Passa chez quelques gens souvent pour dureté.
C'est à cette férocité
Que je dois, tu le sais, le calme de ma vie.

(Chaulieu, p. 107.)

Cette besace que Jupiter a mise derrière le dos à chacun de nous, M. Boissonade l'avait retournée chez lui par devant, il l'enflait encore par l'exagération satirique de ses défauts imaginaires ou réels. Tous ses confrères et ses amis protesteraient contre ces malignes applications, qui accusent des préventions en sens contraire de l'amour-propre et des boutades d'une conscience difficile, plutôt que des jugements équitables et définitifs. Qui voudrait le reconnaître à ces traits :

..........*ζῶ δὲ Τίμωνος βίον*
..........*ὀξύθυμον, ἀπρόσοδον,*
ἀγέλαστον, ἀδιάλεκτον, ἰδιογνώμονα[1].

(Phrynich. *Μονοτρόπῳ*, in Bekk. *An.* t. I, p. 344.)

Un homme qui s'abandonne à son humeur et à sa complexion, qui ne cache aucun de ses défauts et se montre, au contraire, par ses mauvais endroits, qui est avare, qui est trop négligé dans ses ajustements, brusque dans ses réponses, incivil, froid et taciturne.

(La Bruyère, *Caractères*.)

Il semble se rapprocher davantage de la vérité, dans ces autres *Portraits* :

Son naturel était bon et sincère, mais peu caressant; il ne s'avisait guère de ce qui pouvait faire plaisir aux autres; il n'était point attaché aux richesses, mais il ne savait

[1] « Je mène la vie d'un Timon... violent, farouche, n'ayant de conversation ni de « communs sentiments avec personne. »

point donner. Ainsi, avec un cœur noble et porté au bien, il ne paraissait ni obligeant, ni sensible à l'amitié, ni libéral, ni reconnaissant des soins qu'on prenait pour lui.

(Fénelon, *Télém.* liv. XVI, au commencement.)

Les plaintes qui me cornent aux oreilles sont telles : il est oisif, froid aux offices d'amitié et de parenté et aux offices publics, trop particulier, trop dédaigneux. Les plus injurieux même ne disent pas : pourquoi a-t-il prins? pourquoi n'a-t-il payé? Mais : pourquoi ne quitte-t-il? pourquoi ne donne-t-il?

(Montaigne, *Essais*, t. I, p. 218.)

Dans la société, il paraissait timide, il n'y était qu'indifférent. Rarement l'entretien y fixait son attention.

(Marmontel, *Mémoires*, t. II, p. 174.)

Eo ego ingenio natus sum, amicitiam
Atque inimicitiam in fronte promptam gero.

(Ennius, ap. Gellium, *N. A.* XIX, 8.)

Iracundior est paulo, minus aptus acutis
Naribus horum hominum.

(Horat. *Sat.* I, III, 29.)

La meilleure compagnie me semble mauvaise, si j'y rencontre un importun, un curieux, un médisant, un méchant, un perfide.

(Bernardin de Saint-Pierre, *Études*, t. IV, p. 233.)

Le fond de son caractère était une profonde indifférence pour la plupart des objets qui occupent les hommes quand ils sont les uns avec les autres, et une grande prédilection pour les choses dont on peut jouir tout seul, comme la lecture, la campagne, la rêverie...

(Labarpe, *Lycée*, t. VII, p. 183, de La Fontaine.)

Pour justifier le goût des romans :

Je l'avouerai, j'aime toute aventure
Qui tient de près à l'humaine nature;
Car je suis homme, et je me fais honneur
D'avoir ma part aux humaines erreurs.

Philosophari [1] nunquam didici, neque scio.

(Plaut. *Mercat.* I, 2, 36.)

[1] « Plaute prenait le mot de *philosophari* dans le sens de « être subtil et fin, plus que « fin, en action et en paroles. »

(3) Je ne veux rien de la faveur des cours;
Places, honneurs, ne me font point envie.
Suivant l'adage il faut cacher sa vie;
Je ne suis plus qu'un vieil ermite, un ours.

(Millevoye, t. VI, p. 324.)

Voici ce qu'il écrivait un jour dans ses *Éphémérides*, en revenant de l'Académie :

M. Mérimée possède une pierre gravée représentant une tortue avec cette inscription : *tecum habita.* Il me demandait de la traduire en grec; j'ai tout de suite proposé : *ἐν σαυτῷ οἴκει.* Il avait déjà fait sa traduction : *σοὶ συνοίκει.*

(4) Il se représente lui-même dans ces passages des *Portraits :*

M. Thomas a mis entre les richesses et lui deux barrières qu'il ne franchira point : la fierté et l'indépendance.

(Mme Necker, *Mélanges*, t. III, p. 225.)

Jamais pauvre particulier ne fut moins volontiers que moi à l'adoration de l'autorité et de la faveur. Il n'y a point au monde de cynique si cynique à qui je ne puisse disputer la qualité de mauvais courtisan.

(Balzac, *Lettres à Conrart*, p. 67.)

Je n'ai point de préjugés; je ne dépends de personne; je vis de peu; je n'aime rien et je dis tout ce que je pense.

(Marmontel, t. III, p. 229.)

Avec quelques vertus, j'eus maint et maint défaut :
Glorieux, inquiet, impatient, colère.
Libre dans mes discours.....
.....Naturel et ne pouvant me taire
Des erreurs qui blessaient devant moi la raison;
J'ai toujours traité de chimère
Et les dignités et le rang.

(Chaulieu, p. 105.)

Pour me faire admirer je ne fais point de ligue;
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue...
Je vois d'un œil égal croître le nom d'autrui,
Et tâche à m'élever aussi haut comme lui,
Sans hasarder ma peine à le faire descendre.

(Corn. *Épître à Ariste.*)

Quand on a cette élévation d'âme, on sent, on soutient sa dignité; c'est une juste fierté, ce n'est pas de l'orgueil. Nous le voyons dans cette correspondance :

Lettre à M. Beuchot, du 20 novembre 1809.

M. de Chateaubriand me demande un petit service que je lui rendrai, que je lui rends avec le plus grand plaisir. Assurez-le de tout mon zèle. J'aurai l'honneur de lui écrire bientôt.

Il paraît que sa facilité à rendre de petits services fit, à quelques mois de là, qu'on ne se gêna point avec lui, et qu'on se permit de lui en imposer d'autres sans lui demander permission :

Lettre à M. Beuchot, du 23 juillet 1810.

Dites-moi donc un peu ce que c'est qu'un *Itinéraire*, dont j'ai reçu deux épreuves, sans un seul petit mot de M. Le Normand (le libraire), ni de M. B. ni de l'auteur. Je les ai lues, corrigées et renvoyées avec un billet d'une civilité un peu sèche. Il faut convenir que cette manière de disposer de moi, sans daigner s'informer si cela me convient, a quelque chose d'assez étrange. Ne pouvais-je pas espérer un peu plus de politesse de la part de M. et de M...? Quand il a été question des *Martyrs* et de M. Noël, ils ne m'ont pas traité si mal. — Tout ceci entre nous, au moins; *secreti loquimur*.

Au même, 25 juillet.

Envoyez, n'envoyez pas ma lettre à M. de Chateaubriand; c'est tout comme il vous plaira. Mais est-ce que le libraire, en vous remettant ce billet, ne vous a rien dit?... Il croit apparemment que, parce que je suis attaché à sa famille, je suis aussi attaché à son imprimerie... Il est bien capable de n'avoir rien compris à ma lettre, de n'avoir rien compris à ses dernières épreuves renvoyées sans réponse.

Au même, 26 juillet.

Le libraire s'est amendé, monsieur; il m'écrit qu'une lettre, où il me priait, de la part de M. de Chateaubriand, de revoir les épreuves de l'*Itinéraire*, s'est probablement égarée... N'importe, la politesse est faite, et je ne demande rien de plus à M. Le Normand; mais de M. de Chateaubriand, il me faut une lettre, et je vous prie de le lui dire. Il ne me suffit pas que ce superbe écrivain me fasse demander un service : il faut qu'il me le demande lui-même. Il a oublié de me remercier de la peine que je me suis donnée pour ses *Martyrs*; je ne me soucie pas de l'accoutumer avec moi à ces façons cavalières. Vous me trouverez bien formaliste, bien exigeant, bien pointilleux; il faut l'être quelquefois. M. de Chateaubriand s'imagine apparemment que je suis fort heureux de par-

courir le premier ses belles productions. Avec les auteurs de cette nature, qui sont vains, enflés, glorieux, qui ne mettent dans le commerce ni simplicité, ni abandon, ni bonté, on est bien forcé d'être soi-même roide et gourmé, comme ils le sont.

M. de Chateaubriand s'exécuta de bonne grâce, et de bonne grâce aussi M. Boissonade rendit les services demandés.

Lettre à M. Beuchot, 8 août 1810.

Il y a fort longtemps que mon humeur est passée : M. de Chateaubriand m'a écrit une lettre fort honnête, et tout est arrangé à ma satisfaction; mais peut-être pas à la sienne, car je voudrais bien lui faire effacer une mauvaise ligne grecque qu'il honore du titre d'*inscription* et qu'il veut rétablir par des conjectures qui ne sont pas présentables. Je ne sais s'il entendra raison; je lui ai écrit là-dessus, et directement.

On se montra cette fois reconnaissant :

M. Boissonade s'est condamné, pour m'obliger, à la chose la plus ennuyeuse et la plus pénible qu'il y ait au monde; il a revu les épreuves des *Martyrs* et de l'*Itinéraire*. J'ai cédé à toutes ses observations dictées par le goût le plus délicat, par la critique la plus éclairée et la plus saine. Si j'ai admiré sa rare complaisance, il a pu connaître ma docilité. (*Itinéraire*, t. Ier, p. 12.) M. Boissonade, à qui j'ai tant d'obligations et dont j'ai mis la complaisance à de si grandes et si longues épreuves... M. Boissonade, qui est destiné à nous consoler de la perte ou de la vieillesse de tant de savants illustres, a évidemment raison. (*Itinéraire*, t. III, p. 102.)

Voici, en témoignage d'un sentiment encore meilleur, dans une circonstance plus importante et pour une affaire plus délicate, une autre lettre qui fut une bonne action. La beauté du langage y répond à la noblesse des pensées. Qui n'aurait aimé celui qui l'a écrite? Et comme toutes les duretés de ses *portraits* y sont démenties!

Lettre à M. Beuchot, juin 1814.

Je reviens sur notre discussion. Pardonnez-moi cette opiniâtreté, monsieur; elle n'a que vous pour objet, que votre intérêt, car, de ceux que vous nommez, aucun ne m'est assez particulièrement connu, pour qu'un autre motif me puisse animer, que votre réputation et le sentiment de ce qui est juste. Je vous demande en grâce de renoncer à ce projet d'une lettre écrite par vous à vous-même, et aussi à une quatrième édition[1]. Laissez tout cela désormais aller ou finir, et ne vous en mêlez plus. Vous n'avez voulu que rire, mais, sans le vouloir, vous avez affligé.

[1] Il s'agissait d'un pamphlet intitulé : *Oraison funèbre de Bonaparte*.

Ceux que vous nommez, que vous accusez, sur lesquels vous appelez le ridicule, ou quelque chose de plus sévère (car les révolutions, faciles et humaines à leur origine, sont quelquefois suivies de violentes réactions), ceux de qui *vous riez*, d'un rire bien amer et bien cruel, sont d'honnêtes gens, séduits d'abord par des illusions très-séduisantes, menés ensuite plus loin qu'ils ne l'avaient pensé. Êtes-vous donc leur juge? Êtes-vous exempt de fautes, vous qui leur faites de si vifs reproches? Vous, partisan de la liberté illimitée de la presse, n'avez-vous pas accepté une place où vous serviez le gouvernement qui comprimait cette liberté? N'étiez-vous pas un des instruments de ce gouvernement dont les instruments vous sont si odieux[1]?

Si les choses eussent duré, ne seriez-vous pas avancé? Une place plus élevée vous eût-elle trouvé bien fort? Obligé de parler publiquement, de louer publiquement, eussiez-vous refusé? Notre obscurité nous a préservés du danger; savons-nous ce que nous aurions fait, si les faveurs fussent tombées sur nous? Soyez indulgent pour les autres. Qui n'a pas, qui n'aura pas besoin d'indulgence pour soi-même? Et puis, songez au genre d'attaque que vous choisissez. C'est un pamphlet anonyme! Est-ce là une littérature digne de votre talent et de votre âme? Ces lettres *humaines*, que vous cultivez avec zèle et succès, doivent elles être ainsi employées? N'ont elles pas droit à plus de respect de la part d'un homme fait, comme vous l'êtes, pour apprécier ce qu'elles ont de grave et d'honorable? Cette brochure, voudriez-vous que votre fils l'eût faite?

M. A.[2] m'est devenu redoutable du jour où je l'ai entendu dire, en parlant de je ne sais quelle malice bien moins noire que la vôtre : « Cela lui fera bien de la peine! » Son sourire en disant cela était horrible. Voilà aussi ce que vous avez dû dire : Cela leur fera bien de la peine! Et pourquoi faire de la peine à des gens dont aucun peut-être ne vous en fait? Ce M. de Fontanes, si honnête et si aimable, ne vous a-t-il pas parlé avec une grâce charmante chez M. de Chateaubriand? Et vous mettez contre lui un acharnement inconcevable! Faites-vous plaisir à M. de Chateaubriand, votre ami?

S'il y avait au moins une vengeance satisfaite, je vous blâmerais encore, mais enfin je vous comprendrais. Ici je ne vois que l'envie de rire, que vous avouez, et l'envie de désoler, que vous n'osez avouer. M. A. n'est peut-être pas aussi heureux qu'il mérite de l'être avec tant d'esprit et de talent : le malheur peut aigrir le caractère; plus heureux, il serait, je le crois, plus humain et plus doux. Mais vous, qui êtes heureux! Lisez la réponse à l'infamie écrite par C. le T. contre M. de F., vous y trouverez des explications plausibles de ces discours qui vous irritent. N'attachez pas votre nom, connu malgré l'anonyme, à de telles productions. De bonnes recherches bibliographiques, un article sur Darès, que dix personnes pourront apprécier, valent mieux, font plus d'honneur qu'un pamphlet que dix mille lecteurs s'arrachent. Ne vous laissez pas toucher des éloges que vous donnent des gens malins, qui sont charmés, pour leur haine, qu'un autre fasse ce

[1] M. Beuchot, dans une lettre en réponse à celle-ci, disait : « Je n'ai jamais été « en contradiction avec mes principes en « acceptant la rédaction du *Journal de la librairie;* ces fonctions ne gênaient en rien « la presse... Je n'aurais jamais accepté une « place de *censeur.* »

[2] Auguis.

qu'ils ne feraient pas. M. Clavier vous louait, mais M. Clavier, homme dédaigneux, irritable, est content de la méchanceté; ne vous répondez pas qu'il soit content du méchant. Vous avez écrit pour la liberté de la presse; M. Feuillet[1] vous a fait une objection très-véritable. La meilleure réponse à votre brochure sur la presse est votre brochure sur l'éloge. La presse doit être réprimée, puisqu'on peut en faire un tel emploi : il y a d'habiles chirurgiens qui guérissent les blessures; mais l'assassinat n'en est pas moins redoutable. Par amitié pour moi, renoncez à votre projet nouveau; moi, je vous écris par amitié pour vous, par ce seul motif. Réfléchissez; n'écoutez pas les amis qui vous conseillent, qui aiment à rire, et ne songent pas aux conséquences des choses; écoutez-vous vous-même et votre cœur, qui est bon.

L'intérêt, chez lui, céda toujours aux conseils du devoir et à la délicatesse des sentiments :

Lettre à M. Beuchot, 20 juillet 1809.

Je me suis comporté d'une façon bien ridicule : j'ai promis et dépromis. Les belles paroles, les beaux appointements, les belles espérances m'ensorcelaient d'abord; mais, en y pensant mieux, et en y pensant seul, j'ai vu qu'il était peu convenable de quitter brusquement des personnes qui m'ont comblé (l'expression n'est que juste) de bons offices de tout genre; et cela, pour la seule raison que je trouve ailleurs plus d'avantages et un avancement littéraire plus brillant! Cela eût-il été bien? Je suis sûr que non. On a paru croire que les MM. Bertin m'avaient influencé. La vérité est qu'il y a trois mois que je ne les ai vus, et que je ne leur ai pas écrit un mot de tout ceci.

(5) Il fait lui-même l'aveu de son impuissance à solliciter dans cette dédicace de l'Aristénète à M. Villemain :

Qui, dum potuit,
Res meas latentis
Minimeque omnium salutatoris
Ultro
Ornavit, auxit, etc.

Et dans son premier volume des *Anecdota :*

Consilium ceperunt (Abel Rémusat et Saint-Martin) postulare mihi, qui, ipse mei semper negligentior, non postularem.

[1] Plus tard, bibliothécaire de l'Institut, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, homme d'un esprit charmant autant que juste et ferme.

(6) Dans les *Soirées littéraires* de Coupé.

(7) Monsieur et cher ami, je compte parmi les plus grands avantages de mon séjour à Paris, celui de vous connaître. Ce qui m'a engagé d'abord à vous rechercher, c'est la conformité de nos occupations littéraires, l'amour du grec, et je ne sais quel penchant qui nous a portés tous deux à travailler sur les lettres d'Aristænète, que vous aviez autrefois le projet de traduire en français..... Nous sommes devenus amis, et depuis longtemps je désirais donner un témoignage public des sentiments que je vous ai voués.

(Bast, *Lettre critique à M. J. F. Boissonade.*)

Je finis cette lettre, qui n'est déjà que trop longue, en vous témoignant le désir que j'ai de voir bientôt paraître l'édition des *Héroïques* de Philostrate, dont vous vous occupez. Vos talents et votre érudition m'en font concevoir d'avance l'idée la plus avantageuse. Cet ouvrage fera honneur à la France, et vous méritera une place distinguée parmi les hellénistes.

(*Id. ibid.* p. 232.)

(8) Il est incontestable que ce genre de connaissance (mœurs, usages, etc. de l'antiquité) est indispensable à celui qui veut se distinguer dans cette partie de l'érudition qu'on appelle *critique* en général...

La critique embrasse à la fois les ouvrages des poëtes, des orateurs, des historiens, des philosophes. Ils sont les sujets de ses jugements, de sa censure et de ses remarques. Or peut-il y avoir un grand critique sans une grande érudition? Ne faut-il pas qu'il possède, comme le voulait un ancien [1], la science encyclopédique? Ne faut-il pas qu'il ait approfondi les systèmes philosophiques, qu'il soit géomètre? Entendra-t-il bien les poëtes, et pourra-t-il les corriger, s'il ignore l'astronomie? Platon et Aristote, s'il n'est pas métaphysicien? Comment pourra-t-il essayer de concilier Hérodote et Diodore, et de porter quelque jour dans leurs ténèbres chronologiques, s'il n'a pas les connaissances historiques les plus vastes et les plus profondes? Le champ de la critique est toujours ouvert. Les anciens ne sont pas encore imprimés tous correctement, quelques-uns même n'ont pas encore vu le jour, et devraient être publiés. Le travail des critiques qui s'occupent de les revoir, d'en restituer les passages, d'en consulter et comparer les manuscrits, de les *éditer*, est à la fois utile à la littérature, car ils donnent une nouvelle vie à ces grands et divins auteurs, et honorable pour eux en qui il développe et suppose toujours une grande étendue de connaissances en tout genre.

(Mémoire de M. Boissonade pour le concours de 1797.)

(9) Un de mes prédécesseurs au *Journal des Débats*, où il cachait sous la dernière lettre

[1] Crates Mallotes ap. Sext. Empiricum.

de l'alphabet grec un des premiers noms de notre littérature, avait accoutumé ses lecteurs à ces recherches de critique verbale, que sa plume savait rendre aussi piquantes qu'instructives.

(Nodier, *Journal des Débats*, du 26 juillet 1814.)

Cet article est d'un critique qui, pour le bonheur des lettres et du goût, continue à en insérer dans le *Journal de l'Empire*. La modestie l'a porté à choisir la dernière lettre de l'alphabet grec; mais il n'en est pas moins un des savants les plus distingués en toute langue.

(Sir Herbert Croft, Horace éclairci par la ponctuation, p. 108.)

Je ne fais que proposer des doutes à M. Ω, et je serais flatté qu'il voulût les dissiper. Je tiens son autorité tout à fait compétente pour tranquilliser les consciences timorées.

(M. de Bonald, *Gazette de France*, du 30 juin 1810.)

Je ne dois pas oublier M. Boissonade, helléniste distingué, qui a choisi l'Ω, c'est-à-dire la dernière lettre de la langue grecque, qui lui est si familière.

(M. Barbier, *Bibliothèque d'un homme de goût*, t. V, p. 223.)

(10) Quand, comme vous et moi, votre admirateur et votre humble imitateur, on veut connaître les livres exactement, que de pauvretés il faut dévorer!

(*Lettre à M. Barbier*, 9 octobre 1813.)

J'ai toujours jugé fort inutile de charger la *Biographie universelle* d'un tas de titres désormais fort inutiles, et que l'on prend sans vérification dans des *catalogues* et des *bibliothèques*. Les inutilités de ce genre qui sont dans mes articles s'y trouvent presque toujours par le zèle malentendu de M. P., qui estime beaucoup les noms de ville et les dates des années. Pour moi, je pense qu'il ne faut indiquer que les éditions qui ont quelque intérêt bibliographique ou littéraire, et négliger les autres.

(*Lettre au même*, 13 janvier 1820.)

Plus on lit sa correspondance, plus on admire la richesse, la promptitude, la sincérité de sa science bibliographique.

(11) Je demande grâce pour ce mot. Si j'étais une autorité dans les lettres, je lui ferais donner droit de cité dans le dictionnaire de la langue française; il y manque, il m'aurait manqué du moins pour exprimer ma pensée. Si j'avais dit « heures de loisir, » ce n'était pas ce que je voulais dire. Toutes les heures de M. Boissonade étaient des heures occupées; seulement

elles étaient remplies d'occupations plus ou moins régulières et constantes, plus ou moins instantanées et fortuites. J'ai demandé à la langue latine le seul équivalent tolérable qui fût à ma connaissance. Les romains appelaient *subcesiva* toutes les parties d'une matière quelconque qui restaient après le prélèvement de la portion principale dont on avait fait emploi. Les rognures d'une étoffe dans laquelle on a taillé un vêtement, les lambeaux tombant d'un papier où l'on découpe des figures, sont des *subcesiva*. Quand les *agrimensores* avaient tracé le plan carré du territoire d'une colonie, on nommait *subcesiva* tous les terrains de forme irrégulière qui restaient en dehors des côtés du quadrilatère. M. Boissonade dit élégamment dans le *præloquium* du tome III de ses *Anecdota : Si horulas impertiverit subcesivas.* Je recommande le mot *subcésif, subcésive,* à la *Commission du Dictionnaire* de l'an 1950.

(12) Ce livre procura cependant, dans le temps, à M. Boissonade quelques-uns de ces remèdes contre la fièvre de l'amour-propre dont il parle dans son *Liber adoptivus* (voy. plus haut, p. 245), et qu'il eut soin d'y consigner :

Les notes occupent le tiers du volume, ce qui est beaucoup trop pour l'intérêt qu'elles présentent, car elles sont purement grammaticales. Il en est même un assez bon nombre qui ne peuvent convenir qu'à ceux qui ignorent complétement les idiotismes de la langue grecque... Presque toutes, en un mot, nous ont paru faibles et minutieuses. Ajoutons que la manière dont elles sont écrites n'a rien qui puisse prévenir l'ennui et le dégoût que fait naître la sécheresse du sujet. Un style constamment âpre et rocailleux fatigue l'oreille du lecteur et fait oublier tout le mérite de l'érudition.

(Tourlet, *Moniteur* du 16 janvier 1807.)

Je me contente de faire observer que, s'il faut s'élever contre l'usage, c'est contre l'usage des ignorants, des mauvais écrivains, et surtout des critiques qui, sans principes, sans réflexion, sans autorité, parlent d'un ton tranchant, décident de tout, et se croient de grands grecs quand ils ont su placer au-dessous de leur article la dernière lettre de l'alphabet.

(Iota, *Courrier de l'Europe* du 16 novembre 1807.)

Il ajoute encore ces deux grains d'amertume :

M. Audran n'a point répondu à cet article (voy. t II, p. 158 du recueil des articles

de M. Boissonade[1]), apparemment parce qu'il n'y a vu que l'opinion sans conséquence d'un écrivain qui parle au hasard sur une matière où il s'avoue lui-même très-ignorant.

(M. A. *Gazette de France* des 2 et 8 août 1806.)

Ceux des philologues qui se bornent à enfiler des notes.

(*Le Philologue*, t. II, p. 107.)

Il a fait application à lui-même, dans ses *Portraits*, de cette pensée de Gibbon : « Un fond d'orgueil me rend beaucoup plus sensible aux critiques « qu'aux éloges, » et de celle-ci de Bernardin de Saint-Pierre : « Une seule épine « me fait plus de mal que l'odeur de cent roses ne me fait de plaisir. »

A vrai dire, de pareilles blessures pouvaient-elles l'atteindre douloureusement, couvert par l'estime et l'affection des Bast, des Wittembach, des Van Lennep?

Voici les véritables expressions de l'opinion publique sur le Philostrate; nous les retrouvons dans les *Portraits :*

Depuis 1709, aucun ouvrage de Philostrate n'avait été réimprimé jusqu'à l'édition que M. Boissonade donna des *Héroïques*... Il y a joint un commentaire rempli d'érudition, qui renferme, sur la langue grecque et sur la critique, beaucoup de choses neuves, qui doivent intéresser les hellénistes.

(M. Schoell, *Répertoire de littérature ancienne.*)

Cette *lettre critique* de M. Bast est adressée à M. Boissonade, son ami et son émule dans la langue grecque; et certes il était impossible de choisir pour juge de semblables travaux un homme plus capable de les apprécier et qui donne lui-même de plus grandes espérances. Jeune encore, M. Boissonade a déjà toute l'érudition d'un savant blanchi dans l'étude. Il joint à cette littérature presque universelle un jugement exquis, un goût sûr, un esprit laborieux, qui promettent à la science un critique de premier ordre.

(M. de Saint-Victor, *Journal de l'Empire*, du 14 thermidor, an XIII.)

Le nom de M. Boissonade est depuis longtemps connu et estimé dans toute l'Europe savante. Quelques dissertations, quelques articles de critique répandus dans les journaux, ont suffi pour produire ces heureux effets, parce qu'ils ont offert ce qui se rencontre si rarement, la science profonde et l'excellent jugement. Les lumières qu'il a répandues, presque en se jouant, sur les diverses matières offertes à sa plume, faisaient

[1] J. F. Boissonade. — *Critique littéraire sous le premier empire*, publiée par F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai, etc., 2 vol. in-8°, Didier et Cie, 1863. Cette publication ne m'a pas été inutile pour la réimpression de mes notes.

vivement désirer qu'il formât le projet de quelque travail plus important... Le témoignage d'estime qu'il a reçu depuis de M. Bast, l'un des plus savants hellénistes de l'Allemagne, n'a fait qu'augmenter cette opinion que l'on avait conçue de sa profonde connaissance de la langue grecque... C'est avec un grand plaisir que nous annonçons à tous les amateurs de la langue grecque que leur vœu vient d'être rempli, et que M. Boissonade, dans l'excellent travail qu'il publie (*Philostrate*), a dépassé leurs espérances...

(M. de Saint-Victor, *Journal de l'Empire*, du 1er août 1806.)

A ces richesses étrangères l'habile éditeur joint toute l'abondance des siennes; non-seulement il éclaircit les passages altérés, mais encore il a soin de rétablir ces nuances légères et fugitives qui font l'élégance de la langue, et que tant de critiques ont fait disparaître. Il s'exprime toujours dans un latin pur, simple, élégant, et se montre partout homme de goût, critique judicieux, savant profond..... Nous savons qu'il préparait une édition des *lettres* de Synésius; mais elle vient d'être interrompue par un travail plus grand encore, dont le gouvernement l'a jugé digne d'être chargé [1].

(Le même, *Journal de l'Empire*, du 9 août 1807.)

M. Boissonade discute (dans les notes sur *Les Héroïques*), avec autant de sagacité que de goût, les raisons qui l'ont fait pencher pour telle correction plutôt que pour telle autre..... Ces notes supposent chez celui qui les a écrites une connaissance approfondie du grec et une lecture immense..... En lisant les savantes et judicieuses notes de M. Boissonade, que l'on peut compter parmi nos meilleurs hellénistes.....

(M. La Serrière, *Gazette de France*, du 24 août 1806.)

A une grande distance d'âge de M. Coray, mais non de mérite, nous placerons M. Boissonade. Son édition des *Héroïques de Philostrate* est enrichie de notes bien écrites en latin, et qui prouvent qu'il n'a pas moins de goût que d'érudition et de critique. Il est à désirer qu'aucun obstacle n'arrête ce jeune érudit et ne l'empêche de poursuivre la carrière dans laquelle il a débuté avec tant de succès... M. Boissonade fait maintenant imprimer Eunapius, auteur plus intéressant que Philostrate, et il s'occupe en même temps de la traduction française de Dion [2].

(M. Dacier, *Rapport historique des prix décennaux*, 1810, p. 24.)

[1] Il s'agit sans doute d'une traduction des classiques anciens, demandée par l'empereur Napoléon Ier, pour lui servir de bibliothèque portative dans ses campagnes. M. Boissonade était l'un des traducteurs désignés. Voy. dans Barbier (*Dict. des anonymes*, 2e édit. 1827, t. IV, p. 10) les curieux détails de ce projet, qui, du reste, fut abandonné. (M. Colincamp.)

[2] M. Boissonade ne s'est pas occupé de Dion; il le déclare lui-même dans un article du *Journal de l'Empire* du 9 avril 1812. (M. Colincamp.)

(13) We cannot quit this subject, without expressing a wish that professor Boissonade would be induced to publish his Dictionnary. His deep and various learning, his patient skill in research, his accuracy of discrimination, and his elegance of taste, render him eminently qualified for so important work.

(M. Valpy, *Classical Journal*, vol. X, p. 418.)

(14) M. Boissonade était d'une modestie extrême dans l'appréciation de ses facultés et de ses talents. Même avant la maturité de la réflexion, dès le temps de la jeunesse, les illusions de la vanité ne purent le suprendre :

Ah! monsieur, combien je dois de remerciments aux rédacteurs du *Mercure!* Votre indulgence pour moi est excessive, elle vous avait aveuglé... Qui suis-je, bon Dieu! pour être comparé aux Sirmond et aux Pétau? Ils furent de très-grands hommes dans le siècle d'or de l'érudition; ils ne m'auraient pris que pour un très-faible écolier. Je vous dis cela avec vérité, les connaissant bien et me connaissant aussi parfaitement. Que j'aurais été triste, si j'avais lu imprimée votre phrase entière! Ces éloges outrés n'eussent fait que mieux sentir ma médiocrité... Surtout ne me comparez aux Sirmond que quand je l'aurai mérité, et je n'en suis pas encore là.

(Lettre à M. Beuchot, 28 mars 1809.)

Ce n'était pas un faux semblant, un artifice pour s'attirer des compliments. Les *Portraits* nous montrent sa pensée véritable; il est seul en présence de lui-même :

L'explication de ce qu'on appelle ma modestie est dans ce vers de Plaute (*Amphitryon*, I, 1, 30) :

Facit ille quod volgo haud solent, ut quid se sit dignum sciat.

Pourquoi ne rien faire de plus important? vous le pourriez; vous le devriez.

Arguor immerito; tenuis mihi campus aratur.

(Ovid. *Trist.* II, 327.)

De meis operibus :

Aliam in supervacaneis laboribus operosa sedulitas (*tenet*).

(Sen. *De brevit. vitæ*, cap. II [1].)

[1] M. Boissonade ne faisait-il pas encore un retour chagrin et sévère sur lui-même en écrivant ces lignes sur Holstenius, édit. de M. Colincamp, t. Ier, p. 422 : « Il avait... « recueilli partout des matériaux et des « secours pour les grands travaux qui l'oc- « cupaient, mais qu'il ne terminait pas..., « parce qu'il ne pouvait jamais réussir à se « contenter; peut-être aussi parce qu'il crai- « gnait les jugements du public, et surtout

J'ai tiré de côté et d'autre tout ce que j'ai composé.

(Ménage, *in Menag.* t. II, p. 10.)

Comme j'ai beaucoup, beaucoup trop écrit, j'ai fait bien des fautes : ceux qui écrivent peu, qui ont le temps de soigner leurs moindres ouvrages, en font peu, et même n'en devraient pas faire. Je m'applique ce vers de l'*Œnomaüs* d'Euripide (fragments) :

ὁ πλεῖστα πράσσων πλεῖσθ' ἁμαρτάνει βροτῶν [1].

Mais voici ce que les juges compétents pensaient de son mérite, et il ne les récusait pas :

Docteur Koray, préface de *Plutarque*, t. I, p. 54 :

Ὁ Γάλλος Κλαυέριος, ὁ Γάλλος Τυρότος (*sic*), ὁ Γάλλος Βοισσονάδης, ὡς γνήσιοι κληρονόμοι τῆς ἑλληνικῆς σοφίας καὶ παιδεύσεως [2].

Wittembach, *Biblioth. critica*, p. 12, p. 104 :

Boissonadii nomen adhuc non nisi semel a nobis memoratum est, in referendo titulo *Epistolæ criticæ* a Bastio ad illum scriptæ, et quas hic illi tribuit laudes, eas nos laudes per hunc libellum (Philostrati *Heroica*) re et facto comprobatas et in ejusdem studii eadem via eximium par sodalium agnovimus... Quare Philostratum maxime et hunc ejus librum elegerit editor ad quem tantas doctrinæ copias conferret, nil ipse dixit... Suum adhuc sospitatorem exspectat Philostratus aliis operibus, cujus ex iis qui nunc sunt, si ipsi Philostrato maxime idonei optio daretur, Boissonadium profecto optaret.

Wittembachius, *ad Phædonem*, p. 113 :

Postrema eruditissimus Boissonadius comparat cum simili dictione in Philostrati *Heroicis*.

Van Lennep, *Animadv. ad Ovidii epistolas*, p. 179 :

Possis etiam cum Boissonadio meo distinguere...

« parce qu'il était, à ce qu'il semble, de « ces esprits laborieusement paresseux, qui « aiment à changer d'occupation, à passer « d'une étude à une autre, et qui, commen- « çant dix ouvrages immenses, finissent par « ne laisser que des recueils et des notes. »

[1] Qui fait beaucoup de choses, fait beaucoup de fautes.

[2] Clavier, Thurot, Boissonade, trois Français légitimes héritiers de la science et de la culture grecque.

Creuzer, *Præpar. ad Plotin.* p. 15 :

J. Fr. Boissonadii, viri clarissimi mihique amicissimi...

F. C. Matthiæ, *Præf. Fastorum Ovidii*, p. 5 :

In cujus (V. Lennepii) gratiam, hortante Cl. Boissonadio, *Heroidum epistolas*... ad has ipsas membranas jampridem exegimus.

Schæfer, *Præfat. Gregorii Corinthii*, p. 1 :

Quo tempore a Bastio inter amicos receptus sum, idem ille fortunæ favor etiam Boissonadii, doctissimi Galli, quem paucis abhinc annis nobilitatum edito Philostrato, mox novis laureis condecorabunt Eunapius, Marinus, Proclus, summam mihi benevolentiam conciliavit. Hujus benevolentiæ non quidem potui fructum ferre jucundiorem quam quod vir egregius meis precibus hoc dedit, ut quæ ad Gregorium suos in usus notaverat, aucta variis codicum Parisinorum excerptis, mecum communicaret. Quo beneficio quantum me obstrinxerit, quamque bene de nova Gregorii editione meritus sit, gratissimo semper animo meminero ac profitebor.

(15) Il les appelle aussi *exteri*, *externi*, dans les annotations des listes annuelles de ses auditeurs, qu'il avait gardées soigneusement, et l'on y voit, par des notes inscrites à de longues distances de temps, qu'il ne perdait point de vue ceux qui avaient fréquenté ses cours, et qu'il les suivait dans leurs carrières diverses et leurs diverses fortunes.

(16) A ma neuvième leçon, j'ai expliqué de l'*Antigone* dix-huit vers.

Les élèves de l'École normale n'ont pas paru et ne viendront probablement plus. Ils ne m'auront pas trouvé assez fleuri, assez orateur.

Nos anciens avaient la même méthode que moi ; je les imite, je les suis comme je peux. Les cours des universités étrangères ne se font pas autrement. Mais on veut des cours esthétiques, littéraires, éloquents !

A ma dixième leçon, j'ai expliqué vingt vers d'*Antigone*. Les élèves de l'École normale étaient présents ; ils étaient allés à l'ouverture du cours de N..... mais ils ne me quitteront pas pour lui.

(*Éphémérides*, janvier 1852.)

(17) Procès-verbal de la séance du 6 janvier 1830 :

« M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Boissonade qui exprime le désir de

n'être pas nommé président, dans le cas où l'Académie songerait à lui conférer cette fonction [1].

« Il est donné lecture des articles du règlement relatifs aux nominations qui doivent être faites dans la première séance de janvier.

« Conformément à ces articles, l'Académie nomme pour président, à la majorité des suffrages, M. Boissonade. »

(18) Je suis allé aujourd'hui toucher à la Trésorerie le premier semestre de mon 5 p. 0/0 de cette année. Je n'avais pas touché le second semestre de l'année dernière. L'exactitude des employés a réparé mon oubli. Que penseront-ils d'une espèce de savant qui ne sait même pas administrer sa petite fortune?

(*Éphémérides*, avril 1851.)

M. Ferdinand Denis m'a apporté un feuillet splendide d'un album sur lequel une des deux Brésiliennes qui suivent mon cours désire que j'écrive quelques lignes. Je le lui ai rendu avec ce qu'on me demandait et ma signature.

Ne voilà-t-il pas un précieux *κειμήλιον* à emporter au Brésil!

(*Ibid.* octobre 1851.)

(19) *Ἀποβλέπων εἰς τὸν ἀγρὸν, εἰρήνης ἐρῶν,*
Στυγῶν μὲν ἄστυ [2].

(Aristoph. *Acharn.* 32.)

......Ruris cultu.....
Omne ævum peragens, publica despiciens,
Ipse *suo* vivens segregus arbitrio.

(Auson. *Parent.* VIII.)

Ἐν ἀγρῷ ζῶν, οὔτε πολυπραγμονῶν τι, οὔτε πράσσων [3].

(*Dio Cass.* XXVI, 7, de Quintilio.)

La date du portrait suivant est à remarquer (juillet 1830); l'orage qui grondait assombrit la physionomie :

[1] M. Boissonade était le vice-président de l'année précédente. Ce titre, dans les usages de l'Académie, est une désignation officielle pour la présidence.

[2] Les yeux tournés vers les champs, aimant la paix, ayant la ville en horreur.

[3] Vivant à la campagne, n'intriguant pas, ne se mêlant point d'affaires.

Ὅμως καὶ ἐσυκοφάνθη
(Quod an de me verum sit ignoro).
Καὶ ἀνῃρέθη[1].

Quod vix metuo, etsi incipientes jamque graves et graviora minantes turbæ nihil non *ἀνέλπιστον καὶ ἀπώμοτον* faciant.

(20) *Ἄλλοις μὲν ὁμιλία παιδίκων ἡδὺ, τοῖς δὲ ὡς πλεῖστα λούσασθαι, τοῖς δ' εἰς πλῆθος πιεῖν, τοὺς δ' ἵπποι καὶ κύνες ἐξέπληξαν, καὶ νὴ Δι' οἱ μὲν παιδιᾷ προσέχοντες ἀφεστᾶσι τῶν λόγων, οἱ δ' ἕτερ' ἄττα σπουδάζοντες· ἐμοὶ δὲ λόγοι πάσας προσηγορίας καὶ πάσας δυνάμεις ἔχουσι*[2].

(Aristide, t. II, p. 577.)

Ἄλλῳ τόξον ἐν ἡδονῇ, τῷ δὲ ἵππος, τῷ δὲ τὰ παιδικά, ἐμοὶ δὲ βιβλία καὶ λόγοι[3].

(Æneas Soph. ep. 1.)

Portraits :

Les livres ont toujours été la passion des honnêtes gens. M. le Chancelier les aimait

[1] Cependant on l'accusa (sais-je si cela n'est pas vrai pour moi), et on le tua. C'est ce que j'ai peine à redouter, quoique, à la vue des troubles qui commencent, déjà graves et plus graves encore dans les menaces de l'avenir, il n'y ait rien de si détestable qu'on ne puisse attendre.

« M. Boissonade fait ici allusion à un « danger réel qu'il courut alors. Peu au courant de la gravité des événements qui se « passaient à Paris, il était venu, le 29 juillet, de Nogent-sur-Marne, pour la séance « publique de l'Académie, dont il était pré« sident. La séance n'eut pas lieu, comme « on le pense bien. Au retour, passant par « Bercy pour éviter le faubourg Saint-An« toine, alors en pleine insurrection, il fut « entouré, apostrophé et fouillé. Une bro« chure qu'il venait de recevoir, ayant pour « titre : *Où allons-nous? Que voulons-nous?* « et d'où s'échappa une foule de billets de « toutes couleurs, servant d'entrée à la « séance publique, acheva de le compro« mettre. La foule devenait menaçante; les « cris *à l'eau, à l'eau*, se faisaient déjà en« tendre; mais la fermeté et le calme de « M. Boissonade lui firent bientôt quelques « partisans qui protégèrent sa sortie de « Paris. » (Note de M. Colincamp.)

[2] Les uns se plaisent dans les jeux et les amours, les autres dans la fréquentation des bains, ceux-ci aiment les festins, ceux-là les chiens ou les chevaux; il y en a beaucoup qui renoncent à l'étude pour s'amuser. Enfin chacun a son objet de prédilection. Pour moi, les lettres ont toutes sortes d'attraits et de charmes.

[3] La passion de l'un est le maniement des armes; pour un autre, ce sont les chevaux; pour les autres, les amours. Moi, je n'aime que les livres et la science.

tant, qu'il disait souvent que, si on voulait le corrompre, il n'y avait qu'à lui donner des livres.

(*Menagiana*, t. IV, p. 96. Voy. d'Alemb. *Éloges*, t. II, p. 162.)

Portraits :

Cur semper libros componam?

Scilicet est cupidus studiorum quisque suorum,
Tempus et adsueta ponere in arte juvat.

(Ovid. *Ex Ponto*, I, 5, 35.)

Ne longum faciam, seu me tranquilla senectus
Exspectat, seu mors atris circumvolat alis,
Dives, inops, Romæ, seu fors ita jusserit, exsul,
Quisquis erit vitæ, scribam, color.

(Horace, *Sat.* II, 1, 57.)

(21) La mort de Walckenaer m'est un nouvel avertissement; il avait quatre-vingts ans. Une fluxion de poitrine, survenue à la suite de grandes fatigues corporelles, l'a, dit-on, emporté.

Que de fois ma manie jardinière me fait courir un pareil danger! *Jam proximus ardet Ucalegon.*

(*Éphémérides*, avril 1852.)

Le billet funéraire de Delalain, qui a été mon condisciple au collége d'Harcourt, m'est arrivé ce matin. Il avait soixante et dix-huit ans, l'avertissement est formel.

Il y en a un qui, s'il m'arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! compléterait pour moi *the three warnings* de M[rs] Thrale : c'est celui d'Hochet, mon vieux camarade d'Harcourt[1].

(*Ibid.* juin 1852.)

(22) Il y a dans les fables de Ginguené un passage qui m'a tellement charmé, que je le sais par cœur, et me le répète souvent :

Je suis plus que jamais, etc.

(*Ibid.* janvier 1854.)

[1] M. Hochet mourut un mois avant M. Boissonade, qui n'en fut pas informé.

(23) Parcourant le *Plutus* d'Aristophane, j'ai rencontré ce vers (1060) :

Ἕνα γὰρ γόμφιον μόνον φορεῖ[1].

J'ai expliqué autrefois cette comédie, vers 1817. Comme alors j'étais moins délabré, l'allusion était moins directe; mais aujourd'hui γόμφιον μόνον φορῶ! Au reste, mes auditeurs ont toujours été d'une extrême politesse, et ils seraient plus embarrassés que moi : je rirais assurément de très-bon cœur.

(*Éphémérides*, février 1852.)

Il acceptait aussi pour sa perruque une plaisanterie de Martial, XII, 98 :

Quod lana caput alligas, Charine,
Non aures tibi, sed dolent capilli.

(24) Ce matin, en allant à mon cours, j'ai été renversé par un cabriolet. J'étais d'un calme complet, renversé sous le cheval, attendant qu'il me brisât sous ses pieds, ou qu'il me laissât le temps de me relever. Je suis allé donner ma leçon, etc.

(*Ibid.* juin 1854.)

(25) JO. FR. BOISSONADE
PROF. LITT. GRÆCC. IN COLLEGIO FRANCIÆ
INSTITUTI SOCIUS
RECONDETUR
LOCO IN PERPETUUM CONCESSO DECRETO PRÆF.
SUB HOC LAPIDE QUEM SIBI POSUIT
VIVUS
M. MAIO A. MDCCCXLIV ÆTATIS LXX
NON PROCUL A DILECTA SORORE
PACE FRUITURUS ÆTERNA.

(26) Le 8 décembre 1857.

(27) J'ai envoyé à M. Didot la suite de mes notes sur le *Trésor Grec* (n[os] 14376 à 14472) et la suite de mes observations sur sa *Nouvelle Biographie*.

(*Ibid.* juin 1853.)

M. Boissonade a continué jusqu'en 1855 d'enrichir (πλουτίζειν, selon l'expression de l'éditeur, le *Thesaurus linguæ græcæ*. Ses notes ont dépassé le nombre de quinze mille.

[1] Il lui reste une molaire unique.

M. Barbier, *Dict. des anonymes*, préf. t. III, p. 6 :

Je dois des remercîments du même genre à nombre d'amateurs qui m'adressent des éclaircissements sur différents articles de mon dictionnaire. Parmi ces personnes, je citerai M. Boissonade, helléniste distingué.

Lettre de M. Barbier à M. Boissonade, 27 janvier 1825 :

L'intérêt que vous avez pris à la première édition de mon *Dictionnaire des ouvrages anonymes* me porte à croire que vous lirez avec quelque plaisir la seconde édition, qui forme, pour ainsi dire, un ouvrage nouveau, et qui vous doit plusieurs de ses améliorations. C'est ce qui me détermine à vous en faire l'hommage en vous priant de m'adresser les remarques critiques dont elle vous paraîtra encore susceptible.

M. Noël, préface du *Gradus*, p. 9 :

Des savants distingués, une multitude de personnes, se sont empressés de m'adresser des observations... Je saisis cette occasion de leur payer un juste tribut de reconnaissance. Je me plais à nommer entre autres M. Boissonade, professeur de littérature grecque dans la Faculté des lettres de Paris.

Achaintre, *Præf. Juvenalis*, p. 14 :

Multa me debere præterea fateor duobus eruditis viris... Alter condiscipulus meus inter græcæ linguæ peritos merito numerandus, cujus nunc, ipso jubente, nomen taceo, emendationes suas annotationesque sagacissimas ad me misit.

M. Chardon de la Rochette, *Magasin encycl.* oct. 1818 :

Le second, qui n'a pas permis à M. Achaintre de le nommer, mais dont je dois trahir la modestie, est M. Boissonade, jeune critique qui a déjà pris sa place parmi ceux dont la république des lettres s'honore. Son premier ouvrage, qui a reçu un accueil distingué de la part des savants, nous promet un helléniste profond, et, si nous en croyons un bruit assez fondé, la langue française lui devra un monument digne d'elle, et dont elle a si grand besoin.

M. Thurot, *Mercure*, t. XLVI, 1811, p. 211 :

Nommer M. Boissonade, c'est en effet donner une idée très-avantageuse des ressources que l'éditeur (M. Achaintre) a dû trouver dans l'érudition également sûre et variée de son ami.

M. Peignot, *Répertoire bibliographique universel* (1812), p. 207 :

Le savant M. Boissonade et M. Firmin Didot ont contribué à la perfection de cette belle édition de Juvénal.

M. Schœll, *Répertoire de litt. ancienne*, p. 207 :

Quelques excellentes observations que M. Boissonade nous a communiquées sur Dicuil...

Le même, *Histoire de la littérature grecque*, préf. p. 25 :

Je ne puis terminer cette préface sans parler des obligations que j'ai à l'un de nos savants les plus modestes et les plus distingués, M. Boissonade, membre de l'Institut. Quoique accablé de nombreux travaux, ce savant a bien voulu jeter un coup d'œil sur les épreuves de mon ouvrage et me communiquer ses utiles observations. Il m'a fait remarquer plusieurs erreurs ou inexactitudes, que ses conseils m'ont mis à portée de faire disparaître.

M. R. Rochette, *Histoire des colonies grecques*, t. IV, p. 291 :

Il y a ici une erreur que m'a fait remarquer M. Boissonade... Je saisis cette occasion d'exprimer à M. Boissonade ma reconnaissance pour la bonté avec laquelle il a bien voulu revoir cet ouvrage et pour les remarques qu'il m'a communiquées dans le cours de l'impression.

M. de Saint-Victor, *Préf. d'Anacréon*, p. 18 :

Dans les endroits obscurs et difficiles, j'ai constamment trouvé l'utile et précieux secours de mon savant ami M. Boissonade, et je ne puis m'empêcher de dire que son goût excellent n'a pas moins contribué que sa science profonde à rendre ma traduction aussi passable qu'il m'était possible de la faire.

M. Valpy, *Classical Journal*, vol. X, n° 19, p. 604 :

J. F. Boissonade, as our suscribers will be glad to hear, has with a very meritorious generosity and a most commendable zeal for the interests of greek litterature, transmitted to us a long list of words not inserted in H. Stephens' Thesaurus, with wich he has met in the course of his extensive and recondite reading.

Schweighæuser, *Animadv. ad Athen.* t. V, p. 604 :

De quo, cum nuperrime me admonuerit adolescens omni humaniori doctrina politis-

simus, magnum olim harum litterarum non ornamentum modo, sed et præsidium futurus, Boissonadius Parisiensis, cujus in Athenæum merita jam prædicavi.

Schweighæuser, *Animad. ad Athen.* t. VIII, p. 124 :

Quod me, ut plurima alia, docuit eruditissimus amicissimusque Boissonadius.

Ibid. p. 380 :

In virorum doctorum numero qui ad emendandum illustrandumve Athenæum suas nobis symbolas contulerunt... singulariter eminet eruditissimi nostrique amantissimi Joh. Fr. Boissonadii Parisiensis indefessa industria; qui incredibilem numerum observationum nobiscum communicavit, partim suo ex cultissimo ingenio ductarum, partim ex optimis quibusque libris qui nobis non in promptu fuerant, decerptarum.

M. Boissonade donna aussi des soins à la publication de l'*Essai sur les mystères d'Éleusis*, par M. Ouvaroff. Voici, à ce sujet, comment s'exprime M. le baron S. de Sacy, dans l'Avertissement de l'édition de Paris (1816) :

Appelé plutôt par la confiance et l'amitié de M. de Sainte-Croix que par la direction de mes études personnelles à m'occuper de ce sujet aussi obscur qu'il est intéressant, j'ai eu recours, pour l'exécution de mon projet, aux lumières et à la complaisance de M. Boissonade, dont le nom s'attache naturellement à tout ce qui concerne la littérature grecque et la critique des anciens monuments de cette littérature, et il a bien voulu se charger de la vérification de quelques-uns des passages originaux et partager avec moi le soin de la révision des épreuves. Je le prie d'en agréer mes remercîments, et je ne doute pas que M. Ouvaroff n'applaudisse à ma détermination et ne partage ma reconnaissance.

Parmi tant de grands noms, je n'ose me nommer; cependant je ne dois pas taire que ma traduction de Plaute a été revue en épreuves et souvent corrigée par ce maître excellent.

(28) « Les vœux de M. Naudet se sont réalisés : l'Anthologie de M. Boissonade est sous presse, grâce au dévouement de MM. Didot aux lettres grecques. » (Note de M. Colincamp.)

LISTE DES OUVRAGES DE M. BOISSONADE.

Je réimprime cette liste telle qu'elle a été donnée par M. Colincamp, dans son édition des articles de critique littéraire de M. Boissonade avec cette note : « Nous donnons cette liste d'après la *Notice* de M. Le Bas, en y ajou- « tant quelques documents nouveaux qui nous sont parvenus. Nous avons « aussi profité de l'excellent article J. Fr. Boissonade, de Quérard, dans *La « littérature française contemporaine* (1816, t. II, p. 127 et s.). Cet article, « le plus complet au point de vue bibliographique, est aussi le plus exact; il « avait été soumis à M. Boissonade par M. Quérard. » J'ajoute les trois publications, dont deux posthumes, faites dans ces derniers temps et prévues plus haut.

I.

TRAVAUX ACADÉMIQUES.

Mémoire sur les *Lettres* attribuées à Diogène le Cynique, 1813. (*Notices et extraits des Manuscrits*, t. X, p. 122-298; 1818.)

Notice sur les *Lettres* attribuées à Cratès le Cynique, 1814. (*Notices et extraits des Manuscrits*, t. XI, p. 1 et suiv. 1827.)

Mémoire sur une *Inscription grecque d'Actium*, 1814, reproduit en latin dans le *Classical Journal* (t. XVII, p. 366-394) et imprimé à la suite de l'édition des Lettres d'Holstenius (1817).

Mémoire sur une *Inscription grecque d'Élis*, 1815, donné par extraits dans le *Magasin encyclopédique* (1815, t. IV, p. 344) et reproduite en latin dans le *Classical Journal* (t. XX, p. 285-306).

Dissertation sur les lois grecques et romaines relatives à la punition de *l'avortement*. (Voyez *Rapport historique* de M. Daunou pour l'année 1814, et le *Magasin encyclopédique* (1814, t. IV, p. 1 et suiv.)

Dissertation sur les *Surnoms d'Apollon*. (Voyez *Rapport historique* de M. Daunou pour l'année 1815, et *Magasin encyclopédique*, 1815, t. IV, p. 344 et suiv.)

Scholies inédites de Basile de Césarée, sur saint Grégoire de Nazianze. (*Notices et extraits*, t. XI, 1827, p. 55 et suiv.)

Traité alimentaire du médecin Hiérophile. (*Ibid.* p. 178 et suiv.)

Poëme moral de Georges Lapithès. (*Loc. laud.* t. XII, 1831, p. 3 et suiv.)

Lexique des synonymes grecs, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. (*Ibid.* t. XIII, 1838, p. 133 et suiv.)

II.

ÉDITIONS D'AUTEURS GRECS.

Philostrati *Heroica*, Paris, 1806, in-8°, et *Bibliothèque grecque-latine* de MM. Didot. (Dédié à M. Bertin de Veaux et à Bast.)

Marini *Vita Procli*, Leipsick, 1814, in-8°, et *Bibliothèque grecque-latine* de Didot. (Dédié à Coray.)

Tiberius Rhetor, *De figuris*, et Rufus, *De arte rhetorica*, Londres, Valpy, 1815, in-8°. (Dédié à Van Lennep.)

Holstenii *Epistolæ*, et *Commentatio in inscriptionem actiacam*, Paris, 1817, in-8°. (Dédié à G. H. Schæfer.)

Nicetæ Eugeniani *Drosilla et Charicles*, et Constantini Manassis *Fragmenta*, Paris et Leyde, 1819, 2 vol. in-8°, et *Bibliothèque grecque-latine* de Didot. (Dédié à S. de Sacy et à J. Morelli.)

Herodiani *Partitiones* (Ἐπιμερισμοί), Londres, Valpy, 1819, in-8°. (Dédié à Abel Rémusat.)

Procli *Scholia in Cratylum Platonis*, Leipsick et Leyde, 1820, in-8°. (Dédié à Fr. Creuzer.)

Aristæneti *Epistolæ*, Paris, 1822, in-8°. (Dédié à M. Villemain.)

Eunapii *Vitæ sophistarum* et *Fragmenta historiarum*, Amsterdam, 1822, 2 vol. in-8°; *Bibliothèque grecque-latine* de Didot. (Dédié à Van Praët.)

Ovidii *Metamorphoseon Planudis versio græca*, Paris, 1822, in-8°; Imprimerie royale, *Bibliothèque latine* de Lemaire, t. V de l'*Ovide*.

Poetarum græcorum *Sylloge*, Paris, Lefèvre, 24 vol. in-32.

Anacreontis *Reliquiæ*, 1823, 1 vol. (Dédié à Dacier.) — 1831, 2° édition. (Dédié à Walz.)

Theocritus, Bion, Moschus, 1823, 1 vol. (Dédié à M. Schweighæuser.) — 1837, 2° édition. (Dédiée à M. Dindorf.)

Gnomici poetæ, 1823, 1 vol. (Dédié à Barbié du Bocage.)

Homerus, 1823, 4 vol. (Dédié à Dupuytren.)

Callimachus, etc. 1824, 1 vol. (Dédié à Barker.)

Sophocles, 1824, 2 vol. (Dédié à Letronne.)

Hesiodus, 1824, 1 vol. (Dédié à Fr. Jacobs.)

Æschylus, 1825, 2 vol. (Dédié à G. Hermann.)

Pindarus, 1825, 1 vol. (Dédié à Boeckh.)

Lyrici poetæ, 1825, 1 vol. (Dédié à Ch. Fr. Petit-Radel.)

Euripides, 1825, 5 vol. (Dédié à Aug. Matthiæ.)

Aristophanes, 1826, 4 vol. (Dédié à M. Hase.)

Ἡ Καινὴ Διαθήκη (*Novum Testamentum*), Paris, Lefèvre, 1824, 2 vol. in-32.

De Syntipa *Narratio*, Paris, 1828, in-8°.

ΑΝΕΚΔΟΤΑ (*Anecdota græca*), Paris, Imprimerie royale, 1829-1833, 5 vol. in-8°.

La variété des matières de ces cinq volumes nous a engagé à en donner ici le détail, ainsi que celui des *Anecdota nova*.

On ne s'étonne pas, au surplus, d'une telle variété et du soin avec lequel M. Boissonade a recueilli ces morceaux épars, quand on lit la jolie épigraphe qu'il a inscrite en tête de cette importante collection :

Συναγάγετε τὰ περισσεύσαντα κλάσματα, ἵνα μή τι ἀπόληται.
Ramassez les petits morceaux qui sont restés, afin que rien ne se perde.
(Saint Jean, VI, 12.)

T. I, 1829 : — Sentences recueillies par le moine Jean Georgidès. — Apophthegmes des saints Pères. — Sentences diverses. — Pensées philosophiques. — Sentences de divers sages. — Réponses des neuf sages (*Gymnosophistes*) à Alexandre. — Sentences de Ménandre et de Philistion. — Maximes de Ménandre par ordre alphabétique. — Vers par ordre alphabétique. — Déclamation de Libanius. — Discours sur Alexandre. — De Psellus: poëme médical; lexique médical; fragment sur l'agriculture. — De Théodore l'Hyrtacénien : adresse à l'empereur; monodie sur la mort de Michel Paléologue le Jeune; monodie sur la mort d'Irène; monodie sur la mort de Nicéphore Chumnus, *préposé à l'encre impériale.* — De Nicéphore Chumnus : discours à l'impératrice sa fille, sur le veuvage; discours à l'empereur sur la mort du prince son fils. — De Grégoire de Chypre : éloge de Michel Paléologue et de Constantin le Jeune; éloge de l'empereur Andronic Paléologue. — Appendice. Plutarque : extrait sur les choses impossibles. — Sur les choses qui vont d'elles-mêmes. — De Léon Bardalès : vers ïambiques sur le second avénement (jugement dernier); épitaphes; sur une amphore d'argent; lettre à Métochitès, grand logothète. — Sur plusieurs adverbes. — Planude : atticismes. — Mélanges. — Théodore Prodrome : fragment sur le rat. — Ignati , vers sur Adam. — Variantes de Phocylide.

T. II, 1830 : — De Nicéphore Chumnus : éloge d'Andronic Paléologue; bulle d'or sur une résolution et une demande de l'impératrice femme d'Andronic Paléologue; bulle d'or adressée au prince de Servie; bulle d'or sur la réunion des moines dissidents; bulle d'or sur la réunion des moines du mont Galésius et de ceux de la Sainte-Résurrection. — Décret de l'empereur contre les injustices. — Ordonnance pour prescrire de célébrer la fête de l'Assomption, depuis le premier jour du mois d'août jusqu'au dernier. — De Nicéphore Chumnus : exhortation aux Thessaloniciens sur la justice. — Du rhéteur Théodule, dit le Maître : discours au roi Andronic Paléologue, au vénérable Père Joseph, sur ses voyages en Italie et en Perse; déclamations sur Euphorion, père de Cynégire, et sur Callimaque, père de Polémarque. — Chrie de Grégoire de Chypre. — De Manuel Paléologue : déclamation sur un ivrogne; exorde d'Anténor. — De Maxime Planude : comparaison de l'hiver et du printemps. — D'un anonyme : vers sur la grammaire. — Interprétation facile de noms de plantes et de formules de médecine classées par ordre alphabétique. — De Théodore l'Hyrtacénien : éloge de saint Aninas le Thaumaturge. — Mélanges. Sur l'âge de l'homme. — Sur les mœurs de l'homme. — Sur les solécismes de conduite. — Rapprochement de nombres. — Sur les verbes absolus et non subordonnés. — Sur la pendaison de Judas, par Apollinarius. — Fragments théologiques, moraux et poétiques.

T. III, 1831 : — Du très-humble Théodore l'Hyrtacénien : discours sur la vie terrestre de très-honorée et très-invincible Notre-Dame, toujours vierge et mère de Dieu; description du jardin de

sainte Anne. — Du très-sage Jean Gabra : discours sur l'assomption de la Vierge. — Descente de Mazaris en enfer ou détails sur quelques morts bien connus au palais. — Lettres de Nicéphore Grégoras. — Vers politiques de Michel Psellus, sur la *grammaire*, dédiés à l'empereur Constantin Monomaque. — Sur le *barbarisme* et le *solécisme*, par Polybe et par un anonyme. — Sur le *solécisme* et les *impropriétés d'expression* par Hérodien. — Sur les *tropes* par Tryphon, par Cocondrius et par un anonyme. — Sur les *figures*, par Zonæus. — Des modifications des mots, par un anonyme. — De Nicétas de Serres : vers sur la grammaire; des mots qui abrégent l'ω ou le gardent au génitif. — Fragment d'un anonyme. — Explication de mots extraits de l'apôtre saint Paul. — Manière de bien scander les vers cités dans les grammairiens, par Chortasmius, évêque de Sélybria. — De Nicéphore Chumnus : sur la manière de juger les écrits ou de composer; discours à l'adresse de ceux qui ne veulent pas se laisser convaincre par les orateurs inhabiles; traité de l'*air*; réponse aux objections des anciens savants sur le même sujet; deux lettres sur l'hygiène alimentaire pour les douze mois de l'année. — Billet d'Hippocrate de Cos au roi Ptolémée. — Énigmes : de Psellus, de Basile Mégalomitès, d'Aulicalamus et d'un anonyme. — Vers anacréontiques sur la gloire de Jean Comnène. — Vers de Maxime Planude. — Sentences diverses.

T. IV, 1832 : — Histoire morale de Barlaam et de Joasaph [1]. — Esquisse d'un lexique en vers politiques. — Manuel élémentaire d'arithmétique, par Domninus. — Théodore Prodrome contre un vieillard à longue barbe qui passait pour un sage. — Iambes d'Ignace, par ordre alphabétique. Iambes de Nilus et de Ptochoprodrome. — Vers par ordre alphabétique, d'une âme pénitente, par un anonyme. — Vers sur la prière, par un anonyme. — Récit de Libanius. — Lettres de Michel le Pêcheur. — Sur les lyriques. — Noms du Christ. — Contre les prostituées. — Lettre de l'empereur Antonin. — Sur le Styx, par Aminien. — Sur l'adoration des saintes images, par André de Crète.

T. V, 1833 : — Martyre de saint Aréthas. — Lois des Homérites. — Lettres de Notaras et de Gennadius. — Vers de Manuel Holobolus. — De Nicéphore Chumnus : épitaphe du métropolitain Philadelphias Théoleptus; sur le miracle de Cana; sur la prière d'Élisée à Élie; accusation contre les prévarications du patriarche Niphon; observations à quelques amis; discours de consolation sur le malheur d'un ami; pièce sans titre; testament. — Déclamation de George Pachymère. — Vers sur Athènes, par Michel Choniate. — Lettres de Nicolas Secundinus à Andronic fils de Callistus. — Bessarion à Andronic. — George Amiroutzès à Bessarion. — Théodore à Démétrius. — Andronic à son seigneur George Paléologue. — Lettre de Grégoire au cardinal Bessarion. — Éloge de Bessarion, par Grégoire. — Récit de la vie et des miracles du vénérable Avercius.

Theophylacti Simocattæ *Quæstiones physicæ et Epistolæ*, Paris, 1835, in-8°.

Æneas Gazæus et Zacharias Mitylenæus, *De immortalitate animi et mundi consummatione*, Paris, 1836, in-8°.

Psellus, *De operatione Dæmonum et Opuscula inedita*, Nuremberg, 1838, in-8°.

Synesii Epistola IV (dans le *Delectus patrum Græc.* de L. Sinner), 1842, in-12.

Philostrati *Epistolæ*, Paris et Leipsick, 1842, in-8°. (Dédié à L. de Sinner.)

Anecdota nova, Paris, 1844, in-8°. (Dédié à M. Littré.)

Contenant : De Nicéphore Chumnus, le chambellan : lettres; fragment sur le bois; autres lettres. — De Manuel Paléologue : panégyrique sur le rétablissement de la santé de l'empereur; lettre à André Asanès, sur les songes; lettres à Démétrius Cydonès. — Lettre de Démétrius Cydonès à divers. —

[1] Voir l'*addition* au tome I[er] de la *Critique littéraire sous le premier empire*, p. 494 (*Joasaph* et non *Josaphat*).

Lettres de Cavasilas à Cydonès. — Description par Jean Eugénicus. — Sur la rose, par Libanius. — Lettres de Marcus Eugénicus sur les limites de la vie. — Sur les signes de la mort, par un anonyme. — Fragment de Léon, philosophe et médecin. — Théodore Prodrome : monodie, au nom de l'impératrice, sur la mort de son mari.

Babrii *Fabulæ iambicæ*, Paris, 1844, in-8°. (Dédié à M. Villemain.)

Babrii *Fabulæ iambicæ*, Paris, 1845, in-12.

Choricii Gazæi *Orationes, fragmenta, etc.* Paris, 1846, in-8°.

Pachymeris *Declamationes*, Hieroclis et Philagrii Φιλόγελως, Paris, 1848, in-8°.

Tzetzæ *Allegoriæ Iliadis* et Pselli *Allegoriæ*, Paris, 1851, in-8°.

III.

ÉDITIONS D'AUTEURS FRANÇAIS.

Voltaire, *Lettres inédites* à Frédéric le Grand, Paris, Delalain, 1802, in-8° et in-12.

Fénelon, *Télémaque*, avec notes et variantes, Paris, Lefèvre, 1824, 2 vol. in-8°; réimprimé en 1853 (sans nom d'éditeur).

Bertin, *Œuvres complètes*, avec une notice et des notes et variantes, Paris, Roux-Dufort, 1824, in-8° (sans nom d'éditeur).

Parny, *Œuvres choisies*, avec une notice et des notes et variantes, Paris, Lefèvre, 1827, in-8° (sans nom d'éditeur).

IV.

O HYSSOPE (*le Goupillon*), poëme héroï-comique, traduit du portugais d'Ant. Diniz, avec des notes. Paris, 1828, in-32 (sans nom d'éditeur); réimprimé en 1867, sous ce titre: O HYSSOPE (*le Goupillon*), poëme héroï-comique d'Antonio Diniz, traduit du portugais par J. Fr. Boissonade, membre de l'Institut, 2° édition revue et précédée d'une notice sur l'auteur, par M. Ferdinand Denis, Paris, 1867, in-12.

V.

CRITIQUE ET BIOGRAPHIE.

M. Boissonade a donné :

Aux *Soirées littéraires* de Coupé (1795), t. I, p. 274, la traduction en vers de quelques épigrammes de Martial, réimprimées dans le *Martial* d'E. Simon, publié par M. Auguis (1819).

Au *Magasin encyclopédique* de Millin, 13 articles, de 1798 à 1802; 2 autres, en 1812; 1, en 1814.

Au *Mercure de France*, 26 articles, de 1803 à 1809.

Au *Journal de Paris*, 1 article (15 décembre 1802).

Au *Moniteur universel*, 1 article (31 janvier 1803).

Au *Journal des Débats*, ensuite *Journal de l'Empire*, 219 articles, de 1802 à 1813 (moins 1803-1805).

Au *Classical Journal*, 8 articles, t. X, XI, XIV, XV, XVII, XX, XXXI.

(Dans ces 8 articles sont compris les commentaires latins sur les inscriptions d'Actium et d'Élis; les autres sont intitulés : *Curæ posteriores;* ce sont des *Additions et corrections* à d'autres articles du même recueil; ils sont signés : B. A. P. R. « By a Parisian reader). »

Aux *Analecten* de Wolf, 4 articles (t. I, III, IV).

A la *Biographie universelle* de Michaud, 144 notices,

Dont les principales sont : Bessarion, les Boivin, Brunck, les Burmann, les Cannegieter, les Canter, les Carpzov, les Chalcondyle, les Chrysoloras, Diotogène, les Ériceira, les Éstaço, Étienne de Byzance, Eumathe, Eunape, Euphorion, Eustathe, les Ferreira, les Fonseca, Garçam, Gaza, Grégoire de Corinthe, les Gruter, Harles, Hemsterhuys, Hérodien, Himérius, Holobolus, Holstenius, Isocrate, Jean Italus, Lactantius Placidus, Larcher, Van Lennep, Léontium, Longin, Longus, Lucien, Lycophron, Markland, Moschopule, d'Orville, Philoxène, Pourtalès, Rutilius Numatianus, Théodore Prodrome, Xénocrate.

(Indépendamment des articles qui portent son nom, M. Boissonade a fourni à ses collaborateurs des notes bibliographiques pour beaucoup d'autres articles. Voyez l'*Addition* au t. II de la *Critique littéraire*, p. 630.)

A la *Biographie des hommes vivants*, 5 notices.

(Voir, pour le détail complet de tous ces recueils, l'excellente *Notice biographique* de M. Ph. Le Bas et l'article précité de M. Quérard.)

A la *Biographie médicale* (t. II, p. 334-335), 2 notices : Étienne et Gérard Boissonade.

VI.

Indépendamment des ouvrages qui précèdent, M. Boissonade a donné des soins aux éditions qui suivent :

Athénée de Schweighæuser (1801-1805).
Les Martyrs, l'Itinéraire et *le Génie du Christianisme* de Chateaubriand (1809-1811).
Odes d'Anacréon, de J. B. de Saint-Victor (1810).
Gradus ad Parnassum, de Noël (1810).
Grégoire de Corinthe, de Schæfer (1811).
Juvénal, d'Achaintre (1811).
Les *Dictionnaires bibliographiques* de Barbier et Schœll (1810-1812).
Histoire de la littérature grecque, de Fr. Schœll (1813).
Les colonies grecques, de M. Raoul-Rochette (1815).
Essai sur les mystères d'Éleusis, par Ouvaroff (1816).
(Voir, pour ces ouvrages, la *Notice* qui précède, notes, p. 266 et suiv.).
Hermione (histoire de ma petite chienne), par Mme Wyttenbach (1820).
(Voir aux *Additions* du t. Ier de la *Critique littéraire*, p. 495.)
Démosthène et Eschine, de l'abbé Auger et Planche (1820).
Le *Dictionnaire* de Laveaux (1828, le t. II, depuis le mot *Mousquetaire*).
Euripide, de Matthiæ (1821-1829).
Plaute, de M. Naudet (1830).

Voltaire, de Beuchot (1829-1834).

Gorgias, de Fr. Thurot (1834).

Longus, de Seiler (1835).

Thesaurus linguæ græcæ, de Henri Estienne, par Valpy (plus de 12,000 notes fournies).

Thesaurus, de H. Estienne, par M. Didot (plus de 15,000 notes).

(Voir t. II de la *Critique littéraire, correspondance, éphémérides et additions*, particulièrement pour les t. VIII et IX (Hérodote) du *Cours d'études historiques* de Daunou.)

VII.

TRAVAUX INÉDITS.

Matériaux d'un *Dictionnaire littéraire de la langue française.*

(*N. B.* Cet immense travail, fait pour M. Bertin de Veaux, est aujourd'hui la propriété de MM. Didot.)

Dissertations académiques sur *l'avortement* chez les anciens, et sur les *surnoms d'Apollon.*

Animadversiones ad Synesii epistolas.

Gnomici poetæ, notes pour une seconde édition.

Discours de Lysias, *Sur le meurtre d'Érastosthène* (inachevé).

Traductions : des *Phéniciennes* d'Euripide; du *Prométhée* et des *Choéphores* d'Eschyle; des chœurs du *Philoctète* et de l'*Antigone* de Sophocle; du XXIIIe livre de l'*Iliade* et des principales *Odes* de Pindare. — Un volume de ces traductions vient d'être complété et publié par M. Egger, contenant les *Odes* de Pindare, Paris, 1867, dans le format des petits poëtes grecs de M. Boissonade.

Animadversiones (notes d'enseignement) sur les principaux classiques grecs.

Anthologie grecque, commentaire complet et traduction en prose des parties que n'a pas traduites Grotius. — On trouvera bientôt tout ce qu'avait laissé M. Boissonade, pour son édition projetée de l'*Anthologie*, dans la belle et savante publication qui vient d'enrichir la *Bibliothèque grecque-latine* de M. Firmin Didot, et dont le premier volume a paru en 1864. — Cette nouvelle édition de l'*Anthologia Palatina*, préparée par M. Dübner, récemment enlevé à la philologie, pour laquelle il a tant fait chez nous, est justement dédiée aux mânes de Boissonade et de Frédéric Jacobs.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE

ET LES TRAVAUX

DE

M. LE COMTE ALEXANDRE DE LABORDE

PAR M. GUIGNIAUT.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860.

En venant ici, pour la première fois, remplir, sinon le plus grave, au moins le plus solennel des devoirs que la confiance de l'Académie m'a si récemment imposés, je ne puis me défendre d'une émotion et d'un regret. L'émotion, c'est de me sentir trop peu préparé à une tâche dont je sais toutes les difficultés, toutes les délicatesses, et qui eût demandé plus de temps, plus de liberté d'esprit qu'il ne m'en était donné; le regret, que vous partagerez tous avec moi, c'est de voir dans nos rangs, condamné à un silence volontaire par une surprise que la susceptibilité de sa conscience a faite à l'énergie de sa nature, celui qui nous a laissé de si parfaits modèles de l'éloquence académique la plus élégante et la plus correcte, unie au jugement le plus sûr et à l'érudition la plus choisie. Qu'il soit du moins ici, puisqu'il l'a voulu, et qu'il reste longtemps le représentant le plus ancien, le plus justement honoré de nos traditions et de notre esprit!

M. Naudet, au milieu de tant de travaux, de tant de responsabilités qui pèsent aujourd'hui sur le secrétaire perpétuel de cette Académie, et parmi d'autres préoccupations et de cruelles amertumes, était venu célébrer devant vous, dans

une suite de Notices historiques qui compteront au nombre des chefs-d'œuvre du genre, six des confrères que nous avions vus tomber successivement durant les dernières années, MM. Walckenaer, Burnouf père et Eugène Burnouf, Pardessus, Guérard, Boissonade. Mais il n'oubliait point que l'Académie ne peut laisser prescrire ni les honneurs ni la justice dus à ceux qu'elle a perdus, et il avait entrepris de remonter ce funèbre courant où surnageaient d'eux-mêmes, parmi bien d'autres, des noms illustres qui attendaient depuis trop longtemps, pour la gloire même de l'Académie et pour la décoration de son histoire, l'hommage public auquel tous ont droit. Il s'était proposé, pour mieux caractériser cette œuvre de réparation, tout en tâchant de suffire aux devoirs nouveaux que la mort crée sans cesse à votre orateur, de payer, cette année même, une dette ancienne et sacrée entre toutes, qui est celle de deux Académies, et de l'une des deux envers son ancien secrétaire perpétuel. Il voulait vous retracer cette grande et imposante figure qu'on vit siéger, soit à l'Académie des Inscriptions, soit à l'Académie des Beaux-Arts, toujours si respectée, pendant près d'un demi-siècle. Il voulait vous raconter cette vie, vous exposer ces ouvrages, qui ont fait dire éloquemment à l'un de nous, interprète des regrets communs sur la tombe de M. Quatremère de Quincy, qu'il « portait au front le signe « éclatant de cette race d'élite, si rare dans tous les temps et « surtout dans le nôtre, d'hommes énergiques qui savent vou- « loir; qu'il était de ceux qui apportent en naissant le don de « l'autorité et la mission d'exercer, suivant l'occurrence, le gou- « vernement des hommes ou la magistrature de la pensée[1]. »

L'homme que j'essayerai de vous peindre aujourd'hui, Mes-

[1] Discours de M. Magnin, aux funérailles de M. Quatremère de Quincy, le 30 décembre 1849.

sieurs, réservant jusqu'au dernier terme de mes espérances, à celui qui l'avait choisi, le beau et difficile sujet qu'il est si capable de traiter dignement, forme avec M. Quatremère de Quincy le plus frappant contraste, quoiqu'ils aient l'un et l'autre partagé leur existence entre les devoirs publics et le culte de la science mise au service de l'art, quoiqu'ils aient éprouvé tous deux le noble besoin de servir leur pays par la parole ou par l'action, en même temps qu'ils l'honoraient par leurs recherches et par leurs écrits. Mais l'un, homme de réflexion surtout, à ce degré qui touche au génie, homme de principes et de caractère jusqu'à l'inflexibilité, s'il pencha de plus en plus pour la résistance en politique, si, froissé par les luttes du présent, il se rejeta avec violence vers un passé qu'il jugeait sans illusion, fut, dans l'art, l'amant austère et ardent à la fois des grandes traditions de la Grèce et de la Renaissance, le théoricien de l'idéal et l'historien profond autant qu'exclusif des artistes qui puisèrent leur inspiration à cette source élevée; quelquefois, par la puissance de l'imagination associée au savoir, le restaurateur inspiré lui-même de leurs chefs-d'œuvre perdus. L'autre, esprit ingénieux et divers, enthousiaste et mobile, amoureux de toutes les nouveautés, mais novateur avec goût et mesure, cosmopolite dévoué à sa patrie, philanthrope d'effet plus que de paroles, chercha le beau sous toutes les formes, dans tous les pays, poursuivit tous les progrès, provoqua toutes les améliorations, voulut reproduire ou réaliser tout ce qu'il avait vu ou conçu de grand et d'utile, tout ce qui l'avait charmé ou séduit dans ses voyages, fut artiste par nature, devint archéologue par soif de connaître, économiste et publiciste par passion du bien, par besoin de répandre ses impressions autant que de faire valoir ses idées, et, prodiguant son âme comme sa fortune, ne comptant pas plus avec les

autres qu'avec lui-même, faillit, à force de bienfaits et de nobles sacrifices, mourir dans la pauvreté, quand il était né et avait vécu dans l'opulence. A ces traits, vous reconnaîtrez peut-être le comte Alexandre de Laborde, dont j'ai dessein de vous entretenir, dans les limites que me prescrit le programme de cette séance, et plus encore le peu de loisir qui m'a été mesuré par les circonstances. M. de Laborde répétait, dans un de ses plus spirituels et plus rapides écrits, ce mot si connu : Je n'ai pas eu le temps d'être court. Je puis le redire avec plus de vérité encore en ce moment. Mais peut-être, réduit jusqu'à un certain point à improviser sur celui dont la vie fut comme une improvisation perpétuelle, n'en serai-je que mieux dans l'esprit de mon sujet.

Louis-Joseph-Alexandre de Laborde naquit à Paris, le 17 septembre 1773. Il était le quatrième fils de Joseph de Laborde, le célèbre banquier de Louis XV et de Louis XVI, de qui date en grande partie la puissance politique de la banque en Europe, et qui eût été le fondateur du crédit en France, si le crédit était possible sous un gouvernement de cour. Fils de ses œuvres, et parvenu à la plus haute existence financière par le talent des affaires joint à une exacte probité, recevant dans les châteaux qu'ils avait créés avec autant de goût que de magnificence les princes et les empereurs, placé à la source des faveurs et des grâces, dont il ne profitait pas pour lui-même, car il ne prit jamais son titre de marquis, Joseph de Laborde dit un jour à ses fils : « J'ai acquis de la fortune pour vous, « c'est à vous d'acquérir de la gloire pour moi. Qui ne sait pas mé« riter le bonheur n'est pas digne d'en jouir. » Tous répondirent noblement, quoique diversement, à cet appel d'un père dont la raison élevée et prévoyante savait le prix des choses et voyait venir les événements. Imbu des idées généreuses qui se propa-

geaient de plus en plus dans les hautes classes de la société, l'aîné, Laborde de Méréville, après avoir servi comme volontaire dans la guerre de l'indépendance américaine, élu par la commune de Grandville en Beauce, dont il était seigneur, aux États généraux de 1789, siégea comme député du tiers au côté gauche de l'Asemblée constituante; héritier des vues de son père sur le crédit, il y fit la proposition d'établir une banque nationale, et mourut en 1801 à Londres, fidèle à ses principes, libéraux sans cesser d'être monarchiques. Le second et le troisième prirent parti dans le corps de la marine royale, dépositaire de toutes les fortes traditions d'honneur, de dévouement, de science, qui ne l'avaient jamais plus illustré qu'à cette époque, et qui s'y sont dignement perpétuées jusqu'à nos jours. Tous deux montés en qualité d'enseignes, l'un sur *l'Astrobale*, l'autre sur *la Boussole*, dans la première expédition de La Pérouse, et séparés par la prudence non moins que par l'autorité de leur chef, ils périrent ensemble victimes d'une désobéissance pardonnable, qui ne rapprocha un instant les deux frères que pour les réunir à jamais dans la mort, en cherchant à sauver sur une mer furieuse, dans les parages alors inconnus du Port des Français, en Californie, des compagnons qui se perdaient.

Alexandre de Laborde, lui aussi, au sortir de la maison paternelle, débuta par la carrière des armes, et, trait singulier dans la vie de celui qui, plus tard, devait se montrer partisan déclaré de la religion du sol national, il servit à l'étranger. Son père, qui l'avait fait élever au collége de Juilly, où des études rapides laissèrent cependant des traces profondes dans cet heureux naturel, l'envoya, en 1789, n'ayant guère plus de quinze ans, à Vienne, avec une lettre pour l'empereur Joseph II. Ce prince, aux idées libérales, fit honneur à la confiance du banquier, dont l'hospitalité non moins noble que le caractère

l'avait charmé jadis, et à qui il avait témoigné le désir qu'un de ses fils entrât au service de l'Autriche. Aussi le jeune de Laborde, accueilli avec distinction, fut-il pourvu sur-le-champ d'un brevet de sous-lieutenant dans le régiment du comte Venceslas Colloredo, et il devint aide de camp de ce général, qui commandait l'armée réunie sur les frontières de la Pologne. Deux ans après, il était capitaine aux chevau-légers de Kinsky, fit, avec ce grade ou celui de chef d'escadron, cinq campagnes, fut blessé deux fois et proposé pour la croix de Marie-Thérèse, qui était réservée aux actions d'éclat et se donnait au suffrage universel du régiment. Heureux encore dans sa bravoure s'il eût, à cette époque, continué de porter les armes pour l'Autriche alliée de la France! Mais l'Autriche était devenue notre ennemie, et ce que la sévérité de l'histoire, qui tient dans cette enceinte son tribunal le plus respecté, ne permet pas de taire, de Laborde le regretta profondément plus tard et nous autorise à le dire au nom des vrais principes, obscurcis alors pour bien d'autres, et pour lui surtout, par l'horreur de catastrophes inouïes. La mort tragique de Louis XVI, le protecteur de son père; l'exécution de son père lui-même, qui n'avait d'autres crimes que ses richesses, fruit du travail et de la capacité, les services que par son crédit il avait rendus à l'État, les bienfaits qu'il n'avait cessé de répandre autour de lui; enfin la famille de sa mère décimée dans le chaos sanglant de la Terreur, c'était plus qu'il n'en fallait à l'imagination douloureusement frappée du jeune militaire pour chercher en ce moment la patrie partout ailleurs qu'en France, surtout quand il se voyait, sans l'être, porté sur la liste des émigrés. Tant d'autres, et parmi eux des esprits plus fermes que le sien, des caractères plus éprouvés, sont demeurés en suspens, s'ils n'ont failli, devant le redoutable problème qui lui était posé à dix-

neuf ans! Mais il n'en avait pas moins gardé le cœur français, et il le montra bien lorsque, dans la campagne de 1795, blessé et transporté à Heidelberg, où venait d'être conduit le général Oudinot avec d'autres prisonniers faits par son régiment, à peine remis de sa blessure, il s'empressa de visiter ses compatriotes, se mit à leur service et leur ouvrit sa bourse. Ce jour-là il dut se dire que la patrie et le devoir étaient avec ceux qu'il avait eu le malheur de combattre.

Après la conclusion du traité de Campo-Formio, qui réconcilia pour quelque temps l'Autriche avec la France, au prix de Venise une première fois sacrifiée, Alexandre de Laborde se hâta de regagner ses foyers, où s'étaient faits de si tristes changements. Il y trouva sa respectable mère, dont l'habile prudence était parvenue à sauver les restes, considérables encore, d'une colossale fortune, et autour d'elle les débris de cette brillante famille, redevenue le centre d'une société d'élite, où l'on comptait, parmi des noms illustres de l'ancienne noblesse, d'autres noms d'une illustration plus qu'héréditaire ou toute personnelle, M. Pasquier et M. Molé, Chateaubriand, le peintre Gérard et bien d'autres, qui devaient se produire avec éclat sur le théâtre de la politique, des lettres ou des arts. Il y apportait, pour sa part, les fruits d'une expérience précoce et variée sur les hommes et sur les choses, acquise durant son long séjour à l'étranger, et qui, dès ce temps-là, marqua sa double vocation de voyageur érudit à la fois et artiste, et d'observateur curieux et pratique des institutions, des mœurs, de tout l'état social des peuples. Ce besoin instinctif de tout voir pour tout comparer, qui se déguisait sous des formes légères et des habitudes élégantes, avait failli lui coûter cher un jour, pendant le premier voyage qu'il fit en Italie, à la veille de 1793, comme il se plaisait à le raconter plus tard. Il arrivait à Venise au

moment du carnaval, et il voulut prendre sa part des distractions de tout genre que lui offrait cette Babylone républicaine, comme s'il eût prévu que ce dût être là, disait-il, le dernier carnaval de Venise. Il était jeune, amoureux du plaisir; son père ne lui refusait rien; il se croyait donc libre de dépenser son temps et son argent à son gré; mais il comptait sans la police soupçonneuse de la république, qui vint lui demander un passe-port, auquel il n'avait point songé, et qui, en conséquence, le traîna comme suspect devant le conseil des Dix. Là, en face de ces juges masqués, et plus encore devant la terrible réputation du tribunal de sang, un jeune homme pouvait s'intimider, et l'interrogatoire du président n'était guère de nature à le rassurer; il se terminait par ces mots : « Enfin « qu'êtes-vous venu faire à Venise? — M'amuser, » répondit-il résolûment. Le Conseil rit d'une erreur qui n'était peut-être pas si complète, et le président répliqua : « Eh bien, allez vous « amuser, mais ne vous mêlez pas d'autre chose. »

M. de Laborde devait, plus tard, recommencer plus sérieusement et plus d'une fois le voyage d'Italie, et ce fut là sans doute que se forma d'abord son goût pour les monuments de l'art; que naquit en lui cette passion qui ne le quitta plus, de les reproduire par le dessin, de les interpréter par l'érudition, et d'en propager la connaissance et l'admiration dans des publications d'un luxe savant. Les exemples ne lui manquaient pas, non plus que les ressources, pour l'animer à quelqu'une de ces grandes entreprises, utiles à la fois aux arts et à l'histoire, quand elles sont dirigées par la critique et exécutées par le talent. C'était le temps où circulaient, dans les salons comme dans les Académies, les ouvrages restés célèbres qui avaient mis à la mode, dans la société éclairée de Paris, sous

l'influence de la lecture du *Voyage d'Anacharsis,* les antiquités de la Grèce et de l'Asie Mineure aussi bien que celles de l'Italie, et qui avaient fait la réputation de leurs auteurs, en les ruinant plus d'une fois. Une occasion allait se présenter pour celui qui n'était connu encore que comme un jeune homme d'espérance, amateur enthousiaste de toutes les belles choses, de rivaliser, par une publication monumentale, d'un intérêt puissant et tout nouveau, avec les David Leroy, les Stuart, les Saint-Non, les Choiseul-Gouffier, et, s'il se pouvait, de les surpasser, à tout risque.

Elle devait avoir un autre avantage, que M. de Laborde saisit toujours avec empressement dans la suite de sa carrière, celui de répondre à un besoin public des esprits et de naître en quelque sorte des circonstances. L'Espagne, qui, l'une des premières entre les puissances coalisées, avait traité à Bâle avec la Convention victorieuse, venait de resserrer encore ses liens avec la France sous les auspices du jeune héros qui la représentait devant l'Europe avec tant de grandeur, et commençait à la séduire par le prestige de la gloire et du génie. Le premier consul, vers la fin de l'année 1800, envoyait son frère Lucien Bonaparte en qualité d'ambassadeur auprès de Charles IV, le roi dégénéré de cette noble nation, dont la fidélité obstinée envers des souverains indignes d'elle n'avait d'égale que son ancienne inclination pour la France et sa confiance pleine d'admiration dans le chef qu'elle s'était donné, confiance, hélas ! si cruellement trompée plus tard pour le malheur des deux pays. Alexandre de Laborde, qui n'avait alors que vingt-six ans, fut attaché à l'ambassade française, et, avec la rapidité de coup d'œil qui lui était propre, il vit quel beau sujet s'offrait à ses investigations, qu'il s'agissait en quelque sorte de révéler l'Espagne engourdie et si peu connue, à

elle-même, à la France, à l'Europe, de la mettre en face de ses grandeurs passées pour la réveiller, s'il se pouvait, de son long sommeil, et il résolut du même coup d'évoquer ses souvenirs de toutes les époques, de représenter et de décrire tous ses monuments, et de retracer son état actuel, sous tous les aspects, avec exactitude et avec vérité. Sa fortune, ses relations, son nom même, dont la haute considération avait commencé en Espagne et y était demeurée, enfin la faveur dont il jouissait dès lors auprès du gouvernement nouveau, et la position, d'ailleurs peu gênante, qui en était le signe, lui fournissaient tous les moyens de réaliser cette grande entreprise. Il s'y dévoua sans réserve, comme à toutes les idées qui le dominèrent successivement dans sa vie. Entouré d'artistes, artiste lui-même, il se mit à étudier, à mesurer, à dessiner les ruines, les enceintes des villes, les édifices, les sculptures, les peintures, à recueillir les médailles, à relever les inscriptions, témoignages mystérieux ou frappants de cette civilisation si ancienne et si diverse, qui remonte, par delà les Romains, jusqu'aux Phéniciens de Gadès, aux Turdétans de la Bétique; qui, parmi tant de migrations, tant d'établissements de races et de peuples, venus du Nord ou du Midi, et cantonnés les uns après les autres dans cet angle extrême de l'Europe comme dans une vaste citadelle, descend jusqu'à la fin de la domination musulmane et jusqu'à la Renaissance, ici plus chrétienne que partout ailleurs.

Pendant qu'il réunissait les matériaux de l'œuvre projetée et qu'il faisait exécuter les nombreuses planches qui n'en devaient pas être la partie la moins intéressante, M. de Laborde voulut en détacher, pour le développer et le produire à part, un épisode qui fut, à vrai dire, son premier ouvrage, et qui lui assigna, dès 1802, une place parmi les archéologues les

plus ingénieux et les plus instruits. On avait découvert, le 12 décembre 1799, à Santiponce, près de Séville, dans les ruines de l'ancienne ville d'Italica, patrie des empereurs Trajan, Hadrien et Théodose, une mosaïque de grandes dimensions, assez bien conservée, et d'un sujet fort curieux. Elle représentait manifestement un cirque avec une course de chars, avec les apprêts de la lutte des gladiateurs qui suivait, et autour, dans une double rangée de compartiments circulaires, les bustes des neuf Muses, des animaux réels ou fantastiques, et des enfants figurant les saisons avec les couleurs des factions du cirque. M. de Laborde, qui n'était pas encore de l'Académie, mais qui allait, pour la première fois, fixer son attention, se chargea de publier cette mosaïque, de la décrire et de l'expliquer, et il le fit avec un soin, une érudition, une exactitude, un luxe de recherches aussi bien que d'exécution graphique, qui ne laissaient guère plus à désirer pour le fond que pour la forme. Ce magnifique et grandiose volume préludait dignement au *Voyage pittoresque et historique en Espagne* qu'il annonçait; l'auteur y mit du sien plus peut-être que dans aucun autre de ses ouvrages de ce genre, en dessina lui-même toutes les planches, et grava l'une d'elles avec une habileté remarquable. Il ne se contenta point de reproduire et d'interpréter la *mosaïque d'Italica :* il y joignit les autres monuments déjà trouvés dans cette ville antique, statues, inscriptions, médailles, dont il donna également l'explication; enfin il couronna doublement cette savante monographie par une introduction sur l'histoire d'Italica, d'après les documents écrits et figurés, et par un épilogue où il traite de la peinture en mosaïque chez les anciens, ainsi que des œuvres de ce genre, nouvellement découvertes, qui n'avaient point encore été publiées alors. Le livre eut un succès mérité auprès

des connaisseurs en France et en Espagne, et il s'en fit une nouvelle édition française et espagnole en 1806.

C'est dans cette même année que commença la publication du *Voyage pittoresque*, également dans les deux langues, publication qui avait excité à un haut degré l'attente publique, qui semblait assurée des encouragements les plus efficaces de la part des souverains et des personnages les plus considérables, non-seulement en Espagne et en France, mais en Angleterre, en Allemagne, en Italie, et qui se vit coup sur coup privée de ce concours nécessaire par la chute de la monarchie espagnole, le blocus continental, la guerre succédant à la guerre, l'interruption des relations diplomatiques et commerciales, enfin le trouble et l'épuisement de plus en plus général dans toute l'Europe. Ainsi cette entreprise, conçue avec grandeur, exécutée avec magnificence, qui devait être le fondement de la renommée littéraire d'Alexandre de Laborde dans le public, allait devenir le premier principe de ses désastres domestiques. Cette perspective ne le découragea point, et, à travers mille obstacles, en dépit de deux révolutions et des préoccupations politiques qui commençaient à envahir sa vie, il conduisit son œuvre au terme. En 1818, il avait publié les quatre volumes grand in-folio, comprenant plus de 900 planches, de ce beau livre, qu'on peut appeler le monument des monuments de l'Espagne, qui n'a point été recommencé et ne le sera probablement point, et qui, par les efforts et les sacrifices qu'il suppose, aussi bien que par la pensée qui l'inspira, ferait honneur à un gouvernement.

Ce n'était là toutefois qu'une moitié de la tâche que l'auteur s'était imposée pour faire connaître l'Espagne telle qu'il l'avait vue au commencement de ce siècle, telle qu'on ne la retrouverait plus aujourd'hui dans une partie de ses monuments

détruits ou dispersés, encore moins de ses institutions battues par la tempête de la guerre étrangère et des discordes civiles. Observateur du pays et des hommes aussi bien que des œuvres de l'art et des témoignages vivants du passé, il rassembla dans un second ouvrage les remarques qu'il avait faites, les notices qu'il avait recueillies sur les différentes provinces de l'Espagne, sur leur climat, leur sol, leurs productions; sur les habitants, leurs mœurs, leur industrie; sur les villes et leurs édifices, leurs établissements, leurs antiquités, en un mot, sur tout ce qui l'avait intéressé lui-même et pouvait intéresser les autres. Il y joignit tous les renseignements propres à guider ou à préserver les voyageurs futurs, les faisant profiter de son expérience, quelquefois chèrement achetée, sur une terre où les communications offraient, alors surtout, et offrent encore de nos jours, des difficultés, des dangers de tout genre, et parmi des populations qui ne se livraient aisément ni à l'observation curieuse, ni même aux plus simples rapports de la vie. Il voulut faire davantage : il voulut, après la partie descriptive de ce livre, concentrer, dans les deux derniers des six volumes qui le composent, cette multitude de faits qu'il avait exposés d'abord dans leur détail, et, les rapportant à leurs causes, c'est-à-dire aux lois qui régissaient depuis des siècles la monarchie espagnole (ce sont ses expressions mêmes), présenter le tableau général de l'état du pays et de son administration, de toutes les branches du gouvernement, de tous les développements de la société, en y comprenant la littérature et les arts, et en rapprochant de l'état présent toute la suite des états antérieurs. Ce n'était rien moins, on le voit, qu'un essai de statistique historique de l'Espagne, et, pour le temps, un travail aussi remarquable qu'utile, que M. de Laborde seul, à cette époque, était capable d'exécuter. Il devint donc économiste

comme il était devenu archéologue, à l'œuvre et par la vertu de l'action, secondée par une facilité de travail égale à la vivacité de ses impressions.

L'*Itinéraire descriptif de l'Espagne* parut pour la première fois, sous ce titre modeste, à la fin de 1808. Tout était bien changé pour ce noble et infortuné pays depuis l'époque où, au frontispice du *Voyage pittoresque*, prenait, comme ailleurs, la place de son maître, le trop fameux prince de la Paix, opprobre de tout ce qui portait le cœur espagnol, mais instrument docile des desseins de Napoléon sur la Péninsule. Ces desseins avaient éclaté au grand jour, quand l'auteur de l'*Itinéraire*, dans son introduction, se plaisait, comme bien d'autres, séduits par un rapprochement trompeur avec ce qui s'était passé un siècle auparavant, à voir le gage assuré de la régénération de l'Espagne dans le renversement des descendants de Louis XIV, dès longtemps adoptés par la nation, et dans l'avénement d'une nouvelle dynastie française. La régénération de l'Espagne ne pouvait lui venir que d'elle-même et de cette lutte héroïque où le besoin de l'indépendance enfanta le besoin de la liberté, et dont, après tant de malheurs, elle commence enfin à recueillir les fruits. M. de Laborde était mieux inspiré, quand il disait, pour excuser la précipitation, avouée d'ailleurs, dont son ouvrage porte souvent la trace : « Si je le retardais, il devenait inutile..... Quelque chose qui « puisse arriver, il s'est élevé une barrière entre l'histoire passée « de ce pays et les événements inconnus que l'avenir lui des- « tine. » C'est là précisément ce qui fait aujourd'hui pour nous le prix de l'*Itinéraire* aussi bien que du *Voyage pittoresque ;* ils sont le tableau du passé tout entier de l'Espagne, sous ses deux principaux aspects.

Il semble, au surplus, que ce mobile et sincère esprit,

avant de s'engager tout à fait dans la carrière publique et de s'attacher à la fortune du conquérant qui se portait l'arbitre de l'Europe en attendant qu'il en devînt le maître, ait senti lui-même le besoin d'un dernier retour sur son propre passé et sur celui de sa famille. Il était au château de Méréville, l'une des fastueuses créations de son père, lorsque, sous l'impression de cette délicieuse campagne, de ces jardins magnifiques, où l'art était venu si heureusement se marier à la nature, il conçut et exécuta, pour ainsi dire du même jet, le plan d'un nouvel ouvrage pittoresque, qui ne fut point terminé et qu'il intitula : *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux, mêlée d'observations sur la vie de la campagne et la composition des jardins.* Ce livre, dont la première partie, seule publiée, commença à paraître, en français, en anglais et en allemand, peu de temps avant l'*Itinéraire,* avec une profusion de gravures que demandait le sujet, devait rappeler à la France de l'empire, non-seulement les habitations, les jardins, les parcs du dernier siècle, imités de l'Angleterre, et dont beaucoup ont disparu ou disparaissent chaque jour sous nos yeux, mais, dans sa seconde partie, qui n'a jamais paru, les châteaux de nos aïeux, à toutes les époques, dans toute la variété et toute la grandeur de leur architecture et de leurs proportions. Il laissait ainsi prévoir cette étude des antiquités de notre pays, de plus en plus passionnée, qui prit, quelques années après, une part considérable dans les travaux de M. de Laborde. Ce qu'on relira toujours avec plaisir, c'est son discours préliminaire, réimprimé à part, morceau plein de charme, de grâce et d'instruction, semé, comme tous ses autres ouvrages, de souvenirs classiques et de citations de bon goût, où il retrace avec étendue l'histoire de la vie des champs, tantôt simple, tantôt somptueuse, depuis les Grecs et les Ro-

mains jusqu'à nos jours. Il y montre fort bien et d'avance que le sentiment de la nature ne fut ni aussi étranger aux anciens, ni le privilége aussi exclusif de certaines époques et de certains peuples, que devait le prétendre plus tard son ami et le nôtre, Alexandre de Humboldt, dans le second volume du *Cosmos*.

Dans cette même année 1808, où il déployait tant d'activité littéraire, il fut nommé auditeur au Conseil d'État, et il accompagna Napoléon en Espagne, désigné à ce double choix par la sensation que venaient de produire ses publications sur ce pays et la connaissance qu'il en possédait. Revenu de Madrid avec l'Empereur, que rappelait en hâte le besoin de faire face à une nouvelle coalition, il le suivit encore en Autriche, terre qui ne lui était pas moins familière que l'Espagne, et il assista à toutes les opérations de la guerre de 1809, terminée, presque aussitôt que commencée, par de si grands coups. M. de Laborde ne pouvait résister à la tentation d'être l'historien de cette glorieuse campagne, après en avoir été le témoin; il en avait dès lors entrepris le récit; mais, fait comte de l'empire en récompense de ses services et pour sa juste renommée aussi bien que pour son rang dans le monde, il repartait pour Vienne l'année suivante, attaché, en qualité de premier secrétaire, à l'ambassade du prince de Neuchâtel, qui allait demander pour l'Empereur la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Le diplomate archéologue et fin connaisseur des arts, qui n'avait pas été étranger à la négociation du mariage, se trouva plus naturellement que tout autre chargé de présenter à la future impératrice les diamants que lui offrait le redoutable époux qu'elle était si loin de prévoir.

Ce fut alors que M. de Laborde, toujours porté de préférence vers les publications splendides, eut l'idée de donner

pour pendant à son *Voyage d'Espagne* un *Voyage en Autriche*, de rapprocher ainsi dans une double suite de descriptions, de planches, d'aperçus historiques, les deux pays réunis un moment dans le vaste empire de Charles-Quint, et de faire du récit de la campagne de 1809, étendu et enrichi, le digne couronnement de ce nouvel édifice pittoresque. Mais l'exécution de cet ouvrage considérable, qui ne devait pas former moins de trois volumes in-folio, commencée dès lors, fut entravée par bien des causes publiques et privées, et, toujours reprise, jamais abandonnée, n'en vint à la publication complète que dans les années 1821 à 1823. C'était beaucoup trop tard pour le succès. A cette époque, l'attention de la France et de l'Europe, appelée de nouveau sur l'Espagne par sa révolution et par les approches de l'expédition de 1824, ne pouvait se porter avec un intérêt à beaucoup près égal ni sur l'Autriche ni sur la guerre de 1809. L'ouvrage, d'ailleurs, en lui-même, était inférieur, sous plusieurs rapports, à celui que l'auteur lui avait donné pour modèle, et il est à peu près oublié, tandis que l'autre reste en possession de l'estime des savants et de celle des artistes.

Cependant le comte de l'empire, qui venait de se faire, et en Espagne et en Autriche, de nouveaux titres à la confiance de l'Empereur, n'en demeurait pas moins simple auditeur au Conseil d'État. Ce n'était point assez pour l'homme public, à qui déjà nuisait peut-être un peu l'homme de lettres; l'homme d'esprit les releva l'un et l'autre de la manière la plus inattendue. L'Empereur, raconte-t-on, passait un jour dans la grande galerie des Tuileries, où était rassemblé son Conseil d'État. Apercevant Alexandre de Laborde, il se prit à dire: « Ah! voilà l'aîné de mes auditeurs. — Oui, Sire, et le cadet « de vos soucis, » reprit à bout portant le vétéran des auditeurs, par une de ces saillies que Napoléon n'avait guère l'habitude

de pardonner, si ce n'est aux vétérans de sa vieille garde. Peu de jours après le comte de Laborde était nommé maître des requêtes, et il fut bientôt chargé de la direction du service des ponts et chaussées pour le département de la Seine, service qui comprenait, outre les routes et les ponts, les quais, le canal de Saint-Maur et le canal de l'Ourcq, avec la distribution ordinaire et extraordinaire des eaux de Paris, et, comme moyen d'exécution, un budget de près de 9 millions d'alors. Nul au reste plus que lui n'était, à bien des égards, propre à ces nouvelles fonctions, par ses goûts, par ses études, par les nombreuses observations qu'il avait faites dans ses voyages, et surtout par son penchant décidé pour les améliorations de toute espèce. Là commença à se montrer chez lui cet amour du bien et même du mieux qui le fit quelquefois regarder comme un novateur chimérique, quand il n'était que le précurseur, plus éclairé que beaucoup d'autres, de tant d'heureuses innovations qui se sont réalisées plus tard. Il déploya, dans l'accomplissement de la mission d'utilité publique qui lui était confiée, la plus louable, mais aussi la plus impatiente activité, dressa projets sur projets, et, confondant deux sphères qui étaient alors non moins distinctes qu'elles l'ont été depuis, celle de l'administrateur et celle de l'écrivain, pour hâter l'exécution de ces projets qu'on ne lui demandait pas, il en forma, par l'entraînement de l'habitude, un volume in-folio accompagné de superbes planches, auquel il donna le titre trop significatif de *Projets d'embellissement de Paris*. Il fit plus, il fit imprimer et distribuer, au moins à un certain nombre de personnes, ce mémoire, qui, par sa nature et à raison de la position de son auteur, ne pouvait être livré à la publicité. Il commit ainsi un double anachronisme et de fond et de forme : car ni le moment n'était venu de ces embellissements que voulait dès lors

M. de Laborde, qui depuis, et sous nos yeux, ont pris des proportions qu'il eût à peine osé rêver; ni la publicité n'était de mise en 1812, à ce degré surtout. C'était une infraction, au moins apparente, aux règles administratives, dont l'Empereur fut violemment irrité lorsqu'il trouva sur la table, où chaque jour étaient par lui-même passées en revue les publications nouvelles, le beau et malencontreux volume. Il se contenta toutefois, après quelques explications, de faire saisir l'ouvrage en épargnant l'auteur, et la circulation en resta suspendue jusqu'en 1814, époque où il fut rendu à M. de Laborde par M. Beugnot, alors directeur général de la police, pour être définitivement publié en 1816, quand la place de directeur des ponts et chaussées du département de la Seine eut été supprimée. On s'étonne, du reste, que quelques-unes des vues développées dans ce mémoire d'ingénieur et d'artiste à la fois aient été conçues sitôt et adoptées si tard; par exemple, la distribution des eaux dans tous les quartiers, dans toutes les maisons de Paris et jusqu'aux étages supérieurs de ces maisons; l'établissement de lavoirs publics, pour mettre à profit les eaux chaudes ou froides des pompes à feu; celui de trottoirs de pierre dure, assortis au peu de largeur de la plupart des rues de la capitale. Il n'avait pas imaginé, il est vrai, l'inflexible système de la ligne droite, ni ces voies plus que romaines et ces larges boulevards sillonnant dans tous les sens le nouveau Paris, au prix de l'ancien presque disparu, ou lui formant une double et merveilleuse ceinture, continue comme son enceinte.

La passion du bien public, qui commençait à gagner notre confrère, chez qui toutes les idées devenaient si aisément des passions, ne le fit point renoncer à celle de l'érudition, envisagée surtout dans ses rapports avec l'art. Celle-ci, au contraire, sembla prendre plus de force en se concentrant davantage, au

milieu des devoirs publics et bientôt des luttes politiques, qui allaient y faire une diversion croissante. Dans son dernier voyage à Vienne, toujours curieux des antiquités grecques, parce qu'il y trouvait le type du vrai beau, il avait eu occasion d'examiner de près la magnifique collection de plus de cinq cents vases peints qu'avait formée le comte de Lamberg, pendant son ambassade à Naples, et qui surpassait celles même d'Hamilton et de Dubois de Maisonneuve, les plus riches qu'on eût vues jusque-là. Il en fut transporté, et cet amour sympathique du beau, qui rapprochait deux hommes dignes l'un de l'autre, dans un même dévouement à l'art et à la science, fit agréer, par le grand seigneur autrichien, la proposition que lui adressa l'antiquaire français, de publier un choix de cette collection, qui avait coûté à son possesseur tant de sacrifices. Non-seulement il la publia avec des soins et par des procédés supérieurs à tout ce qu'on avait fait jusque-là pour rendre la finesse ou la hardiesse du trait de ces peintures, dans son incorrection même, leurs couleurs et leur caractère, mais il les décrivit avec fidélité et chercha à en expliquer les sujets, souvent énigmatiques, par toutes les ressources que pouvaient lui fournir soit les témoignages de l'antiquité, soit le rapprochement des monuments de divers ordres, soit les opinions émises par les archéologues et par les mythologues. La science était loin encore à cette époque, c'est-à-dire dans la période de 1813 à 1824, où fut commencée, suspendue, puis reprise, pour se terminer en 1828, cette belle publication, du point où elle est parvenue de nos jours. Elle hésitait ou balbutiait sur toutes les questions de l'origine, de l'âge, de la provenance, de la destination et du sens, religieux, légendaire, historique ou simplement pris dans la vie commune, de ces fragiles ouvrages, d'une exécution rapide et légère, qui se sont rencontrés et se

rencontrent en si grand nombre dans toutes les provinces, dans toutes les colonies de la Grèce, en Italie, en Étrurie surtout, confondus, sous la dénomination aussi obstinée que fausse de *vases étrusques,* avec les monuments du même genre, propres à ce peuple, dont les *vases grecs* diffèrent profondément, quelles que soient d'ailleurs leurs variétés. Il fallait plus que les travaux de Lanzi, de Visconti lui-même et de Millin; il fallait ceux de M. Gerhard, de Panofka, du baron de Stackelberg, servis par les découvertes faites à Athènes et dans les îles de l'Archipel, dans les nécropoles de la Grande Grèce et de l'Étrurie; il fallait les progrès qu'ont faits, de leur côté, toutes les branches de l'archéologie et de la philologie classiques depuis trente ans, pour que ces questions fussent nettement posées, la plupart résolues, dans les recueils ou dans les mémoires de ces maîtres, et dans ceux de MM. Raoul-Rochette et Letronne, le duc de Luynes, Lenormant et de Witte. Ne soyons donc pas surpris de tout ce qui restait de vague, d'incomplet, de confus, dans les explications de M. de Laborde, malgré plus d'une conjecture ingénieuse, plus d'une heureuse rencontre, et sachons-lui gré d'avoir répandu, par de si belles et si fidèles images, les trésors céramographiques de sa *Collection des vases de Lamberg*.

Après tant de recherches, tant de publications, qui avaient de plus en plus frappé l'Académie, et qui servaient d'autant mieux la science qu'elles tendaient à en changer l'état, M. le comte de Laborde ne pouvait manquer de prendre place dans son sein. Il y vint, appelé par les vœux des plus sûrs appréciateurs de ses ouvrages, et il fut élu, le 29 janvier 1813, dans la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, à la place que laissait vacante la mort de M. de Toulongeon.

A peine y avait-il pris séance que ce noble cœur, aussi

prompt à l'action qu'à la pensée, se vit appelé à des devoirs bien différents de ceux qu'il avait à remplir dans cette enceinte. La France était envahie, et Alexandre de Laborde ne trouva dans les souvenirs de son passé, mûri par la raison et par l'expérience, que des motifs de plus pour ne pas hésiter un moment sur le parti qu'il devait prendre. Paris fut pour lui la frontière. La garde nationale avait été réorganisée en 1813, et il était si bien connu, si estimé du pouvoir qui allait tomber et de ses concitoyens, que ses services militaires à l'étranger, loin de lui nuire, le désignèrent, du premier moment, aux fonctions d'adjudant-major de cette garde. Dans la nuit du 30 au 31 mars 1814, à la tête d'une compagnie de grenadiers, il prolongeait, pour sa part, devant la barrière de Clichy, une défense impuissante, lorsqu'il fut choisi, par le maréchal Moncey, avec le général de la garde nationale, pour se rendre au camp de l'empereur Alexandre et traiter de la reddition de la capitale, comme l'un des fondés de pouvoirs de cette milice citoyenne. Il fut assez heureux, dans ces désastreuses conjonctures, pour concourir efficacement, par les souvenirs qu'avait gardés de lui M. de Nesselrode, à la capitulation honorable qui fut accordée par les alliés à la ville de Paris.

Louis XVIII avait fait son entrée dans cette capitale de la France, et la charte constitutionnelle était promulguée. Mieux que d'autres, M. de Laborde, qui jugeait l'empire depuis quelque temps, tout en le servant avec fidélité, et que l'étendue de son esprit, l'indépendance de son caractère, les comparaisons qu'il avait faites dans le cours de ses voyages, l'image toujours présente de la liberté anglaise, garantie par des institutions héréditaires, défendaient de toute illusion comme de tout préjugé, comprit la portée de cette transaction nécessaire entre les idées et les intérêts de l'ancienne France, qui reparaissait

dans ses rois, et de la nouvelle, qui consentait à les accepter, mais sous la condition de s'appartenir à elle-même. On le vit bien dans cette brochure, distribuée avec ménagement, dès les premiers jours de la restauration, reproduite avec plus de confiance, après la cruelle leçon que le retour triomphant de l'île d'Elbe et ses funestes conséquences lui avaient infligée aussi bien qu'à la France, brochure où M. de Laborde essayait de faire pénétrer dans les esprits la conviction qui animait le sien, savoir, que la vertu d'une constitution est beaucoup moins dans sa lettre que dans son esprit, dans ses dispositions générales que dans l'exercice même des pouvoirs qu'elle institue, dans le jeu régulier des forces sociales qu'elle met en action, dans les bases sur lesquelles se fondent les lois organiques qui lui donnent la vie. Quelle que fût la valeur de ces idées, dont il faisait une application sagement libérale à la loi d'élection, lui donnant pour double principe la propriété combinée avec la capacité, la stabilité avec le talent, suivant ses expressions, leur temps n'était pas venu, s'il devait venir. La charte et la royauté avaient contre elles, à cette heure, les passions des uns, l'ignorance des autres; les amis du roi, plus encore que ses ennemis; ce droit suranné, qu'il semblait tenir suspendu comme une menace sur les institutions mêmes qu'il avait données, et par-dessus tout les souvenirs vivants, dans le peuple et dans l'armée, de ce vieux drapeau qui venait de succomber si glorieusement, et que la restauration n'avait pas eu le courage de relever. M. de Laborde put s'en apercevoir, lorsque, par un rapprochement fait pour lui, l'adjudant-major de 1814, devenu colonel, et commandant la garde nationale aux Tuileries du 19 au 20 mars 1815, se trouva témoin des deux scènes successives et si diversement touchantes du départ de Louis XVIII, au milieu des larmes des vieux amis de son exil,

et de l'arrivée de Napoléon porté en triomphe sur les bras de ses grenadiers. Un tel spectacle était bien fait pour émouvoir l'imagination de notre confrère; aussi ne manqua-t-il pas de le retracer à la fois par la plume et par le crayon, dans le récit digne du sujet intitulé: *Quarante-huit heures de garde au château des Tuileries.*

Les circonstances de la seconde restauration, les excès du parti royaliste, mais plus encore l'ardeur généreuse d'un esprit aussi porté au progrès qu'ennemi des réactions et des vengeances politiques, rattachèrent, vers ces temps, M. de Laborde à l'opposition modérée et libérale qui commençait à se former. Dans le cours de l'année 1815, il fit en Angleterre un voyage qui marque une époque pour l'amélioration et pour l'extension de l'enseignement du peuple en France. Il avait été témoin de l'heureux effet des nouvelles méthodes introduites récemment chez nos voisins, et qui rendaient l'instruction populaire plus féconde en la rendant plus économique; il avait étudié et comparé les procédés du docteur Bell et de M. Lancastre. Il fut si saisi et de leur simplicité et de leur portée pour l'avenir de son pays, qu'il publia, à Londres même, dans le premier élan de son enthousiasme, son *Plan d'éducation pour les enfants pauvres* d'après ces deux méthodes combinées, sauf à le reproduire à Paris, dès son retour, dans une nouvelle édition, à un grand nombre d'exemplaires. Ce fut le signal de ce mouvement salutaire en faveur de l'instruction du peuple, par l'enseignement mutuel, que servirent avec tant de dévouement et tant de succès des esprits éclairés et d'excellents citoyens, le duc de Larochefoucauld-Liancourt, le comte de Lasteyrie, le baron de Gérando, bien d'autres, parmi lesquels nous ne saurions oublier notre vénérable confrère, M. Jomard. De tels garants auraient dû préserver, à défaut de la sainteté

de son but, cette ingénieuse méthode, soit de l'esprit de parti qui tenta de l'exploiter pour le sien, soit des ombrages du gouvernement, qui la frappa de sa défaveur, ignorant que cette nouveauté exotique avait, comme bien d'autres, en France même, les plus respectables et les plus illustres antécédents; que Rollin l'avait jugée digne d'attention, que M[me] de Maintenon l'avait introduite à Saint-Cyr, que des congrégations religieuses de femmes l'avaient en partie adoptée dans le dernier siècle, et que Louis XVI lui-même l'avait protégée. Elle a fait son chemin, de nos jours, en se modifiant et se perfectionnant sous l'impulsion d'un gouvernement mieux inspiré, et elle reste, associée à d'autres méthodes perfectionnées elles-mêmes par son contact, un des leviers les plus puissants de l'éducation populaire.

Bien d'autres nouveautés utiles, bien d'autres perfectionnements de l'instruction, de la vie, les découvertes qui se multiplièrent dans l'industrie et dans les arts, depuis la gymnastique enfin *renouvelée des Grecs,* jusqu'à la lithographie, trouvèrent les sympathies d'Alexandre de Laborde, aussi digne membre de la Société d'encouragement que de la Société d'enseignement mutuel, dont il fut l'un des fondateurs. Son esprit généralisateur à un assez haut degré tenta même de construire philosophiquement en un corps de doctrine les faits remarquables dont il avait été frappé, les nombreuses observations qu'il avait faites sur la puissance déjà si grande de l'esprit d'association en Angleterre, et sur ses résultats pour la prospérité publique. Il croyait fermement à la vertu de l'association pour multiplier les forces des individus comme des peuples mêmes, pour promouvoir et réaliser les grandes idées et les grandes entreprises, et il en avait fait plus d'une fois l'expérience dans ses propres travaux, dans ceux qui s'en étaient

bien trouvés comme dans ceux qu'il eût mieux fait de ne confier qu'à lui-même. De là ce livre, plus longtemps médité peut-être qu'aucun autre de ses ouvrages, qui fut publié en 1818 sous le titre, *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté,* qui fut reproduit avec des développements nouveaux en 1821 et en 1834, et qui, treize ans d'avance, marqua sa place au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, pour l'époque, alors peu prévue, où elle serait reconstituée. C'est à une autre bouche que la mienne, c'est à l'éloquent historien qui a si dignement loué, dans cette enceinte, plusieurs de nos savants économistes, qu'il appartiendrait d'analyser ce livre et d'en faire ressortir tous les mérites, surtout pour ce temps-là. Poursuivant à tous ses degrés, dans toutes ses applications, le principe peu compris encore ou mal compris, par lequel il voulait féconder le travail en l'affranchissant, créer, accroître et défendre la production, l'auteur en montre les effets sur les intérêts généraux de la société aussi bien que sur les intérêts privés, et le sépare énergiquement de tout alliage impur, de toute vue étrangère au bien public. On y lit ces mots remarquables, qui caractérisent avec élévation et tristesse l'une et l'autre des deux époques où l'ouvrage fut publié: « Semblable à la nature, qui s'enveloppe « de mystère en répandant ses bienfaits, l'esprit d'association « exerçait sa puissance pour le bonheur des hommes avant qu'on « eût étudié ses règles, sa marche, ses conséquences; et aujour- « d'hui qu'on ne peut mettre en doute ses avantages, on est sur- « tout effrayé des abus qu'il condamne. On semble confondre « ses principes avec les systèmes qui lui sont le plus opposés, « avec les coalitions, les conspirations, les trames secrètes, qu'il « déplore. . . . . Pur, comme la religion, la philosophie et la « liberté le sont des crimes qui se commettent en leur nom, l'es-

« prit d'association restera vainqueur des abus qu'on lui re-
« proche et des craintes qu'il fait naître. »

Cet augure d'un bon citoyen ne devait se réaliser qu'après lui, ainsi que plusieurs des prévisions, des vues, des projets, si avancés alors, d'institutions de secours et de crédit, qu'il avait semés, dès la première édition de l'*Esprit d'association*, à travers le plus riche exposé de faits et les aperçus les plus lumineux sur les véritables sources de la puissance industrielle et politique des États, comme s'exprime un juge compétent[1]. M. de Laborde, à la suite de cette publication, dont l'influence sur l'opinion fut des plus heureuses, était rappelé au Conseil d'État, en qualité de maître des requêtes, par le ministère réparateur qui venait de délivrer la France de l'occupation étrangère, après avoir affranchi la royauté du joug de la Chambre de 1815, et qui voulait, comme lui-même et ses amis de la nouvelle législature, au centre gauche de la Chambre, asseoir la liberté sur la base de la monarchie constitutionnelle. Ce fut alors qu'il s'appliqua, avec plus d'activité et de chaleur d'âme que jamais, à des améliorations capitales qui le passionnaient dès longtemps, dont il avait senti le besoin et recueilli les éléments ou les exemples, dans ses voyages en Angleterre, en Hollande, en Italie, surtout pour ce qui concerne le régime des prisons et celui des hôpitaux, qui laissaient alors tant à désirer dans notre pays, et qui doivent en partie à son amour de l'humanité et à ses lumières les progrès qu'ils ont faits depuis.

Mais la réaction de 1820, provoquée par ce forfait sauvage dont le parti libéral d'alors ne pouvait pas plus être responsable qu'il n'en était complice, rejeta notre confrère

[1] Feu notre confrère, M. Adolphe Blanqui, dans son *Histoire de l'économie politique*, page 295, Paris, 1827.

dans l'opposition, avant même que le grand collége de la ville de Paris l'élût l'un de ses députés en 1822. Dès lors il fut mêlé de plus en plus jusqu'en 1825, année qui le rendit à lui-même quand il eut succombé dans de nouvelles élections, à cette lutte ardente des partis qui divisa plus profondément que jamais la France, et où son jugement, faussé par la passion du moment, s'égara au point de lui donner le change, à la veille de la guerre de 1824, sur la situation et les vrais sentiments de l'Espagne, qu'il devait mieux connaître qu'un autre, non pas toutefois sur l'état de ses finances, qu'il jugea péremptoirement au sens de l'épigraphe d'une brochure alors très-remarquée: *Ex nihilo nihil.* Plus tard nous le voyons, par la même cause, commettre une erreur beaucoup plus générale et plus prolongée sur la portée de l'expédition d'Alger, en 1830. Mais j'ai peut-être trop parlé de l'homme politique, devant ici vous entretenir surtout du savant, quoiqu'il soit presque impossible de séparer l'un de l'autre dans la vie de notre confrère.

M. de Laborde n'avait point attendu sa défaite dans l'arène de ces brûlants et périlleux débats d'un passé dont le souvenir ne saurait jamais être ni indifférent ni tout à fait inutile au présent, pour revenir à ses études, à ses recherches de prédilection, à cette passion des monuments et des antiquités qui l'avait conduit parmi nous. Il ne nous appartenait point sans partage; mais tous les ans, depuis son élection, il venait ici, fidèle à notre règlement, payer son tribut par quelque lecture, ou dans nos réunions particulières, ou dans nos séances publiques. Ainsi lut-il successivement trois mémoires sur des sujets divers auxquels l'avaient initié ses précédents travaux: *Sur les usages et les mœurs des chevaliers du moyen âge en Allemagne; Sur trois monuments inédits concernant l'histoire d'Oreste; Sur les progrès de l'architecture chez les Arabes.* Dès 1816, d'ailleurs, se

portant, par une sorte de patriotisme littéraire, vers notre archéologie nationale, si longtemps négligée, il avait entrepris la publication d'un travail immense, nécessairement resté incomplet et qui fut son dernier grand ouvrage, poursuivi à travers bien des interruptions et des obstacles, pendant vingt années. Si les *Monuments de la France, classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, ne sont pas, à beaucoup près, une *Statistique monumentale* telle qu'on peut la faire et telle qu'elle s'exécute aujourd'hui pour Paris avec autant de talent que de savoir, sous les auspices du Gouvernement[1]; si la classification laisse à désirer, si la partie historique est faible, si le second volume, consacré au moyen âge, est inférieur au premier, et si l'ouvrage, qui devait en comprendre trois et descendre jusqu'à nos jours, s'arrête au XVIe siècle, il faut se souvenir que l'auteur ne s'était proposé qu'un choix de monuments des diverses époques, destiné principalement aux artistes. En se reportant d'ailleurs au temps où il ne craignit pas d'aborder cette grande entreprise, après tant d'autres menées de front, à l'état de la science il y a quarante ans, on ne s'étonnera pas qu'il ait embrassé plus qu'il ne lui était donné d'étreindre, surtout à lui seul, et que, sans faillir à sa tâche, il ne l'ait point menée au terme. Son livre, plus souvent consulté que cité, n'en demeure pas moins, même aujourd'hui, d'une utilité réelle, et comme un cadre qui fait apprécier par l'ensemble, par ce qui y manque aussi bien que par ce qu'on y trouve, la richesse de notre pays en chefs-d'œuvre de l'art à toutes les époques.

C'est aussi vers ce temps-là que M. de Laborde, profitant

[1] Par les soins de M. Albert Lenoir, plus d'une fois couronné par l'Académie, et d'abord pour son Mémoire sur le palais des Thermes, dont il sera question plus loin, page 310.

des loisirs que lui laissait la politique, entreprit son dernier grand voyage, par un motif touchant, compliqué sans doute du besoin qu'il éprouvait d'agrandir encore l'horizon de ses connaissances archéologiques, tout en formant par ses exemples celui qui devait être l'habile continuateur de ses travaux comme le digne héritier de son nom. Il partit donc, en 1826, avec son jeune fils, à peine âgé de dix-neuf ans, qui venait de terminer ses études à l'Université de Gœttingue. Après avoir visité l'Italie, cette première et nécessaire initiatrice des études de l'antiquité, les voyageurs se hâtèrent de faire voile pour la Grèce, qu'Alexandre de Laborde n'avait jamais vue, et où le grand spectacle de la lutte désespérée qu'elle soutenait, cette fois encore, contre la barbarie, mais, cette fois, esclave révoltée, après quatre siècles d'humiliations et de souffrances, semblait appeler le philhellène non moins que l'archéologue. A ce moment solennel, les Botzaris, les Canaris, et toute la troupe héroïque, le colonel Fabvier avec eux, attendaient la flotte égyptienne d'Ibrahim-Pacha, comme jadis les Athéniens la flotte de Xerxès. Miaulis était aux avant-postes à Hydra, comme Thémistocle à Salamine : « Que comptez-vous faire, » lui dit l'amiral anglais, qui regardait les Grecs comme perdus? « Mourir! » fut toute la réponse du héros, et le ton aussi simple que grave de cette parole, vraiment antique, ajouta à l'impression qu'elle fit sur notre confrère et sur son fils.

De telles circonstances rendaient impossible l'étude d'un pays livré à toutes les fureurs d'une guerre sans merci, et dont l'existence même était en question. MM. de Laborde, forcés d'intervertir leur itinéraire, et remettant à voir la Grèce au retour, s'il y avait encore une Grèce, tirèrent droit sur l'Asie Mineure. Après avoir parcouru cette grande péninsule dans presque toute son étendue, ils passèrent en Syrie,

visitant la montagne aussi bien que la plaine, observant les tribus comme les villes, dessinant les monuments, recueillant avec soin tous les souvenirs du passé. Mais deux ans écoulés dans ces explorations savantes, notre confrère ne put supporter les ardeurs du climat de l'Égypte, et il se vit obligé de regagner la terre de France, laissant avec confiance son jeune fils, désormais formé, continuer seul en Arabie le grand voyage qu'il approfondit, qu'il rédigea, en y joignant pieusement les dessins exécutés par son père, et qui devait, du premier coup, fonder sa réputation. L'un des premiers soins du père fut de venir ici, Messieurs, dans la séance publique des quatre Académies, du 24 avril 1828, vous raconter, sur le désir exprimé par vous, avec la simplicité piquante qu'il savait mettre dans ses récits, ce qu'il avait vu, ce qu'il avait fait, pour son fils encore plus que pour lui-même. Quelques mois après, il revenait, dans votre propre séance publique, vous raconter encore, mais cette fois sur les communications de ce fils, qu'il continuait à suivre d'une pensée inquiète et presque jalouse, les observations faites par lui dans la presqu'île du mont Sinaï, puis aux ruines gigantesques de Pétra, l'ancienne capitale des Nabatéens, creusée ou bâtie au milieu des rochers, et que personne n'avait encore ni aussi bien vue ni aussi complétement décrite. L'année suivante, à pareille époque, il vous lisait un nouveau mémoire, au fond inspiré du même sujet, où, réduisant en théorie l'heureuse expérience commencée sous son œil paternel et la généralisant, celui qui jadis avait attaché une si grande et si juste importance à l'éducation du peuple, qui avait tant fait pour l'améliorer et en répandre les bonnes méthodes, exposait, dans l'intérêt des classes élevées et pour le perfectionnement de la haute instruction, l'utilité des voyages comme complément des études, en représentait les avantages

divers au point de vue classique, scientifique, politique, et traçait avec autorité le plan à suivre, selon lui, pour que la société recueillît pleinement les fruits de ce couronnement à ciel ouvert, pour ainsi dire, de l'enseignement édifié dans l'ombre des colléges. Avec quel enthousiasme cet esprit si exercé dans tous les sens, si sympathique à tous les degrés, si capable de tout concevoir pour essayer de tout réaliser, n'eût-il pas applaudi, quelques années plus tard, à la création dans notre Université même, par l'inspiration d'un autre esprit naturellement porté, lui aussi, vers toutes les nouveautés utiles [1], de cette École française d'Athènes, à laquelle il ne manque que d'être mieux comprise et organisée avec plus de grandeur, pour produire plus encore qu'elle n'a fait et pour donner à la science et au pays tout ce qu'ils sont en droit d'attendre d'elle !

Qui n'eût pensé, à ce moment, en jugeant sur les apparences, que M. de Laborde, tout entier à nos paisibles travaux et aux espérances si douces qu'il formait, de voir la tradition des siens dignement perpétuée après lui dans sa propre famille, avait fait divorce avec la politique? Mais il n'en était rien; dans ces temps d'orages et de sinistres augures, il sentait qu'avant d'appartenir à la science et à sa famille, il appartenait à son pays. Il nous avait communiqué, et il se disposait à nous lire, dans notre séance publique de juillet 1830, un nouveau fragment de son voyage au Levant, sur un sujet de grand et religieux souvenir entre tous, *Les derniers jours de la semaine sainte à Jérusalem*, lorsque la nouvelle des trop fameuses ordonnances éclata dans Paris comme un coup de foudre. Notre confrère avait été réélu à la Chambre après sa dissolution et la chute de M. de Villèle, en 1827; il avait salué avec

[1] M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, en 1846.

espoir l'avénement du ministère de M. de Martignac, qui voulait sincèrement réconcilier le roi Charles X avec la nation. Rappelé au Conseil d'État, dont il avait, pour la seconde fois, cessé de faire partie en 1824, il avait soutenu la plupart des mesures libérales proposées par les nouveaux ministres, tout en provoquant, comme il l'avait fait bien des fois déjà, les améliorations et les réformes qu'il jugeait nécessaires pour l'encouragement des lettres et des arts, et pour l'extension des droits municipaux. Mais, quand M. de Polignac eut jeté le gant au pays; quand la Charte, où la France voyait à bon droit un contrat entre elle et la royauté, eut été brisée par celle-ci, M. de Laborde n'hésita pas plus dans la résistance au pouvoir, en juillet 1830, qu'il n'avait hésité contre l'étranger en mars 1814. Le 27, il avait présidé la réunion des journalistes assemblés pour protester; le même jour se réunissaient chez lui les députés de l'opposition; dès le lendemain, aussi ardent que les plus jeunes, aussi ferme que les plus éprouvés, il déclarait qu'il allait se mettre à la tête de son ancienne légion alors licenciée, comme toute la garde nationale, et il se rendit à la mairie, à cheval, engageant ainsi, l'un des premiers, sa tête dans la cause de la nation. Après la prise de l'Hôtel de ville, il fut de ceux qui insistèrent pour que les députés vinssent s'y constituer et y concerter une action commune, acte capital d'une révolution légitime. Lorsque l'intervention du peuple et celle de la jeunesse eurent décidé la victoire, il accepta la mission, si difficile à cette heure, de préfet de la Seine, et aida puissamment à l'établissement de la royauté nouvelle, en dépit de toutes les tentatives d'anarchie. Mais ni son âge ni ses habitudes ne lui permettaient de soutenir longtemps un tel fardeau, et il se sentit heureux, se reposant dans la confiance qu'il avait inspirée au roi Louis-Philippe, d'être attaché

à sa personne en qualité d'aide de camp avec le grade de général de la garde nationale, qui lui était si bien dû. Rappelé une dernière fois au Conseil d'État, et réélu député à Paris et à Étampes, en 1831, la Chambre le choisit pour l'un de ses questeurs, fonction qu'il conserva jusqu'au terme de sa carrière législative. Ami du roi citoyen, plus d'une fois il trouva l'occasion de prouver qu'il était resté fidèle à ses opinions de Juillet, et l'on peut dire aux opinions de toute sa vie, comme lorsqu'il demanda que les capacités fussent éligibles, sans aucune condition de cens, aux conseils généraux, ou mieux encore dans cet intéressant écrit de *Paris municipe*, où, le savant venant en aide au député pour éclairer l'examen du nouveau projet de loi municipale qui venait d'être présenté, il retrace l'histoire de l'administration de la ville de Paris depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1833. L'année d'auparavant, toujours attentif aux intérêts de la Péninsule, liés de si près aux nôtres, il faisait un appel énergique à la France et à l'Europe contre l'usurpation de don Miguel en Portugal, et pour la jeune reine dona María, dans le récit animé qu'il intitula : *Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de D. Pedro.*

Désormais notre confrère, dans une existence plus paisible, interrompue trop souvent encore par les actes de dévouement que réclamait de lui, contre les factions acharnées, la défense de cette monarchie libérale dont il avait été l'un des fondateurs, se partagea également entre les devoirs de la Chambre et ceux de l'Académie. Il s'y voua plus que jamais à l'encouragement des travaux sur les antiquités de la France, sur ses monuments, sur les documents écrits de son histoire, travaux tantôt favorisés, tantôt négligés par les divers gouvernements depuis 1810, au gré des circonstances politiques et des in-

fluences contraires; qui prirent un certain essor depuis le ministère de M. Decazes, en 1818, pour être bientôt abandonnés à eux-mêmes, et qui ne se sont régularisés, n'ont commencé à produire des fruits de plus en plus remarquables qu'après 1828, lorsque le rétablissement des médailles d'or, supprimées par M. de Corbière, donna à notre intervention le caractère définitif d'un concours annuel et d'une récompense publique. Les membres de l'Académie les plus connus pour leur compétence, MM. Walckenaer, Naudet, Raoul-Rochette, Hase, Dureau de la Malle, Éméric David, Jomard, Guérard, s'empressèrent à seconder ce mouvement d'études nationales, que redoubla, en 1833, la création des comités historiques, par l'initiative d'un ministre qui est l'une des gloires de l'Académie et de l'Institut, et qui, montrant par son exemple la haute utilité de pareils travaux, sut faire concourir au même but, à l'éclaircissement complet de notre histoire nationale, deux sphères d'action distinctes, mais parallèles[1].

M. de Laborde devint, en 1833, et fut jusqu'en 1840, le rapporteur presque en permanence de la commission à laquelle l'Académie confiait annuellement ses pouvoirs pour l'examen et le jugement des mémoires et des ouvrages sur les antiquités de la France, qui dès lors lui étaient directement adressés. On ne pourrait dire que ses rapports, écrits rapidement, mais toujours dans des formes gracieuses, aient eu la solidité et l'autorité de plusieurs de ceux qui les avaient précédés ou qui les ont suivis. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, quoique fort courts et peut-être pour cela même, ils étaient merveilleusement accueillis du public, à ce point que M. Raynouard, notre confrère, sortant un jour d'une de nos séances,

[1] M. Guizot, ministre de l'Instruction publique.

ne put s'empêcher de dire, par une de ces boutades à deux tranchants qui étaient dans le tour de son esprit : « Je n'aime « pas ce genre de succès; Laborde nous fera perdre le privilége « d'être ennuyeux, » lui qui, du reste, n'abusa jamais du privilége.

Dans l'un de ces rapports si goûtés, si véritablement encourageants, et qui n'étaient pas toujours superficiels, dans le premier qu'il fut appelé à lire en séance publique, car il en avait fait bien d'autres sur ce sujet de prédilection dans nos séances particulières, après avoir parlé du mémoire auquel l'Académie décernait la première médaille d'or cette année-là, mémoire dans lequel était proposée l'idée, réalisée partiellement plus tard, de lier le palais des Thermes avec l'hôtel Cluny, et d'y former un musée où l'architecture, se mariant à la sculpture et aux autres arts, encadrerait les monuments des différents âges de notre ancienne histoire, trouvés dans la capitale ou dans ses environs, le rapporteur ajoutait : « Si nous sommes « bien informés, et nous pouvons presque le garantir, un nou« veau musée se formerait pour compléter celui-ci; une haute « pensée aurait destiné Versailles à renfermer la collection de « tous les ouvrages postérieurs au siècle de François Ier; sous les « voûtes qui retracent les triomphes du règne de Louis XIV « viendraient se ranger les statues, les bustes, les portraits de « tous les hommes célèbres qui l'ont illustré, etc. »

M. de Laborde ne trahissait pas, il faisait seulement entrevoir, par ces paroles jetées en passant, la grande idée conçue dès lors dans l'esprit si largement patriotique du roi Louis-Philippe, idée dont il fut l'un des premiers confidents : c'était de consacrer le palais de Louis XIV, avec ses vastes galeries déblayées, à toutes les gloires de la France sans distinction, à tous les hauts faits, à toutes les images de ses grands hommes,

dans une suite de tableaux, de statues, de portraits, qui feraient de cet édifice, créé pour un seul d'entre eux, le monument de tous. Notre confrère suivit cette pensée vraiment nationale dans tous les détails de son exécution, et son imagination s'en alluma d'une dernière flamme qui lui inspira le plan de son dernier livre et d'un des plus attrayants, quoiqu'on ne puisse le considérer que comme un reflet populaire, d'autant mieux assorti au sujet, de ses somptueux ouvrages d'autrefois, faits pour les gouvernements et pour les grandes bibliothèques. Ce livre fut à la fois l'histoire de Versailles et la description de son nouveau musée, éclairées l'une et l'autre par tous les souvenirs de notre pays et de ses hommes illustres, surtout des trois derniers siècles. Des recherches sobrement présentées sur l'état et le progrès des arts, sur la peinture historique et la sculpture iconographique en France, y décèlent les rares connaissances de l'auteur, et des pages vraiment dignes de toutes les grandes choses qu'il avait à raconter ou à décrire s'y mêlent à une multitude de gravures qui, pour être réduites dans leur proportion, n'en font que plus vivement saisir, par l'à-propos de la place et le goût exquis du choix, les scènes ou les personnages qu'elles représentent.

Ce charmant ouvrage, publié en 1841, fut pour notre confrère le chant du cygne, on peut le répéter ici sans fadeur, à force de vérité. Ce fut, pour ainsi dire, son dernier adieu à la patrie, à l'art, à l'archéologie, trois choses qu'il avait toujours confondues dans un culte aussi sincère qu'enthousiaste. Cependant il voulut revoir, avant de mourir, ces beaux lieux, ces terres classiques de la civilisation, de la liberté et des arts, l'Italie et la Grèce, dont l'une avait inspiré sa jeunesse, dont l'autre, qu'il n'avait fait qu'entrevoir, devait réchauffer un moment les glaces de l'âge qui gagnaient même cette âme ardente.

Nous ignorions son retour, lorsque sa mort, arrivée le 20 octobre 1842, l'année même où venait de périr le jeune prince qui emportait avec lui la plus belle espérance de la dynastie qu'il aimait, nous fut annoncée, par une nouvelle aussi soudaine que douloureuse. Du moins eûmes-nous la consolation d'apprendre qu'il s'était doucement éteint, au sein d'une famille où les talents sont héréditaires comme les vertus, qui lui rendait l'amour qu'il avait pour elle et dont il était l'une des gloires.

Telle est cette vie qui, durant plus d'un demi-siècle, fut si remplie de travaux et de services, d'orages et de jouissances, qui, toujours partagée entre la science et la politique, sut les concilier l'une avec l'autre jusqu'à la dernière heure et porter légèrement ce double faix. Honoré des regrets universels de deux académies, si noblement exprimés sur sa tombe par deux hommes éminents qui l'avaient bien connu[1], ce cœur sympathique et dévoué s'était peint lui-même, dans toute la vérité de sa nature et dans la conscience de la situation qu'elle lui avait faite, par ces vers d'une concision ingénieuse, qui seraient son plus bel éloge, si la pratique n'eût excédé la théorie :

J'entends ainsi le dévouement :
Quand dans le cœur il prend sa source,
Le dernier quart d'heure du temps,
Le dernier écu de la bourse,
La dernière goutte du sang.

Le nom d'Alexandre de Laborde, malgré quelques erreurs et des entraînements passagers, vivra par le souvenir de ce dévouement sans bornes à toutes les causes qu'il embrassa, à toutes les idées, à toutes les passions même qui dominèrent si abso-

[1] M. le comte Beugnot, au nom de l'Académie des inscriptions, et M. H. Passy, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques.

lument son âme, et qui furent, avant tout, les nobles passions du beau et du bien. Il vivra par ses grands ouvrages, plus durables que les monuments qu'ils représentent, et par les effets, plus durables que lui-même, de cet enthousiasme pour l'étude des antiquités de la France, qu'il contribua tant à propager. Il vivra enfin par la mémoire reconnaissante de ce qu'il fit ou voulut faire pour le bonheur de son pays et pour sa liberté, pour cette liberté politique surtout, indispensable garantie de la liberté civile et de la liberté religieuse, qui fut la foi de nos pères, qui restera celle de leurs fils, et que la France, sans se démentir elle-même, ne saurait abjurer. Le pourrait-elle, quand, après avoir tant aidé à la délivrance de la Grèce, elle fait triompher avec tant d'éclat, par celle de l'Italie, grâce à une généreuse initiative, le dogme de l'autonomie des nations, qui sera la conquête de notre XIX[e] siècle et sa gloire?

Notre confrère nous avait légué, comme son plus précieux héritage, ce fils dans lequel il espérait revivre parmi nous. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a accepté ce legs. Elle a élu, le 2 décembre 1842, M. le comte Léon de Laborde à la place de son père, qui a été remplacé, le 24 décembre de la même année, à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. le comte Duchâtel.

Nous avons, plus que nous ne saurions le dire, profité, pour la rédaction de cette *Notice*, des deux excellents articles publiés dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* de Michaud (t. XXII, p. 286-302), par le savant *bibliophile* et bibliographe M. Paul Lacroix, sur le comte Alexandre de Laborde, son père et sa famille. On y trouvera des détails curieux et authentiques qui ne pouvaient trouver place ici. Les communications de notre

honoré confrère, aujourd'hui le marquis Léon de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, lui ont manqué moins encore qu'à nous. Ce que nous lui empruntons, sans restriction aucune, c'est le catalogue suivant qu'il a donné des ouvrages d'Alexandre de Laborde, complément naturel de notre travail comme du sien, et que nous ne pouvions puiser à meilleure source. Nous y avons fait seulement de légères modifications et additions, vers la fin, en partie d'après lui-même.

LISTE DES OUVRAGES DE M. LE COMTE ALEXANDRE DE LABORDE.

Description d'un pavé en mosaïque découvert dans l'ancienne ville d'Italica, aujourd'hui le village de Santiponce, près de Séville, suivie de recherches sur la peinture en mosaïque chez les anciens, et les monuments en ce genre qui n'ont point encore été publiés; Paris, de l'imprimerie de P. Didot aîné, 1802, in-fol. max. Il y a une édition avec texte espagnol, publiée en 1806.

Lettre à madame de Genlis sur les sons harmoniques de la harpe; Paris, 1806, in-12.

Voyage pittoresque et historique de l'Espagne; Paris, Nicolle, 1807-1818, 4 vol. in-fol. avec 280 pl. Il s'est fait une contrefaçon réduite de cet ouvrage, en Belgique, pour une collection de Voyages pittoresques.

Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux, mêlée d'observations sur la vie de la campagne et la composition des jardins, avec 22 pl. en noir et en couleur; tiré à 160 exemplaires, les dessins par C. Bourgeois; Paris, Bourgeois, 1808, in-fol. avec texte en trois langues et 130 pl. Le discours préliminaire a été réimprimé sous ce titre : *Discours sur la vie de campagne et la composition des jardins;* Paris, 1808, in-8°. Le 15 février 1808 parurent les deux premières livraisons. Le volume a 223 pages, et les planches représentent les jardins de la Malmaison, Morfontaine, Ermenonville, Méréville, Saint-Leu, Mousseaux, Brunehaut, Tracy, l'Ermitage du Mont-d'Or, le Plessis-Charmant, le Raincy, Trianon, le Désert de Monville, Guiscard, Maupertuis, le Rœulx, l'Ermitage de Versailles, Crillon, Betz, le Marais, Lormoy, Prulay, Courteille, Jouy, Belœil et Rambouillet.

Itinéraire descriptif de l'Espagne, et tableau élémentaire des différentes branches de l'administration et de l'industrie de ce royaume; Paris, 1808, 5 vol. in-8°, avec atlas in-4° de 29 cartes; seconde édition, 1809; troisième édition, corrigée et considérablement augmentée, précédée d'une Notice sur la configuration de l'Espagne et son climat, par M. de Humboldt, d'un Aperçu sur la géographie physique, par M. le colonel Bory de Saint-Vincent, et d'un Abrégé historique de la monarchie espagnole et des invasions de la Péninsule jusqu'à nos jours; Paris, F. Didot, 1827, 6 vol. in-8°, avec atlas de 37 cartes et 4 plans.

Collection de vases grecs de M. le comte de Lamberg, expliquée et publiée par Alex. de Laborde; Paris, 1813, 2 vol. grand in-fol. avec 164 pl. imprimées en couleur et retouchées au pinceau. L'ouvrage, interrompu en 1814, fut repris en 1824 et terminé en 1828.

Des aristocraties représentatives, ou du retour à la propriété dans le gouvernement; Paris, 1814, in-8°.

De la représentation véritable de la communauté ou du système de nomination aux deux

Chambres, basé sur la propriété; Paris, Nicolle, 1815, in-8°. C'est une réimpression à grand nombre de l'ouvrage précédent, qui n'avait pas été mis en vente.

Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées du docteur Bell et de M. Lancaster; Londres, 1815, in-8°, réimprimé la même année à Paris; seconde édition, Paris, Colas, 1816, in-8°; troisième édition, Paris, Gide, 1819, in-8°; traduit en espagnol : *Plan de ensenanza para escuelas de primeras letras*, Paris, 1816, in-8°.

Quarante-huit heures de garde au château des Tuileries, pendant les journées des 19 et 20 mars 1815, ou Précis des événements qui ont eu lieu dans ces deux jours, par un grenadier de la garde nationale; Paris, 1816, in-4°, avec 2 planches gravées d'après les dessins de l'auteur.

Projets d'embellissements de Paris et de travaux d'utilité publique concernant les ponts et chaussées, par le comte Alexandre de Laborde, chargé, depuis l'année 1810 jusqu'en 1816, du service des ponts et chaussées du département de la Seine; Paris, 1816, in-fol. avec 13 planches. Cet ouvrage fut imprimé à la fin de 1811. Il n'était pas destiné au commerce, mais il fut saisi au commencement de 1812. En 1815, M. Beugnot rendit tous les exemplaires à l'auteur, qui les mit en circulation lorsque sa place de chef des ponts et chaussées fut supprimée : il se contenta d'y ajouter un nouveau titre et une préface de 4 pages.

Rapport sur les travaux de la Société de Paris pour l'instruction élémentaire, pendant le dernier semestre de 1815, fait à l'assemblée générale du 10 janvier 1816, par M. le comte Alexandre de Laborde, secrétaire général; Paris, Colas, 1816, in-8° de 40 pages.

Les monuments de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts; Paris, Joubert et Nicolle, etc. 1816-1836, 2 vol. in-fol. avec 259 planches.

De l'Esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté, ou Essai sur le complément du bien-être et de la richesse de la France par le complément des institutions; Paris, Gide, 1818, in-8°; seconde édition revue et augmentée, Paris, 1821, 2 vol. in-8°; troisième édition, 1834.

Voyage pittoresque en Autriche; Paris, de l'imprimerie de F. Didot, 1821-1823, 3 vol. in-fol. avec 80 pl. et cartes. Le troisième tome contient le Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809, avec 40 pl. cartes, plans de bataille, etc. Ce précis a été réimprimé à part, Paris, Ancelin et Pochard, 1823, in-8°, avec atlas de 5 planches.

Observations sur les chapitres IV et V du budget du ministère de l'intérieur, pour 1821, concernant les dépenses relatives aux sciences, belles-lettres, beaux-arts et à l'instruction élémentaire. Ces observations, qui avaient paru d'abord dans le *Mémorial universel de l'industrie française des sciences et des arts* du mois de mars 1821, furent tirées à part.

Opinion de M. Alexandre de Laborde, député de la Seine, sur le projet de loi concernant les canaux, Paris, imprimerie de Cellot, 1822, in-8° de 16 pages, avec cette note : « Mon « rang d'inscription ne m'ayant pas permis de prononcer ce discours à la tribune, et « sachant que mon opinion différait de celle de plusieurs de mes honorables collègues « dont je désire le plus mériter l'approbation, j'ai fait imprimer ce discours pour leur « faire connaître les raisons qui m'ont empêché de me ranger de leur avis. »

Opinion de M. Alexandre de Laborde, député de la Seine, sur l'emprunt de cent millions; Paris, Baudoin frères, 1823, in-8° de 20 pages.

Aperçu de la situation financière de l'Espagne; Paris, 1823, in-8° de 32 pages. Il y a une seconde édition revue et augmentée, formant 48 pages.

Nouveaux renseignements sur la ville de Pétra et le pays des Nabathéens, lus à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, le vendredi 25 juillet 1828; inséré dans le troisième numéro de la *Revue trimestrielle* et tiré à part.

Observations sur le dernier article de la section V du budget du ministère de l'intérieur, concernant les établissements scientifiques et littéraires, brochure de 31 pages, de l'imprimerie de Didot. Ces observations venaient à l'appui d'un discours prononcé à la Chambre le 20 juin 1828.

Récit d'un voyage en Orient, rapport lu à la séance des quatre Académies de l'Institut, le 24 avril 1828.

Considérations relatives au projet de lois municipale et départementale, présenté à la Chambre des députés, le 9 février 1829; Paris, Tastu, 1829, in-8° de 47 pages.

De l'éducation par les voyages, mémoire lu à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 31 juillet 1829, imprimé au *Moniteur* du 13 août et tiré à part.

Projet d'une association industrielle sous le nom de Compagnie générale du Levant; Paris, 1829, in-8° de 42 pages.

Au roi et aux chambres, sur les véritables causes de la rupture avec Alger, et sur l'expédition qui se prépare, par Alexandre de Laborde, député de la Seine; Paris, 1830, in-8° de 80 pages, avec un Appendice de 48 pages. Il y a une seconde édition entièrement refondue, même format, même date, mais de 111 pages, avec un Appendice de 60 pages.

Discours de M. de Laborde, député de la Seine, sur le projet de loi portant allocation de 500,000 francs en faveur des étrangers réfugiés en France, session de 1831, tirage à part, in-8°, avec cette note: « L'auteur de ce discours était le premier de douze orateurs ins- « crits en faveur du projet de loi; mais la succession des ministres à la tribune et la clô- « ture prononcée l'ont empêché de se faire entendre. Sa reconnaissance pour les étran- « gers de plusieurs pays, où il a été bien reçu, lui fait un devoir de publier l'opinion « qu'il aurait émise; il espère que ses collègues l'accueilleront avec bienveillance. »

Les derniers jours de la semaine sainte à Jérusalem, fragment d'un voyage dans le Levant, lu à la séance des quatre Académies, le 30 avril 1831.

Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de D. Pedro; Paris, 1832, in-8° de 119 pages.

Description des obélisques de Louqsor figurés sur les places de la Concorde et des Invalides, et Précis des opérations relatives au transport d'un de ces monuments dans la capitale, lu à la séance publique de l'Institut, du 3 août 1832, et augmenté de nouveaux renseignements.

Paris municipe, ou Tableau de l'administration de la ville de Paris, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, pour servir à l'examen du nouveau projet de loi municipale pour la ville de Paris; Paris, F. Didot, 1833, in-8° de 115 pages. Plusieurs chapitres de cet ouvrage avaient déjà paru dans le *Livre des cent et un* (t. X et XII).

Versailles ancien et moderne; Paris, Gavard, 1839-1840, in-8°, avec gravures sur bois.

Il n'a rien paru d'un ouvrage considérable qu'Alexandre de Laborde se proposait de publier avant 1830, sous ce titre : *Géographie historique de la France*, ou tableau de ce royaume considéré principalement dans ce qui concerne les souvenirs historiques, les monuments, les traditions locales et les recherches qui présentent un intérêt particulier aux historiens et aux voyageurs; composé sur des documents nouveaux et authentiques, et une correspondance administrative. Le prospectus seul a été imprimé; cet ouvrage devait former 12 volumes in-8°, avec des cartes. Alexandre de Laborde a revu le volume de l'Espagne et du Portugal dans l'*Univers pittoresque*; il a prêté son concours à la publication d'un recueil périodique qui n'a eu qu'une courte existence, intitulé *la Péninsule*, tableau pittoresque de l'Espagne et du Portugal; il a fourni une *introduction* au Catalogue des livres de jurisprudence, d'économie politique, de finances et d'administration, composant la Bibliothèque des députés (Paris, Didot, 1833, in-8°); il a été un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique*, de la *Revue des Deux-Mondes*, où fut inséré l'article intitulé : *Derniers jours de la semaine sainte à Jérusalem*, t. I et II; de la *Revue de Paris*, du *Journal des connaissances utiles* et d'un grand nombre d'autres journaux littéraires. M. Quérard, dans ses *Supercheries littéraires dévoilées* (t. III, p. 503), lui attribue un recueil de chansons sous le pseudonyme de *Moria;* mais ce prétendu recueil de chansons étant de format *in-folio*, suivant M. Quérard, qui n'ajoute aucun détail bibliographique à cette simple indication, on peut dire avec certitude que le volume in-folio n'a jamais existé, et qu'Alexandre de Laborde ne s'est pas caché sous le nom de Moria pour publier ses chansons ou ses romances.

Les rapports lus par M. le comte Alexandre de Laborde sur le concours annuel des Antiquités nationales se trouvent dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Histoire) et dans les Comptes rendus des séances publiques de l'Institut. Quant à ceux de ses discours politiques qui ne sont point compris dans cette liste, on les trouvera au *Moniteur*, d'après les indications des tables. L'un des fondateurs de la Société pour l'abolition de l'esclavage, il prit une part active à la rédaction de ses *Annales*, comme aux publications de la Franc-maçonnerie, association où il occupait un grade supérieur.

Les vers de circonstance improvisés par sa verve facile, trop facile même, n'ont point été recueillis, non plus que ses fables, ses chansons, ses romances authentiques, dont l'une au moins, entre celles qu'il composa pour la reine Hortense, qui en fit la musique, était réservée à une célébrité plus que populaire. M. Paul Lacroix, dans sa notice, en a raconté l'occasion piquante.

SECOND SUPPLÉMENT

AU

RECUEIL DES MÉMOIRES

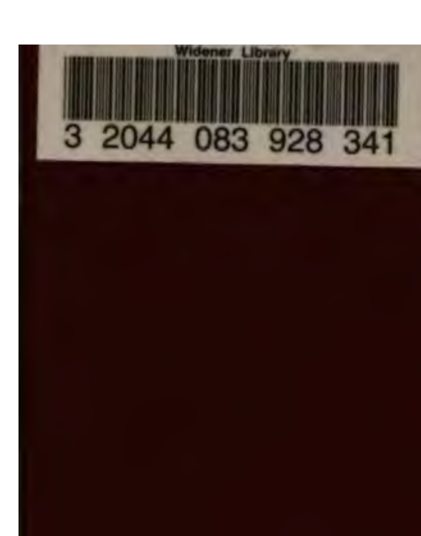
DE L'ANCIENNE ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

ACME
BOOKBINDING CO., INC.

AUG 21 1985

100 CAMBRIDGE STREET
CHARLESTOWN, MASS.


Widener Library
3 2044 083 928 341